



Bassin Versant  
Touche Poupard

Bassin Versant  
Sèvre Niortaise amont

# Bilan 2025



# Sommaire

Sommaire.....	2
I. Présentation des territoires.....	4
1. Deux ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.....	4
1.1. Le pôle de production d'eau potable .....	4
1.2. Démarche volontariste pour la protection de la qualité de l'eau brute .....	6
1.3. Contexte local et réglementaire .....	6
2. La Touche Poupard .....	7
2.1. Le captage de la Touche Poupard.....	7
2.2. Le bassin versant de la Touche Poupard .....	8
3. La Corbelière.....	12
3.1. Le captage de la Corbelière .....	12
3.2. Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.....	12
II. Bilan de la qualité de l'eau.....	18
1. Suivi de la qualité de l'eau de la Touche Poupard.....	18
1.1. Réseau de suivi .....	18
1.2. Suivi des risques d'eutrophisation.....	19
1.3. Suivi des phytosanitaires .....	25
2. Suivi de la qualité de l'eau de la Corbelière .....	32
2.1. Réseau de suivi .....	32
2.2. Suivi des nitrates.....	33
2.3. Suivi des phytosanitaires .....	36
III. Mise en œuvre du programme d'actions 2025 .....	44
Les enjeux du contrat territorial.....	44
Axe 1 : Développer les surfaces en herbe dans les élevages.....	45
Axe 2 : Augmenter la couverture du sol en intercultures .....	47
Axe 3 : Favoriser les techniques alternatives et changements de système.....	49
Axe 4 : Diversifier les assolements / Allonger les rotations .....	52
Axe 5 : Protéger les zones sensibles .....	54
Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau.....	66
Fiches outils .....	84
IV. Bilan financier .....	108
Annexes.....	110



# Bassin Versant Touche Poupard

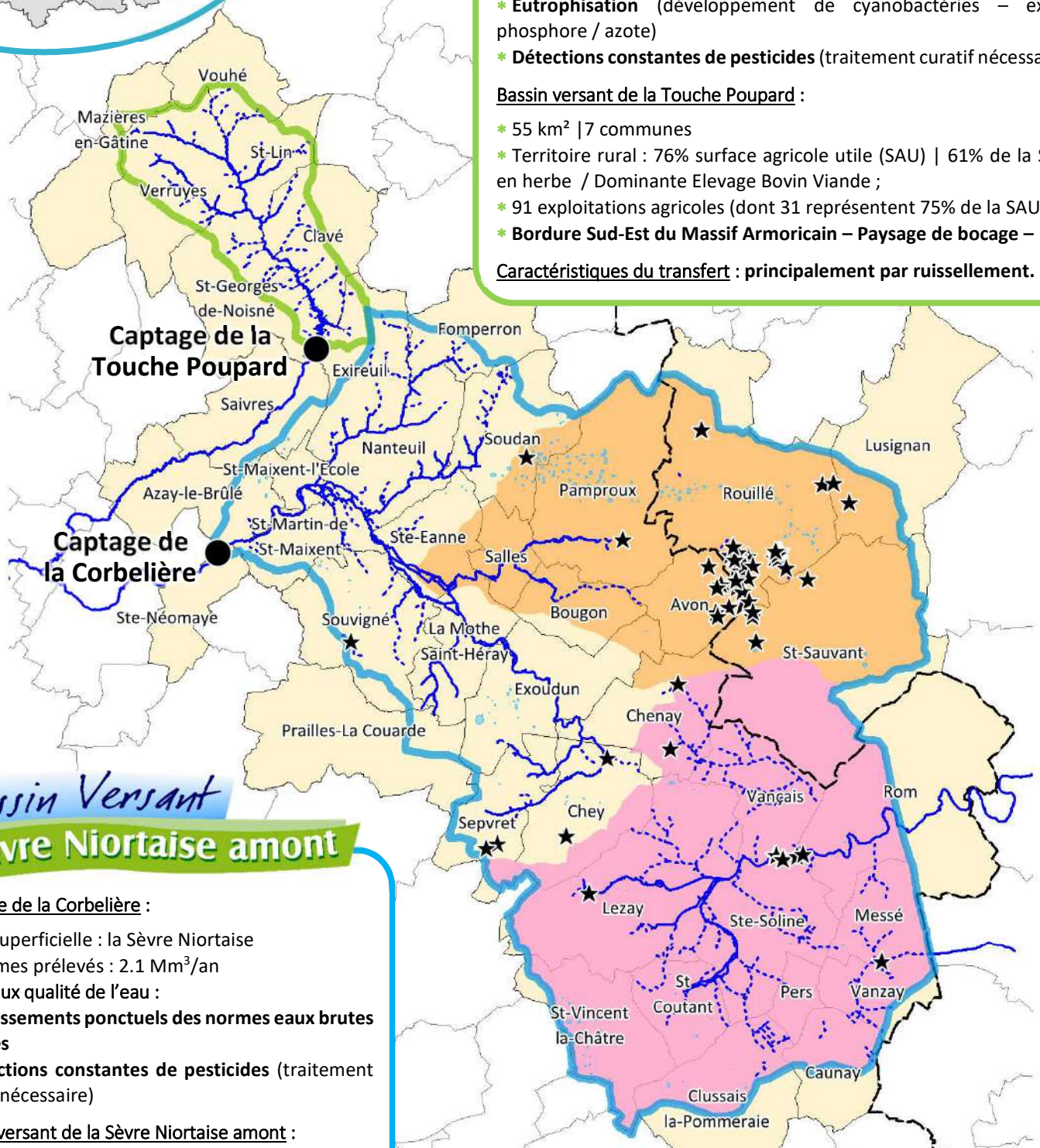
## Captage du barrage de la Touche Poupard :

- \* Eau superficielle : le Chambon
- \* Volumes prélevés : 2.6 Mm<sup>3</sup> en 2025
- ⇒ Enjeux qualité de l'eau :
- \* **Eutrophisation** (développement de cyanobactéries – excès phosphore / azote)
- \* **Détections constantes de pesticides** (traitement curatif nécessaire)

## Bassin versant de la Touche Poupard :

- \* 55 km<sup>2</sup> | 7 communes
- \* Territoire rural : 76% surface agricole utile (SAU) | 61% de la SAU en herbe / Dominante Elevage Bovin Viande ;
- \* 91 exploitations agricoles (dont 31 représentent 75% de la SAU).
- \* **Bordure Sud-Est du Massif Armoricaïn – Paysage de bocage –**

Caractéristiques du transfert : principalement par ruissellement.



# Bassin Versant Sèvre Niortaise amont

## Captage de la Corbelière :

- \* Eau superficielle : la Sèvre Niortaise
- \* Volumes prélevés : 2.1 Mm<sup>3</sup>/an
- ⇒ Enjeux qualité de l'eau :
- \* **Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates**
- \* **Détections constantes de pesticides** (traitement curatif nécessaire)

## Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :

- \* 573 km<sup>2</sup> | 35 communes
- \* Territoire rural : 77% en surface agricole utile (SAU) | 71% de la SAU en grandes cultures | 532 exploitations agricoles (dont 199 représentent 75% de la SAU).
- \* Activités agricoles hétérogènes : polyculture-élevage / Grandes cultures / élevages hors sol (volailles principalement).
- \* Industries agroalimentaires importantes

Caractéristiques du transfert : **Sous-sols fortement karstiques** (avec transferts rapides : gouffres, dolines) et des transferts importants par lessivage.  
**80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du Pamproux.**

**Données générales :**

- Cours d'eau permanents
- - - Cours d'eau intermittents
- Sous-bassin versant du Pamproux
- Sous-bassin versant de la Dive
- ★ Gouffres
- Dolines

# I. Présentation des territoires

## 1. Deux ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres

### 1.1. Le pôle de production d'eau potable

Les captages de la Corbelière et de la Touche Poupard, en eau superficielle, forment un pôle de production d'eau potable produisant annuellement près de 5 millions de m<sup>3</sup> [cf. Fig. 1].

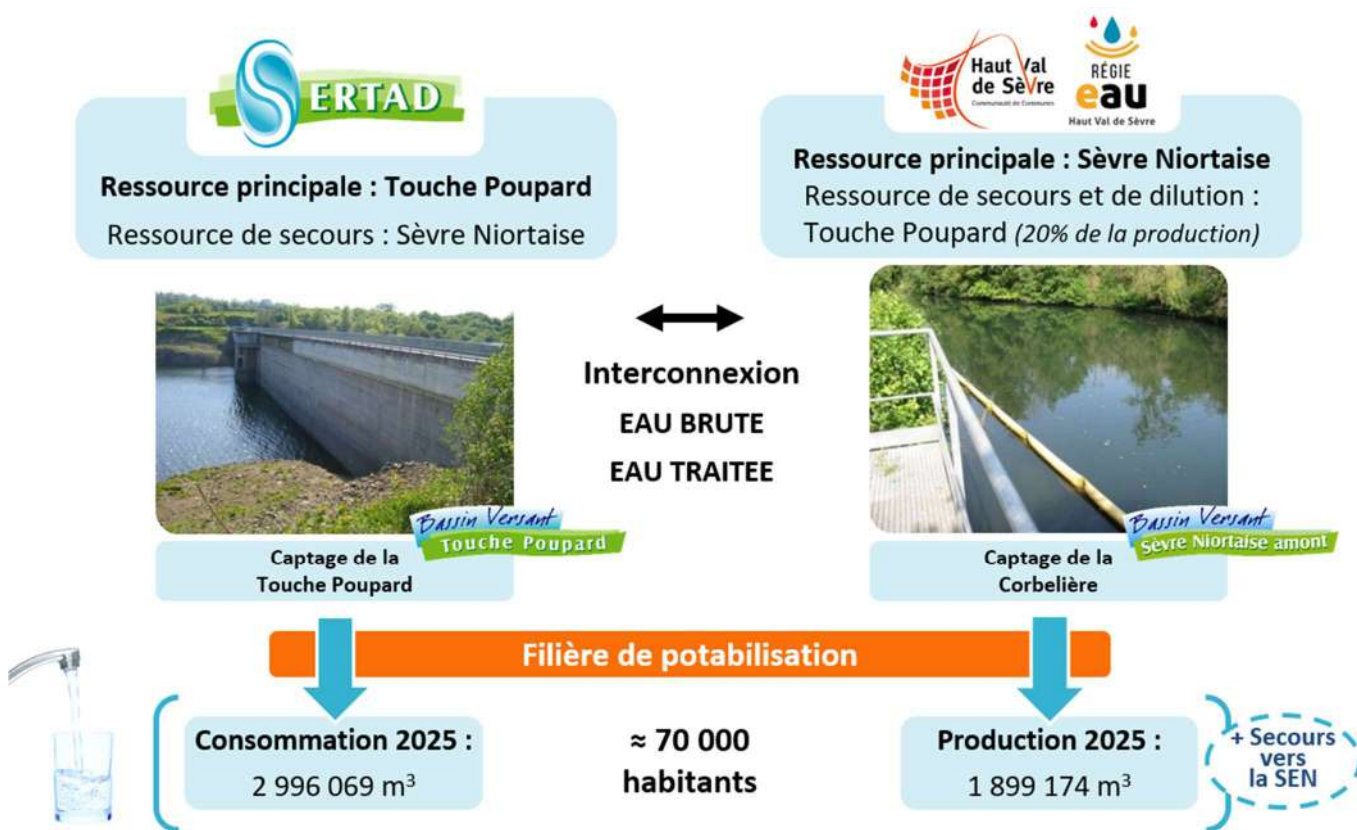


Figure 1 : Le pôle de production d'eau potable

Ce sont des captages prioritaires Grenelle ; ils alimentent directement environ 70 000 habitants dont 52 300 habitants correspondant aux propres abonnés du SERTAD en 2025. De plus, ils permettent une sécurisation en eau potable d'une grande partie du département grâce à plusieurs interconnexions avec d'autres producteurs et distributeurs : notamment le Syndicat des eaux du Vivier desservant la ville de Niort et la SPL des eaux du Cébron au nord. Ainsi ce sont des captages stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres (Schéma Départemental d'alimentation en eau potable Deux-Sèvres).

#### 1.1.1. Le Syndicat des eaux du SERTAD

Le SERTAD (Syndicat d'Eau potable, des Ressources, Traitements, Analyses et Distribution) est un syndicat mixte à la carte. Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des abonnés. Les premiers m<sup>3</sup> produits sont sortis de l'usine de potabilisation en novembre 2001 [cf. Fig. 2].



Figure 2 : Usine de production du SERTAD

Aujourd’hui, ce sont 22 collectivités qui forment le SERTAD : un syndicat (Syndicat 4B), une Communauté d’agglomération (la CAN), une Communauté de Communes (CC Haut Val de Sèvre) et dix-neuf communes [cf. Fig. 3]. L’exploitation est réalisée en régie directe. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SERTAD emploie 50 salariés.

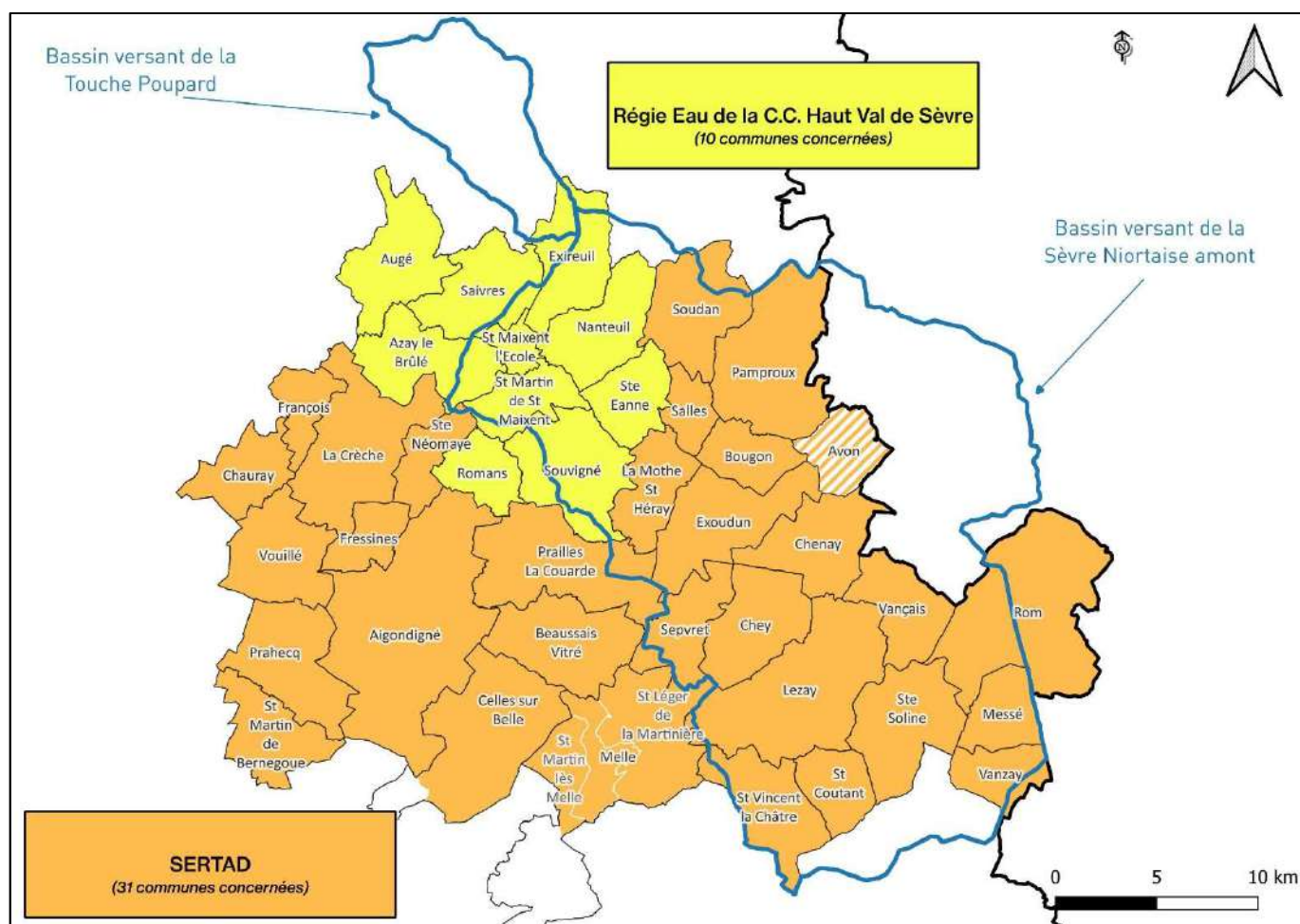


Figure 3 : Communes distribuées par le SERTAD et la Régie eau de la CC Haut Val de Sèvre et bassins versants

La ressource principale du SERTAD provient du barrage de la Touche Poupard avec une autorisation de prélèvement annuelle de 3.5 Mm<sup>3</sup>. L’usine a également la possibilité de produire de l’eau potable à partir d’une ressource de secours : la Corbelière, exploitée par la Régie eau de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CCHVS).

Un service Animation Qualité Eau Brute a été créé en 2004 au sein du SERTAD pour mettre en place et animer des programmes d’actions volontaristes « Re-Resources » pour la qualité de l’eau à l’échelle des bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard.

### 1.1.2. La régie eau de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Créé en 1951, le Syndicat de Production et d’Adduction d’eau potable de la région de St Maixent l’Ecole (SPAEP) assurait la production et la distribution de l’eau potable sur 11 communes autour de St Maixent l’Ecole [cf. Fig. 3].

Ses compétences ont été reprises par la Communauté de communes Haut Val de Sèvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La population desservie par cette structure compte environ 17 987 habitants. Le réseau de distribution s'étend sur 386 kilomètres. L'exploitation est faite en régie directe par une équipe de 16 personnes.

La ressource principale de la Régie eau de la CCHVS est le captage de la Corbelière dans la Sèvre Niortaise. La protection de cette ressource et de son bassin versant a été délégué au SERTAD.

## 1.2. Démarche volontariste pour la protection de la qualité de l'eau brute

Les ressources en eau des captages de la Touche Poupard et de la Corbelière sont interdépendantes et stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le sud Deux-Sèvres ; elles peuvent également venir en secours de plusieurs collectivités. Ce sont des ressources vulnérables situées en eau superficielle. Le Syndicat des eaux du SERTAD, en partenariat avec le Syndicat des eaux du St Maixentais (SPAEP – l'exploitation du captage de La Corbelière est maintenant une compétence de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre depuis le 1/01/2020) a de ce fait initié une démarche de protection de la qualité de l'eau dès 2004 [cf. Fig. 4]. Ces bassins versants font ainsi partie des bassins « pilotes » de la démarche « Re-Sources ». Le « programme Re-Sources » a été mis en place dans les années 2000 à l'échelle de l'ancienne Région Poitou-Charentes, suite au constat de la dégradation de la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable de la population.

Des programmes d'actions volontaristes alliant actions agricoles et non agricoles sont menés sur les différents bassins d'alimentation de captage en eau potable dans le but de reconquérir la qualité de l'eau. Jusqu'en 2025, ces actions étaient réalisées dans le cadre de Contrats territoriaux (Accords de Territoire à partir de 2026) signés entre les porteurs du programme (syndicats d'eau), les partenaires financiers (Agences de l'eau, Etat, Région, Départements) et les collectivités et partenaires agricoles locaux.

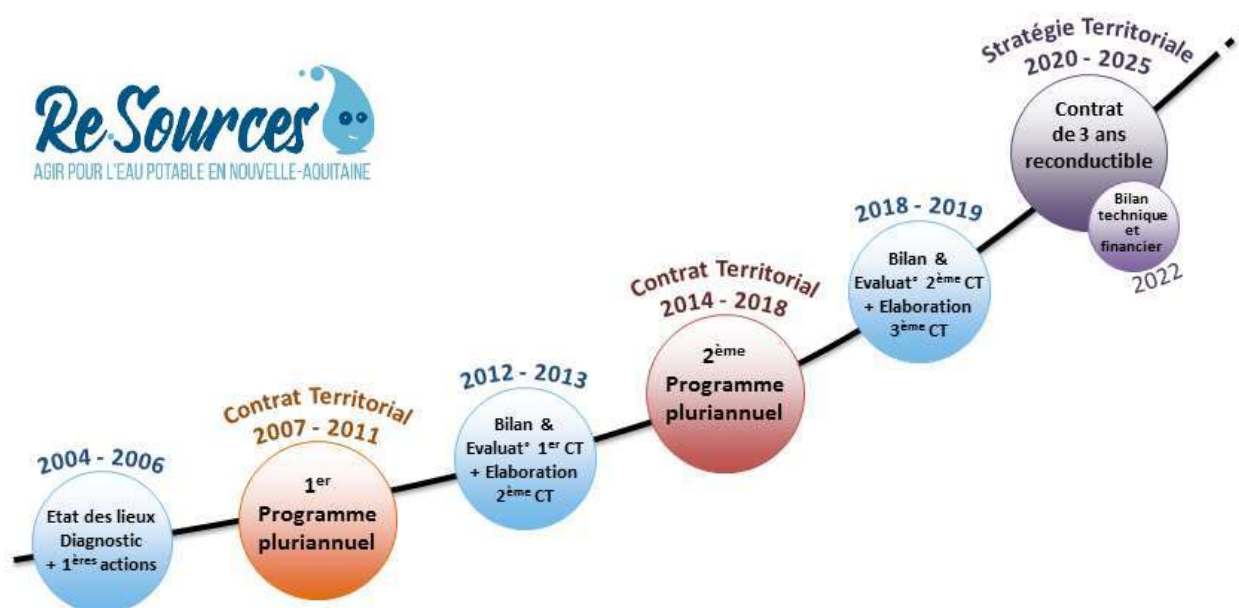


Figure 4 : Schéma de la stratégie mise en place depuis 2004 pour la protection des ressources en eau

Chaque bassin avait fait jusqu'alors l'objet de deux contrats territoriaux séparés avec des stratégies d'intervention différentes, adaptées à leur contexte hydrogéologique et agricole spécifique.

## 1.3. Contexte local et réglementaire

Les actions mises en place pour la qualité de l'eau de ces deux bassins versants s'inscrivent dans des démarches complémentaires à des échelles de territoires différentes.

Aussi, ces deux bassins versants sont classés en zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. La Sèvre Niortaise amont est de plus classée en ZAR (Zone d'Actions Renforcées) dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Plan d'action en zones vulnérables (PAZV). Le volet régional, signé le 12 juillet 2018, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### 1.3.1. Directive Cadre sur l'eau et SDAGE Loire-Bretagne

Les captages de la Touche Poupard et de la Corbelière figurent dans la liste des captages Grenelle et la liste des « captages prioritaires » dans la disposition 6C1 du SDAGE Loire-Bretagne et doivent, à ce titre, faire l'objet de mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes. Le SDAGE 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne a été adopté le 4 avril 2022. La liste des masses d'eau concernées par les bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont, ainsi que leurs objectifs inscrits dans le SDAGE 2016-2021 sont disponibles en Annexe [cf. Annexe I].

### 1.3.2. SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin

Les bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont se situent sur le territoire du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin ; SAGE adopté le 17 février 2011 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et approuvé par arrêté préfectoral le 29 avril 2011. Les objectifs poursuivis dans le cadre de la démarche Re-Sources sur ces 2 bassins versant sont en cohérence avec les objectifs généraux du SAGE et en particulier, l'objectif 2 : « Améliorer la qualité de l'eau en faisant évoluer les pratiques agricoles et non agricoles ».

Les contrats territoriaux 2007-2011, puis 2014-2018, des bassins versant de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise ont chacun fait l'objet d'une validation par la Commission Locale de l'eau du SAGE. Le contrat territorial 2020-2022 regroupant les 2 territoires a également été présenté pour validation devant la CLE le 7 février 2020.

L'objectif de qualité des eaux fixé dans le SAGE SNMP pour le paramètre nitrates dans les eaux superficielles est de 25 mg/L. Cependant, en raison de l'important différentiel entre les niveaux observés à la date d'approbation du SAGE et l'objectif, l'échéancier fixé pour l'atteinte de cet objectif est le suivant :

Année	2015	2021	2027
Concentration en Nitrates	40 mg/L	35 mg/L	25 mg/L

*Ces valeurs sont à respecter par 90% des mesures réalisées*

Il est important de noter que le bassin versant de la Touche Poupard atteint actuellement déjà les objectifs de concentrations en nitrates de 2027.

Concernant les pesticides les objectifs du SAGE sont :

	Touche Poupard	Sèvre Niortaise amont
Pesticides totaux	80 % des prélèvements < 0.1 µg/L Aucun prélèvement > 0.3 µg/L	80 % des prélèvements < 0.3 µg/L Aucun prélèvement > 0.5 µg/L
Pesticides par molécules	Aucune molécule > 0.10 µg/L	Aucune molécule > 0.10 µg/L

### 1.3.3. Déclarations d'utilité publique

Le captage de la Touche Poupard bénéficie d'un arrêté préfectoral depuis 1999 pour la Déclaration d'Utilité Publique et la mise en place de périmètres de protection. Quant au captage de la Corbelière, ses périmètres de protection ont été révisés et il bénéficie d'une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique depuis l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2013.

## 2. La Touche Poupard

### 2.1. Le captage de la Touche Poupard

Le Barrage de la Touche Poupard est situé au centre du département des Deux-Sèvres, sur la commune de St-Georges-de-Noisné. Sa capacité de stockage est de 15 Millions de m<sup>3</sup> dont l'utilisation potentielle est répartie de la façon suivante :

- 7 Millions de m<sup>3</sup> pour l'eau potable,
- 5 Millions de m<sup>3</sup> pour le soutien d'étiage,
- 3 Millions de m<sup>3</sup> pour l'irrigation.

Cette répartition est susceptible de modifications en fonction du contexte climatique.

Deux retenues d'eau sont présentes sur le bassin versant :

- La retenue d'eau de la Touche Poupard (15 millions de m<sup>3</sup>) ;
- La carrière de St Lin (3 millions de m<sup>3</sup>).

La carrière de St Lin sert de réserve d'urgence pour le Syndicat (utilisation en 2005). En cas de vidange totale, son remplissage serait effectif au bout de 3 ans, contrairement au barrage dont le remplissage est annuel.

En 2025, 2 594 920 m<sup>3</sup> ont été pompés au barrage de la Touche Poupard pour la production d'eau potable :

- 2 435 142 m<sup>3</sup> pour l'usine de production du SERTAD ;
- 55 915 m<sup>3</sup> pour l'usine de la Régie eau de la CCHVS qui l'utilise pour diluer l'eau brute du captage de la Corbelière sur la Sèvre Niortaise quand les taux de nitrates sont élevés ou en ressource de secours en cas de pollution ponctuelle dans la Sèvre Niortaise ;
- 69 346 m<sup>3</sup> pour les 2 exploitations agricoles qui sont raccordées en eau brute.

L'eau brute du captage de la Touche Poupard est globalement de bonne qualité, cependant plusieurs paramètres posent problème :

- Une eutrophisation avérée : les apports de phosphore sont trop importants dans le plan d'eau ; les concentrations en nitrates sont relativement peu élevées mais en augmentation depuis 2018 (moyennes inférieures à 10 mg/L au captage mais plus élevées en entrée du plan d'eau pouvant contribuer à l'enrichissement du milieu) ;
- Des détections régulières de phytosanitaires mais toujours inférieures aux valeurs limites de qualité des eaux brutes.

## 2.2. Le bassin versant de la Touche Poupard

### 2.2.1. Situation géographique

Le bassin versant de la Touche Poupard s'étend sur 55 km<sup>2</sup> et concerne 7 communes du département des Deux-Sèvres pour 3 100 habitants (Exireuil, St Georges de Noigné, Verruyes, St Lin, Clavé, Mazières en Gâtine et Vouhé). Ces communes (excepté Exireuil) font partie du territoire du Pays de Gâtine et de la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Le barrage de la Touche Poupard a été construit sur le cours d'eau du Chambon qui rejoint la Sèvre Niortaise à l'aval de La Crèche après un parcours de 35 km.

### 2.2.2. Géologie et hydrogéologie

Le Bassin Versant se trouve au Sud-Est du massif Armoricaire. Le socle se compose de schistes granulitisés du primaire. Les hauts versants du socle sont recouverts par des formations marneuses et calcaires datant du Lias Moyen et Supérieur.

L'altitude minimale du secteur est de 100 m et le maximum culmine à 200 m. 60% du bassin versant présentent des pentes supérieures à 7% et les sols sont sensibles aux ruissellements.

Les sols du Bassin Versant sont répartis en deux catégories :

- Les sols hydromorphes, présents dans les plateaux. Ils sont cultivés et labourables.
- Les sols superficiels de forte pente. Ce type de sol est le plus souvent en prairie.

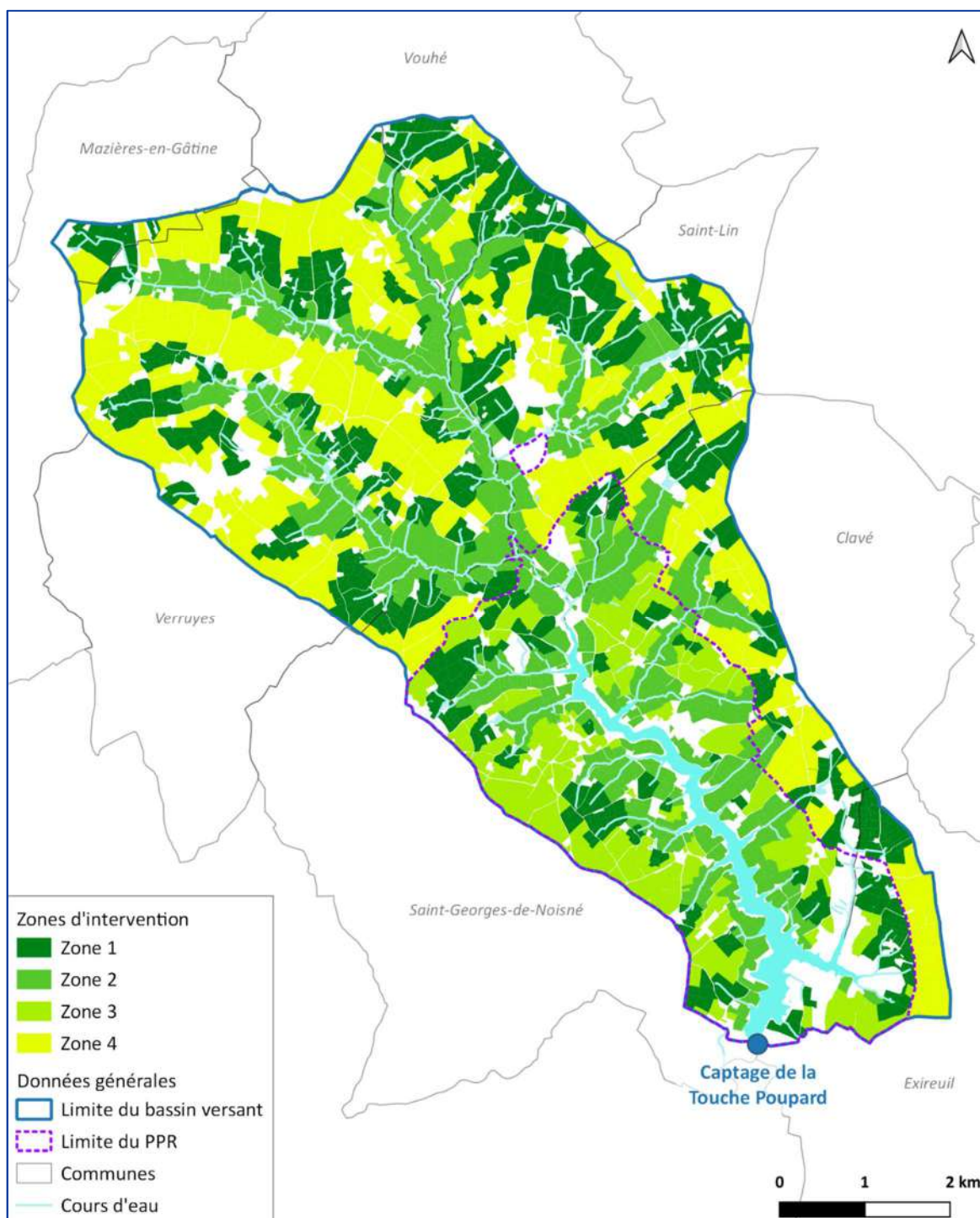
Le réseau hydrographique est très important sur le secteur : 48,2 Km de cours d'eau.

Aucun forage n'est répertorié sur le Bassin Versant. La ressource en eau souterraine est très pauvre du fait de la faible puissance des calcaires. Les nappes d'eau sont superficielles et localisées. Leur débit est très faible, de l'ordre de 0,5 à 5 m<sup>3</sup>/h. Malgré tout, le nombre de puits sur le territoire est très important. Neuf exploitants sur dix en posséderaient. Ces puits sont rarement asséchés.

### 2.2.3. Zones prioritaires

La définition des zones d'interventions prioritaires s'est basée sur le travail de l'IIBSN en 2015 « Priorisation parcellaire des zones sensibles du bassin de la Touche Poupard vis-à-vis de la ressource en eau », complété par l'Etat initial de l'environnement de 2020, travail du bureau d'étude ATLAM dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnementale (AFAFE) pour la qualité de l'eau. La délimitation des zones a suivi le découpage des parcelles cadastrales et les parcelles sans caractère agricole ont été exclues. 4 zones ont ainsi été définies :

- Zone en priorité 1 (environ 1300 ha) : têtes d'écoulements ; zones de sources ; zones humides ; zones à sol hydromorphe ; habitats humides particuliers ; bordures de cours d'eau.
- Zone en priorité 2 (environ 1250 ha) : bordures de cours d'eau ; bords de la retenue ; fonds de vallée et coteaux.
- Zone en priorité 3 (environ 500 ha) : Périmètre de Protection Rapproché sans les zones 1 et 2
- Zone en priorité 4 (environ 1400 ha) : Périmètre de Protection Eloigné sans les zones 1 et 2



## 2.2.4. Activités anthropiques

### 2.2.4.1. L'activité agricole

La Surface Agricole Utile (SAU) occupe près de 76% de la surface du bassin versant soit 4 184 hectares (RPG 2023). Le nombre d'exploitants du Bassin Versant de la Touche Poupard est de 91 en 2023 (dont 16 représentant 50% de la SAU du BV). La tendance est à la concentration des exploitations (121 exploitations recensées en 2007). Les exploitations sont principalement en polyculture – élevage (cheptel de bovins viande prédominant, élevages caprins et quelques élevages en bovins lait ou ovins). On note 4 exploitations en 2023 n'ayant aucune surface en herbe dans leur assolement.

En 2023, 61 % de la SAU est en prairies (38% de prairies permanentes et 23% de prairies temporaires). On observe globalement une baisse de la part des prairies dans la SAU : de 69% en 2011 à 60 % en 2023. Aussi, la modification du mode de déclaration des prairies lors de la PAC 2015 a fait augmenter la part des prairies permanentes.

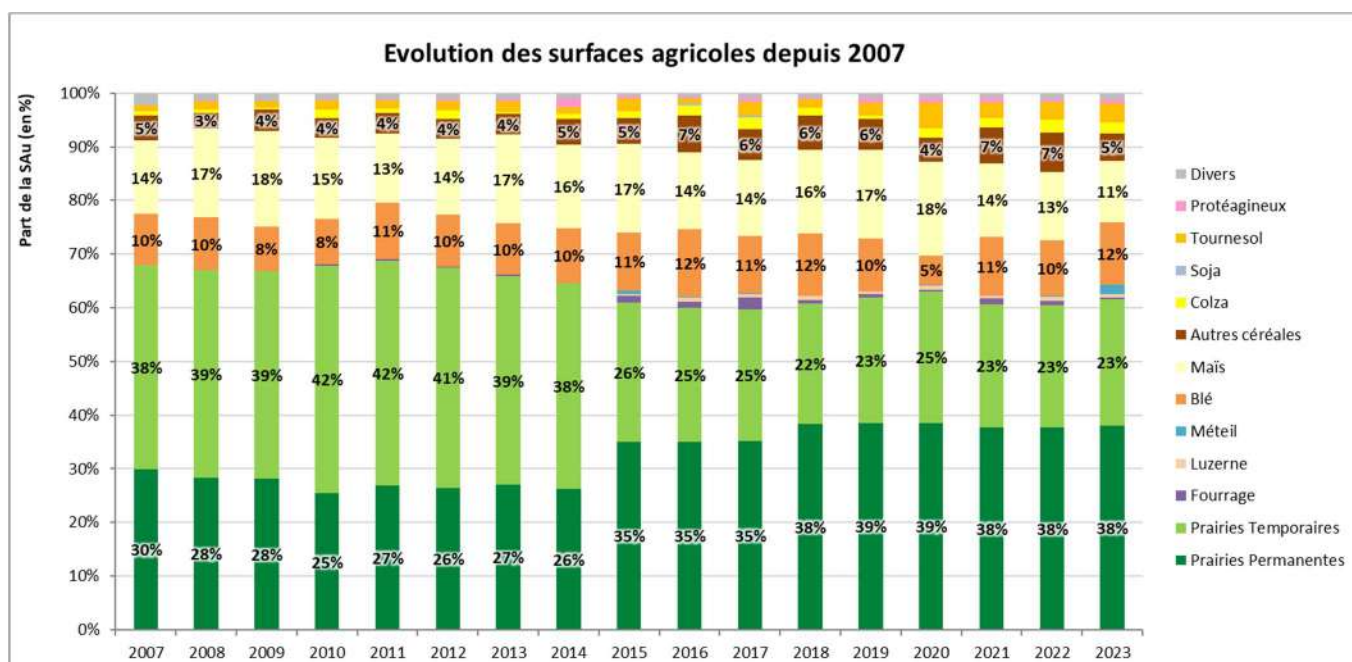


Figure 6 : Evolution de l'assolement du bassin versant depuis 2007 (le dernier RPG communiqué au SERTAD au moment de la rédaction de ce bilan est celui de 2023)

Le linéaire de haies reste important dans les parcelles des exploitations, même si la gestion de celles-ci peut tendre à une dégradation de la qualité des linéaires.

Le maïs (cultivé en sec ou en ensilage) reste la culture la plus représentée, associée notamment à l'élevage bovin intensif (ateliers d'engraissement en race Parthenaise notamment).

Deux CUMA sont présentes dans le territoire. Leurs adhérents représentent plus de 70% des exploitants du Bassin Versant.

### 2.2.4.2. Collectivités et citoyens

Le Bassin Versant de la Touche Poupard s'étend sur 7 communes, représentant 3 100 habitants répartis dans des communes rurales. L'alimentation en eau de ces communes est assurée par le Syndicat des Eaux de Gâtine.

L'impact des communes sur les paramètres nitrate et phosphore est lié à l'assainissement collectif et autonome. L'ensemble des communes du Bassin Versant a été équipé de stations de lagunage avant la construction du barrage

afin de maîtriser les flux de pollution domestique. Le contexte rural génère un regroupement relatif de la population dans les centres bourgs. Ainsi, la problématique assainissement autonome n'est pas négligeable dans ce secteur.

#### **2.2.4.3. Activités industrielles et artisanales**

Ce secteur d'activités est peu représenté dans le territoire. On retrouve majoritairement des structures artisanales et deux industries classées ICPE.

### 3. La Corbelière

#### 3.1. Le captage de la Corbelière

Le captage de la Corbelière, captage en eau superficielle, est localisé sur la commune de Ste Néomaye au niveau de la rive droite de la Sèvre Niortaise à 500 mètres en aval du Pont de Ricou. Il est géré par la Régie eau de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CCHVS) qui y prélève annuellement entre 1.9 et 2.5 Mm<sup>3</sup>.

La protection du captage de la Corbelière a été déléguée au Syndicat des Eaux du SERTAD qui l'utilise comme ressource de secours en cas de difficulté avec sa ressource principale (Touche Poupard).

L'eau brute est de bonne qualité pour la production d'eau potable, cependant 2 paramètres posent problème :

- Les nitrates, avec des dépassements ponctuels de la norme eau brute depuis les années 1990. Une interconnexion avec les eaux brutes du barrage de la Touche Poupard permet la dilution de ces nitrates. Ainsi l'eau distribuée est en permanence conforme aux normes de potabilité. Le dernier dépassement de la limite de qualité eau brute a eu lieu en février 2020. En termes de flux d'azote, en moyenne, plus d'1 million de kilos d'azote (1 000 tonnes) passe chaque année dans la Sèvre Niortaise au niveau du captage de la Corbelière.
- Les phytosanitaires, avec des détections régulières au captage mais toujours inférieures aux normes eaux brutes. Cependant ce paramètre tend à se dégrader ces dernières années avec des concentrations en augmentation. L'usine de potabilisation de la Régie eau de la CCHVS est équipée de filtres à charbon actifs permettant d'éliminer ces molécules.

#### 3.2. Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

##### 3.2.1. Situation géographique

Le bassin d'alimentation du captage de La Corbelière (ou bassin versant de la Sèvre Niortaise amont) s'étend sur 573 km<sup>2</sup> et concerne tout ou partie de 35 communes dont 32 situées dans le département des Deux-Sèvres et 3 situées dans le département de la Vienne [cf. Fig. 7].

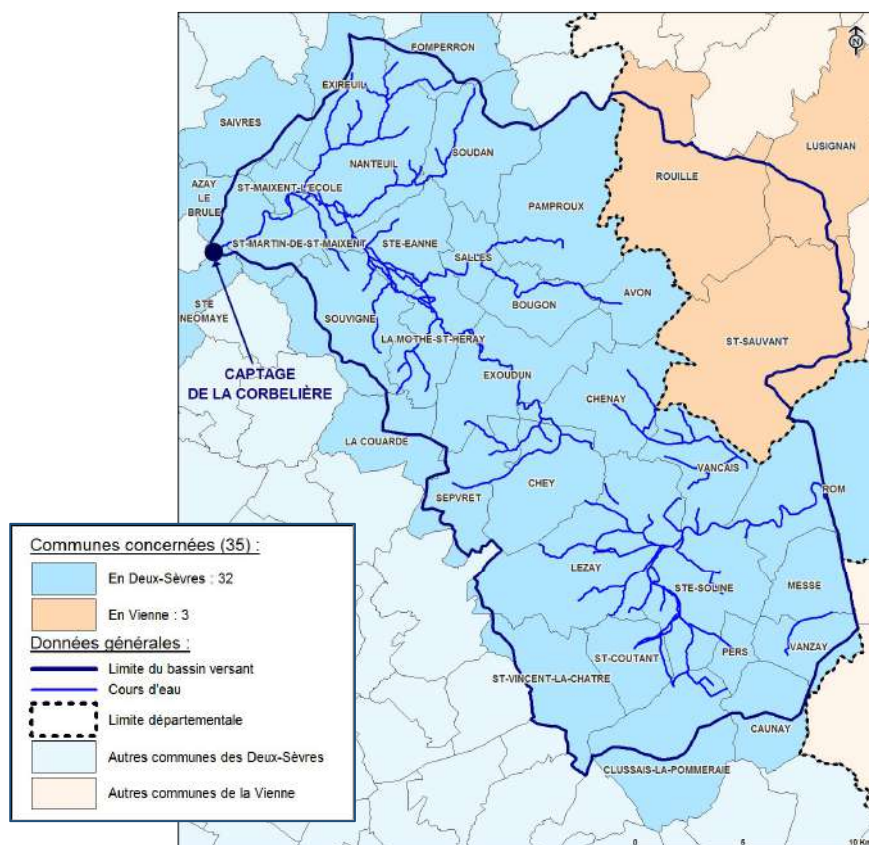


Figure 7 : Communes concernées par le bassin versant

Une partie seulement des habitants du bassin versant, située en amont proche du captage, est concernée directement par la ressource de la Corbelière pour leur alimentation en eau potable [cf. Fig. 3].

### 3.2.2. Géologie et hydrogéologie

Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont se situe dans une zone de transition entre le massif armoricain et le Massif central d'une part, et entre les deux grands bassins sédimentaires Parisien et Aquitain d'autre part. La majorité de son territoire est composée de plateaux formés de dépôts secondaires et affectés de nombreuses failles de direction NO/SE. Au sein de ces différentes formations géologiques, prennent place trois aquifères : l'infra-toarcien (ou Lias), le Dogger (ou Supra-Toarcien) et le Jurassique supérieur (ou Malm).

Sur le plan géomorphologique, le haut bassin de la Sèvre Niortaise est caractérisé par l'importance des formes morphologiques typiques des pays karstiques, avec dolines, gouffres, et l'absence de circulations d'eau superficielles. En période de fortes précipitations, apparaissent des ruissellements temporaires sur les affleurements de marnes. Ces ruissellements se poursuivent sur des distances plus ou moins longues, qui peuvent saturer les premières pertes rencontrées, pour disparaître définitivement à la rencontre des affleurements de calcaire karstique.

Aussi, les limites d'alimentation de la Sèvre Niortaise, en amont de la ville de Saint-Maixent-L'École sont des limites hydrogéologiques et non topographiques. Cette caractéristique est due à la nature karstique des formations géologiques affleurantes dans la partie la plus haute du bassin versant et à la structure géologique particulière qui provoque un effondrement de l'extrémité Ouest du bassin de Lezay et dérive souterrainement une partie des eaux du bassin de la Dive. Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont se répartit ainsi entre un bassin versant topographique de la Sèvre Niortaise pour 352 km<sup>2</sup> et un bassin versant hydrogéologique de la Dive (bassin topographique du Clain) pour 221 km<sup>2</sup> [cf. Fig. 8].

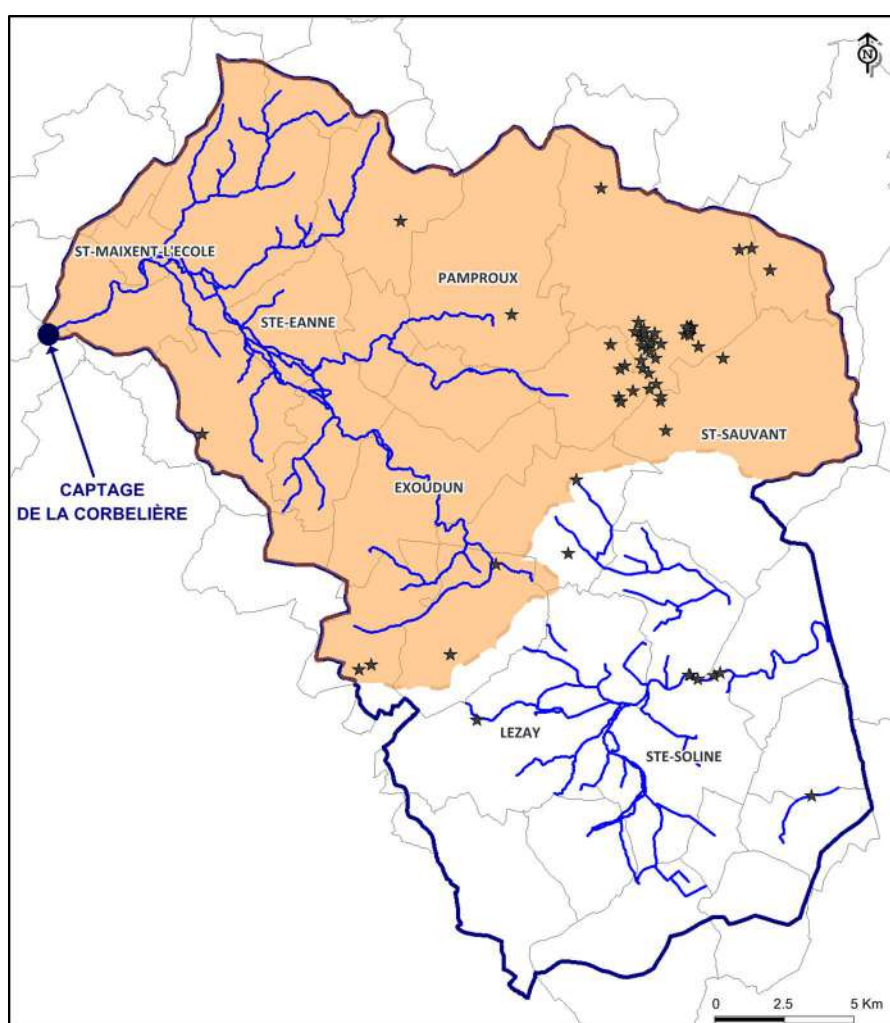


Figure 8 : Bassin versant hydrogéologique et topographique

### 3.2.3. Zones sensibles et zone prioritaire d'action

Au vu des résultats qualitatifs et des précédents bilans, des zones sensibles ont été définies au sein du territoire du bassin versant et validées lors du Comité de Pilotage du 14 avril 2009, afin d'être ciblées préférentiellement lors des actions à venir. En 2019, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie territoriale 2020-2025 la définition de ces zones a été affiné, elle comporte désormais 2 niveaux de zones sensibles et une zone prioritaire d'action [cf. Fig. 9].

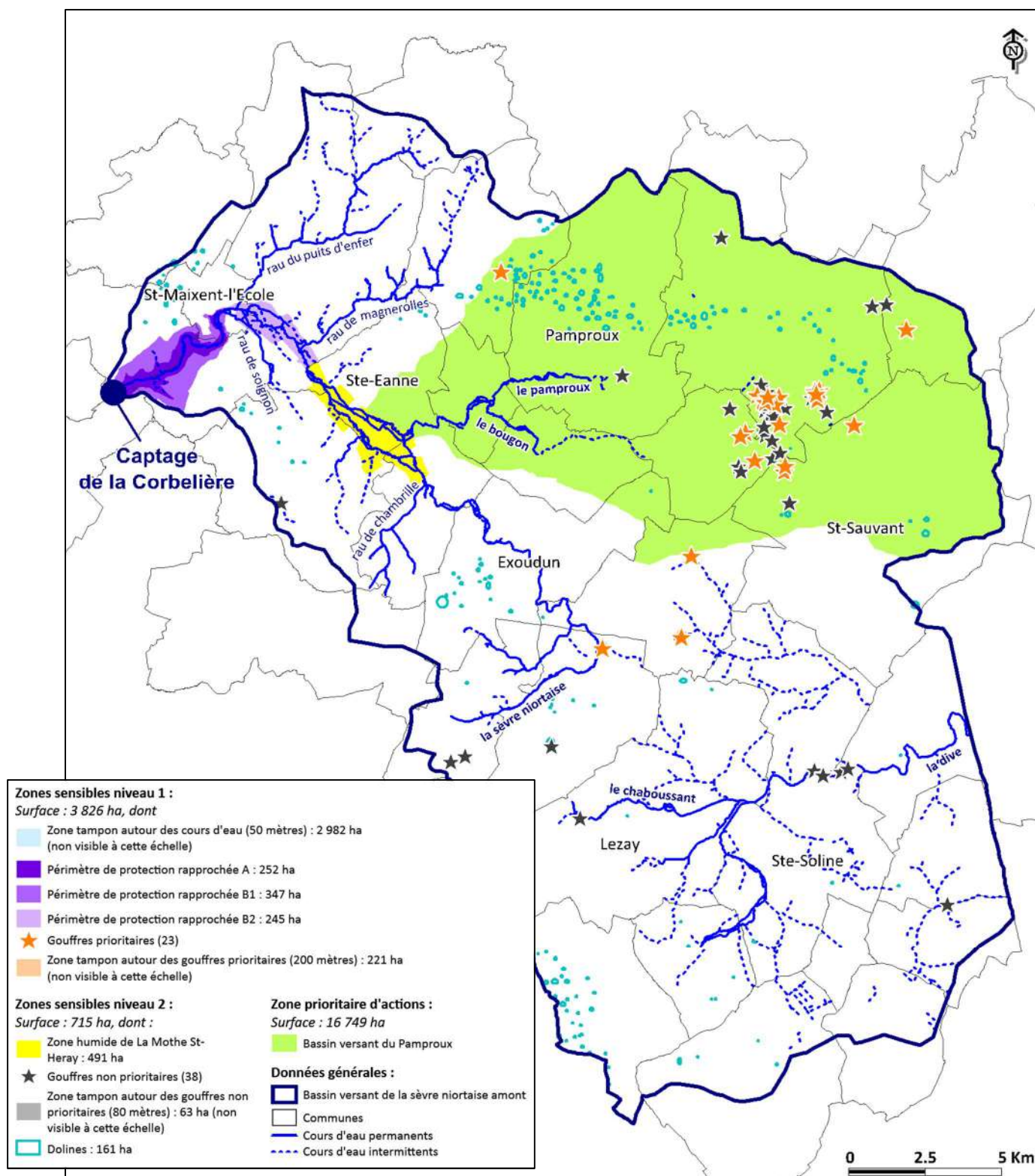


Figure 9 : Zones sensibles et zone prioritaire d'actions

### 3.2.3.1. Zones sensibles

Zones sensibles niveau 1 : ces zones ont une surface totale de **3 826 ha** (total sans doublon) et se composent de :

- Zone tampon de 50 mètres autour des cours d'eau : 2 982 ha
- Périmètres de protection rapprochée A et B : 844 ha
- Gouffres prioritaires (23)
- Zone tampon de 200 mètres autour des gouffres prioritaires : 221 ha

Zones sensibles niveau 2 : ces zones ont une surface totale de **715 ha** et se composent de :

- Zone humide La Mothe St-Héray : 491 ha
- Gouffres non prioritaires (38)
- Zone tampon de 80 mètres autour des gouffres non prioritaires : 63 ha
- Dolines : 161 ha

Un inventaire des gouffres a été réalisé en 2006 ; ils sont situés majoritairement dans le nord-est du territoire. Ces gouffres ont été hiérarchisés en 2008 par un hydrogéologue en fonction de leur sensibilité aux pollutions accidentelles et/ou diffuses. Ainsi, 23 gouffres prioritaires ont été identifiés. Ils sont situés pour la plupart dans des parcelles agricoles.

### 3.2.3.2. Zone prioritaire d'action

Le cours d'eau du Pamproux contribue de façon importante du débit de la Sèvre Niortaise et la qualité de l'eau y est fortement dégradée avec des dépassements quasi continus de la valeur limite de qualité de l'eau brute de 50 mg/L pour les nitrates. De ce fait, le sous-bassin versant du Pamproux a été classé dans les zones sensibles à partir du bilan intermédiaire du 1<sup>er</sup> Contrat territorial en 2009.

En 2012, lors du Bilan-Évaluation réalisé par les bureaux d'études Epices et SAFEGE, la contribution en nitrates des différentes unités hydrogéologiques (ou unités de drainage) a été déterminée. Il en ressort alors que la contribution en nitrates de l'unité hydrogéologique du Pamproux est de 50% [cf. Fig. 10], confirmant de ce fait, la classification en zone sensible du bassin versant du Pamproux de 2009.

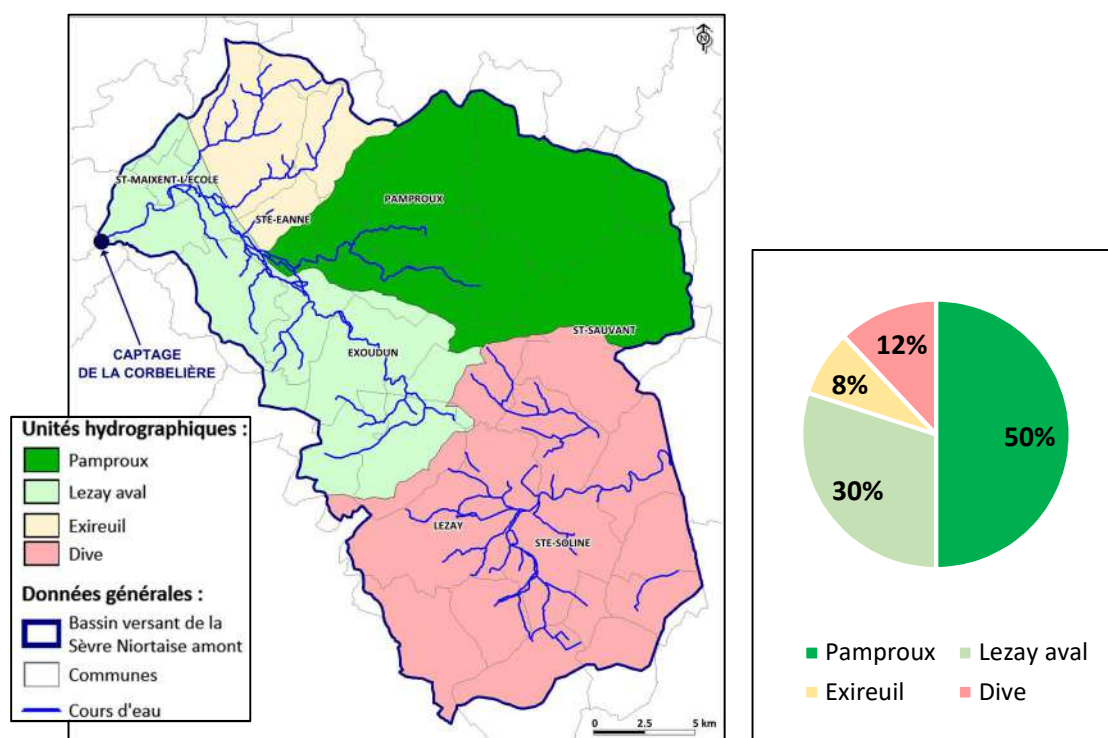


Figure 10 : Carte des unités hydrogéologiques ou unités de drainage et leur contribution en nitrates

En 2019, lors de l'élaboration de la Stratégie territoriale 2020-2025 et de l'affinage de la définition des zones sensibles, il est décidé de faire de ce sous-bassin versant une zone prioritaire d'action.

### 3.2.4. Activités anthropiques

### 3.2.4.1. L'activité agricole

Sur l'ensemble du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont, la SAU reste stable, ainsi que les surfaces en herbe depuis 2015. La culture majoritaire reste le blé, même si l'année culturale 2020 reste atypique avec une sole en blé plus faible en raison des conditions météorologiques de l'automne 2019 défavorables aux semis de céréales d'hiver (2020 est l'année où la part de l'assolement en blé est la plus faible depuis 2008) [cf. Fig. 11].

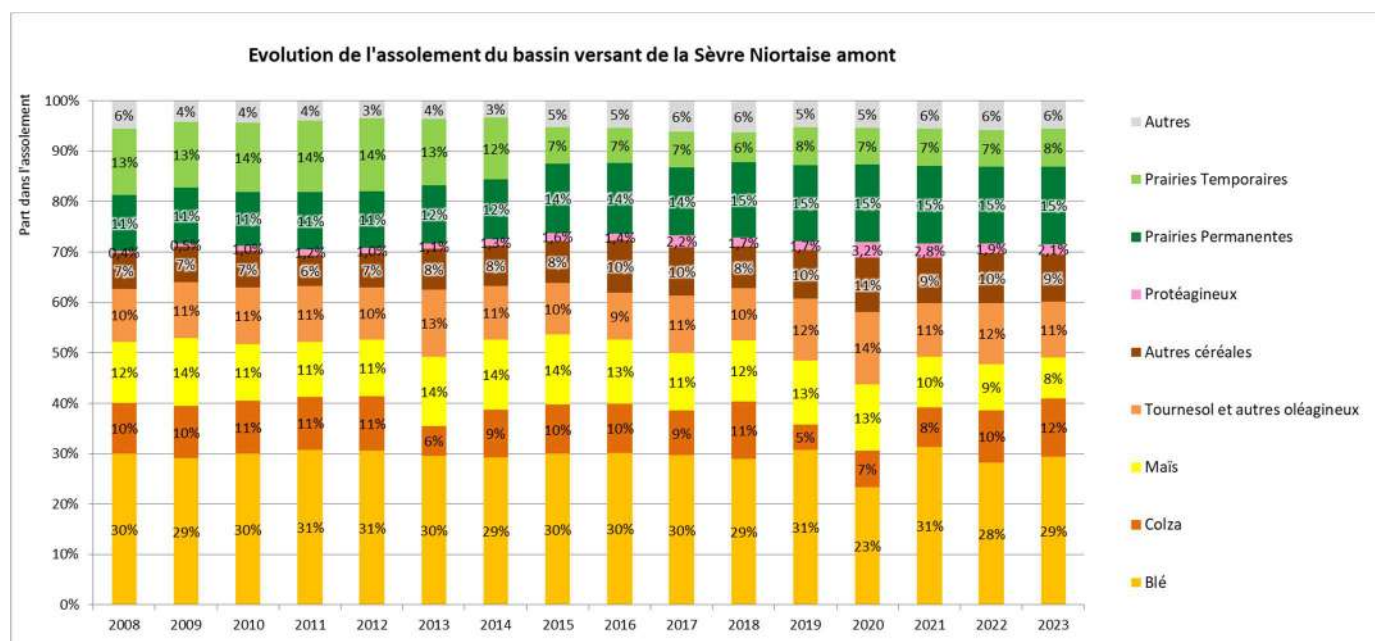


Figure 11 : Evolution de l'assolement sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont depuis 2008

L'assolement sur le sous-bassin versant du Pamproux, zone prioritaire d'action, est assez similaire à celui rencontré à l'échelle de l'AAC de la Corbelière. Sa singularité réside dans la localisation des surfaces en herbe (plus de 60% des surfaces en herbe sont concentrées sur la zone Natura 2000 des Chaumes d'Avon).

Les grandes cultures majoritaires sont identiques (blé, colza, orge, maïs, tournesol) avec tout de même une part plus importante du colza (en moyenne 12,8% de la SAU sur la période 2015-2022) qu'à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont (9% de la SAU sur la même période). Globalement, la part des deux principales cultures d'hiver (blé et colza) est plus importante sur le bassin versant du Pamproux (44% de la SAU en moyenne sur la période 2015-2022, contre 38% à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont).

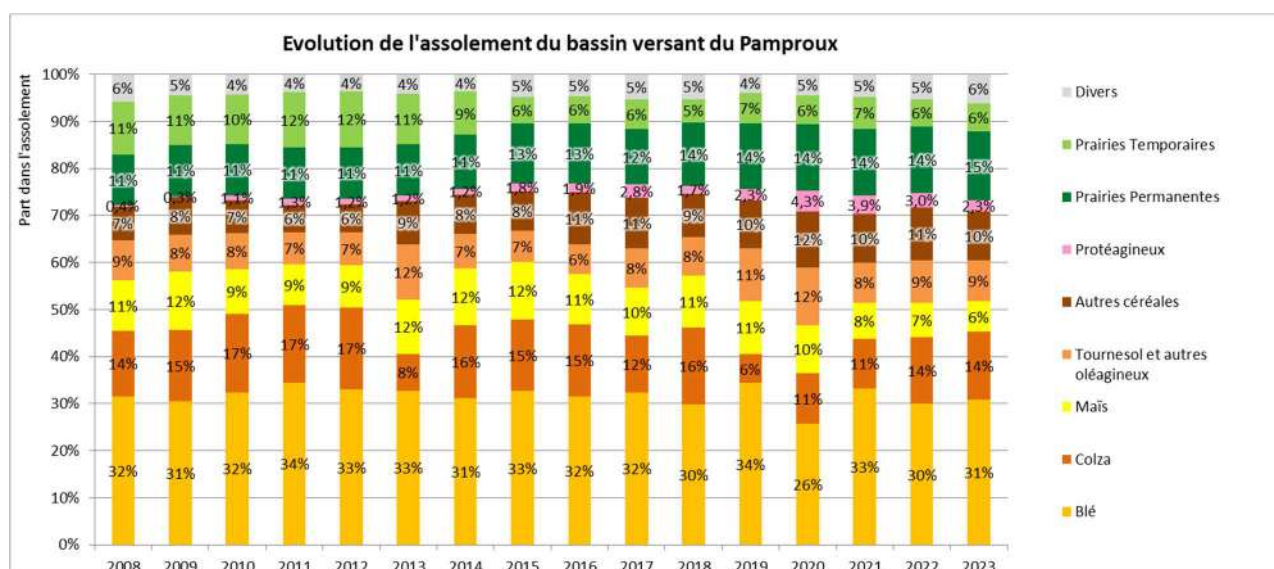


Figure 12 : Evolution de l'assolement sur le sous-bassin versant du Pamproux depuis 2008

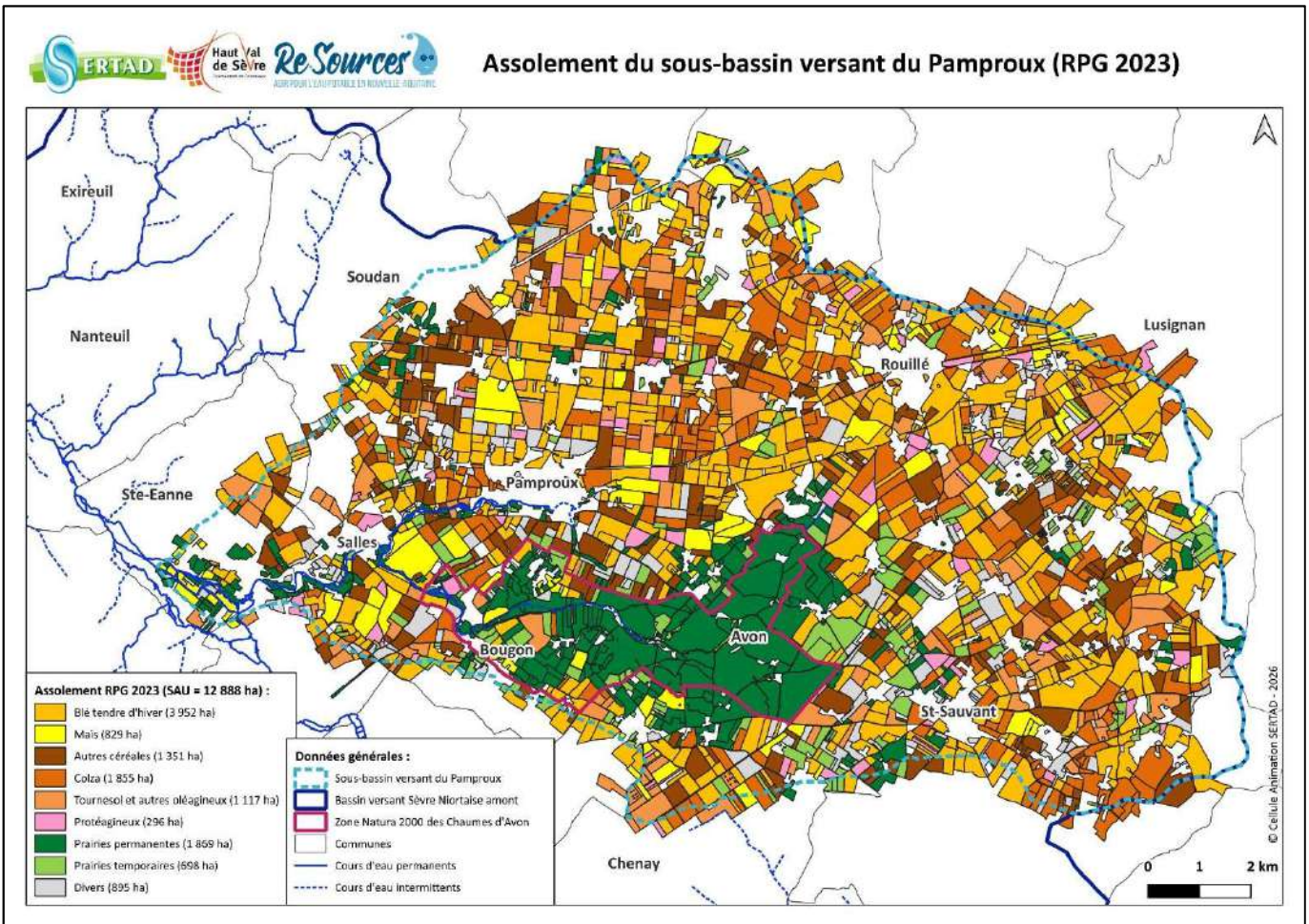


Figure 13 : Assolement du sous-bassin versant du Pamproux (RPG 2023)

### 3.2.4.2. Collectivités et citoyens

Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont concerne 35 communes, incluses partiellement ou en totalité dans son périmètre. La population de ces communes s'élève à environ 37 800 habitants (Populations légales 2016), il s'agit de leur population totale, ce nombre est donc plus important que la population réelle du bassin versant. Le bassin versant recoupe trois Communautés de communes (Haut Val de Sèvre, Mellois en Poitou et Parthenay Gâtine) et une Communauté Urbaine (Grand Poitiers) [cf. Fig. 14].

### 3.2.4.3. Activités industrielles et artisanales

Ce secteur d'activités est assez bien représenté sur le territoire avec environ 1000 structures déclarées dont 27 ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Parmi ces ICPE, on peut noter un abattoir et une importante laiterie. Ces dernières activités génèrent des effluents tout au long de l'année, valorisés dans le secteur agricole par l'intermédiaire de plans d'épandage.

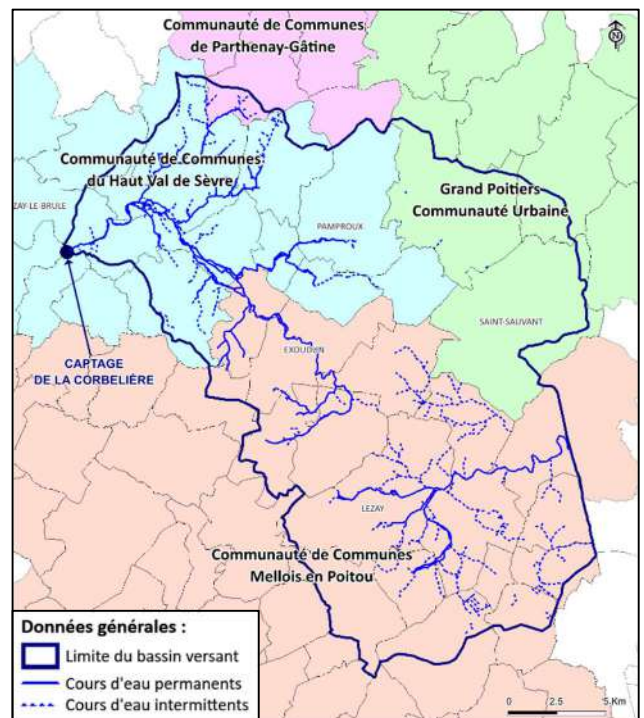


Figure 14 : Communautés de communes et urbaine concernées par le bassin versant

## II. Bilan de la qualité de l'eau

Les valeurs limites de la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'Arrêté du 11 janvier 2007. Pour ce qui est des nitrates et des pesticides, les valeurs limites de qualité des eaux brutes (avant traitement) et des eaux traitées (en sortie d'usine de potabilisation), sont indiquées dans la figure suivante :

### Valeurs limites de qualité

#### ⇒ Nitrates

Eau superficielle : 50 mg/L

Eau souterraine : 100 mg/L

#### ⇒ Phytosanitaires

Par molécule : 2 µg/L

Somme des molécules : 5 µg/L

EAU BRUTE



### Valeurs limites de qualité

#### ⇒ Nitrates

Toutes eaux : 50 mg/L

#### ⇒ Phytosanitaires

Par molécule : 0.1 µg/L

Somme des molécules : 0.5 µg/L

EAU TRAITÉE

Figure 15 : Valeurs limites de qualité des eaux brutes et des eaux traitées

### 1. Suivi de la qualité de l'eau de la Touche Poupard

Concernant la qualité de l'eau du captage de la Touche Poupard, les paramètres suivis sont le phosphore, les nitrates et les cyanobactéries, du fait du risque d'eutrophisation de la retenue d'eau, ainsi que les pesticides.

#### 1.1. Réseau de suivi

Des suivis de la qualité de l'eau sont réalisés sur le bassin versant de la Touche Poupard par différents acteurs du territoire :

- SERTAD : Suivi Sanitaire (ou Autocontrôle) eau brute,
- ARS : Contrôle sanitaire,
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : Réseau de suivi départemental,
- SPL de la Touche Poupard : Suivi exploitant barrage,
- Agence de l'eau : Suivi de la qualité des plans d'eau.

Le détail de ces suivis (localisation, fréquence et paramètres suivis) est disponible en annexe [cf. Annexe II].

En 2015, dans le cadre de l'étude sur l'eutrophisation de la retenue de la Touche Poupard réalisée par Asconit Consultants (MO CAEDS), 4 prélèvements ont eu lieu sur différents affluents soit 8 points. La CAEDS en 2017, puis la SPL de la Touche Poupard à partir de 2018, ont repris ces 8 points afin de poursuivre le suivi de l'eutrophisation de la retenue d'eau.

La qualité de l'eau est ainsi suivie à différents points du bassin versant [cf. Fig. 16] :

- Captage,
- Barrage (différents niveaux),
- Plan d'eau,
- 8 affluents du plan d'eau (dont le Chambon en amont du plan d'eau).

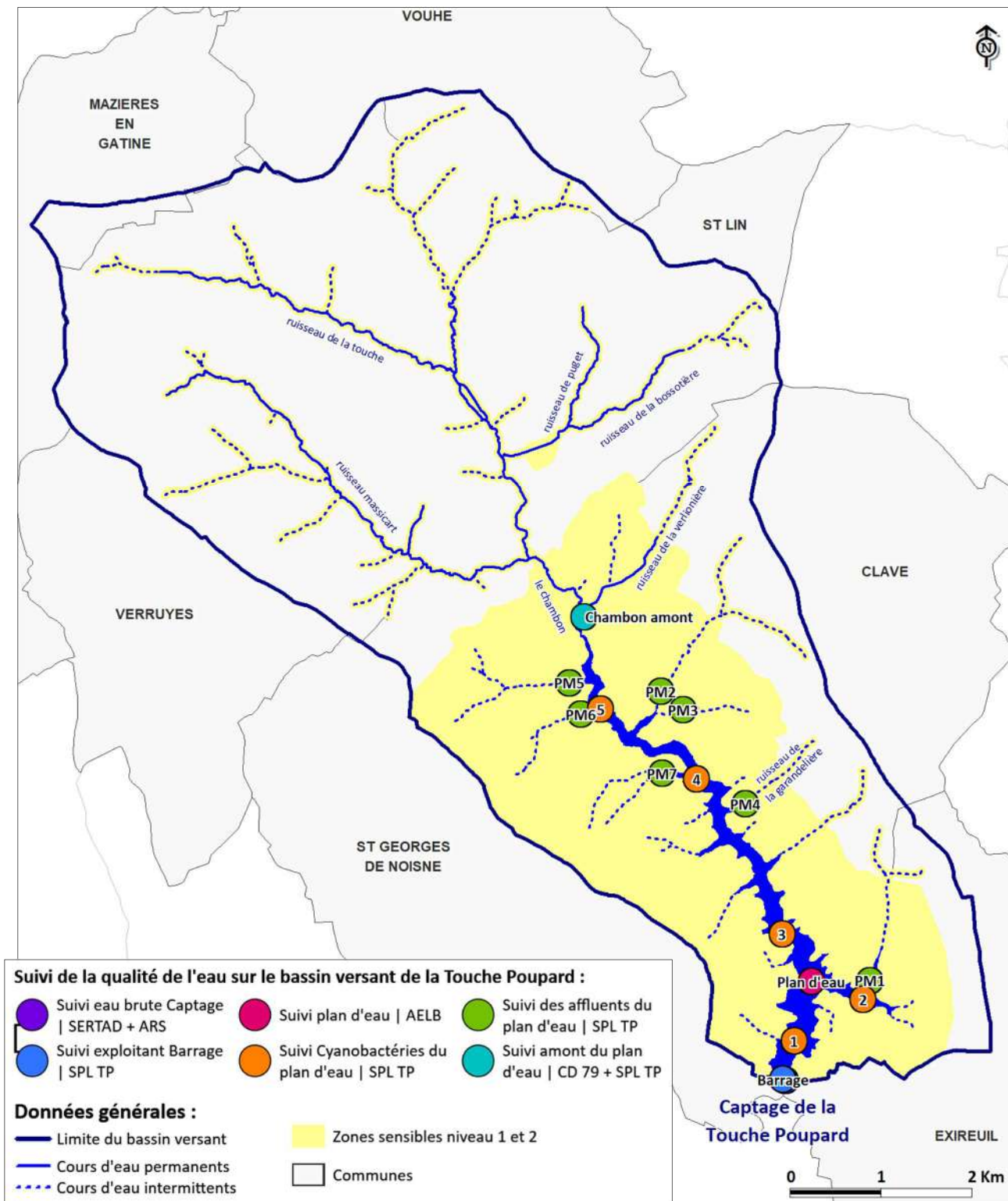


Figure 16 : Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Touche Poupard.

## 1.2. Suivi des risques d'eutrophisation

Lors du Comité de pilotage du 4 novembre 2016, il a été décidé de passer prioritaire le paramètre phosphore dans le programme d'actions, suite aux résultats de l'étude sur les risques d'eutrophisation de 2016 menée par Asconit Consultants :

« Les dysfonctionnements observés dans la retenue de la Touche Poupard semblent provenir des apports en phosphore du bassin versant et de l'incapacité des sédiments à dégrader la matière organique. Il faut donc agir principalement sur les éléments phosphorés ». Les apports de nutriments et de matière organique sont supérieurs aux capacités des sédiments à les dégrader.

### 1.2.1. Le phosphore

PHOSPHORE	Contrat territorial 2014-2018	Stratégie territoriale 2020-2025
Objectifs	P90 < 0.10 mg/L ⇒ Au captage	P90 < 0.10 mg/L ⇒ Au captage <b>+ 8 affluents du plan d'eau</b>

#### 1.2.1.1. Au captage

Le suivi des concentrations en phosphore total mesurées au barrage où est située la prise d'eau brute est repris dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des concentrations mesurées dans le cadre du suivi exploitant réalisé par la CAEDS, puis la SPL de la Touche Poupard, ainsi que le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS.

Captage de la Touche Poupard	Etat initial 2014-2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Etat 2020-2025
Nombre de Valeurs	50	14	12	11	11	12	14	13	73
Valeur maximale (mg/L)	0,107	0,087	0,064	0,071	0,038	0,053	0,050	0,066	0,071
Valeur moyenne (mg/L)	0,030	0,032	0,036	0,030	0,022	0,034	0,030	0,031	0,030
Percentile 90 (en mg/L)	0,062	0,050	0,059	0,066	0,036	0,050	0,049	0,060	0,053

Figure 17 : Bilan des concentrations en phosphore total mesurées au barrage (Suivi SPL TP + Suivi ARS)

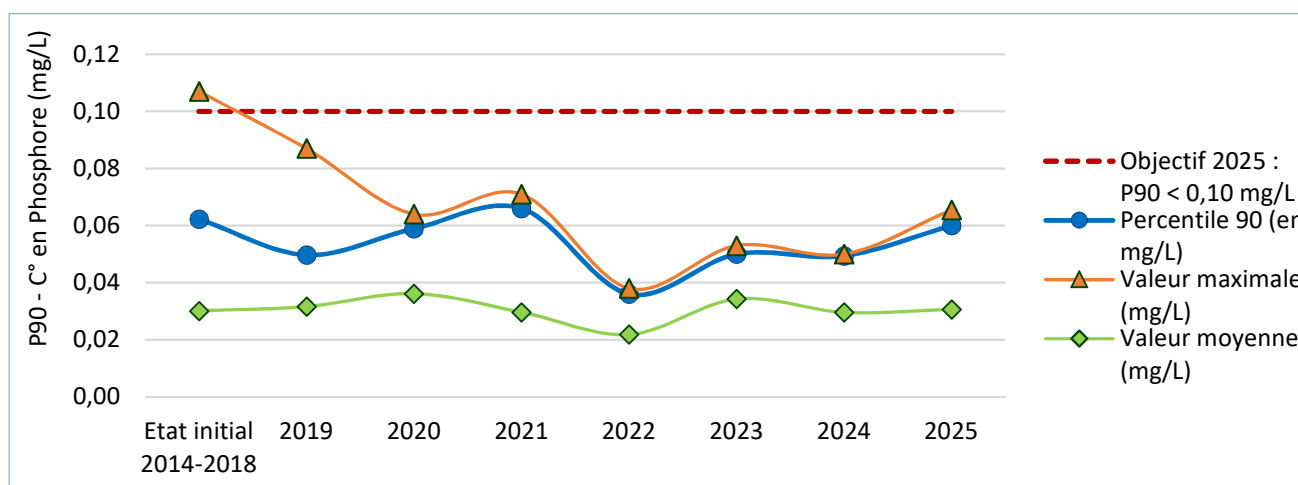


Figure 18 : concentration en phosphore au captage de la Touche Poupard

#### 1.2.1.2. Sur le bassin versant

Le phosphore est suivi sur les 7 affluents du plan d'eau depuis 2017 ainsi qu'en amont du plan d'eau au niveau du cours d'eau du Chambon depuis 2006. Les résultats de l'année 2025 sont présentés dans les tableaux ci-après.

Suivi eutrophisation : Paramètre Phosphore	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	PM6	PM7
Nombre de prélèvements (> seuil de quantification)	8	10	12	9	11	12	12
Valeur moyenne (mg/L)	0.041	0.055	0.060	0.044	0.112	0.054	0.069
Valeur maximale (mg/L)	0.100	0.100	0.210	0.090	0.200	0.160	0.150
Percentile 90 (mg/L)	0.079	0.082	0.089	0.082	0.170	0.060	0.126

Les valeurs indiquées en rouge sont celles qui dépassent l'objectif du contrat pour ce paramètre.

Figure 19 : Phosphore total mesuré en 2025 sur les 7 affluents du plan d'eau (Suivi SPL TP)

Les données détaillées depuis 2017 sont disponibles en annexe [cf. Annexe III].

Suivi Chambon amont	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements (> seuil de quantification)	6	6	12	11	12	11	12	12	12
Valeur moyenne (mg/L)	0.130	0.160	0.140	0.106	0.084	0.075	0.084	0.068	0.096
Valeur maximale (mg/L) Percentile 90 (mg/L)	0.230 <b>0.190</b>	0.470 <b>0.330</b>	0.290 <b>0.260</b>	0.161 <b>0.144</b>	0.176 <b>0.149</b>	0.119 <b>0.112</b>	0.230 <b>0.121</b>	0.100 <b>0.090</b>	0.220 <b>0.149</b>

Les valeurs indiquées **en rouge** sont celles qui dépassent l'objectif du contrat pour ce paramètre.

Figure 20 : Phosphore total mesuré en amont du plan d'eau (Suivi Conseil Départemental 79 + SPL TP)

Les données détaillées depuis 2006 sont disponibles en annexe [cf. Annexe IV].

Il est à noter que le nombre d'analyses par an a été augmenté à partir de 2019 sur les points PM1 à PM7 par rapport aux années précédentes et que le seuil de quantification du phosphore par le laboratoire réalisant les analyses a été abaissé. Cela permet d'obtenir plus de valeurs sur l'année et permet donc un suivi plus fin de ce paramètre. Le nombre de prélèvements a également été doublé au niveau du suivi Chambon amont à partir de 2019.

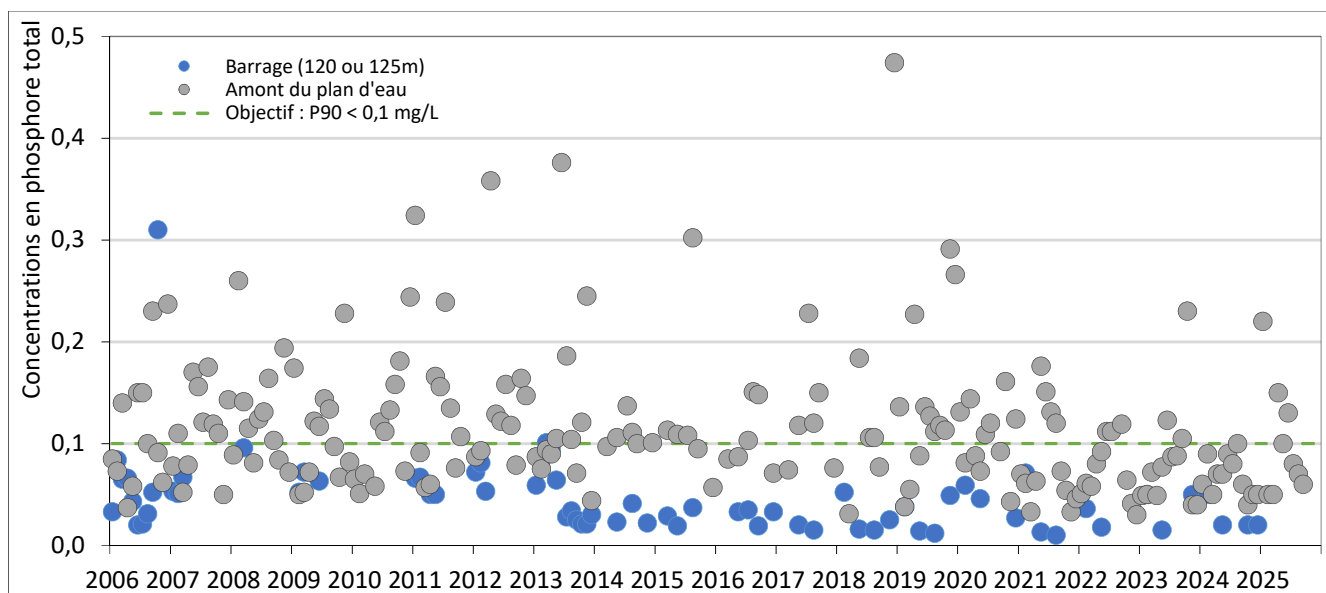


Figure 21 : Comparaison des concentrations en phosphore au niveau du barrage et en amont du plan d'eau

Les résultats du suivi sur le bassin versant montrent des concentrations en phosphore total supérieures aux valeurs relevées au niveau du barrage. On peut notamment voir que les concentrations mesurées en amont du plan d'eau sont bien au-dessus de celles mesurées au captage, illustrant ainsi la consommation des nutriments par les micro-organismes et le stockage dans les sédiments au sein du plan d'eau [cf. Fig. 21].

### 1.2.1.3. Comparaison résultats 2025 / objectifs 2025

Objectif PHOSPHORE	Captage	Chambon Amont	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	PM6	PM7
P90 < 0.10 mg/L	0.060	<b>0.149</b>	0.079	0.082	0.089	0.082	<b>0.170</b>	0.060	<b>0.126</b>

## 1.2.2. Les nitrates

NITRATES	Contrat territorial 2014-2018	Stratégie territoriale 2020-2025
Objectifs	Concentration maximale < 20 mg/L Concentration moyenne < 10 mg/L  ⇒ Au captage	Concentration maximale < 20 mg/L Concentration moyenne < 10 mg/L  ⇒ Au captage <b>+ 8 affluents du plan d'eau</b>

### 1.2.2.1. Au captage

Le suivi des concentrations en nitrates au niveau du captage, dans le cadre de l'autocontrôle réalisé par le SERTAD depuis 2018 est repris dans le tableau suivant.

Suivi Captage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	49	283	366	360	351	353	264	238
Valeur moyenne (mg/L)	<b>11,77</b>	<b>14,87</b>	8,77	7,80	5,42	<b>10,71</b>	6,77	5,47
Valeur maximale (mg/L)	17,80	<b>21,95</b>	14,36	12,72	8,88	14,74	9,64	9,01

Figure 22 : Bilan des concentrations en nitrates mesurées au captage (Suivi SERTAD)

Les données détaillées depuis 2005 sont disponibles en annexe [cf. Annexe V].

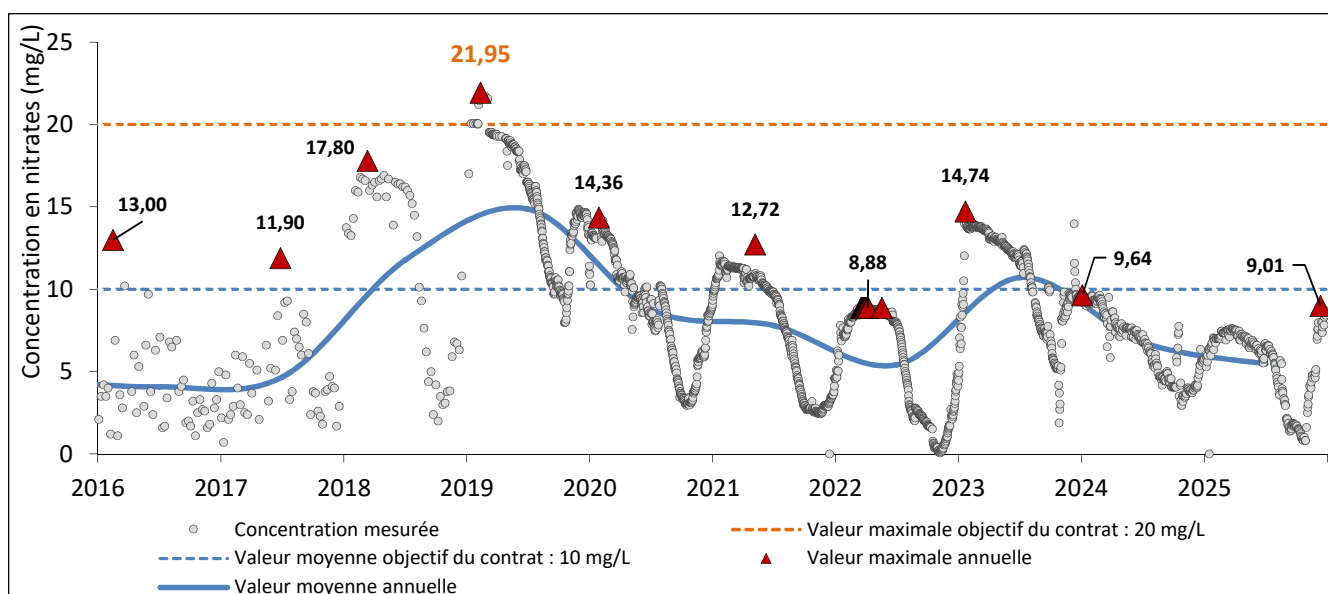


Figure 23 : Suivi des concentrations en nitrates au captage depuis 2016 (Suivi SERTAD)

Le suivi quotidien, mis en place en 2019, a été modifié depuis 2024, avec l'enregistrement de valeurs uniquement les jours ouvrés. Cela entraîne une légère baisse du nombre de prélèvements annuels (238 enregistrements pour 2025).

L'année 2019 a été marquée par une concentration maximale historique depuis la mise en route de l'usine en 2001. Les 3 années suivantes ont connu une nette tendance à la baisse avec des valeurs maximales et moyennes conformes aux objectifs du contrat. Après une hausse en 2023 (moyenne annuelle supérieure à 10,71 mg/l) qui peut en partie s'expliquer par une pluviométrie exceptionnelle, les années suivantes, 2024 et 2025 voient un retour vers des valeurs faibles avec une moyenne annuelle à 5,47 mg/l et aucune mesure au-dessus de 10 mg/l.

Le suivi de la pluviométrie du barrage se fait au niveau de la Vigie. Celui-ci est en place depuis février 2018 et les données sont récupérées auprès des services du département.

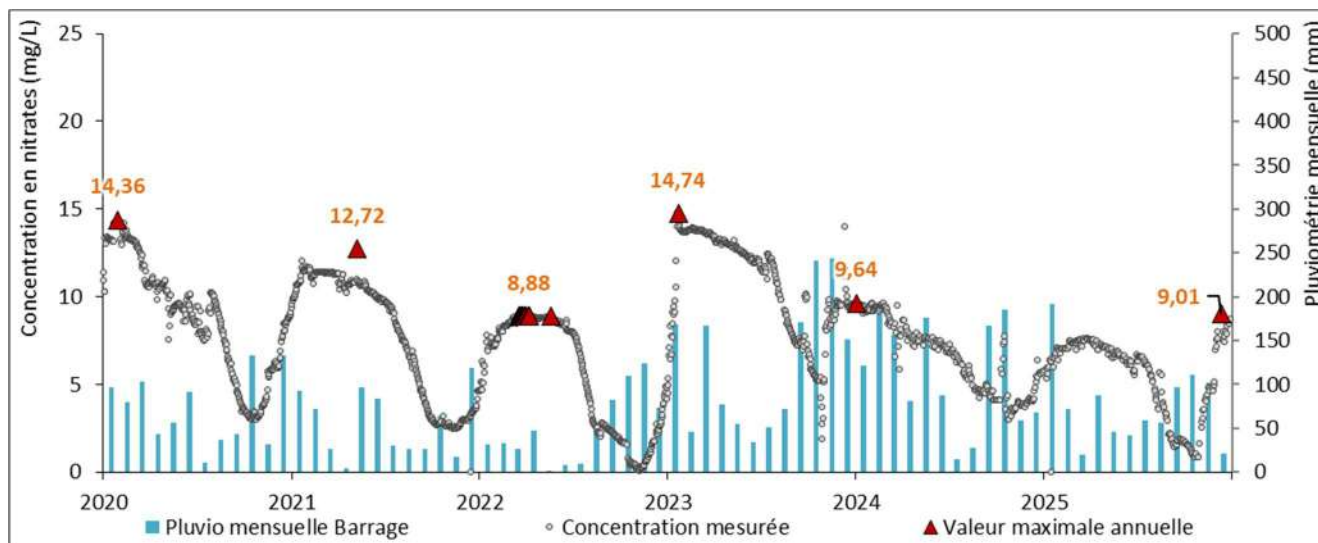


Figure 24 : Pluviométrie mensuelle à la tour de prise d'eau du barrage et concentration en Nitrates

### 1.2.2.2. Sur le bassin versant

Les nitrates sont également suivis sur les 7 affluents du plan d'eau depuis 2017 ainsi qu'en amont du plan d'eau au niveau du cours d'eau du Chambon depuis 2006. Les résultats de l'année 2025 sont présentés dans les tableaux ci-après.

Suivi eutrophisation : Paramètre Nitrates	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	PM6	PM7
Nombre de prélèvements	8	10	11	10	11	12	12
Valeur moyenne (mg/L)	13,55	9,92	15,28	11,37	16,67	22,31	19,00
Valeur maximale (mg/L)	44,40	21,70	19,60	18,50	31,00	39,50	27,20

Les valeurs indiquées en rouge sont celles qui dépassent l'objectif du contrat pour ce paramètre.

Figure 25 : Concentration en Nitrates mesurée en 2025 sur les 7 affluents du plan d'eau (Suivi SPL TP)

Les données détaillées depuis 2018 sont disponibles en annexe [cf. Annexe VI].

Suivi Chambon amont	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	6	12	11	12	11	12	12	12
Valeur moyenne (mg/L)	12,03	14,36	15,04	10,86	12,87	13,12	11,33	11,43
Valeur maximale (mg/L)	15,00	25,40	25,90	16,50	30,20	20,90	14,20	18,80

Les valeurs indiquées en rouge sont celles qui dépassent l'objectif du contrat pour ce paramètre.

Figure 26 : Concentration en Nitrates mesurée en amont du plan d'eau (Suivi Conseil Départemental 79 + SPL TP)

Les données détaillées depuis 2006 sont disponibles en annexe [cf. Annexe VII].

Comme pour le phosphore, le nombre d'analyses nitrates sur les points PM1 à PM7 ainsi que sur le Chambon amont a été revu à la hausse à partir de 2019, afin de permettre un suivi plus fin du paramètre sur le territoire.

De même que pour le phosphore, les concentrations en nitrates en amont du plan d'eau sont généralement plus importantes que celles mesurées au niveau du captage, démontrant là aussi la consommation des nutriments par les micro-organismes et le stockage dans les sédiments au sein du plan d'eau. **Cela semblait moins le cas en 2018 et 2019 mais on observe à nouveau ce phénomène depuis 2020 [cf. Fig. 27].**

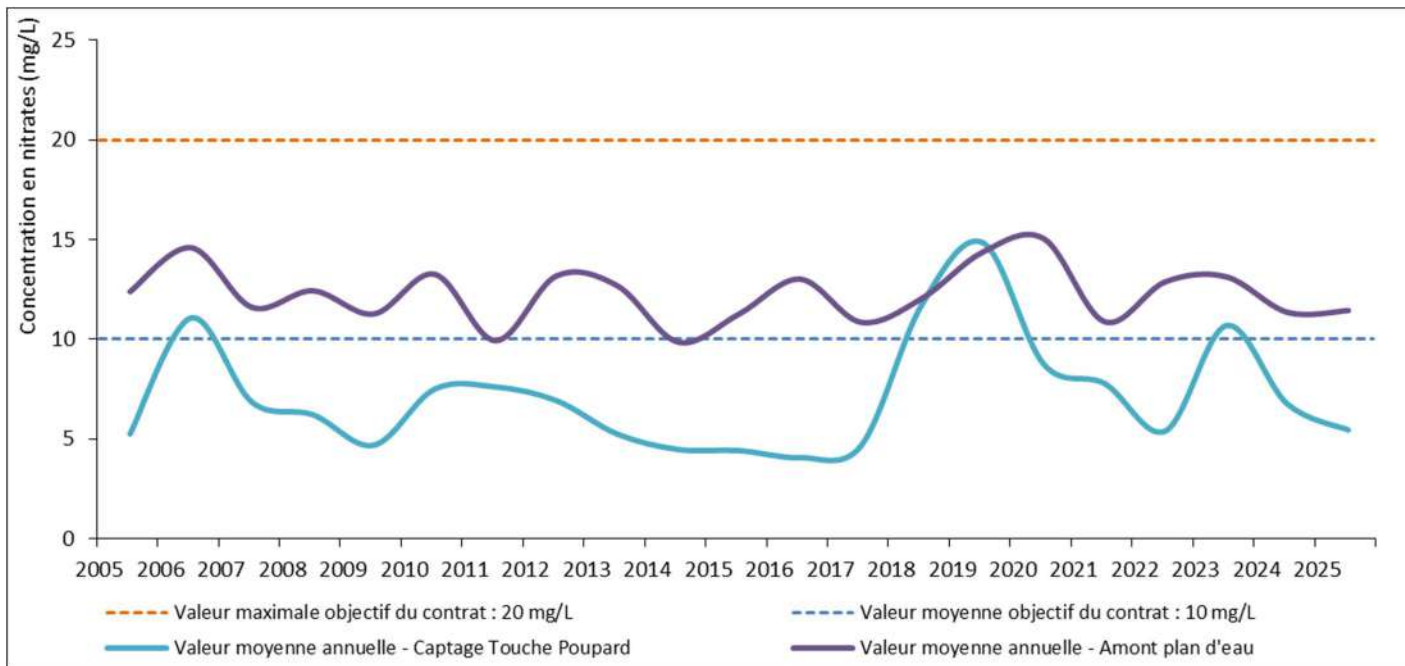


Figure 27 : Concentrations moyennes annuelles en nitrates au captage et en amont du plan d'eau

### 1.2.2.3. Comparaison résultats 2025 / objectifs 2025

Objectifs NITRATES	Captage	Chambon Amont	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	PM6	PM7
Concentration maximale < 20 mg/L	9,01	18,80	44,40	21,70	19,60	18,50	31,00	39,50	27,20
Concentration moyenne < 10 mg/L	5,47	9,70	5,98	10,39	14,14	9,24	12,81	18,52	17,69

On peut observer que 2 affluents (5 et 7) sont concernés par les 2 problématiques (Phosphore et nitrates).

### 1.2.3. Les cyanobactéries

Les cyanobactéries sont contrôlées au niveau du captage dans le cadre du suivi sanitaire réalisé par le SERTAD ainsi que le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Elles sont également suivies à différents niveaux du barrage ainsi qu'à cinq points du plan d'eau, en plus du captage (Pt1), par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

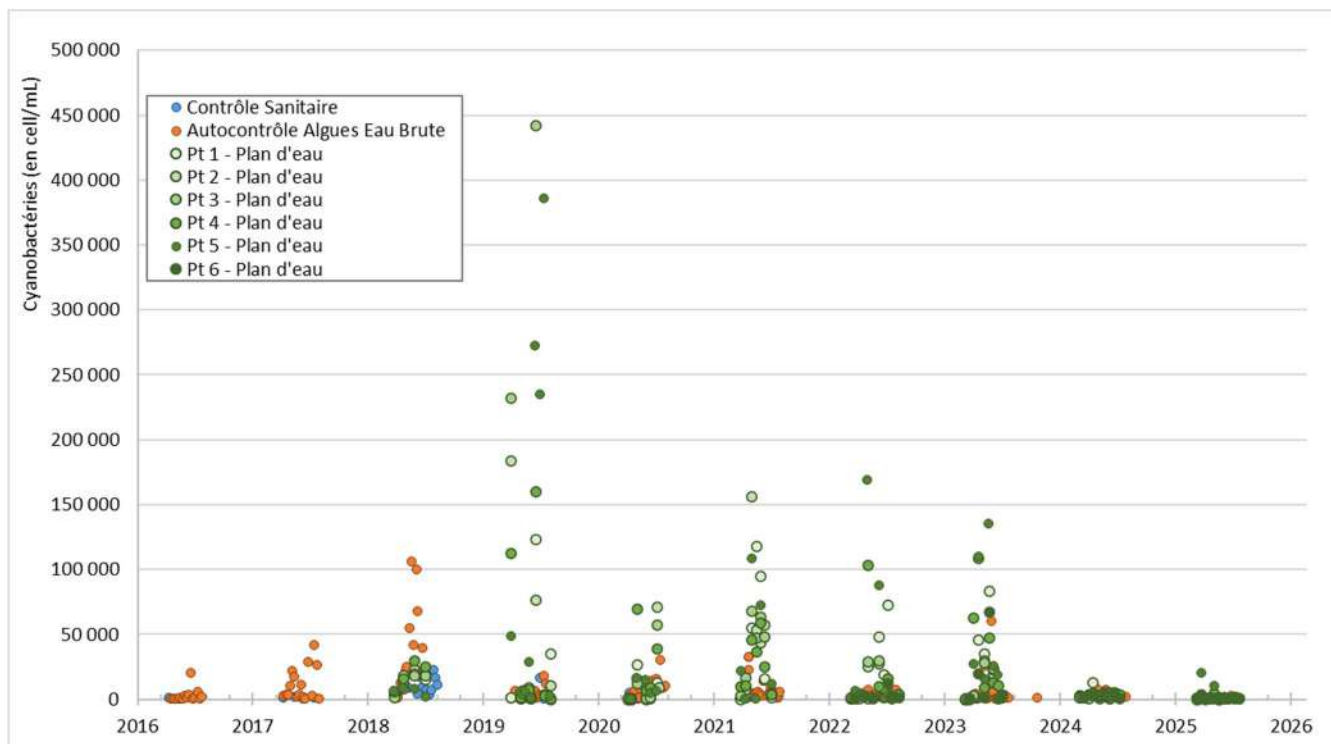


Figure 28 : Suivi des Cyanobactéries depuis 2016 / Suivi Contrôle sanitaire + Autocontrôle SERTAD + Plan d'eau

On observe une augmentation des dénombrements de cellules de cyanobactéries à partir d'octobre 2017 ; phénomène qui s'est poursuivi les étés suivants, et qui concerne surtout les points situés sur le plan d'eau dans le cadre de la surveillance par le Département.

En 2025, comme en 2024, l'ensemble des contrôles a présenté une nette baisse du nombre de cellules sur la globalité du plan d'eau. Cela peut s'expliquer par les pluies régulières qui ont permis au plan d'eau de rester à sa côte la plus haute jusqu'à fin avril.

Les quantités importantes d'eau apportée par les pluies depuis 2 ans ont entraîné un renouvellement de la masse d'eau. Combiné à la gestion des restitutions rivière, cela a favorisé le relargage naturel des alluvions présents, donc des matières pouvant favoriser le développement algal (phosphore, nitrates...).

Toutefois, l'interprétation des résultats d'analyse des cyanobactéries reste un sujet très complexe, influencée par de très nombreux paramètres et dont les modalités d'analyses ne sont pas encore encadrées réglementairement. Il paraît donc délicat de comparer des résultats obtenus par des méthodes d'analyse différentes.

### 1.3. Suivi des phytosanitaires

PHYTOSANITAIRES	Contrat territorial 2014-2018	Stratégie territoriale 2020-2025
Objectifs	<p><u>Somme des molécules :</u> 80% des prélèvements &lt; 0.30 µg/L Aucun prélèvement &gt; 0.50 µg/L</p> <p><u>Par molécule :</u> Aucune concentration &gt; 0.10 µg/L</p> <p>⇒ Au captage</p>	<p><u>Somme des molécules :</u> 80% des prélèvements &lt; 0.10 µg/L Aucun prélèvement &gt; 0.30 µg/L</p> <p><u>Par molécule :</u> Aucune concentration &gt; 0.10 µg/L</p> <p>⇒ Au captage</p>

### 1.3.1. Au captage

Les mesures au captage, dans le cadre de l’autocontrôle du SERTAD et du contrôle sanitaire réalisé par l’ARS, depuis 2020, sont présentées dans le tableau suivant :

Suivi Captage	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	18	20	18	19	18
Nombre de prélèvements Non conformes Objectifs CT somme molécules > 0.3 µg/L	18 ⇒ 100%	19 ⇒ 95%	18 ⇒ 100%	17 ⇒ 90 %	13 ⇒ 72 %
Valeur maximale détectée (Somme des molécules)	0.475 µg/L	0.544 µg/L	0.628 µg/L	0.622 µg/L	0.451 µg/L
Nb de molécules détectées / Nb de molécules recherchées	13 / 251	9 / 246	13 / 286	15/287	13/291
Valeur maximale détectée (Par molécule)	<b>0.280 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0.250 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0.260 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0.370 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0.18 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA
Molécule détectée le plus souvent	(S-)Métolachlore ESA + OXA <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA + OXA <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA + Chlorothalonil R471811 <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA <b>100%</b>	+ Chlorothalonil R471811 <b>100%</b>

Figure 29 : Bilan des analyses phytosanitaires au captage (Suivi SERTAD + Contrôle sanitaire)

Les données détaillées depuis 2005 sont disponibles en annexe [cf. Annexe VIII].

En 2025, 18 analyses ont été effectuées au captage (6 dans le cadre du contrôle sanitaire de l’ARS et 12 pour le suivi sanitaire du SERTAD). Les concentrations totales mesurées sont toutes largement inférieures à la norme eau brute (5 µg/L pour la somme des molécules)

Sur la totalité des prélèvements, 5 sont conformes aux objectifs du contrat territorial (27.78%) concernant la somme des molécules (0.30 µg/L). Ceux-ci ont été mesurés sur la période août à octobre.

La concentration maximale détectée par prélèvement sur l’année 2025 est de 0.451 µg/L en juin.

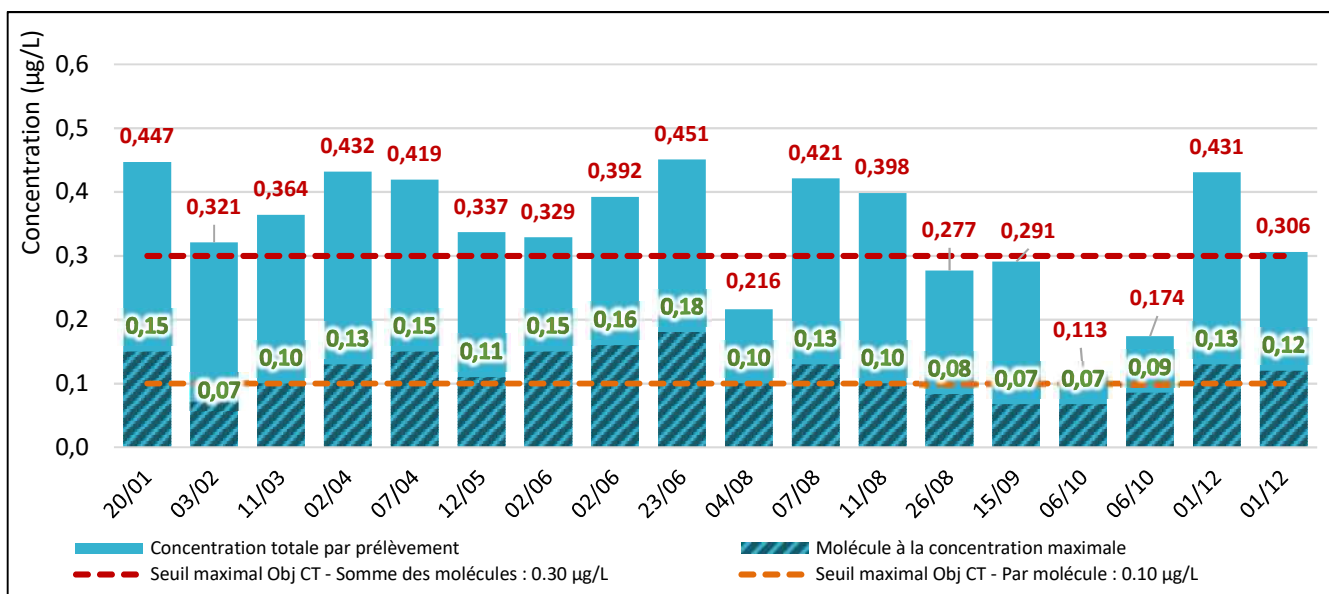


Figure 30 : Bilan des analyses phytosanitaires au captage en 2025 (Suivi SERTAD + Contrôle sanitaire)

13 molécules ont été détectées sur près de 291 molécules recherchées lors des 18 prélèvements réalisés. Les molécules repérées le plus couramment sont des herbicides ou leurs métabolites de dégradation, mais on retrouve également un molluscicide, ainsi qu'un métabolite de fongicide.

En 2025, 2 molécules ont été détectées à une concentration supérieure à 0.10 µg/L, le métabolite ESA du « S-Métolachlore » et du « Métazachlore ». La concentration maximale pour le (S)-Métolachlore ESA a été mesurée à 0,18 µg/L en juin, le même mois où la somme des molécules détectées a été la plus importante. Pour le Métazachlore ESA, la concentration maximale a été retrouvée en décembre (0,13 µg/L).

Depuis 2017, le (S)-Métolachlore ESA est la seule molécule qui dépasse systématiquement tous les ans cette concentration de 0.10 µg/L.

Le détail des molécules détectées au captage est indiqué dans le tableau suivant :

Nom	Commentaires	Détection	Concentration maximale	Nb de détections > 0.10 µg/L
<b>Chlorothalonil-R471811</b>	<b>Métabolite de dégradation du Chlorothalonil (Fongicide interdit depuis mai 2020)</b>	<b>18 / 18</b>	<b>0.100 µg/L</b>	-
Métazachlore ESA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	17 / 18	0,130 µg/L	3
(S)-Métolachlore OXA	Métabolite de dégradation du (S)-Métolachlore (Herbicide)	16 / 18	0,059 µg/L	-
(S)-Métolachlore ESA	Métabolite de dégradation du (S)-Métolachlore (Herbicide)	14 / 18	0,180 µg/L	8
Flufénacet ESA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	13 / 18	0,060 µg/L	-
Métaldéhyde	Molluscicide	13 / 18	0,045 µg/L	-
Métazachlore OXA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	10 / 18	0,084 µg/L	-
Propyzamide	Herbicide	10 / 18	0,028 µg/L	-
Dinoterbe	Herbicide	1 / 6	0,058 µg/L	-
Prosulfocarbe	Herbicide	2 / 18	0,032 µg/L	-
2-hydroxyatrazine	Métabolite de dégradation de l'Atrazine (Herbicide interdit depuis 2003)	2 / 18	0,017 µg/L	-
Diméthénamide CGA 369873	Métabolite de dégradation du Diméthénamide	1 / 12	0,022 µg/L	-
Diflufénicanil	Herbicide	1 / 18	0,028 µg/L	-
<b>Molécule détectée le plus souvent   Molécule ayant la concentration maximale</b>				
Concentration supérieure à la norme Eau Potable : 0,10 µg/L				
* Molécule susceptible de contenir des perturbateurs endocriniens				

*Figure 31 : Liste des molécules détectées au captage en 2025*

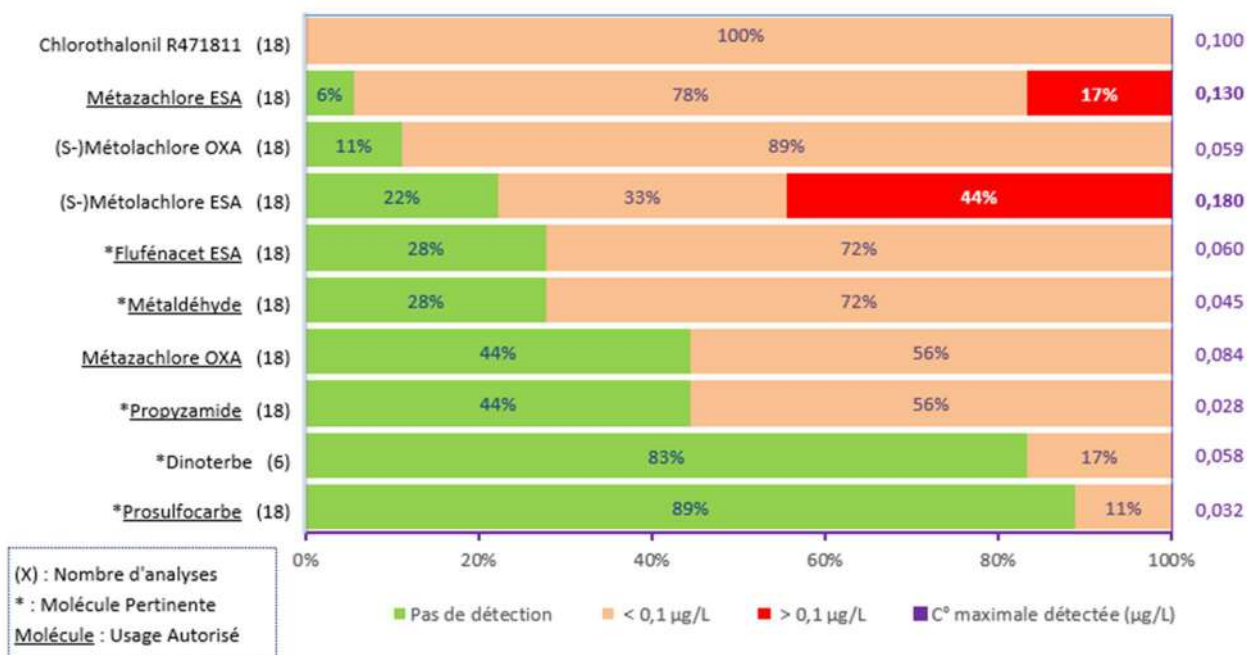


Figure 32 : Pourcentage de détection et concentration maximale des molécules détectées en 2025

### 1.3.2. Sur le bassin versant

Un suivi des phytosanitaires est réalisé sur le Chambon en amont du plan d'eau, dans le cadre du réseau de suivi du Conseil Départemental des Deux-Sèvres. Ce suivi a été interrompu en 2014, puis remis à nouveau en place en 2019. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Suivi Chambon amont	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	6	6	6	6	6
Nombre de prélèvements Non conformes objectifs CT	6 ⇒ 100%	6 ⇒ 100%	6 ⇒ 100%	6 ⇒ 100%	6 ⇒ 100%
Valeur maximale détectée (Somme des molécules)	0,437 µg/L	1,369 µg/L	1,145 µg/L	1,160 µg/L	0,879 µg/L
Nb de molécules détectées / Nb de molécules recherchées	12 / 240	19 / 307	17 / 301	19 / 303	19 / 366
Valeur maximale détectée (Par molécule)	<b>0,31 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0,74 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0,55 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0,38 µg/L</b> (S-)Métolachlore ESA	<b>0,36 µg/L</b> Métazachlore ESA
Molécule détectée le plus souvent	(S-)Métolachlore ESA <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA + OXA <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA + Chlorothalonil R471811 <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA + OXA + Chlorothalonil R471811 <b>100%</b>	(S-)Métolachlore ESA + Chlorothalonil R471811 <b>100%</b>

Figure 33 : Bilan des analyses phytosanitaires en amont du plan d'eau (Suivi Conseil Départemental 79)

Les données détaillées depuis 2005 sont disponibles en annexe [cf. Annexe IX].

La quasi-totalité des prélèvements sur ce point n'est pas conforme aux objectifs du contrat, que ce soit pour la somme des molécules par prélèvement ou par molécule, notamment depuis 2019 avec l'ajout des métabolites de dégradation de molécules herbicides.

En 2025 comme tous les ans depuis 2019, l'ensemble des prélèvements réalisés ne sont pas conformes du fait de la détection systématique du métabolite **ESA du (S-) Métolachlore** à une concentration supérieure à 0.10 µg/L. Le métabolite R471811 du Chlorothalonil a été détecté à chaque fois, mais pas systématiquement à une concentration supérieure au 0.10 µg/L.

On observe également pour les molécules phytosanitaires un effet de dilution par le plan d'eau avec des concentrations généralement supérieures en amont du plan d'eau par rapport à celles mesurées au captage.

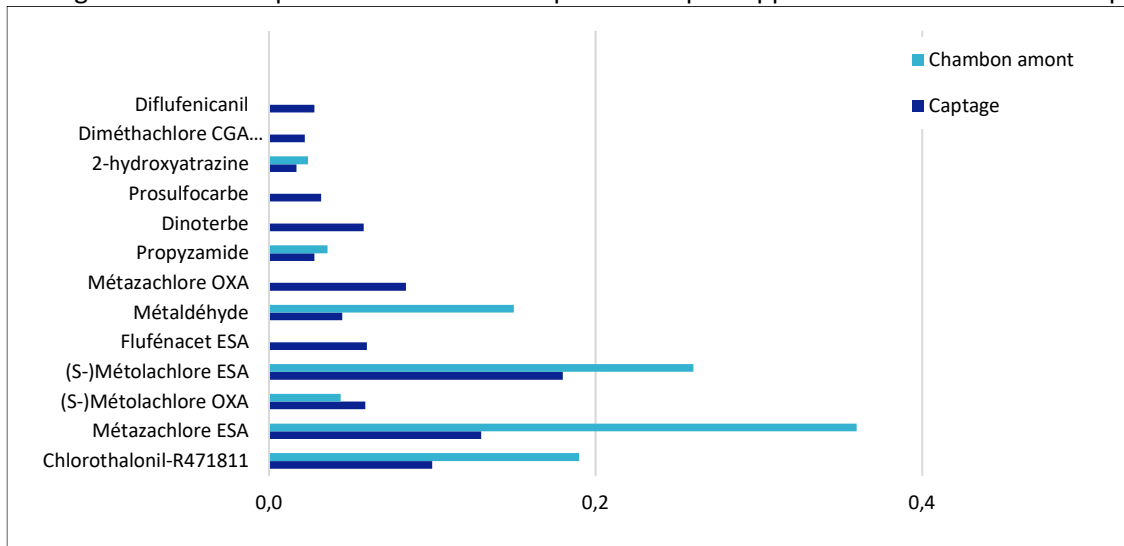


Figure 34 : Concentration maximale mesurée pour chacune des molécules détectées au captage en 2025 (en µg/L)

Comme pour 2022, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a décidé de renforcer le suivi des molécules phytosanitaires en élargissant son suivi aux 7 affluents du plan d'eau.

Le dernier suivi, réalisé en 2022, avait permis de retrouver 23 molécules différentes. 92% des détections de molécule étaient des herbicides ou leurs métabolites.

En 2025, ce sont 34 molécules qui ont été détectées, 66% étant des herbicides et leurs métabolites, 27% des fongicides et leurs métabolites.

Les résultats 2025 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous

Suivi Affluents	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	PM6	PM7
Nombre de prélèvements	6	6	6	6	6	6	6
Nombre de prélèvements Non conformes Eau Potable	6	4	1	2	4	4	4
Valeur maximale détectée En µg/L (somme des molécules)	3.039	0.477	0.192	0.237	1.891	1.089	0.240 361
Nb de molécules détectées / Nb de molécules recherchées	19/390	11/390	7/390	5/390	15/390	16/390	7/390
Valeur maximale détectée En µg/L (par molécule)	1.000 Prothioconazole	0.300 N,N-diméthyl-N'-phénylsulfamide	0.130 Chlorothalonil R471811	0.170 Chlorothalonil R471811	0.880 Chlordane cis (alpha)	0.580 Métaldéhyde	0.150 Métolachlore ESA
Molécule détectée le plus souvent	Chlorothalonil R471811 Métolachlore ESA 6 / 6	Chlorothalonil R471811 6 / 6	Chlorothalonil R471811 6 / 6	Chlorothalonil R471811 6 / 6	Chlorothalonil R471811 6 / 6	Métolachlore ESA Chlorothalonil R471811 6 / 6	Métolachlore ESA 6 / 6

Figure 35 : Bilan des analyses phytosanitaires sur les 7 affluents du plan d'eau (Suivi Conseil Départemental 79)

Les 2 molécules détectées le plus souvent au niveau des 7 affluents sont les mêmes qu'au captage et qu'en amont du plan d'eau : il s'agit du métabolite ESA du (S-) Métolachlore et du métabolite R471811 du chlorothalonil. [cf. [Annexe X](#)].

Un suivi des phytosanitaires est également réalisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son suivi des plans d'eau. Il a lieu tous les 3 ans depuis 2007. La liste des molécules recherchées est beaucoup plus importante (environ 900, dont 650 avec action phytosanitaire) que celle utilisée dans le cadre des autres suivis.

En 2025, 23 molécules différentes ont été détectées sur l'ensemble des campagnes, dont une dizaine à chaque prélèvement [cf. [Annexe X](#)].

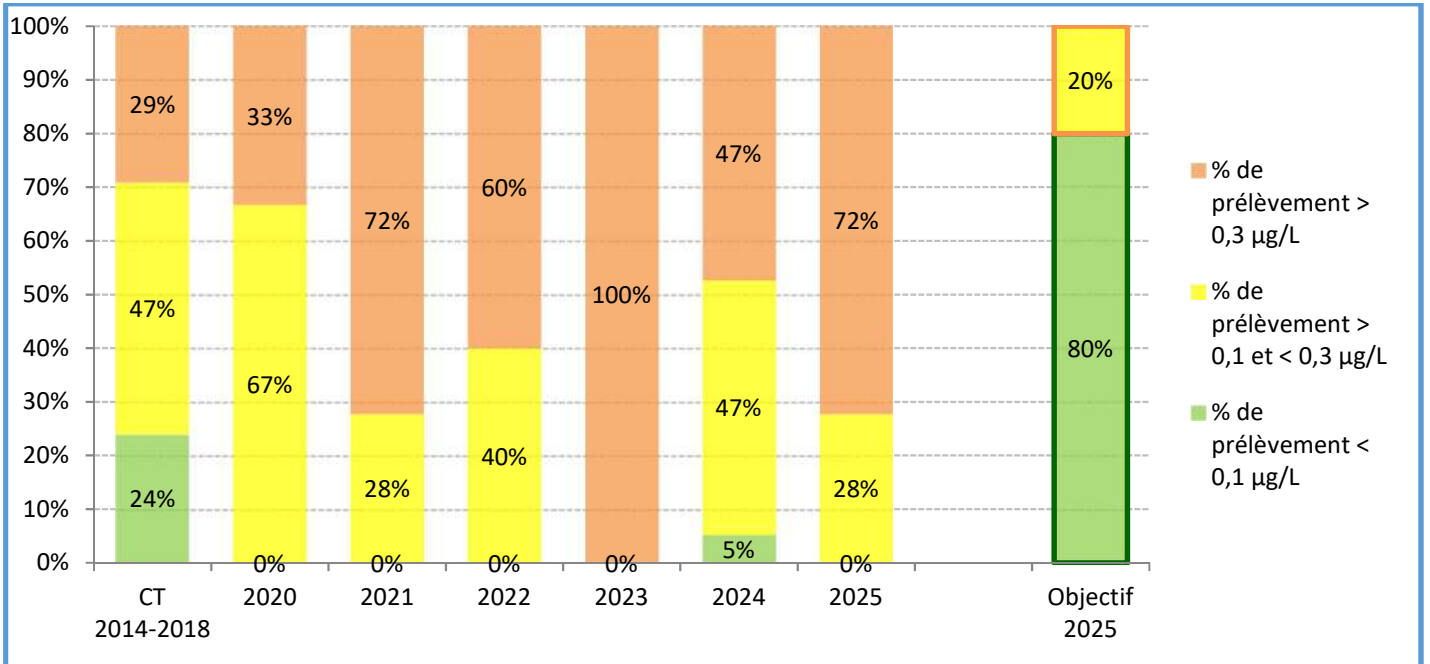
Si l'on compare avec le suivi sanitaire SERTAD en place [[Annexe VIII](#)], on retrouve plus d'une dizaine de molécules communes dans des proportions de détections équivalentes.

Suivi Plan d'eau	2007	2010	2013	2016	2019	2022	2025
Nombre de prélèvements	4	4	4	4	4	4	4
Nombre de prélèvements Non conformes Obj. CT	0 ⇒ 0%	2 ⇒ 50%	2 ⇒ 50%	4 ⇒ 100%	4 ⇒ 100%	4 ⇒ 100%	4 ⇒ 100%
Valeur maximale détectée (Somme des molécules)	0.10 µg/L	0.20 µg/L	0.46 µg/L	0.96 µg/L	0.828 µg/L	0.611 µg/L	0.674 µg/L
Nb de molécules détectées	1	1	19	29	24	17	23
Valeur maximale détectée (Par molécule)	<b>0.100 µg/L</b> Isoproturon	<b>0.200 µg/L</b> Aminotriazole	<b>0.150 µg/L</b> (S-) Métolachlore	<b>0.260 µg/L</b> (S-) Métolachlore ESA	<b>0.370 µg/L</b> (S-) Métolachlore ESA	<b>0.248 µg/L</b> (S-) Métolachlore ESA	<b>0.193 µg/L</b> Métazachlore ESA
Molécule détectée le plus souvent	Isoproturon <b>25%</b>	Aminotriazole <b>25%</b>	2- hydroxyatrazine (S-) Métolachlore <b>100%</b>	9 molécules détectées à chaque prélèvement	11 molécules détectées à chaque prélèvement	7 molécules détectées à chaque prélèvement	10 molécules détectées à chaque prélèvement

Figure 36 : Bilan des analyses phytosanitaires réalisées dans le cadre du suivi du plan d'eau (AELB)

### 1.3.3. Comparaison résultats 2025 / objectifs 2025

Objectifs PHYTOSANITAIRES	80% des prélèvements < 0.10 µg/L	Aucun prélèvement > 0.30 µg/L	Aucune molécule > 0.10 µg/L
Captage	<b>0,00 %</b>	72,22 %	13 détections



Evolution des résultats par rapport aux objectifs 2020-2025

## 2. Suivi de la qualité de l'eau de la Corbelière

Concernant la qualité de l'eau du captage de la Corbelière les paramètres suivis sont les nitrates et les pesticides.

### 2.1. Réseau de suivi

Plusieurs suivis ont lieu afin de surveiller ces paramètres à différents points [cf. Fig. 36] :

- Au captage :
  - Autocontrôle par la Régie eau de la CCHVS
  - Contrôle sanitaire par l'ARS
- Sur le bassin versant :
  - Réseau de suivi des nitrates (10 points) et des phytosanitaires (3 points) dans le cadre du programme Re-Resources
  - Réseau RCS/RCO

Le détail de ces suivis (localisation, fréquence et paramètres suivis) est disponible en annexe [cf. Annexe XII].

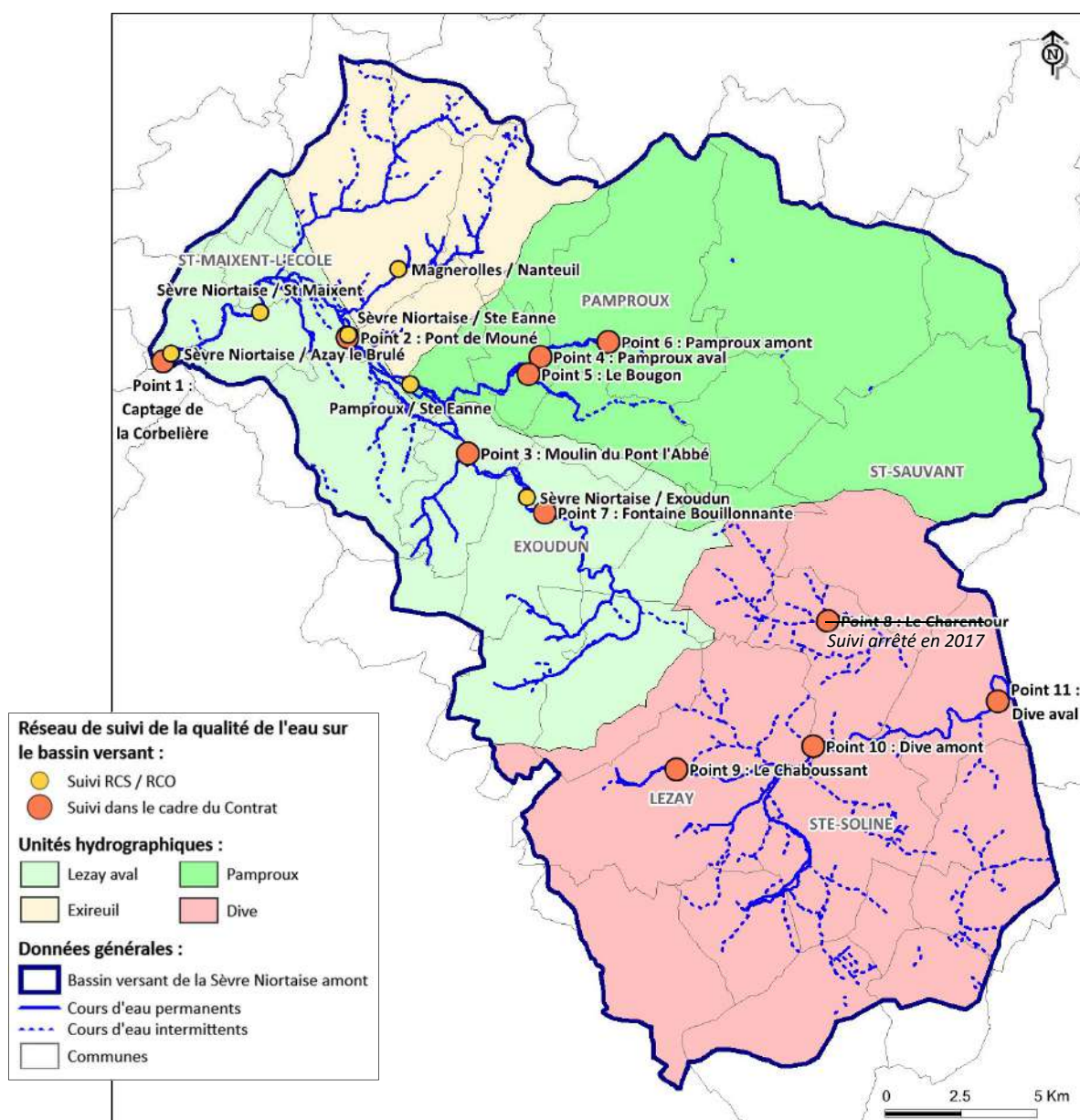


Figure 37 : Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

## 2.2. Suivi des nitrates

NITRATES	Contrat territorial 2014-2018	Stratégie territoriale 2020-2025
Objectifs	Concentration maximale < 50 mg/L P90 < 38 mg/L ⇒ Au captage  P90 < 47.4 mg/L ⇒ Sous-BV du Pamproux	Concentration maximale < 50 mg/L <b>P90 &lt; 35 mg/L</b> ⇒ Au captage  <b>P90 &lt; 44 mg/L</b> ⇒ Sous-BV du Pamproux

### 2.2.1. Au captage

Le suivi des concentrations en nitrates au niveau du captage, est réalisé par la Régie Eau de la CC Haut Val de Sèvre dans le cadre de son autocontrôle. Un nitramètre en continu mesure la concentration quotidiennement. Les mesures depuis 2017 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Suivi Captage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	362	355	363	355	333	362	355	350
Valeur moyenne (mg/L)	39,89	39,81	40,53	38,94	36,18	38,64	40,17	39,38
Valeur maximale (mg/L) Percentile 90 (mg/L)	<b>51,70</b> 45,39	<b>51,50</b> 47,52	<b>52,20</b> 44,48	46,40 44,06	43,60 41,30	49,90 44,69	44,90 43,90	44,80 42,11
Fréquence de dépassement De la norme Eau Brute : 50 mg/L	<b>2,49%</b>	<b>1,97%</b>	<b>0,28%</b>	0%	0%	0%	0%	0%
Pluviométrie annuelle (mm) La Corbelière	838,5	972,5	952,5	725	653	1181,5	1018,6	777,5
Débit moyen annuel (m <sup>3</sup> /s) Pont de Ricou	5,12	5,25	5,00	3,78	2,09	6,64	7,05	3,99

Figure 37 : Bilan des concentrations en nitrates au point de captage depuis 2018

Les données détaillées depuis 2005 sont disponibles en annexe [cf. Annexe XIII].

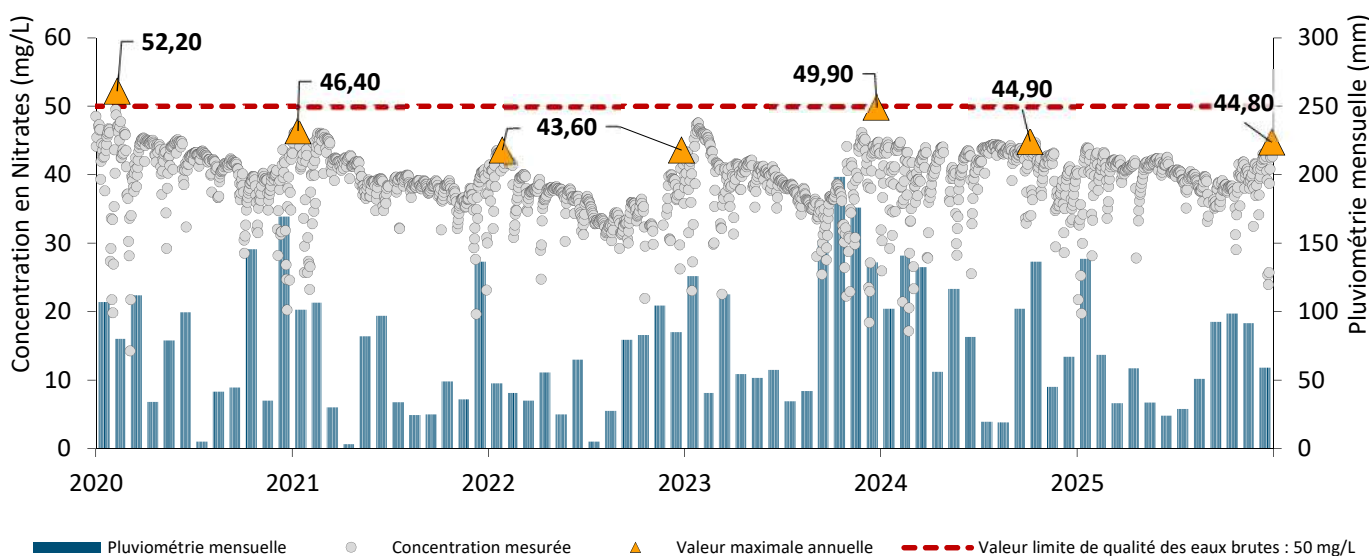


Figure 38 : Concentrations en nitrates et pluviométrie au point de captage depuis 2020

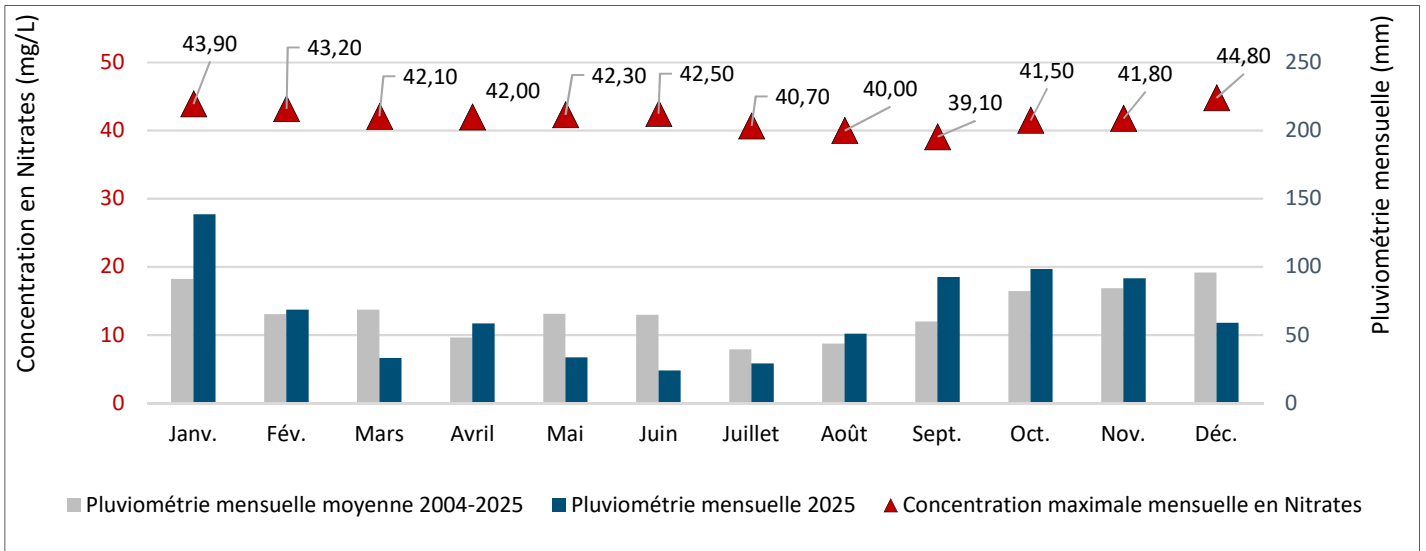


Figure 40 : Evolution de la pluviométrie mensuelle au captage de la Corbelière en 2025

Après des dépassements de la norme des 50 mg/L en 2019 et 2020, les années 2021 et 2022 ont connu une nette baisse des concentrations en nitrates, notamment due à une pluviométrie particulièrement faible.

L'année 2023 a été marquée par une pluviométrie importante en automne qui a engendré une augmentation de la concentration maximale fin décembre 2023 (49,90 mg/l), mais également en 2024, sur la concentration moyenne annuelle qui est repassée au-dessus de 40 mg/L (40,17mg).

En 2025, la concentration moyenne annuelle comme celle maximale mesurée sont redescendues et se rapprochent de celles de 2021-2022.

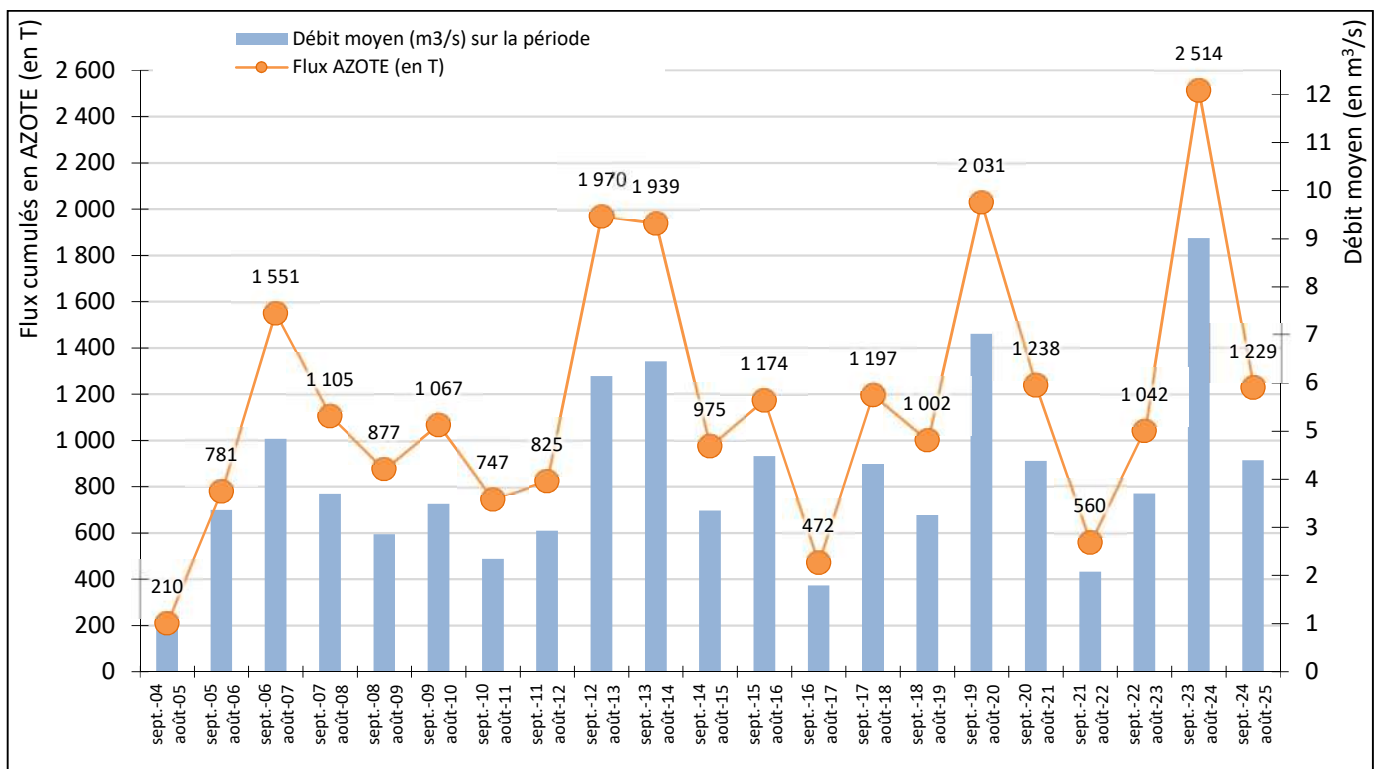


Figure 39 : Evolution des flux d'azote au captage depuis septembre 2004

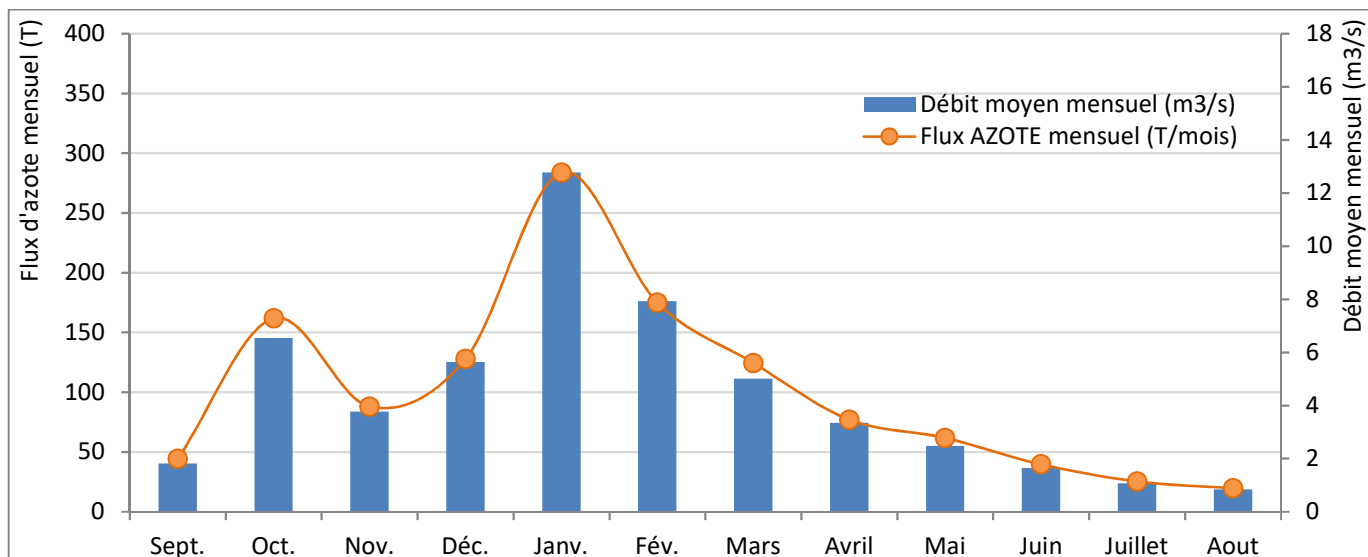


Figure 40 : Evolution du flux d'azote mensuel sur la période sept 24/août 25 au captage et débit mensuel moyen

Les flux de nitrates permettent de mesurer la quantité d'azote totale contenue dans les eaux de la Sèvre Niortaise, durant une période donnée. Cette analyse ne peut être faite qu'au point de captage, seul lieu où un suivi du débit journalier est en place.

Le calcul des flux est une approximation importante car il correspond à la moyenne des concentrations mensuelles en nitrates au captage, multipliée par le débit moyen mensuel de la Sèvre Niortaise en ce point, mais il peut néanmoins permettre de réaliser quelques observations.

Sur la période septembre 2024 à août 2025, près de 93% des flux d'azote sont passés au captage en 7 mois (novembre à mai), dont 23 % durant le seul mois de janvier. Le flux cumulé d'azote sur cette même période est évalué à 1 229 T, légèrement au-dessus la moyenne annuelle depuis 2004 (1 150 T).

### 2.2.2. Sur le bassin versant

Les nitrates sont suivis au niveau de 10 points dans le cadre du programme Re-Sources, ainsi que 6 points dans le cadre du suivi RCS/RCO. Les résultats pour l'année 2025, sont indiqués dans le tableau suivant :

Suivi Bassin versant	Point 2 La Sèvre Niortaise	Point 3 La Sèvre Niortaise	Point 4 Le Pamproux aval	Point 4 bis Le Pamproux après le Bougon	Point 5 Le Bougon	Point 6 Le Pamproux amont	Point 7 La Sèvre Niortaise	Point 9 Le Chaboussant
Nombre de prélèvements	23	12	23	40	12	13	24	12
Valeur moyenne (mg/L)	43.26	44.28	51.42	47.95	41.76	53.56	40.15	42.88
Valeur maximale (mg/L) Percentile 90 (mg/L)	47.50 45.32	52.50 51.90	55.00 54.04	51.80 49.72	51.80 46.39	57.40 55.80	43.20 42.17	52.20 45.41
Fréquence de dépassement de la norme Eau Brute : 50 mg/L	0 %	33.33 %	82.61 %	8 %	8.33 %	100 %	0 %	8.33%
Suivi Bassin versant	Point 10 La Dive	Point 11 La Dive	La Sèvre Niortaise Azay le Brulé	La Sèvre Niortaise St Maixent	La Sèvre Niortaise Ste Eanne	La Sèvre Niortaise Exoudun	Le Magnerolles Nanteuil	Le Pamproux Ste Eanne
Nombre de prélèvements	11	8	6	6	5	6	N'est plus suivi depuis 2019	6
Valeur moyenne (mg/L)	31.37	33.61	38.17	40.25	40.60	38.37		49.58
Valeur maximale (mg/L) Percentile 90 (mg/L)	39.20 37.90	39.00 38.93	41.00 41.00	42.20 42.10	44.00 43.20	42.00 41.00		54.10 52.85
Fréquence de dépassement de la norme Eau Brute : 50 mg/L	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		33.3 %

Figure 43 : Suivi des concentrations en nitrates sur le bassin versant pour l'année 2025

Les données de 2025 sont dans la continuité des années précédentes : les points situés sur le sous-bassin versant du Pamproux (points 4, 4 bis, 5, 6 et Le Pamproux à Ste Eanne) se distinguent par les valeurs les plus élevées (concentration maximale de 55,80 mg/L au point 6), et sont les seuls à dépasser la valeur des 50 mg/L.

### 2.2.3. Comparaison résultats 2025 / objectifs 2025

Objectifs NITRATES Captage	Captage	Objectifs NITRATES Sous-BV du Pamproux	Le Pamproux amont	Le Pamproux aval	Pamproux après le Bougon	Le Bougon
Concentration maximale < 50 mg/L	44,80	P90 < 44 mg/L	55,80	54,04	49,72	46,39
P90 < 35 mg/L	42,11					

### 2.3. Suivi des phytosanitaires

PHYTOSANITAIRES	Contrat territorial 2014-2018	Stratégie territoriale 2020-2025
<b>Objectifs</b>	<p><u>Somme des molécules :</u> 80% des prélèvements &lt; 0.30 µg/L Aucun prélèvement &gt; 0.50 µg/L</p> <p><u>Par molécule :</u> Aucune concentration &gt; 0.10 µg/L</p> <p>⇒ Au captage</p>	<p><u>Somme des molécules :</u> 80% des prélèvements &lt; 0.30 µg/L Aucun prélèvement &gt; 0.50 µg/L</p> <p><u>Par molécule :</u> Aucune concentration &gt; 0.10 µg/L</p> <p>⇒ Au captage</p>

#### 2.3.1. Au captage

Les mesures au captage, dans le cadre de l'autocontrôle de la Régie eau de la CC Haut Val de Sèvre et du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS, depuis 2020, sont présentées dans le tableau suivant :

Suivi Captage	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	33	31	34	32	31
Nombre de prélèvement Non conformes Obj. CT	7 ⇒ 21%	7 ⇒ 23%	28 ⇒ 82%	32 ⇒ 100 %	31 ⇒ 100 %
Valeur maximale détectée En µg/L (somme des molécules)	3,303	1,236	1,301	2,022	0,983
Nb de molécules détectées / Nb de molécules recherchées	19 / 318	25 / 317	27 / 318	26 / 353	27 / 359
Valeur maximale détectée En µg/L (par molécule)	1,13 (S-)Métolachlore ESA	0,510 2,4-D	0,510 Chlorothalonil- R471811	0,810 Chlorothalonil- R471811	0,617 Chlorothalonil- R471811
Molécule détectée le plus souvent	Diméthachlore CGA	Diméthachlore CGA	Diméthachlore CGA	(S-)Métolachlore ESA Chlorothalonil- R471811 Diméthachlore CGA	Chlorothalonil- R471811

Figure 41 : Bilan des analyses phytosanitaires au captage (Suivi SPAEP, puis Régie Eau CC HVS + Contrôle sanitaire ARS)

Les données détaillées depuis 2006 sont disponibles en annexe [cf. Annexe XIV].

En 2025, 31 analyses ont été effectuées au captage (28 en suivi sanitaire + en contrôle sanitaire). Les concentrations détectées sont toutes largement inférieures aux normes eau brute, mais les 32 prélèvements ne sont pas conformes aux objectifs du contrat, que ce soit au niveau de la concentration maximale par molécule et/ou de la somme des concentrations par prélèvement :

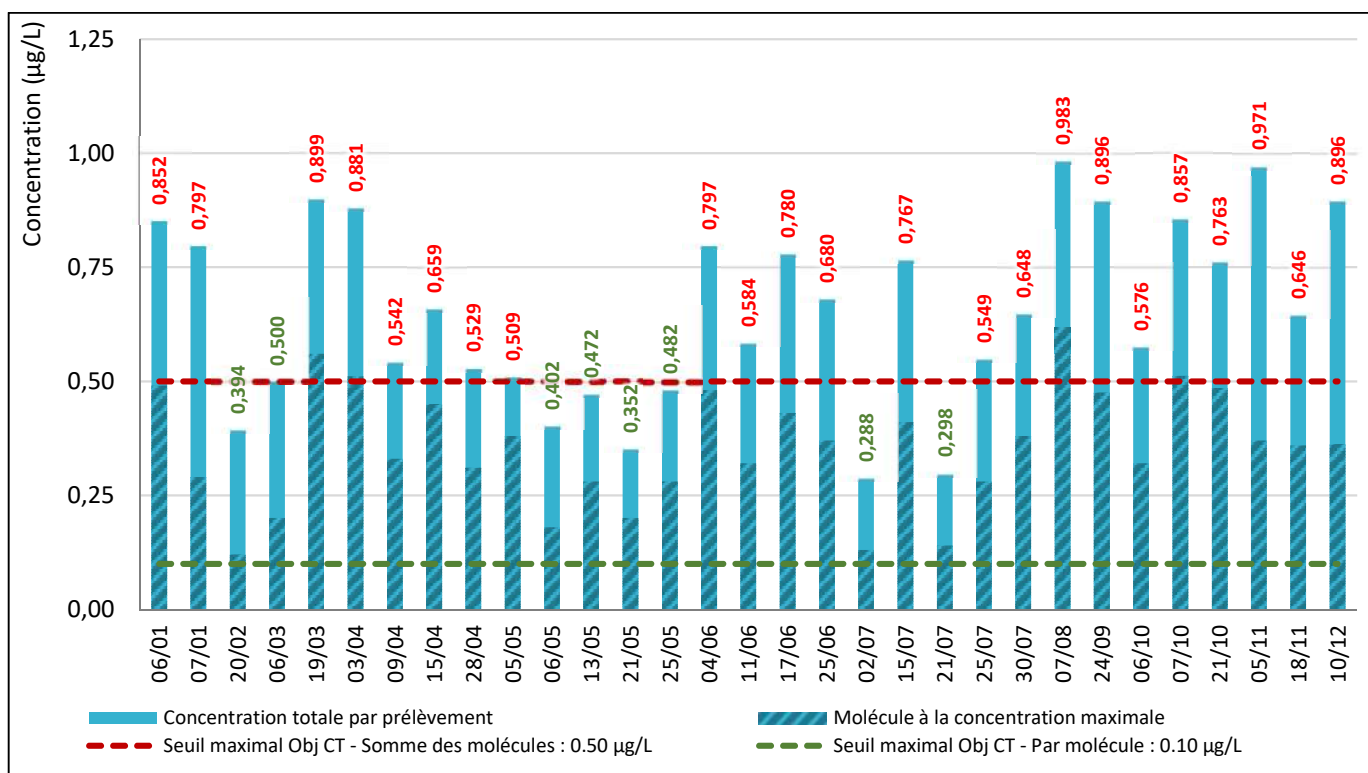


Figure 42 : Bilan des analyses réalisées en 2025

En 2025, près de 340 molécules ont été recherchées et 27 d’entre elles ont été détectées au moins une fois.

La concentration maximale détectée concernant la somme des molécules par prélèvement sur l’année 2025 a été mesurée en août avec une valeur de 0,983 µg/L.

Le plus grand nombre de molécules différentes, détectées lors d’un prélèvement, a été de 15 en novembre.

Quatre molécules ont eu une concentration supérieure à 0.10 µg/L (9 en 2024) : 2 métabolites de fongicide (Chlorothalonil R471811 et Métazachlore ESA) et 2 métabolites d’herbicide (Métolachlore ESA et AMPA). Un traitement curatif est de ce fait indispensable pour distribuer une eau qui répond à la norme eau potable.

A ces 4 molécules, il faut également rajouter le Diméthachlore CGA (métabolite de dégradation du Diméthachlore, herbicide du colza), qui est quasi systématiquement détecté (28 fois sur 30 prélèvements). Mais, contrairement à 2024 où il avait dépassé la concentration de 0.10 µg/L (8 fois sur 29), en 2025, aucun prélèvement n’a atteint les 0,10 µg/L.

La concentration maximale, détectée pour une molécule, a été de 0.617 µg/L pour le métabolite R471811 du Chlorothalonil. Cette valeur a été mesurée en août lors du prélèvement où la concentration pour la somme des molécules a été la plus importante .

36% des détections de molécules concernent des herbicides ou leurs métabolites de dégradation; 30% proviennent des fongicides ou leurs métabolites de dégradation.

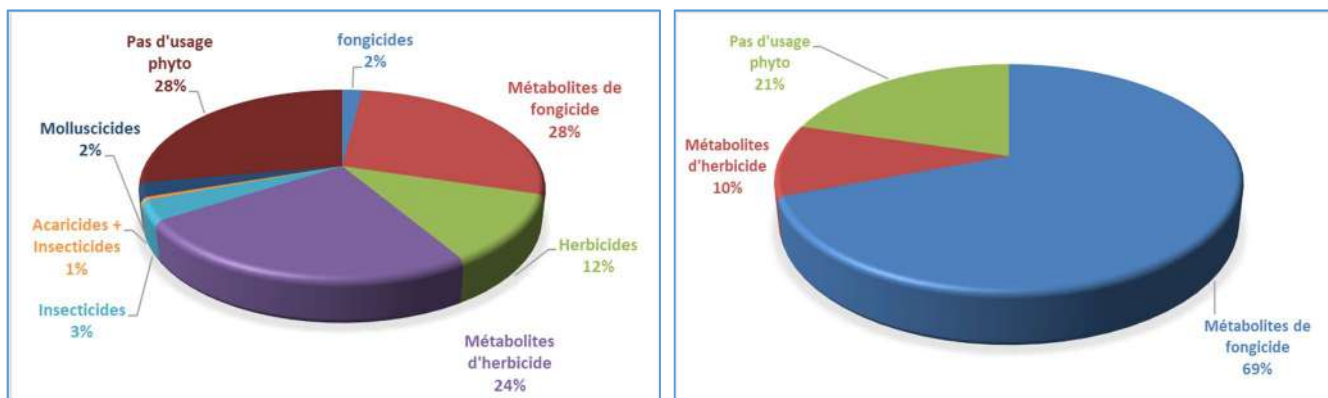


Figure 43 : Détections de molécule / Détections de molécule > 0.10 µg/L

Le détail des molécules détectées en 2025 au captage est indiqué dans le tableau suivant :

Nom	Commentaires	Nb de détections	Concentration maximale	Nb de détections > 0.10 µg/L
<b>Chlorothalonil-R471811</b>	<b>Métabolite de dégradation du Chlorothalonil (Fongicide interdit depuis 2020)</b>	<b>30 / 31</b>	<b>0.617 µg/L</b>	<b>29</b>
Diméthachlore CGA 369873	Métabolite de dégradation du Diméthachlore (Herbicide)	28 / 30	0.093 µg/L	-
(S-)Métolachlore ESA	Métabolite de dégradation du Métolachlore (Herbicide)	28 / 31	0.150 µg/L	5
AMPA	Métabolite de dégradation du Glyphosate et de produits lessiviers	22 / 31	0.180 µg/L	10
Métazachlore ESA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	22 / 31	0.150 µg/L	5
(S-)Métolachlore	Herbicide	14 / 31	0.030 µg/L	-
Diméthénamide	Herbicide	9 / 31	0.040 µg/L	-
Métaldéhyde	Molluscicide	6 / 31	0.040 µg/L	-
Diméthénamide ESA	Métabolite de dégradation du Diméthénamide (Herbicide)	8 / 28	0.050 µg/L	-
Métazachlore OXA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	5 / 31	0.070 µg/L	-
Métazachlore	Herbicide	5 / 31	0.020 µg/L	-
Propyzamide	Herbicide	4 / 31	0.100 µg/L	-
Flufénacet ESA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	4 / 31	0.080 µg/L	-
(S-)Métolachlore OXA	Métabolite de dégradation du Métolachlore (Herbicide)	4 / 29	0.040 µg/L	-
Bentazone	Herbicide	5 / 31	0.031 µg/L	-
Glyphosate	Herbicide	3 / 31	0.080 µg/L	-
(S-)Métolachlore NOA 413173	Métabolite de dégradation du Métolachlore (Herbicide)	2 / 30	0.070 µg/L	-
Chlortoluron *	Herbicide	2 / 31	0.040 µg/L	-
Flufénacet	Herbicide	2 / 31	0.030 µg/L	-
Diméthachlore	Herbicide	2 / 31	0.010 µg/L	-

Flufénacet OXA	Métabolite de dégradation du Métaazachlore (Herbicide)	1 / 21	0.020 µg/L	-
Alachlore ESA	Métabolite de dégradation de l'Alachlore (insecticide)	1 / 24	0.020 µg/L	-
Diméthachlore ESA	Métabolite de dégradation du Diméthachlore (Herbicide)	1 / 28	0.020 µg/L	-
Diméthachlore OXA	Métabolite de dégradation du Diméthachlore (Herbicide)	1 / 28	0.020 µg/L	-
Chlorothalonil-R417888	Métabolite de dégradation du Chlorothalonil (Fongicide interdit depuis 2020)	1 / 28	0.001 µg/L	-
Bromuconazole	Fongicides	1 / 30	0.020 µg/L	-
2-hydroxyatrazine	Métabolite de dégradation de l'Atrazine (Herbicide interdit depuis 2003)	1 / 31	0.010 µg/L	-
Déséthylatrazine	Insecticides	1 / 31	0.010 µg/L	-
<b>Molécule détectée le plus souvent</b>				
<b>Molécule ayant la concentration maximale</b>				
Concentration supérieure à la norme Eau Potable : 0,10 µg/L				
* Molécule susceptible de contenir des perturbateurs endocriniens				

**Figure 44 : Liste des molécules détectées au captage en 2025**

En 2020, le paramètre « phytosanitaires » semblait en dégradation avec des concentrations maximales par molécule plus élevées que les années précédentes. Pour la somme des molécules, celle-ci a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

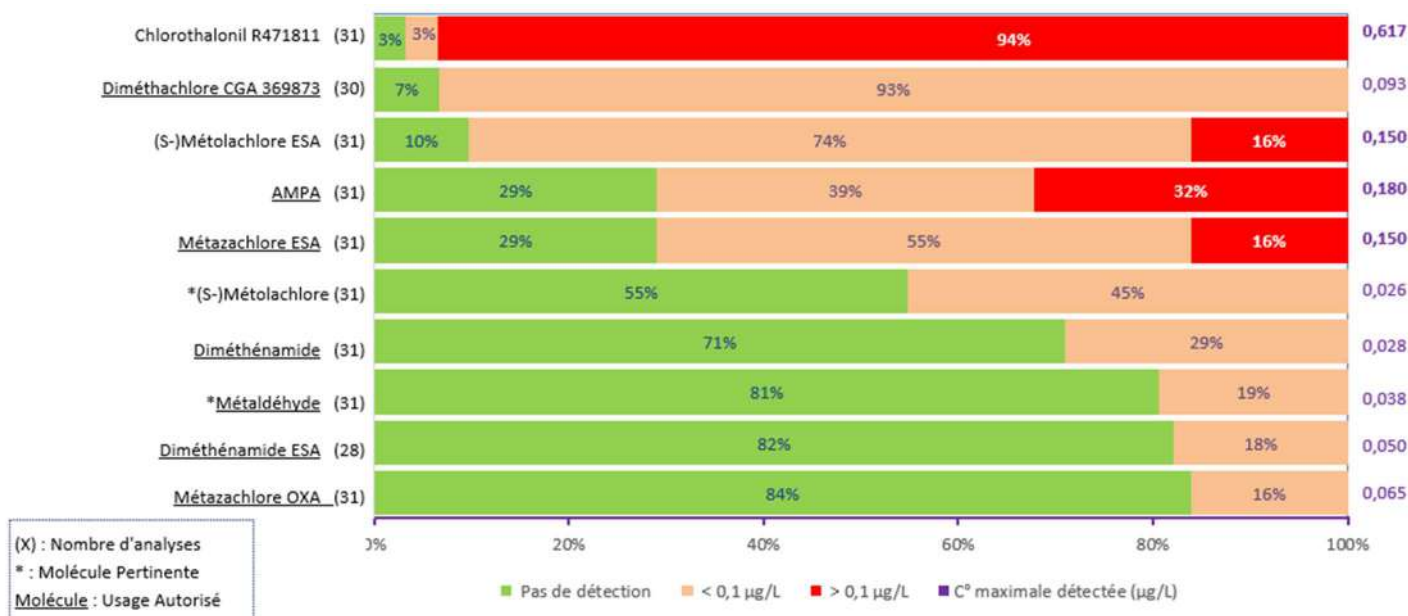
Les deux années suivantes (2021 et 2022), il y a eu moins de prélèvements non conformes par rapport aux objectifs du contrat (7/33 et 7/31), ce qui constituait une amélioration notable, mais pour la somme des molécules, après une valeur importante mesurée en 2021 (0,303 µg/L), on a constaté une baisse de plus de 2,5 fois l'année suivante.

En 2023, avec l'ajout du métabolite R471811 du Chlorothalonil, le nombre de prélèvements non conformes aux objectifs du CT a été multiplié par 4,50 fois par rapport à 2022.

En 2025, comme en 2024, sur les 31 prélèvements, le métabolite R471811 du Chlorothalonil a été le plus mesuré et presque chaque fois au-dessus des 0.10 µg/L (29/31).

Comme depuis 2020, le métabolite ESA du S-Métolachlore et le métabolite CGA 369873 du Diméthachlore sont les 2 molécules détectées quasiment à chaque fois qu'elles ont été recherchées.

En 2025, avec le métabolite R471811 du Chlorothalonil, associé au métabolite ESA du S-Métolachlore, représentants à eux 2 près de 70 % du nombre total des non-conformités supérieures à la norme Eau Potable (0,10 µg/L).



**Figure 45 : Pourcentage de détection et concentration maximale des 10 molécules les plus détectées en 2025**

### 2.3.2. Sur le bassin versant

Les phytosanitaires sont suivis au niveau de 3 points dans le cadre du programme Re-Sources.

En 2025, 24 prélèvements ont été réalisés par point et 381 molécules ont été recherchées à chaque fois

Les résultats pour l'année 2025, sont indiqués dans le tableau suivant :

Suivi Bassin versant	Point 2 Pont de Mouné	Point 4 Pamproux Aval	Point 7 Fontaine Bouillonnante
Nombre de prélèvements	24	24	24
Nombre de prélèvement Non conformes Obj. CT	24 ⇒ 100%	24 ⇒ 100%	24 ⇒ 100%
Valeur maximale détectée (Somme des molécules)	1,057 µg/L	1,430 µg/L	1,300 µg/L
Nb de molécules détectées / Nb de molécules recherchées	17 / 381	14 / 381	17 / 381
Valeur maximale détectée (Par molécule)	<b>0,660 µg/L</b> Chlorothalonil-R471811	<b>0,55 0 µg/L</b> Chlorothalonil-R471811	<b>0,510 µg/L</b> Chlorothalonil-R471811
Molécule détectée le plus souvent	Chlorothalonil-R471811 Métazachlore ESA <b>100%</b>	Chlorothalonil-R471811 Métazachlore ESA <b>100%</b>	Chlorothalonil-R471811 <b>100%</b>

Figure 46 : Suivi des concentrations en phytosanitaires sur le bassin versant pour l'année 2025

Les données détaillées depuis 2006 sont disponibles en annexe [cf. Annexe XV].

En 2025, 25 molécules différentes ont été détectées au niveau des 3 points de suivi, pour un total de 342 détections (pour rappel : 32 molécules différentes et 457 détections en 2024).

Les concentrations mesurées sont inférieures à la norme eau brute mais il y a eu 140 détections de concentrations supérieures à l'objectif du contrat (0.10 µg/L) concernant 10 molécules différentes (en 2024, 166 détections > 0.10 µg/L, pour 6 molécules).

99,29% de ces détections (137/140) sont faites sur des métabolites de dégradation et non pas les molécules mères. A lui seul, le métabolite R471811 du Chlorothalonil a été contrôlé chaque fois à plus de 0,10 µg/L, soit plus de 51 % des détections totales. Deux autres, le métolachlore ESA et le Dimétachlore CGA 369873, représentent 21 et 14 % des détections à plus de 0,10 µg/L.

La dégradation du paramètre phytosanitaires, constaté depuis fin 2022, se poursuit avec des molécules détectées plus souvent et à des concentrations plus importantes.

Le détail des molécules détectées en 2025 au niveau des 3 points de suivi sur le bassin versant est indiqué dans le tableau suivant :

Nom	Commentaires	Nb de détections	Concentration maximale	Nb de détections > 0.10 µg/L
<b>Chlorothalonil-R471811</b>	<b>Métabolite de dégradation du Chlorothalonil (Fongicide interdit depuis 2020)</b>	<b>72 / 72</b>	<b>0,660 µg/L</b>	<b>72</b>
Diméthachlore CGA 369873	Métabolite de dégradation du Diméthachlore (Herbicide)	57 / 72	0,240 µg/L	20
Métazachlore ESA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	56 / 72	0,400 µg/L	30
(S-)Métolachlore ESA	Métabolite de dégradation du Métolachlore (Herbicide)	39 / 72	0,220 µg/L	12
Métazachlore OXA	Métabolite de dégradation du Métazachlore (Herbicide)	38 / 72	0,130 µg/L	1
Métaldéhyde	Molluscicide	12 / 72	0,086 µg/L	-
Diméthénamide	Herbicide	12 / 72	0,058 µg/L	-
Diméthénamide ESA	Métabolite de dégradation de la Diméthénamide (herbicide)	8 / 72	0,038 µg/L	-
Flufénacet ESA	Métabolite de dégradation du Flufénacet (Herbicide)	7 / 72	0,320 µg/L	1
(S-)Métolachlore OXA	Métabolite de dégradation du Métolachlore (Herbicide)	7 / 72	0,028 µg/L	-
AMPA	Métabolite de dégradation du Glyphosate et de produits lessiviers	6 / 72	0,110 µg/L	1
Propyzamide	Herbicide	5 / 72	0,120 µg/L	1
Chlortoluron	Herbicide	4 / 72	0,220 µg/L	1
Bentazone	Herbicide	3 / 72	0,026 µg/L	-
Diméthachlore	Herbicide	3 / 72	0,020 µg/L	-
Flufénacet	Herbicide	2 / 72	0,056 µg/L	-
Flufénacet OXA	Métabolite de dégradation du Flufénacet (Herbicide)	2 / 72	0,043 µg/L	-
Dieldrine	Insecticide	2 / 72	0,023 µg/L	-
Terbutryne	Herbicide	1 / 72	0,120 µg/L	1
Mécoprop total	Herbicide	1 / 72	0,089 µg/L	-
Alachlore OXA	Métabolite de dégradation de l'Alachlore (Herbicide interdit depuis 2008)	1 / 72	0,048 µg/L	-
Chlorothalonil-SYN548581	Métabolite de dégradation du Chlorothalonil (Fongicide interdit depuis 2020)	1 / 72	0,041 µg/L	1
Prosulfocarbe	Herbicide	1 / 72	0,035 µg/L	-
2 hydroxy atrazine	Herbicide	1 / 72	0,011 µg/L	-
Diflufénicanil (=diflufenican)	Herbicide	1 / 72	0,011 µg/L	-
<b>Molécule détectée le plus souvent</b>				
<b>Molécule ayant la concentration maximale</b>				
Concentration supérieure à la norme Eau Potable : 0,10 µg/L				
* Molécule susceptible de contenir des perturbateurs endocriniens				

Figure 50 : Liste des molécules détectées sur le bassin versant en 2025

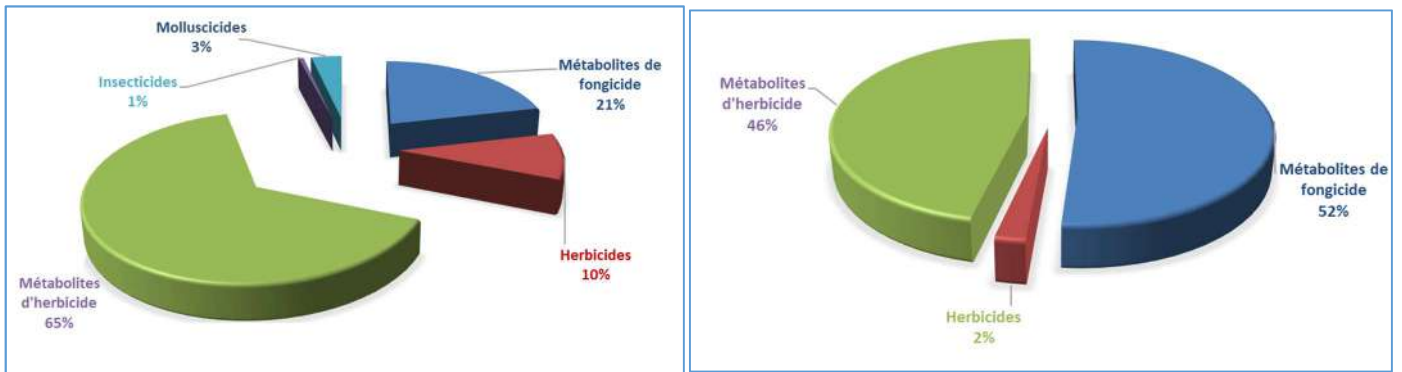


Figure 51 : Détectons de molécule | Détectons de molécule > 0.10 µg/L

Concernant la somme des concentrations des molécules, 79% des 72 prélèvements sont non conformes aux objectifs du contrat. 15 prélèvements, uniquement sur la Fontaine Bouillonnante, présentent une somme des concentrations inférieure à 0,50 µg/L.

Par contre, 100 % des prélèvements sont non-conformes au niveau du dépassement de la valeur de 0,10 µg/L par molécule (chlorothalonil R471811).

Comme en 2024, les 3 points de suivi sont concernés par la dégradation générale de la qualité de l'eau. Aux vues des résultats, et de façon générale, le point au niveau du Pamproux reste tout de même celui qui montre la qualité la plus dégradée pour la partie phytosanitaire (tout comme sur le paramètre nitrates) :

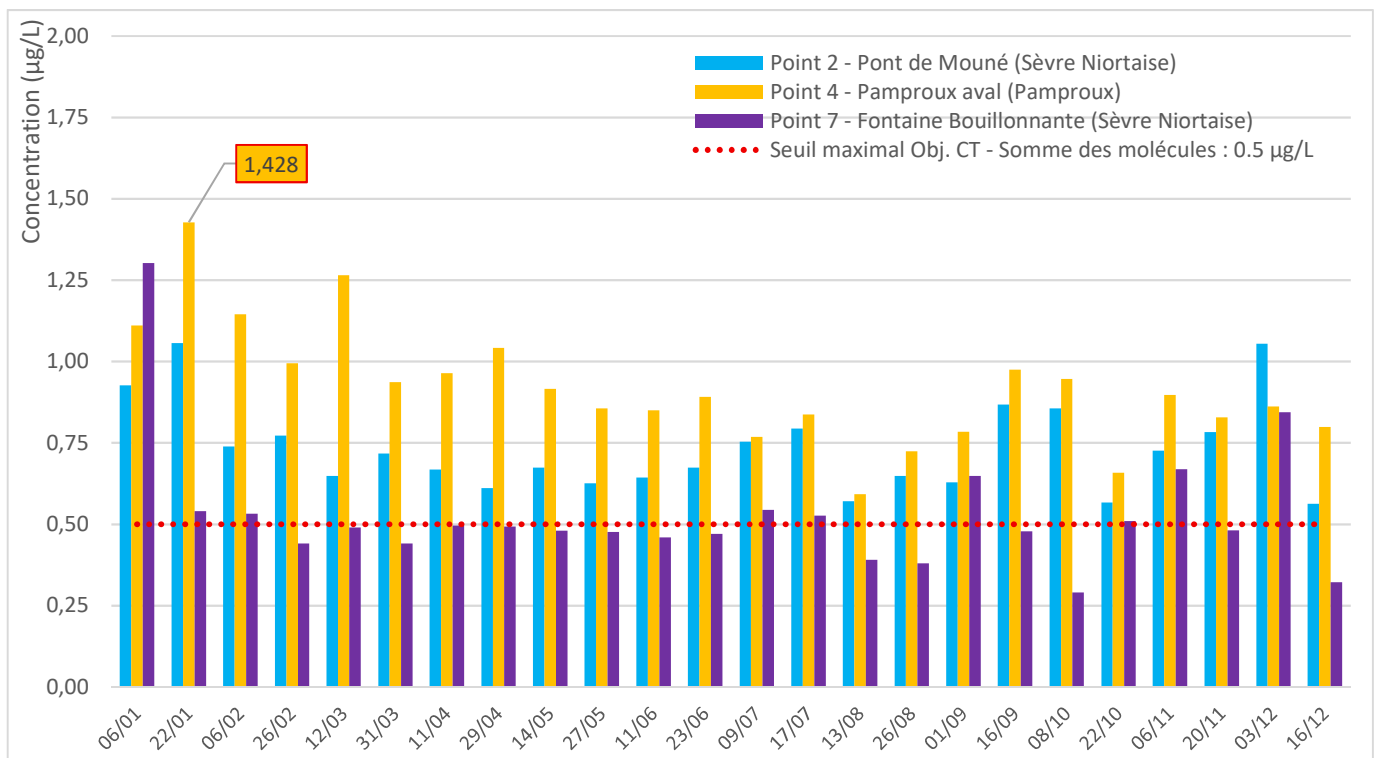
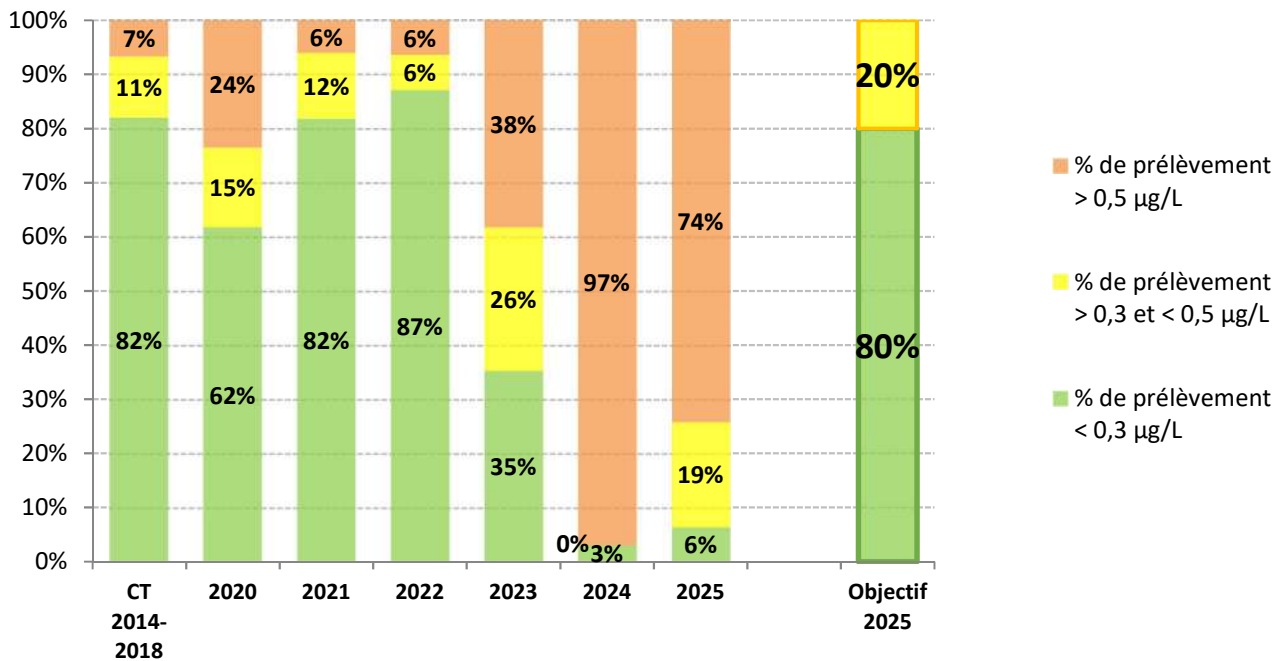


Figure 52 : Résultats des prélèvements réalisées sur les 3 points de suivi en 2025 – Somme des molécules

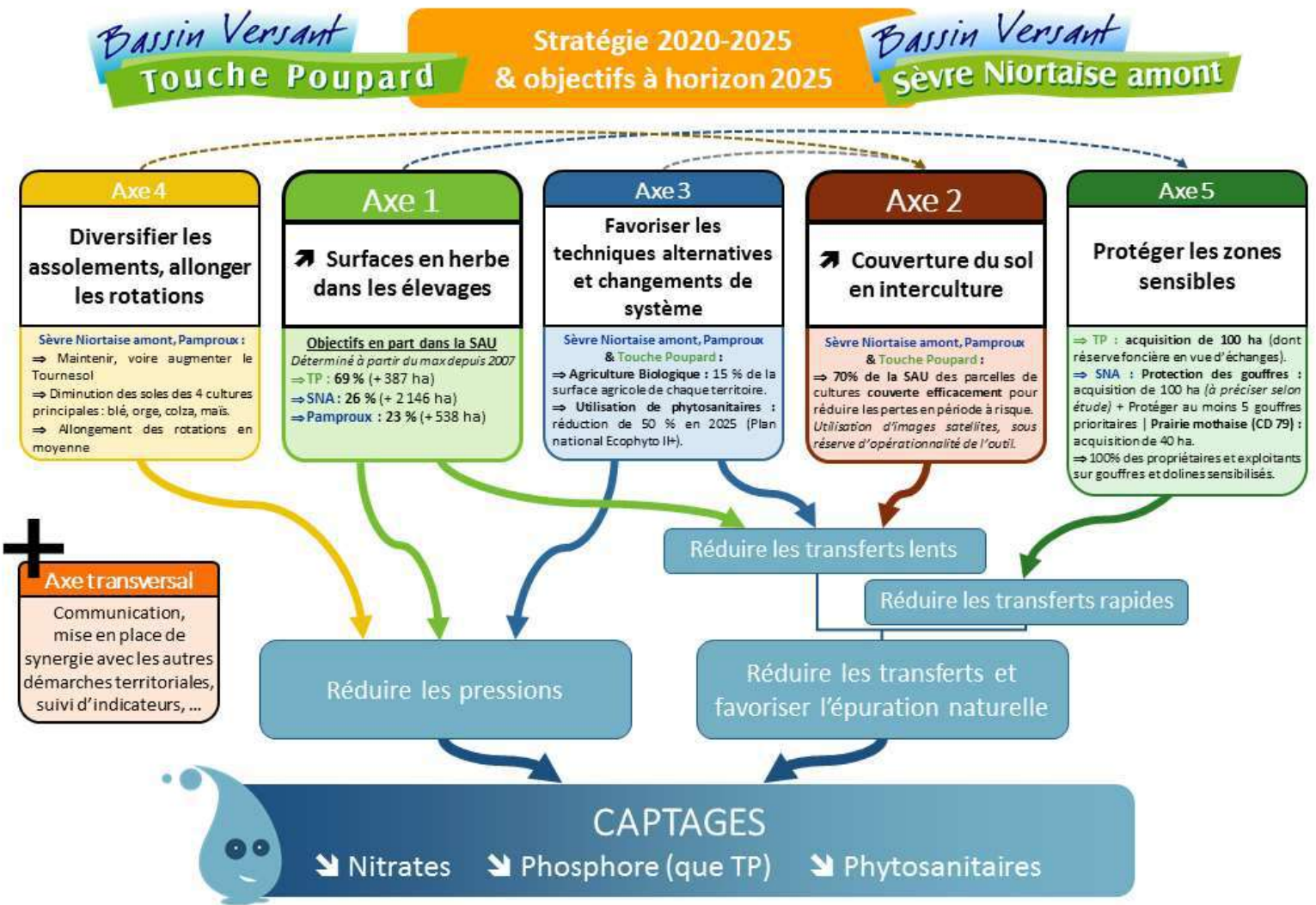
### 2.3.3. Comparaison résultats 2025 / objectifs 2025

Objectifs PHYTOSANITAIRES	80% des prélèvements < 0.30 µg/L	Aucun prélèvement > 0.50 µg/L	Aucune molécule > 0.10 µg/L
Résultats Captage	6,45 %	74,19 %	49



# III. Mise en œuvre du programme d'actions 2025

## Les enjeux du contrat territorial



## Axe 1 : Développer les surfaces en herbe dans les élevages

<b>AXE 1</b>	<b>Développer les surfaces en herbe dans les élevages</b>	Fiche n°1
--------------	---	-----------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	Réduire les pressions et limiter les transferts	
<b>Constat</b>	Contexte défavorable à l'élevage (conjoncture économique difficile, arrêt de l'ICHN,...). Nécessité d'une approche plus économique et prise en compte du temps de travail.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Développer et maintenir les surfaces en herbe sur les bassins versants	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics ( agriculteurs, OPA, collectivités, habitants...)	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
Améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage pour éviter les arrêts d'activité et faciliter la transmission → intégrer une approche économique dans les exploitations (coûts de production, marge nette...), et prendre en compte le temps de travail.	Coût <i>Reporté dans fiches outils correspondantes</i>
Améliorer l'autonomie globale et notamment alimentaire pour réduire les charges et développer les surfaces en herbe → améliorer la conduite et la valorisation des prairies (mélanges de semences adaptés, pâturage tournant, implantation, sursemis...), développer les légumineuses fourragères (étude), les alternatives à la paille, les liens avec les céréalières pour la valorisation des couverts (Axe 2). Veille sur les démarches existantes.	Animation SERTAD (jour) <i>Reporté dans fiches outils correspondantes</i>
Améliorer la valeur ajoutée des productions pour valoriser économiquement les bonnes pratiques (circuits courts, valorisation viande produite à l'herbe, biomasse, démarche qualité et labellisation...). Lien avec l'étude Terre de Sources (Etudes).	
Valoriser les intérêts environnementaux et économiques de l'élevage herbager, rendre l'activité d'élevage herbager attractive.	
Animer les AMI, AAP, etc. en lien avec cette thématique. Animer des MAEC à destination des éleveurs. Faire du lien avec les actions sur l'abreuvement menées dans les CTMA.	
Sur la Touche Poupard : Optimiser le parcellaire agricole pour améliorer l'outil de travail des éleveurs (faciliter le pâturage, réduire les déplacements, faciliter la transmission...) et maintenir le maillage bocager (Axe 5).	

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Axe 2 / Axe 3 / Axe 5 / Axe T	Diag / Acc-Ind / Grpe / JrCollA+Expé / AmFontP / AcqFonc / Com / PDR-PAC
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Suivi opérationnel des actions : Cf fiches "outils" liées - Suivi des résultats : nombre d'hectares en herbe (données des RPG 79 et 86). L'accès à ces RPG est nécessaire pour permettre le suivi de ces résultats.	
<b>Résultats intermédiaires (2020)</b>	Touche Poupard : 63 % de la SAU (reconquête de 155 ha) Sèvre Niortaise amont : 23 % de la SAU (reconquête de 858 ha) Pamproux : 20 % de la SAU (reconquête de 215 ha)	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Touche Poupard : 69 % de la SAU (reconquête de 387 ha) Sèvre Niortaise amont : 26 % de la SAU (reconquête de 2146 ha) Pamproux : 23 % (reconquête de 538 ha)	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Signataires du contrat, INRA et instituts techniques, FD CUMA, OPA, Interbev/filières agricoles, projet de PNR Gâtine, Réseau Re-Sources	PDR, PAC (MAEc, PSE, etc), PAT, CTGQ, CTMA, Life PTD
<b>Engagement des partenaires</b>	BIO NA, CAVEB, CA79, CER France, ELVEA 79, FR CIVAM, Pays de Gâtine, Terrena, autres signataires du contrat	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD (plus de précisions dans fiches "outils" liées)</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **Poursuite de l'animation du PSE Gâtine.** Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, le dispositif PSE rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Localement, ce dispositif est animé sur trois bassins versants de la Gâtine (Cébron, Touche Poupard, Seneuil) au travers du PSE « Gâtine ». 5 exploitations d'élevage du bassin versant de la Touche Poupard sont engagées dans le dispositif [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Le SERTAD est opérateur de deux PAEC (Bassin de la Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont) sur lesquels il propose à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).** Ces mesures financières ont notamment pour objectif d'accompagner les exploitations vers des pratiques plus vertueuses (développement des surfaces en herbe dans les élevages, réduction des intrants, diversification des assolements...) [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- Poursuite des **accompagnements techniques individuels et de la réalisation de diagnostics d'autonomie fourragère** par les structures signataires du contrat territorial [\[voir fiches Acc-Ind et Diag\]](#).
- Rencontre et **mise en relation d'agriculteurs avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN), porteur du CTMA sur le bassin versant de la Touche Poupard,** afin de leur proposer des solutions pour faciliter l'abreuvement des animaux au pâturage tout en améliorant la qualité des mares et cours d'eau [\[voir fiche Axe T\]](#).
- **Partenariat avec le SECO, le SEVT et la SPL des eaux du Cébron pour la tenue d'un spectacle à la ferme les 12 et 13 mai à Maisontiers** (bassin versant du Cébron) dans le cadre du festival Ah ? [\[Voir fiche Com\]](#).
- Valorisation du rôle des élevages herbagers extensifs auprès du grand public : **diffusion d'une plaquette de communication intitulée « Les prairies, usines naturelles d'eau potable »** [\[voir fiche Com\]](#).
- **Réalisation d'essais fourragers** sur une exploitation du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont menés par un technicien élevage de BIO Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est d'associer des plantes bioactives robustes pour sécuriser l'autonomie protéique en contexte très séchant et pauvre en nutriments. [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).
- **Proposition de différentes formations et journées techniques :**
  - Formation « Prairies multi espèces » le 25 février à Parthenay par BIO Nouvelle-Aquitaine ;
  - Formation par la CAVEB le 28 avril à Ste-Néomaye ;
  - Formation « accroître la robustesse des systèmes fourragers herbagers » le 4 septembre à Soudan par BIO Nouvelle-Aquitaine ;
  - Formation « optimiser son pâturage et adaptation au changement climatique » le 4 décembre à Parthenay par le CIVAM Gâtine [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).

- **Bilan financier et Animation**

Montant (TTC)	Prévisionnel	Engagé	Soldé
	Coût reporté dans les fiches outils		
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé

**Remarque :** le choix a été fait de répartir les jours d'animation prévus pour les fiches Axe 1 à Axe 5 sur les fiches outils correspondantes pour plus de cohérence.

## Axe 2 : Augmenter la couverture du sol en intercultures

<b>AXE 2</b>	<b>Augmenter la couverture du sol en intercultures</b>	<b>Fiche n°2</b>
--------------	--	------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore</b>	
<b>Enjeu</b>	Limiter les transferts	
<b>Constat</b>	L'optimisation des couverts (allongement de la présence, "réussite"... ) en interculture est le principal levier pour limiter les lixiviations d'azote (conclusion ELLIAS). Nécessité de travailler en particulier au développement des intercultures courtes.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Augmenter la couverture du sol en intercultures courtes et longues en période à risque pour optimiser son rôle dans la réduction des transferts.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<p>Poursuivre le travail sur les intercultures longues et le développer fortement sur les intercultures courtes → travail sur l'implantation (semis précoce, en association...), destruction, itinéraires techniques des couverts et sur le choix des espèces en fonction des objectifs des agriculteurs et de leur système d'exploitation. Prise en compte du contexte de changement climatique et de sécheresses estivales récurrentes dans le travail sur l'implantation.</p> <p>Valoriser les intérêts agronomiques et économiques des couverts pour encourager leur développement → travail sur la valorisation fourragère des couverts (Axe 1), les liens éleveurs-céréaliers, la valorisation biomasse (CIVE). Mettre en avant des indicateurs agronomiques (MS, azote capté et restitué...) et économiques (marge, coût de production), communiquer et diffuser ce type de résultats.</p> <p>Animer les AMI, AAP, etc. en lien avec cette thématique.</p>	<p style="text-align: right; color: blue;">Coût <i>Reporté dans fiches outils correspondantes</i></p> <p style="text-align: right; color: blue;">Animation SERTAD (jour) <i>Reporté dans fiches outils correspondantes</i></p>

Liens Axes / Fiches outils	Axe 1 / Axe 3 / Axe 4 / Axe T	Diag / Acc-Ind / Grpe / JrCollA+Expé / Com
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Suivi opérationnel des actions : Cf fiches "outils" liées - Suivi des résultats : sur les parcelles de cultures (hors prairies permanentes et temporaires), taux de couverture efficace des sols pour réduire les pertes en période à risque. Utilisation de données issues d'un traitement d'images satellites/radar sous réserve d'opérationnalité de l'outil. Cet indicateur est également en lien avec l'axe stratégique 4 : diversifier l'assolement, allonger les rotations.	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Absence de données	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Sur Sèvre Niortaise amont, sous-bassin versant du Pamroux et Touche Poupard : 70 % de la SAU des parcelles de cultures couverte efficacement pour réduire les pertes en période à risque. Les taux de couverture atteints devront être analysés au regard du contexte climatique en 2025. L'état actuel de couverture des sols est inconnu, cet objectif devra être adapté une fois la donnée initiale connue (travail en cours sur l'obtention de la donnée).	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Signataires du contrat, Arvalis et instituts techniques, FD CUMA, OPA, Réseau Re-Sources	Rendez-vous des couverts végétaux 79, Directive nitrates, CTGQ
<b>Engagement des partenaires</b>	CA79, CA86, CAVAC-VSN, CAVEB, CEA Loulay, COC, CORAB, ELVEA 79, FDC 79, FR CIVAM, NACA, Océalia, Sèvre et Belle, Terrena, autres signataires du contrat	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD (plus de précisions dans fiches "outils" liées)</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **6<sup>ème</sup> année du réseau « intercultures courtes »** en partenariat avec la Chambres d’agriculture 17-79. Pour 2025, une vingtaine de parcelles a été suivie sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont, du semis du couvert jusqu’à des pesées de biomasse à l’automne, avec la mise à disposition de semences auprès d’une quinzaine d’exploitations *[voir fiche JrCollA+Expé]*.
- **Poursuite de l’étude sur la couverture des sols** en période de lixiviation sur le bassin versant du Pamproux. Cette étude est menée en partenariat avec l’entreprise Envilys et doit permettre de mieux comprendre les dynamiques culturales à l’œuvre sur cette zone prioritaire d’action, et pouvoir quantifier et qualifier la couverture du sol en période à risque *[voir fiche Etudes]*.
- **Animation avec l’Association Pour une Agriculture Durable (APAD)** Centre-Atlantique de groupes d’échanges et journées techniques sur l’agriculture de conservation des sols. Cette action qui vise à développer une agriculture respectueuse des sols et favoriser la couverture végétale notamment en interculture, est menée en partenariat avec la Communauté d’agglomération du Niortais et le SMAEP 4B *[voir fiche JrCollA+Expé]*.
- **Améliorer ses pratiques de fertilisation grâce aux couverts végétaux.** C’est l’objectif d’une nouvelle expérimentation lancée avec la Chambre d’agriculture interdépartementale Charente-Maritime et Deux-Sèvres sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont *[voir fiche JrCollA+Expé]*.
- **Poursuite de l’animation du PSE Gâtine.** Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l’eau, le dispositif PSE rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d’exploitation agricole. Localement, ce dispositif est animé sur trois bassins versants de la Gâtine (Cébron, Touche Poupard, Seneuil) au travers du PSE « Gâtine ». 5 exploitations d’élevage du bassin versant de la Touche Poupard sont engagées dans le dispositif *[voir fiche PDR-PAC]*.
- **Le SERTAD est opérateur de deux PAEC (Bassin de la Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont) sur lesquels il propose à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).** Ces mesures financières ont notamment pour objectif d’accompagner les exploitations vers des pratiques plus vertueuses et notamment une meilleure couverture des sols (MAEC Sol Semis direct notamment) *[voir fiche PDR-PAC]*.
- **Formation « réussir ses couverts végétaux sans intrants »** avec Nicolas Courtois, pilotée par le CIVAM Seuil du Poitou *[voir fiche Grpe]*.

- **Bilan financier et Animation**

<b>Montant (TTC)</b>	Coût reporté dans les fiches outils
<b>Animation SERTAD</b>	Le choix a été fait de répartir les jours d’animation prévus pour les fiches Axe 1 à Axe 5 sur les fiches outils correspondantes pour plus de cohérence.

## Axe 3 : Favoriser les techniques alternatives et changements de système

<b>AXE 3</b>	<b>Favoriser les techniques alternatives et changements de système</b>	Fiche n°3
--------------	--	-----------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	Réduire les pressions et limiter les transferts	
<b>Constat</b>	Des marges de manœuvre existent pour réduire l'usage de produits phytosanitaires sur les cultures en place dans les bassins versants. Plusieurs agriculteurs souhaitent travailler sur le semis direct et la réduction du travail du sol. La conjoncture économique agricole est difficile. L'attente sociétale se développe concernant les pratiques agricoles et plus précisément la réduction des intrants dans les exploitations.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Favoriser l'adoption de techniques alternatives voire des changements de systèmes dans les exploitations situées sur les bassins versants.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, OPA, collectivités	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<p>Développer des systèmes / rotations à faible niveau d'impact.            → Travail sur les cultures associées, les plantes compagnes, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation (couverture permanente des sols, semis direct sous couvert) dans un contexte de limitation croissante du nombre de matières actives phytosanitaires autorisées.            → Travail sur l'agriculture biologique.            → Travail sur le désherbage mécanique et les alternatives à l'utilisation de phytosanitaires.</p> <p>Travailler en lien avec les groupes Dephy, fermes 30 000, etc. Diffuser les résultats et références existantes.            Animer les AMI, AAP, etc. en lien avec cette thématique.</p> <p>Mettre en avant et diffuser des indicateurs économiques (marges, coût de production...) et travailler à l'échelle de la rotation pour faciliter le développement de ces pratiques/systèmes.</p> <p>Plusieurs molécules sont retrouvées au dessus de la norme eau potable aux captages, particulièrement les chloroacétamides : sensibiliser les OPA et agir rapidement (Axe T).</p> <p>Favoriser le développement de productions sous cahier des charges/labels (sous réserve d'intérêt pour la qualité de l'eau) pour valoriser économiquement les bonnes pratiques (Axe 1, Axe 4).</p>	<p style="text-align: right; color: blue;">Coût</p> <p style="text-align: right; color: blue;">Reporté dans fiches outils correspondantes</p> <p style="text-align: right; color: blue;">Animation SERTAD (jour)</p> <p style="text-align: right; color: blue;">Reporté dans fiches outils correspondantes</p>

Liens Axes / Fiches outils	Axe 1 / Axe 2 / Axe 4 / Axe T	Q-Eau / Diag / Acc-Ind / Grpe / JrCollA+Expé / PDR-PAC / Com
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Suivi opérationnel des actions : Cf fiches "outils" liées - Suivi des résultats sur le développement de l'agriculture biologique : nombre d'hectares en AB (ou conversion) - Suivi des résultats sur la réduction d'utilisation de phytosanitaires : suivi des molécules et quantités utilisées, sous réserve de l'accès à la BNVD.	
<b>Résultats intermédiaires (2020)</b>	Développement de l'AB	Touche Poupard : 8 % de SAU en bio Sèvre Niortaise amont : 3 % de SAU en bio Pamproux : 4 % de SAU en bio
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Développement de l'AB	Touche Poupard : 15 % de la SAU en bio (conversion de 392 ha) Sèvre Niortaise amont : 15 % de la SAU en bio (conversion de 5815 ha) Pamproux : 15 % de la SAU en bio (conversion de 1733 ha)
	Réduction de l'utilisation de phytosanitaires	Sur la Touche Poupard et la Sèvre Niortaise amont : diminuer l'utilisation de phytosanitaires de 50 % en 2025 par rapport à 2015. Touche Poupard : arrêt de l'utilisation des herbicides à base de chlore (diminution de 75 % sur la BNVD par rapport à 2015). Sèvre Niortaise amont : diminution de l'utilisation des chlore (diminution de 50 % sur la BNVD par rapport à 2015).
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Signataires du contrat, OPA et filières agricoles, Instituts techniques, Interbio, Réseau Re-Resources	CTGQ, PAT, Néoterra, PDR NA, PAC (MAEC, PSE...), Plan ambition bio national, Ecophyto II+, PCAEt
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD (plus de précisions dans fiches "outils" liées)</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **Poursuite de l'animation du PSE Gâtine.** Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, le dispositif PSE rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Localement, ce dispositif est animé sur trois bassins versants de la Gâtine (Cébron, Touche Poupard, Seneuil) au travers du PSE « Gâtine ». 5 exploitations d'élevage du bassin versant de la Touche Poupard sont engagées dans le dispositif [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Diffusion auprès de l'ensemble des exploitations agricoles de l'appel à projets Plan Végétal Environnement et accompagnement d'exploitations dans leur réponse à l'appel à projet PVE** pour l'acquisition d'un matériel [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Diffusion des différents appels à projet et appels à initiative** portés notamment par les financeurs du programme Re-Sources (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental...) auprès des partenaires du contrat territorial et des agriculteurs des bassins versants [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Animation avec l'Association Pour une Agriculture Durable (APAD) Centre-Atlantique** de groupes d'échanges et journées techniques sur l'agriculture de conservation des sols. Cette action qui vise à développer une agriculture respectueuse des sols et favoriser la couverture végétale notamment en interculture, est menée en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Niortais et le SMAEP 4B [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).
- **Soutien technique et financier au développement par la FD CUMA de deux projets Emergence auprès de la CUMA des Ajoncs et de la CUMA La Chambrille/Rom.** Ces deux groupes prennent la forme de collectifs d'agriculteurs qui souhaitent être accompagnés pour le développer de pratiques agroécologiques [\[voir fiche AXE T\]](#).
- **Réalisation de diagnostics et de simulations technico-économiques** d'exploitations en agriculture biologique [\[voir fiche Diag\]](#).
- **Accompagnement technique individuel d'exploitations en agriculture biologique** [\[voir fiche Acc-Ind\]](#).
- **Mise à disposition de matériels favorables à la qualité de l'eau : poursuite de la mise à disposition d'un outil de désherbage mécanique** (herse étrille) auprès de la CUMA La Chambrille située sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont, et **mise à disposition d'un scalpeur** auprès de la CUMA Sud-Gâtine [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).
- Le SERTAD est associé à la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et le SECO dans le **pilotage d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en œuvre d'une démarche de type « Terres de Sources® »**, afin de promouvoir les productions agricoles locales et respectueuses des enjeux environnementaux et notamment la qualité des eaux [\[voir fiche Etudes\]](#).
- Rencontre d'un technicien de la Chambre d'agriculture 17-79 concernant le **développement d'une filière châtaigne** [\[voir fiche Etudes\]](#).
- **Le SERTAD est opérateur de deux PAEC (Bassin de la Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont) sur lesquels il propose à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).** Ces mesures financières ont notamment pour objectif d'accompagner les exploitations vers des pratiques plus vertueuses (développement des surfaces en herbe dans les élevages, réduction des intrants, diversification des assolements...) [\[voir fiche PDR-PAC\]](#).
- **Le SERTAD est partenaire de la Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine depuis le lancement du projet PEI-DECISIF (Partenariat Européen pour l'Innovation – Décrire et Expertiser une Culture d'Intérêt : la Silphie perFoliée).** Des suivis sont réalisés sur une exploitation du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont et un accompagnement financier est proposé pour la mise en place de silphie sur les aires d'alimentation de captages [\[voir fiche Etudes\]](#).

- **Formation « Plan réduction pesticides »** par le CER France le 13 novembre à Melle [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).
- **Formation « Valoriser le potentiel de ses engrais organiques »** le 13 février à Verruyes par le CIVAM du Haut Bocage [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).
- **Rencontre technique sur la filière bovine en agriculture biologique** à Verruyes le 4 juin par BIO Nouvelle-Aquitaine [\[voir fiche JrCollA+Expé\]](#).
- Proposition aux éleveurs de la **réalisation d'analyses de leurs** métaux avec invitation à une journée technique pour acquérir les clefs de compréhension, par le CIVAM Seuil du Poitou [\[voir fiche Grpe\]](#).
- Interventions auprès d'étudiants en formations agricoles, notamment sur des exploitations en agriculture biologique [\[voir fiche Com\]](#).

- **Bilan financier et Animation**

Montant (TTC)	Coût reporté dans les fiches outils
<b>Animation SERTAD</b>	Le choix a été fait de répartir les jours d'animation prévus pour les fiches Axe 1 à Axe 5 sur les fiches outils correspondantes pour plus de cohérence.

## Axe 4 : Diversifier les assolements / Allonger les rotations

<b>AXE 4</b>	<b>Diversifier les assolements / Allonger les rotations</b>	Fiche n°4
--------------	---	-----------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	Réduire les pressions et limiter les transferts	
<b>Constat</b>	L'amélioration de la couverture du sol en interculture ne suffit pas pour éliminer le risque "azote" : il y a un risque de dépassement des 50 mg/L en cas d'année climatique exceptionnelle. La modification des rotations (limiter la succession de céréales d'hiver, inclure des cultures à bas niveau d'intrants) peut avoir un fort impact sur la réduction des lixiviations d'azote (ELLIAS). Nécessité d'accompagner le développement de filières pour ces cultures de diversification.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Diversifier les assolements et allonger les rotations dans les exploitations de la Sèvre Niortaise amont.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	OPA et filières agricoles, agriculteurs, collectivités	<b>Sèvre Niortaise amont / ciblage particulier sur le Pamproux</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<p>Développer les cultures de diversification (impacts sur la qualité de l'eau à évaluer en amont), en priorité les cultures à biomasse et les légumineuses fourragères.</p> <p>Animation, mise en relation, veille, étude, valorisation des filières et démarches existantes (auprès des éleveurs et céréaliers, OPA, filières agricoles, élus, acheteurs...)</p> <p>Travailler à l'échelle de la rotation en terme d'impact sur la qualité de l'eau et d'indicateurs économiques. Etudier les successions culturales à bas niveau d'impact pertinentes dans les systèmes d'exploitation (limiter la succession de céréales d'hiver, veiller à l'impact de la destruction des légumineuses, etc).</p> <p>Mettre en avant des indicateurs économiques (marges, coût de production...) et diffuser les références pour favoriser le développement des cultures à bas niveau d'impact sur la qualité de l'eau.</p> <p>Animer les AML, AAP, etc. en lien avec cette thématique.</p> <p><i>Parmi les cultures pouvant être considérées comme "à bas niveau d'impact sur la qualité de l'eau": les légumineuses fourragères, cultures à biomasse (miscanthus, TCR, TTCR...), chanvre, sarrasin, silphie, tournesol... Cette liste n'est pas arrêtée; le développement des cultures/filières devra se faire sous réserve d'une validation par bibliographie sur l'impact qualité d'eau.</i></p> <p><i>Un lien devra être établi avec le CTGQ : identification des cultures pertinentes sur le territoire</i></p>	<p style="text-align: right;">Coût</p> <p><i>Reporté dans fiches outils correspondantes</i></p> <p style="text-align: right;">Animation SERTAD (jour)</p> <p><i>Reporté dans fiches outils correspondantes</i></p>

Liens Axes / Fiches outils	Axe 1 / Axe 3 / Axe T	Diag / Acc-Ind / Grpe / JrCollA+Expé / PDR-PAC / Com
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi opérationnel des actions : Cf fiches "outils" liées</li> <li>- Suivi des résultats sur la diversification des assolements : évolution du nombre d'hectares concerné par les 4 cultures principales (blé, orge, maïs, colza), et de la part de SAU en cultures que cela représente.</li> <li>- Suivi des résultats sur l'allongement des rotations : évolution de la longueur moyenne des rotations.</li> </ul> <p>L'accès aux RPG 79 et 86 sera nécessaire pour permettre le suivi de ces résultats, ainsi que l'utilisation de l'outil RPG Explorer.</p>	
<b>Résultats à 3 ans</b>	100 % des agriculteurs de la Sèvre Niortaise amont sensibilisés 100 % des OPA et EPCI partenaires sensibilisés	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien a minima de la sole tournesol sur la Sèvre Niortaise amont (10 % en moyenne sur 2014-2017) et sur le Pamproux (7 % en moyenne sur 2014-2017)</li> <li>- Diminution de la part des 4 cultures principales (blé, orge, maïs, colza) dans la surface totale cultivée (hors prairies temporaires et permanentes) en 2025 par rapport à 2017. En 2017, les soles de ces 4 cultures représentaient au total 72.6 % de la SAU en cultures sur la Sèvre Niortaise amont / 78.5 % sur le Pamproux.</li> <li>- Allongement en moyenne des rotations sur la Sèvre Niortaise amont et le Pamproux.</li> </ul>	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	OPA, Instituts techniques, Filières agricoles et interprofession, Réseau Re-Sources	CTGQ, PAT, PDR et PAC, Néoterra, Plan protéines régional, PAC (MAEc, PSE...), Ecophyto II+
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **Le SERTAD est partenaire de la Chambre d’agriculture Nouvelle-Aquitaine depuis le lancement du projet PEI-DECISIF (Partenariat Européen pour l’Innovation – Décrire et Expertiser une Culture d’Intérêt : la Silphie perFoliée).** Des suivis sont réalisés sur une exploitation du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont et un accompagnement financier est proposé pour la mise en place de silphie sur les aires d’alimentation de captages *[voir fiche Etudes]*.
- **Le SERTAD est opérateur de deux PAEC (Bassin de la Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont) sur lesquels il propose à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).** Ces mesures financières ont notamment pour objectif d’accompagner les exploitations vers des pratiques plus vertueuses (développement des surfaces en herbe dans les élevages, réduction des intrants, diversification des assolements...) *[voir fiche PDR-PAC]*.
- **Poursuite de l’animation du PSE Gâtine.** Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l’eau, le dispositif PSE rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d’exploitation agricole. Localement, ce dispositif est animé sur trois bassins versants de la Gâtine (Cébron, Touche Poupard, Seneuil) au travers du PSE « Gâtine ». 5 exploitations d’élevage du bassin versant de la Touche Poupard sont engagées dans le dispositif *[voir fiche PDR-PAC]*.
- Rencontre d’un technicien de la Chambre d’agriculture 17-79 concernant le **développement d’une filière châtaigne** *[voir fiche Etudes]*.
- **Formation « Plan réduction pesticides » par le CER France le 13 novembre à Melle** *[voir fiche JrCollA+Expé]*.

- **Bilan financier et Animation**

Montant (TTC)	Coût reporté dans les fiches outils
<b>Animation SERTAD</b>	Le choix a été fait de répartir les jours d’animation prévus pour les fiches Axe 1 à Axe 5 sur les fiches outils correspondantes pour plus de cohérence.

## Axe 5 : Protéger les zones sensibles

<b>AXE 5</b>	<b>Protéger les zones sensibles</b>	<b>Fiche n°5</b>
--------------	-------------------------------------	------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	Réduire les transferts et favoriser l'épuration naturelle	
<b>Constat</b>	Nécessité de protéger les zones sensibles et de cibler des actions sur certains secteurs, notamment sur les zones de transferts rapides.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Protéger les zones sensibles des bassins versants	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	<b>Zones sensibles des bassins versants <b>Touche Poupard</b> et <b>Sèvre Niortaise amont</b> (Cf. Stratégie Foncière)</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
Protéger les gouffres dont 5 gouffres prioritaires. Cf. Fiches EtudesFonc / AcqFonc/ TravFonc.	<i>Coût</i> <a href="#">Reporté dans fiches outils correspondantes</a>
Poursuivre la sensibilisation des propriétaires et des exploitants des gouffres et dolines sur la sensibilité des zones karstiques vis-à-vis de la qualité de l'eau.	<i>Animation SERTAD (jour)</i> <a href="#">Reporté dans fiches outils correspondantes</a>
Acquérir des zones sensibles et s'assurer d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau cf. Fiches AcqFonc / TravFonc / OutilsFonc	
Maintenir, protéger et développer les zones tampons (zones humides, zones hydromorphes, haies...), via la mobilisation d'outils fonciers et l'animation de dispositifs financiers (MAEC). Cf. Fiches AmFoncTP / EtudesFonc / AcqFonc / TravFonc / PDR-PAC.	
Protéger les milieux aquatiques par le biais des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) portés par les structures qui ont la compétence GEMAPI : le SMBVSN et le SMC79 dans le CTMA 2023-2028 Sèvre Niortaise amont et affluents. Cf. Fiche AXE T.	
Animer les AMI, AAP, etc. en lien avec cette thématique.	

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Axe1 / Axe T	AmFoncTP / EtudesFonc / AcqFonc / TravFonc / OutilsFonc / Diag / Acc-Ind / Grpe / JrColla+Expé / PDR-PAC / Com
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de gouffres protégés</li> <li>- Nombre de documents de sensibilisation sur les formes karstiques distribués</li> <li>- Surface en maîtrise foncière</li> </ul>	
<b>Résultats à 3 ans</b>	<i>Cf. fiches AmFoncTP / EtudesFonc / AcqFonc / TravFonc</i>	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	<i>Cf. fiches AmFoncTP / EtudesFonc / AcqFonc / TravFonc</i>	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	<b>+++</b>	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	IIBSN / CD79 / SMBVSN / SMC / CEN NA	CTMA / ZPENS / Documents d'urbanisme / Trames Vertes et Bleues / AAP Haies et zones tampons
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat territorial	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD / CD79 / CEN NA / SMC / Autres signataires</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **Préservation de zones sensibles autour de gouffres** sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont grâce à la **contractualisation de MAEC « Création de prairies »** *[voir fiche PDR-PAC]*.

- **Bilan financier et Animation**

<b>Montant (TTC)</b>	Coût reporté dans les fiches outils
<b>Animation SERTAD</b>	Le choix a été fait de répartir les jours d'animation prévus pour les fiches Axe 1 à Axe 5 sur les fiches outils correspondantes pour plus de cohérence.

<b>AmFonTP</b>	<b>Aménagement foncier Touche Poupard</b>	Fiche n°6
----------------	---	-----------

<b>Pollution visée</b>	Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires	
<b>Axe</b>	Axe 1 : Développer les surfaces en herbe dans les élevages Axe 5 : Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	La démarche d'aménagement foncier lancée en 2015 est pertinente (Evaluation du Contrat 2014-20218) pour répondre à deux enjeux principaux : - Une grande majorité d'exploitations ont des structures semi-groupées (46% de la SAU) à morcelées (36% de la SAU) (Etude d'opportunité d'aménagement foncier - mars 2017) et pourraient bénéficier d'améliorations parcellaires pour faciliter ainsi les conditions de travail, la transmission des exploitations, la mise en place de pâturage. - Nécessité de protéger la trame bocagère et les surfaces en prairies pour limiter les transferts au plan d'eau.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Aide au maintien des exploitations d'élevage en les rendant plus fonctionnelles tout en protégeant les zones sensibles.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Propriétaires, exploitants, élus et collectivités	<b>Ensemble du bassin versant de la Touche Poupard</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
La réorganisation parcellaire est :	
- un outil complémentaire aux actions de soutien et de développement de l'élevage herbager	Coût (HT) 1 154 000 €
- un outil qui nécessite une large prospection du territoire sur du long terme	Animation CD 79* (jour) 21
- un outil d'aménagement du territoire	
- un outil d'accompagnement à la maîtrise du foncier autour du captage d'eau potable et permet des échanges avec les parcelles en réserve foncière du SERTAD (cf. Fiches AcqFonc/VFonc) pour les localiser dans les zones sensibles	Animation SERTAD (jour) 5
Etapes : (suite des actions inscrites dans le précédent contrat territorial 2020-2022) : durée +/- 7 ans	<i>* les jours du CD79 sont pris en charge dans le cadre de la Convention de partenariat 2022-2024 entre le CD79 et l'AELB.</i>
- finalisation du schéma directeur	
- enquête publique sur le périmètre et les préconisations environnementales (schéma directeurs, 12 mois)	
- remaniement parcellaire réalisé par un géomètre expert agréé qui doit répondre aux dispositions du schéma directeur (36 mois environ)	
- étude d'impact valant dossier loi sur l'eau et incidences Natura 2000 (6 mois environ en parallèle de la fin du travail du géomètre)	
- enquête publique sur le projet parcellaire (6 mois environ)	
- Recours devant la CDAF et clôture (24 mois)	
L'estimation financière inscrite ne prend pas en compte le coût des travaux connexes dont la fourchette financière n'est connu qu'au moment de la première enquête publique.	

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	AcqFonc / TravFonc / OutilsFonc / Diag / Acc-Ind / Grpe / JrColla+Expé / PDR-PAC / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Avancement de la démarche - Surface en maîtrise foncière publique - Evolution de la surface en herbe dans la SAU	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Travail sur le Schéma directeur (définition des zones sensibles) et communication.	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Réaliser un AFAFE afin de rendre plus fonctionnel les exploitations d'élevage du bassin et protéger les zones sensibles (maillages de haies, surfaces en herbe dans les zones sensibles dont maîtrise foncière par la collectivité) Lancement de l'étude d'aménagement et arrêtés de mesures compensatoires et conservatoires.	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	IIBSN	Trames Vertes et Bleues
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Conseil Départemental 79</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **Délibération du Département des Deux-Sèvres** le 10 février 2025 décidant d'approuver la mise en œuvre de l'opération.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (HT)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO CD 79	1 154 000€	Pas de demande	-
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>		<b>Réalisé</b>
	5 jours		0 jours

<b>EtudesFonc</b>	<b>Etudes et accompagnement protection zones sensibles</b>	Fiche n°7
-------------------	--	-----------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe 5 : Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	Chaque gouffre a un fonctionnement qui lui est propre. Il est nécessaire de mieux caractériser les écoulements (intensités et matières transportées) et de faire intervenir un bureau d'études pour adapter les aménagements de protection et coordonner leur réalisation. L'acquisition de terres agricoles demande au préalable de prendre connaissance des intentions des personnes concernées.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Protéger au moins 5 gouffres prioritaires pour limiter les transferts rapides.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	<b>Gouffres prioritaires de la Sèvre Niortaise amont Prairie mothaise</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025						
<b>Aménagement des gouffres (Sèvre Niortaise amont)</b> Conception détaillée du programme de travaux pour réaliser les zones tampons, rédaction des dossiers réglementaires, choix des entreprises et gestion des chantiers.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: small;">Nb de gouffres à protéger</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="font-size: small;">Coût Etudes</td> <td style="text-align: center;">40 000 €</td> </tr> <tr> <td style="font-size: small;">Animation SERTAD (jour)</td> <td style="text-align: center;">20,5</td> </tr> </table>	Nb de gouffres à protéger	2	Coût Etudes	40 000 €	Animation SERTAD (jour)	20,5
Nb de gouffres à protéger	2						
Coût Etudes	40 000 €						
Animation SERTAD (jour)	20,5						
<b>Etude en vue de la maîtrise foncière pour la protection des gouffres.</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: small;">Autres Etudes (MO CEN-NA)</td> <td style="text-align: center;">6 900 €</td> </tr> </table>	Autres Etudes (MO CEN-NA)	6 900 €				
Autres Etudes (MO CEN-NA)	6 900 €						
<b>Prairie Mothaise (Sèvre Niortaise amont)</b> Montage et suivi des dossiers de préemption, rencontre des exploitants, écriture et contractualisation des baux, suivi de leur mise en œuvre et des travaux de réhabilitation de parcelles.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: small;">Autres Etudes (MO CD 79)</td> <td style="text-align: center;">15 000 €</td> </tr> </table>	Autres Etudes (MO CD 79)	15 000 €				
Autres Etudes (MO CD 79)	15 000 €						

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	AcqFonc / TravFonc / OutilsFonc / PDR-PAC / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de gouffres prioritaires bénéficiant d'une protection. - Nombre de personnes sensibilisées aux risques pour la qualité de l'eau des formes karstiques (gouffres et dolines).	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Etude sur les gouffres : mise à jour de l'état des lieux de 2006 pour les gouffres prioritaires et propositions d'aménagement pour 5 d'entre eux. Sensibiliser 100% des propriétaires et exploitations des gouffres et dolines de la Sèvre Niortaise topographique. Observatoire photographique sur la prairie mothaise	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Protéger au moins 5 gouffres prioritaires.	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	IIBSN / CEN NA	
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD / CEN NA / CD 79</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- **SERTAD : travail sur un projet de Déclaration d'Intérêt Général** avec le bureau d'études Eris Environnement. Au regard du coût de la procédure et de sa lourdeur, une réflexion a été menée pour tenter de simplifier les démarches et /ou mutualiser les démarches avec d'autres actions ou des partenaires du contrat (SMVCS). Le choix se porterait sur la mise en œuvre d'une DIG globale et des réflexions sont également initiées pour étudier l'opportunité de réviser la Déclaration d'Utilité Publique pour faire des bassins versants des gouffres, des Périmètres de Protection Rapprochés « satellites » du captage de la Corbelière.
- **CEN Nouvelle-Aquitaine** : poursuite de la veille foncière sur le secteur des gouffres en lien avec l'enjeu biodiversité.
- **CD79** : poursuite de l'animation de la stratégie foncière sur la Prairie mothaise.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO SERTAD	40 000 €	Pas de demande	-
MO CEN N-A	6 900 €	3543 €	Pas encore soldés
MO CD 79	15 000 €	Pas de demande	-
<b>TOTAL</b>	<b>61 900 €</b>	<b>3543 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	20.5 jours	7 jours	

<b>AcqFonc</b>	<b>Acquisition foncière</b>	Fiche n°8
----------------	-----------------------------	-----------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe 5 : Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	L'occupation des sols de certaines zones sensibles ne permet pas une protection de la ressource en eau en cohérence avec les objectifs du contrat territorial. La maîtrise foncière est un outil puissant qui permet de s'assurer sur le long terme d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau sur les zones sensibles.	
<b>Objectifs de l'action</b>	S'assurer d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau sur les zones sensibles afin de réduire les transferts.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Propriétaires et Exploitants	<b>Zones sensibles des bassins versants Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont (Cf. Stratégie Foncière)</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<b>Touche Poupard</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones sensibles sont définies sur la base du travail réalisé avec l'IIBSN en 2015 « priorisation parcellaire des zones sensibles du bassin de la Touche Poupard vis-à-vis de la ressource en eau », complété par l'Etat initial de l'environnement, travail du bureau d'étude Atlam dans le cadre de l'AFAFE.</li> <li>Maîtrise foncière dans les zones sensibles.</li> <li>Création de réserves foncières en vue d'échanges dans le cadre de l'AFAFE (cf. Fiche OutilsFonc)</li> </ul>	Nb (ha) <b>30</b> coût acquisition "autres et agricole" (4000€/ha) MO SERTAD <b>120 000 €</b> Animation SERTAD (jour) <b>18</b>
<b>Gouffres (Sèvre Niortaise amont)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux de protection de gouffres prioritaires réalisés suite aux préconisations de l'étude et des groupes de travail spécifiques à chaque gouffre nécessiteront probablement une maîtrise foncière. Aussi, l'objectif d'acquisition est un estimatif qui sera précisé au fur et à mesure de l'avancée de l'action.</li> <li>Plus largement, la maîtrise foncière pour s'assurer d'une couverture du sol et d'une gestion adaptées aux enjeux sera nécessaire au-delà des travaux de protection concernant plusieurs gouffres prioritaires et pourra concerner l'ensemble de gouffres inventoriés. Le secteur des gouffres est situé dans une zone d'intervention du CEN NA au titre des enjeux croisés de la biodiversité et de la qualité de l'eau.</li> </ul>	Nb (ha) <b>20</b> coût acquisition "autres et agricoles" (6 000€/ha) MO SERTAD (90 ha) MO CEN NA (10 ha) <b>120 000 €</b> Animation SERTAD (jour) <b>17</b>
<b>Prairie Mothaise et PPR B2 (Sèvre Niortaise amont)</b>	
Poursuivre les acquisitions sur la ZPENS de la prairie mothaise (342 ha), zone de préemption du CD79 depuis 2012. Etudier les possibilités d'étendre cette ZPENS en aval de la prairie mothaise, correspondant au PPR B2 (245 ha).	Nb (ha) <b>37,5</b> coût acquisition ZH (3 200€/ha) MO CD79 <b>175 000 €</b>

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	AmFoncTP / EtudesFonc / TravFonc / OutilsFonc / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Surfaces en maîtrise foncière - Surfaces en réserve foncières SAFER	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Touche Poupard et gouffres : aucune acquisition Prairie mothaise : 2,68 ha acquis et 3,87 ha en Obligation Réelle Environnementale	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Acquisition de 240 ha : 100 ha Touche Poupard / 100 ha pour la protection des gouffres (Sèvre Niortaise amont) / 40 ha sur la prairie mothaise	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>		ZPENS Prairie mothaise
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD / CD79 / CEN NA / Autres signataires</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- pas de nouvelles acquisitions ou mise en réserve

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO SERTAD	222 000 €	Pas de demande	-
MO CD 79	140 000 €	0 €	-
MO CEN N-A	18 000 €	Pas de demande	-
<b>TOTAL</b>	<b>408 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	35 jours	10 jours	

<b>TravFonc</b>	<b>Travaux et gestion des parcelles acquises</b>	Fiche n°9
-----------------	--	-----------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe 5 : Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	L'occupation des sols de certaines zones sensibles ne permet pas une protection de la ressource en eau en cohérence avec les objectifs du contrat territorial. Les gouffres sont des zones préférentielles d'infiltration. 62 gouffres ont été recensés sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont parmi lesquels 25 ont été identifiés comme sensibles (pollutions ponctuelles et/ou pollutions diffuses).	
<b>Objectifs de l'action</b>	S'assurer d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau sur les zones sensibles afin de réduire les transferts. Mise en place de zones tampons et gestion par baux ruraux à clauses environnementales avec les exploitants des bassins.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Propriétaires et Exploitants	<b>Zones sensibles des bassins versants <span style="color: green;">Touche Poupard</span> et <span style="color: green;">Sèvre Niortaise amont</span> (Cf. <span style="color: green;">Stratégie Foncière</span>)</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025	
<b>Touche Poupard</b> Suite aux acquisitions foncières, travaux d'aménagement des parcelles. Suivi et gestion des parcelles acquises par BRCE	Nb (ha)	15
	Coût travaux (ZH) MO SERTAD	13 500 €
	Coût travaux (Agricole) MO SERTAD	4 500 €
	Animation SERTAD (jour)	10
<b>Gouffres (Sèvre Niortaise amont)</b> Travaux de protection d'au moins 5 gouffres prioritaires. Suite aux acquisitions foncières, travaux d'aménagement des parcelles. Suivi et gestion des parcelles acquises par BRCE.	Nb (ha)	10
	Coût Travaux suite étude MO SERTAD	40 000 €
	Coût zones tampons gouffres MO SERTAD (90 ha) MO CEN NA (10 ha)	20 000 €
	Animation SERTAD (jour)	10
<b>Prairie Mothaise et PPR B2 (Sèvre Niortaise amont)</b> Suite aux acquisitions foncières, travaux d'aménagement des parcelles.	Nb (ha)	37,5
	Coût travaux (ZH) MO CD79	108 825 €

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	EtudesFonc / AcqFonc / OutilsFonc / PDR-PAC / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Surfaces en maîtrise foncière et travaux d'aménagement des parcelles	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Aucun travaux, ni mesure de gestion en raison de l'absence d'acquisition	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Aménager les parcelles acquises et gérer les parcelles en cohérence avec les enjeux du territoire	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	BRCE du CD79 / CEN NA / IIBSN	ZPENS Prairie mothaise / Périmètre d'intervention du CREN
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<span style="color: blue;">SERTAD / CD79 / CEN NA / Autres signataires</span>	

- **Actions réalisées en 2025**

- pas d'actions réalisées

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO SERTAD	72 000 €	Pas de demande	-
MO CD 79	108 825 €	Pas de demande	-
MO CEN N-A	6 000 €	Pas de demande	-
<b>TOTAL</b>	<b>186 825 €</b>	<b>Pas de demande</b>	<b>-</b>
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	20 jours	5 jours	

<b>OutilsFonc</b>	<b>Outils Fonciers</b>	Fiche n°10
-------------------	------------------------	---------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe 5 : Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	L'occupation des sols de certaines zones sensibles ne permet pas une protection de la ressource en eau en cohérence avec les objectifs du contrat territorial.	
<b>Objectifs de l'action</b>	S'assurer d'une occupation du sol et d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau sur les zones sensibles afin de réduire les transferts.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Propriétaires et Exploitants	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b> <b>(Cf. Stratégie foncière)</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<b>Accompagnement par la SAFER</b> -> veille et animation foncière	
Mise en place d'une veille foncière (utilisation de l'outil VIGIFONCIER de la SAFER) pour des acquisitions foncières dans les zones sensibles et pour la création de réserves foncières en vue d'échanges pour des acquisitions dans les zones sensibles.	Coût SAFER 3 000 €
<b>Touche Poupard</b> Création de réserves foncières en vue d'échanges. <i>Financement du CD79 si les acquisitions ont lieu dans le cadre de l'AFAFE</i>	Surfaces en réserve (ha) 20 Réserves foncières Touche Poupard (non éligible AELB) 100 000 €
<b>Sèvre Niortaise amont</b> Création de réserves foncières en vue d'échanges pour la protection des gouffres	Surfaces en réserve (ha) 20 Réserves foncières Protection des gouffres (non éligible AELB) 140 000 €
	Animation SERTAD (jour) 15

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	AmFoncTP / EtudesFonc / AcqFonc / TravFonc / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Surfaces en réserve foncières SAFER - Surfaces en maîtrise foncière	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Etablissement d'une convention avec la SAFER, mise en place d'une veille foncière (VIGIFONCIER) Aucune réserve créée	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	-	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>		Outils SAFER - Vigifoncier
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

- Poursuite de la veille foncière
- 3h415 mis en réserve foncière sur la commune de Saint-Georges-de-Noisé pour un montant total de 12 400 € (préfinancement du SERTAD, pas de demande de subvention) en prévision d'un échange avec des parcelles en réserve situées sur la commune des Châteliers.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
Veille foncière Réserves foncières (non subventionnées)	3 000 € 240 000 €	3 000 € 12 400 €	En cours -
<b>TOTAL</b>	<b>243 000 €</b>	<b>15 400 €</b>	
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	15 jours	8 jours	

## Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau

<b>AXE T</b>	<b>Gestion intégrée de la ressource en eau</b>	Fiche n°11
--------------	--	---------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	Développer une approche intégrée de la ressource en eau sur le territoire et mettre en place des synergies.	
<b>Constat</b>	De nombreuses démarches et politiques, à différentes échelles et recoupant les périmètres des bassins versants, sont en construction ou en place. Ces dispositifs ont un lien avec les enjeux de qualité de l'eau.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Développer une approche intégrée de la ressource en eau sur le territoire et mettre en place des synergies. Avoir d'avantage de liens et d'interactions entre les projets locaux.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025	
<p><u>Faire du lien et rechercher des synergies</u> avec l'ensemble des démarches et politiques des territoires à différentes échelles. Amener une vision intégrée de la ressource en eau.</p> <p style="text-align: right; color: blue;">Coût <i>Reporté dans fiches actions correspondantes</i></p> <p style="text-align: right; color: blue;">Animation SERTAD (jour)</p> <p><i>Liste non exhaustive des démarches en construction ou en cours sur le territoire :</i>  <i>Contrat territorial Gestion Quantitative Sèvre Niortaise Mignon, Contrat territorial Milieux Aquatiques Sèvre Niortaise amont et affluents, Plan Climat Air Energie territorial, Trames vertes et Bleues, Programme Alimentaire territorial CAN et Haut Val de Sèvre, SCOT, PLU, projet de PNR Gâtine poitevine, réseau Re-Sources départemental et régional, Observatoire de l'eau CD79</i></p>	80	
<u>Bilan annuel et suivi des indicateurs</u>	<p style="text-align: right; color: blue;"><i>Pas de coût</i></p> <p style="text-align: right; color: blue;">Animation SERTAD (jour)</p>	50
<u>Bilan évaluatif de fin de contrat en année 6 et élaboration d'un Accord de territoire</u>	<p style="text-align: right; color: blue;">Coût Etude</p> <p style="text-align: right; color: blue;">Animation SERTAD (jour)</p>	48 000,00 € 50

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Ensemble des actions du contrat territorial	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions / contacts avec les porteurs d'autres démarches.</li> <li>- Réalisation des différents bilans</li> </ul>	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Lien avec l'ensemble des démarches en cours ou en construction sur le territoire. Réalisation des bilans d'activités annuels et du bilan technique et financier en année 3	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Faire du lien avec l'ensemble des démarches en cours ou en construction sur le territoire. Réalisation des bilans d'activités annuels et du bilan-évaluation en année 6	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Agence de l'eau Loire-Bretagne / Cellule de coordination régionale Re-Sources	
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat territorial	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

### Lien avec les autres acteurs et démarches du territoire

- **Relations avec les porteurs des Contrats territoriaux de milieux aquatiques (CTMA) Sèvre Niortaise amont et affluents 2023-2025**, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) : co-pilotage avec le SMC du projet ACTE sur le Pamproux, rencontre d'un éleveur sur le bassin versant de la Touche Poupard avec le SMBVSN le 12 juin pour étudier la possibilité d'apport d'un co-financement pour des aménagements agropastoraux dans le cadre d'une remise en prairies, participation à la restitution de l'étude ruissellement menée par le CEREMA sur les bassins de la Sèvre Niortaise amont et pilotée par le SMC le 4 juin, intervention conjointe avec le CPIE de Gâtine Poitevine sur une ferme le 25 septembre et en classe au lycée agricole de Melle, intervention dans le cadre du festival de la Sèvre Niortaise le 26 septembre auprès des élus et d'une classe du lycée agricole de Melle.
- Travail en collaboration avec les animatrices de Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) qui porte le **Contrat territorial Re-Sources sur l'aire d'alimentation de captage de la Varenne**, qui se superpose en partie au bassin versant de la Sèvre Niortaise amont (principalement sur le secteur amont de la Dive du Sud). Une première stratégie de coordination des actions a été établie fin 2021. Elle a été mise en œuvre dès le démarrage du CT Re-Sources de l'AAC de la Varenne, pour expérimentation, et dans l'attente de la formalisation d'un accord politique entre le SERTAD et GPCU au sujet du portage des programmes Re-Sources sur ce territoire. Le bilan de la coordination suite à cette période de test fait état d'un fonctionnement satisfaisant et a permis de mettre à jour la stratégie de coordination qui a été validée lors d'une rencontre qui a eu lieu le 27 juin 2023 où étaient conviés les élus et techniciens du SERTAD, de GPCU et du SMVCS. Des échanges réguliers se tiennent entre les deux structures :
  - Un animateur du SERTAD a participé au COPIL du CT Re-Sources de La Varenne le 8 avril.
  - Participation d'un animateur agricole du SERTAD aux groupes de travail sur la réflexion pour « La mise en place d'un dispositif de soutien financier du changement de pratiques sur les aires d'alimentation de captages prioritaires » (5 réunions sur novembre et décembre 2025).
  - Diffusion aux agriculteurs des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont des différentes actions menées dans le cadre du CT Re-Sources de l'AAC de La Varenne.
  - Participation d'une animatrice agricole du SERTAD à une journée technique organisée par Grand Poitiers Communauté Urbaine et consacrée à la filière chanvre le 24 juillet sur une exploitation agricole concernée par les bassins versants de la Corbelière et de la Varenne.
  - Diffusion aux agriculteurs et participation à une journée technique « pourquoi et comment piloter des systèmes de régénération des sols ? » organisée le 28 novembre au lycée agricole de Venours, en partenariat avec Eaux de Vienne.
- **Soutien technique et financier au développement par la FD CUMA d'un GIEE intitulé « Acquérir les compétences pour tirer parti du potentiel agronomique du sol » porté par la CUMA La Chambrille/Rom**. L'objectif affiché par le groupe d'agriculteurs est d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des couverts d'interculture pour optimiser la fertilité des sols et/ou valoriser les couverts en élevage (avec un attrait pour les intercultures courtes), travailler sur le semis direct et le semis simplifié, et approfondir la compréhension du fonctionnement du sol pour optimiser les apports d'intrants pour le groupe La Chambrille / Rom. Le SERTAD apporte un soutien (à hauteur de 755 €) à ce collectif composé de plusieurs agriculteurs situés sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.
- Présence d'une animatrice agricole du SERTAD le **10 mars au lycée agricole de Venours pour une présentation de la nouvelle Directive Nitrates** par la Chambre d'agriculture de la Vienne.
- Participation d'un animateur agricole du SERTAD au **Comité de pilotage du 12 mars dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Association Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine**.
- Réponse du SERTAD le 29 avril à **deux demandes de révision du PLUi Sud Gâtine** concernant le périmètre de protection du captage de la Touche Poupard

- Suivi par plusieurs techniciens du SERTAD de la **présentation par l'entreprise PIXSTART de l'outil « Waterwatch »** visant la réalisation d'un suivi à partir de l'analyse d'imagerie satellitaire de l'occupation des sols en périmètres protégés (PPR par exemple). Le 29 septembre en visioconférence.
- Participation d'une animatrice agricole à la **restitution d'une étude sur la filière viande** (bovine et porcine), étude à l'initiative de la Communauté de communes Mellois en Poitou qui s'est faite accompagnée par Bordeaux Sciences Agro et Pays & Quartiers de Nouvelle-Aquitaine. Le 12 février à Melle.
- **Suivi des autres démarches de territoire** : SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, CTMA des Vallées du Clain Sud, projet de méthanisation à Sainte-Eanne, de la convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département des Deux-Sèvres et du Plan Alimentaire Territorial des Deux-Sèvres.
- Rencontre par un animateur agricole du SERTAD d'un **porteur de projet agrivoltaïque** sur la commune de Rouillé (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont) le 8 novembre.
- **Un projet de création d'une unité de méthanisation est en cours sur la commune de Sainte-Eanne**, à proximité du périmètre de protection rapprochée du captage de la Corbelière. Ni l'ARS, ni le SERTAD n'ont été tenu informé du dépôt de la demande d'enregistrement. Malgré cela, un avis a été donné par le SERTAD et transmis aux services de la préfecture. Une vigilance toute particulière devra être apporté sur les effluents de l'unité (digestats solides et liquides) qui ne font l'objet d'aucun encadrement vis-à-vis de l'épandage (pas de plan d'épandage nécessaire pour le porteur de projet, sauf dans le cas de produits non conformes aux normes). Des échanges ont eu lieu avec la Chambre d'agriculture afin de proposer un accompagnement pour les agriculteurs receveurs de digestats.
- **Échanges avec l'association Pour une Agriculture Du Vivant (PADV) et les coopératives Terrena (10 septembre) et CAVAC (30 septembre)**. Cette association porte une initiative pour accélérer la transition agroécologique sur les territoires à travers le projet COVALO. Elle se base notamment sur la réalisation de diagnostics agroécologiques et d'accompagnements techniques des agriculteurs via l'indice de régénération. L'objectif de ces échanges était de voir comment faire de la synergie entre le projet COVALO et le programme d'actions Re-Sources.
- Suivi par une animatrice agricole du SERTAD d'une **journée dédiée à la silphie et à la méthanisation au SECO** le 2 septembre.
- Suivi de la mise en œuvre de **l'Association des Collectivités de l'eau Poitou-Charentes et Limousin** qui a pour objet de faire reconnaître les enjeux eau sur le territoire des membres auprès des instances (Etat, Agence, Région, Département...); contribuer à la protection de la qualité des ressources eau comme bien commun auprès de ses membres; appuyer auprès des élus membres sur les politiques de l'eau; aller à la rencontre d'acteurs publics et privés pouvant servir les politiques de l'eau.
- Participation des deux animateurs.trices agricoles du SERTAD à la **visite de la plateforme de couverts végétaux OPTI Couv le 5 novembre à l'INRAE de Lusignan**.
- **Suivi de webinaires de présentation du XIIème programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne** (3, 5 et 6 février).
- **Echange le 2 avril avec le bureau d'études OPALE concernant un projet éolien** sur la commune de Souvigné (périmètre de protection éloignée du captage de la Corbelière).
- Participation le 28 mai à Parthenay à une rencontre entre l'ensemble des animateurs de programmes Re-Sources en Deux-Sèvres et les techniciens de **BIO Nouvelle-Aquitaine et AGROBIO Deux-Sèvres** afin notamment de faire un point sur les actions en cours et à venir.
- Participation de deux animateurs.trices agricoles du SERTAD à la **plateforme Aquitabio à St-Pierre-d'Exideuil (86) le 23 mai**.
- Le **CPIE de Gâtine Poitevine avec l'appui du SERTAD et du Service Rivière du SMC, a piloté une réflexion collective autour de la problématique suivante : quelles sont les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau tout en prenant en compte les différentes activités sur le bassin versant du Pamproux ?** Après une première phase en 2024 de réalisation d'une trentaine d'entretiens suivis d'une restitution collective le 26 novembre à Pamproux devant 27 personnes, la seconde phase a consisté

en une démarche de co-construction, se traduisant par un cycle de 5 rencontres en 2025 (28 janvier, 11 mars, 3 avril, 6 mai, 5 juin). A chaque fois, entre 12 et 15 personnes étaient présentes.



*Figure 47 : Ateliers à Pamproux dans le cadre du projet ACTE piloté par le CPIE de Gâtine Poitevine*

Ce travail a permis d'aboutir à la rédaction de 28 fiches actions, présentées aux élus du SERTAD et du SMC ainsi qu'aux techniciens de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, principal financeur des programmes d'actions. Certaines de ces actions ont notamment pu alimenter le programme d'action de l'Accord de territoire 2026-2028 porté par le SERTAD. Même si ce travail mené sur deux années a permis de créer les conditions d'une dynamique territoriale et une montée en compétence croisée de l'ensemble des acteurs, cette dynamique reste fragile et il convient de concrétiser un certain nombre d'actions identifiées.

- Échanges avec des étudiants : le 3 décembre avec des étudiants de l'École Supérieure des Agricultures d'Angers dans le cadre d'une étude sur les dispositifs de paiements pour services environnementaux

#### **Réseau des animateurs de Contrats Re-Sources**

- Participation aux différents réseaux organisés entre animateurs de programmes Re-Sources en Deux-Sèvres (21 février, 5 juin, 22 septembre)
- Participation aux Réseaux Régionaux organisés par la cellule Re-Sources (27 mars, 24 juin)

#### **Lien avec les Elus du Conseil Syndical du SERTAD**

- Réunions avec les élus du SERTAD en charge du suivi du programme Re-Sources : 9 janvier, 3 mars, 4 avril, 20 mai, 10 juillet, 2 septembre, 24 novembre

#### **Gestion du contrat**

- **Rédaction du bilan annuel 2024**
- **Rédaction du bilan technique et financier du Contrat territorial Re-Sources 2020-2025 Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont.**
- **Remplissage des indicateurs sur la plateforme régionale ODELIANE**
- **Organisation et animation des Comités de pilotage du contrat Re-Sources :**
  - o Le 5 septembre 2025 (Copil de lancement de l'évaluation et reprogrammation des accords de territoires), en partenariat avec la SPL des eaux du Cébron et le SEVT.
  - o Le 14 novembre 2025 (COPIL de présentation du bilan technique et financier et de l'étude de perception), en partenariat avec la SPL des eaux du Cébron et le SEVT.
- **Evaluation du Contrat territorial 2020-2025 et programmation d'un Accord de territoire :**
  - o Du fait de la temporalité similaire pour les Contrats territoriaux Re-Sources portés par le SEVT et la SPL des eaux du Cébron et de l'historique, le choix a été fait de mutualiser ses phases pour optimiser les aspects financiers et éviter une sur-sollicitation des acteurs en commun. Ainsi, un groupement de commande s'est constitué pour le recrutement d'un bureau d'études.

- Accompagnement par Envilys et Transsfère, ce dernier pour un appui sur la partie concertation
- Un nouveau contrat : l'Accord de territoire 2026-2031 sur les bassins amonts de la Sèvre Niortaise a été rédigé pour la période 2026-2028. Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de territoire 2026-2031 et il réunit les actions en lien avec le programme Re-Sources (grand cycle) et les actions en lien avec le petit cycle du SERTAD et de la CCHVS (sobriété et efficacité hydrique ; sécurisation et diversification des ressources ; qualité et restauration des milieux aquatiques ; innovation et adaptation climatique ; gouvernance et suivi partagés).

#### **Formations :**

- Suivi par trois agents du SERTAD d'une **formation à l'accompagnement à l'animation du programme Re-Sources** (5 sessions et 4 intersessions).
- Une animatrice agricole du SERTAD a suivi la **formation « Comment concevoir un dispositif de dialogue territorial »** (6 jours) par l'IFRÉE.
- Une animatrice agricole du SERTAD a suivi la **formation « Animer des réunions selon une approche participative »** par l'IFRÉE du 3 au 6 juin.
- Suivi de différents webinaires (IdealCO, CDR Captages, Adoptae, OFB...).

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
Evaluation et reprogrammation	48 000 €	31 115.08 € (en cours)	-
<b>TOTAL</b>	<b>48 000 €</b>	<b>31 115.08 €</b>	
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	180 jours	215 jours	

<b>AnimG+A</b>	<b>Animation/coordination générale + Animation/coordination agricole</b>	Fiche n° 12
----------------	--	----------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
<b>Constat</b>	L'animation générale est la garante de la mise en œuvre des actions du contrat territorial et de sa cohérence	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les actions du contrat territorial</li> <li>- S'assurer de la cohérence des démarches présentes sur le territoire</li> </ul>	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<b>=&gt; Animation/coordination générale (1.275 ETP = 268,5 jours)</b> L'animation générale représente le poste d'animation générale, le technicien SIG et le secrétariat.	
<b>Coordination générale (1,093 ETP = 230 jours)</b> <i>Mise en œuvre des actions, lien avec les porteurs d'actions dans le cadre du contrat, cohérence avec les autres démarches existantes sur le territoire, veille technique, ...</i>	Salaires + Charges 54 318 € Frais de fonctionnement 13 114 € Animation SERTAD (jour) 230
<b>Secrétariat (0.182 ETP = 38,5 jours)</b> <i>Compte-rendu des réunions, mailings, gestion des demandes de subvention ...</i>	Salaires + Charges 7 381 € Animation SERTAD (jour) 38,5
<b>=&gt; Animation/coordination agricole (1.875 ETP = 393 jours) :</b> Les animateurs agricoles sont les interlocuteurs privilégiés des techniciens des organismes professionnels agricoles et des agriculteurs des territoires. Le nombre d'exploitation s'élève à près de 700 sur les 2 territoires et le nombre de techniciens agricoles sur le territoire est très important.	Salaires + Charges 76 679 € Frais de fonctionnement 22 500 € Animation SERTAD (jour) 393

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Ensemble des actions du contrat territorial	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jours d'animation générale par an</li> <li>- Nombre de jours d'animation agricole par an</li> <li>- Contenu des bilans d'activité annuels</li> </ul>	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Mise en œuvre les actions du contrat territorial	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Mise en œuvre les actions du contrat territorial	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>		
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

La Cellule Animation du SERTAD intervient sur 3 territoires : Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont sur le périmètre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Chancelée sur celui de l'agence de l'eau Adour-Garonne, ce qui permet une mutualisation des moyens humains.

- **Actions réalisées en 2025**

En 2025, l'effectif total de la cellule animation pour les 2 contrats était de :

- 1 ETP d'animation générale (animatrice générale à 80 % et renfort d'un agent du SERTAD pour le suivi de la qualité de l'eau à hauteur de 20 % suite au départ d'un agent à temps plein le 30 novembre 2024).

- 1.92 ETP d'animation agricole : remplacement de l'animateur agricole parti le 31 octobre 2024 à partir du 3 février 2025.

Soit, pour le contrat regroupant les territoires Sèvre Niortaise amont et Touche Poupard uniquement : 2.67 ETP (0.92 ETP d'animation générale et 1.75 ETP d'animation agricole), soit 560 jours au total.

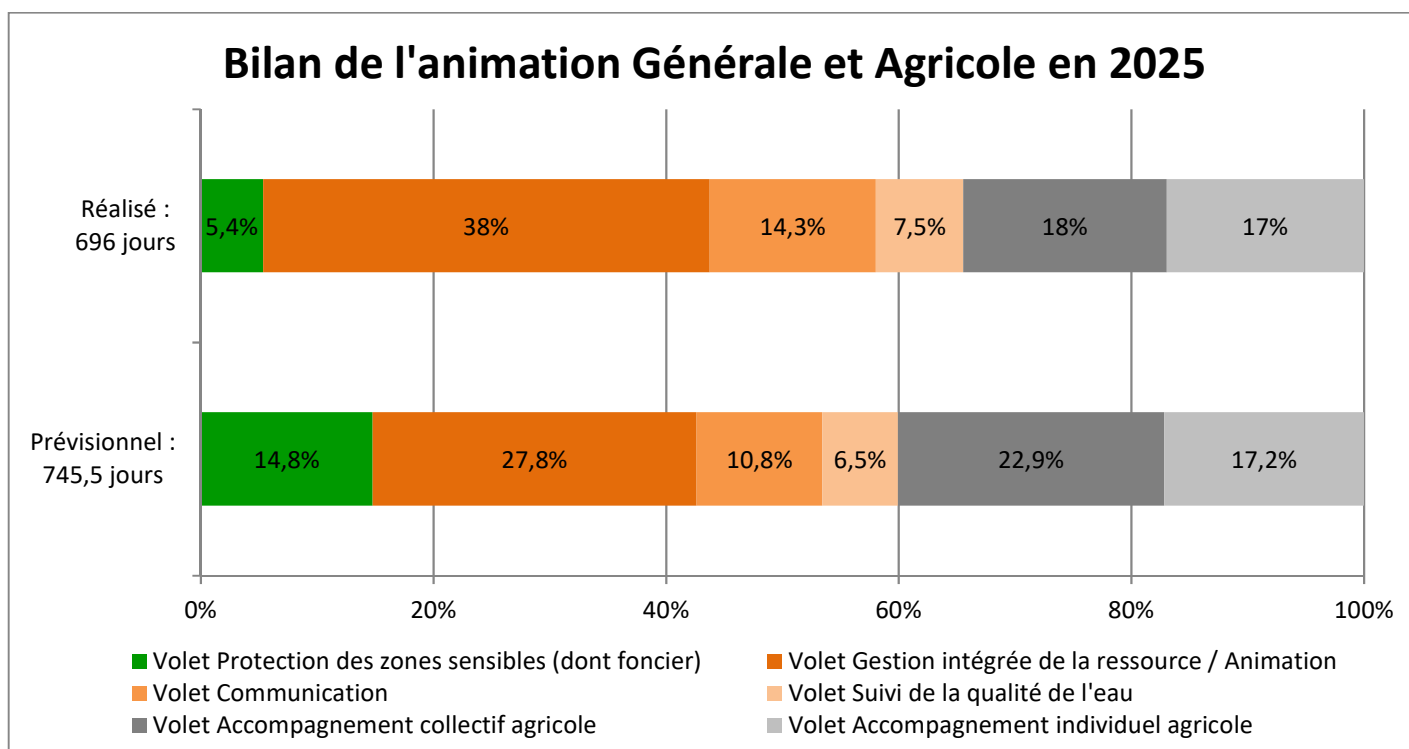


Figure 48 : Bilan de l'animation générale et agricole en 2025

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
Animation générale	74 813.20 €	71 551.59 €	En cours
Animation agricole	99 179.40 €	112 137.48 €	En cours
<b>TOTAL</b>	<b>173 992.60 €</b>	<b>183 689.07 €</b>	
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	646.5 jours	560 jours	

<b>QEauTP</b>	<b>Suivi Qualité de l'eau - Touche Poupard</b>	Fiche n°13
---------------	--	---------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Eutrophisation / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
<b>Constat</b>	<p><b>Eutrophisation</b> : le P90 en phosphore au barrage est inférieur à 0.1 mg/L mais est bien plus élevé sur les différents affluents du plan d'eau. De même, les concentrations en nitrates au barrage sont relativement faibles alors que les concentrations sont plus élevées sur les différents affluents. L'étude menée en 2015/2016 conclut que le plan d'eau de la Touche Poupard montre des signes d'eutrophisation.</p> <p><b>Produits phytosanitaires</b> : les détections sont régulières. Un traitement curatif est indispensable avant distribution. Les molécules détectées sont principalement des herbicides. Un anti-limace (métaldéhyde) a été régulièrement détecté générant des difficultés pour la potabilisation de l'eau.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	Suivre les risques d'eutrophisation du plan d'eau (C° en Phosphore / Nitrates / Cyanobactéries) Suivre les molécules phytosanitaires utilisées sur le territoire	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	/	<b>Touche Poupard</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action		2025	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi Physico-chimique des Stations 04159210 et 04159250 du réseau départemental basculé dans le CT, Fréquence 6 fois par an</li> <li>• Amont du barrage (04159210) et aval (04159250) : Suivi physico-chimie simplifié en complément du suivi départemental, Fréquence : 6 fois par an</li> <li>• Amont du barrage (04159210) : Suivi pesticides, Fréquence : 6 fois par an</li> <li>• Suivi Pesticides sur l'ensemble des affluents de la retenue, Fréquence : 6 fois par an en 2025 uniquement</li> <li>• Plan d'eau, 5 points à 1 mètre de profondeur : Suivi physico-chimie + cyanobactéries, Fréquence : 1 fois par mois de juin à septembre</li> <li>• 7 affluents du plan d'eau : Suivi physico-chimie, Fréquence : 1 fois par mois</li> </ul>	Coût analyses (MO CD 79)	4 036 €	
			1 854 €
			5 921 €
			41 432 €
			7 683 €
		13 108 €	
<p><b>Etude POCIS</b></p> <p>L'étude s'est déroulée de début septembre 2023 à fin 2024.</p>	Coût Etude POCIS (MO SERTAD)	Etude terminée	
Récupération régulières des résultats, mise en forme, valorisation et diffusion des données	Animation SERTAD (jour)	20	

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Evolution des concentrations en phosphore aux différents points de suivi - Evolution des concentrations en nitrates aux différents points de suivi - Evolution des concentrations mesurées et des molécules phytosanitaires détectées aux différents points de suivi	
<b>Objectifs Qualité de l'eau du contrat territorial (+ 6 ans)</b>	<p>* <b>Nitrates</b>      Concentration maximale &lt; 20 mg/L et Concentration moyenne &lt; 10 mg/L          ⇒ objectifs à respecter au niveau du captage et des 8 affluents du plan d'eau</p> <p>* <b>Phosphore</b>      P90 &lt; 0.10 mg/L          ⇒ objectifs à respecter au niveau du captage et des 8 affluents du plan d'eau</p> <p>* <b>Phytosanitaires</b>      Somme des molécules : 80% des prélèvements &lt; 0.10 µg/L et aucun prélèvement &gt; 0.30 µg/L          Par molécule : Concentration maximale &lt; 0.10 µg/L</p>	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	/	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	SPL de la Touche Poupard / Conseil départemental 79 / ARS / ...	Réseau départemental / Ecophyto / BNVD / ...
<b>Engagement des partenaires</b>	SPL Touche Poupard / Conseil départemental 79	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Conseil Départemental 79 / SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

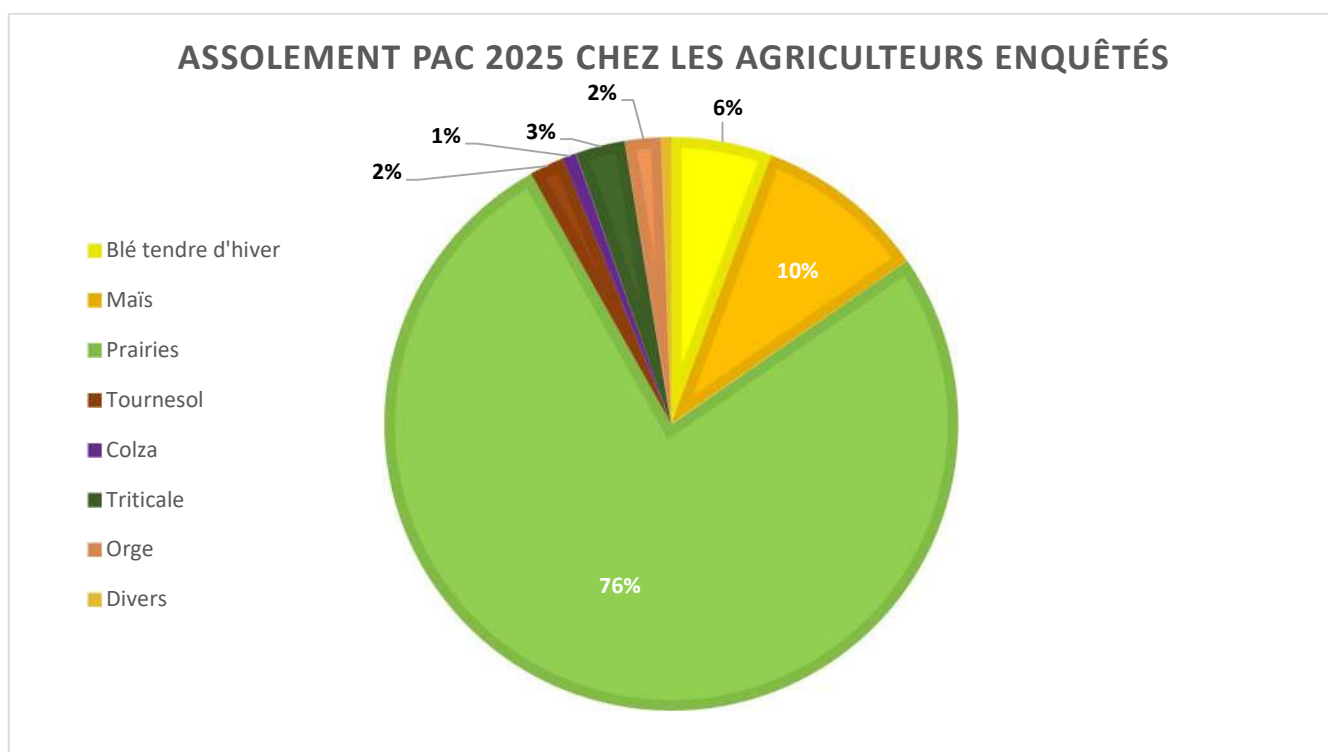
Le détail des résultats du suivi qualité de l'eau est disponible dans la partie II. 1. Suivi de la qualité de l'eau de la Touche Poupard.

### 1 - Suivi de l'utilisation des molécules phytosanitaires

A l'occasion des différentes rencontres avec les agriculteurs du bassin versant (animation MAEC et PSE notamment), un recueil des pratiques phytosanitaires pour la saison culturale 2024/2025 a été réalisé. Ce suivi porte sur 25 exploitations concernées par le bassin versant de la Touche Poupard et qui représentent plus de 45% de la SAU du territoire.

Ce travail permet de mettre en avant l'utilisation de 57 molécules différentes sur la période allant de septembre 2024 à août 2025, avec cependant de grosses différences concernant les volumes (de 61 kg de substance active pour la molécule la plus utilisée à 34 grammes pour celle la moins utilisée).

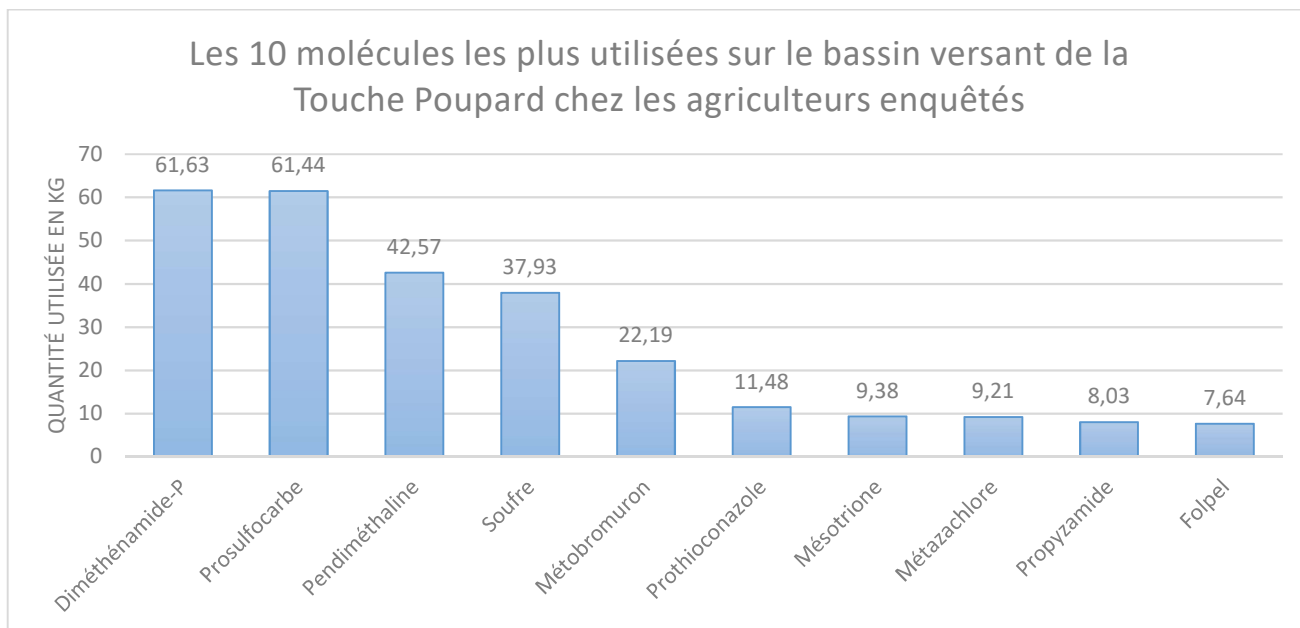
L'assolement de ces exploitations indique une sur représentation des surfaces en prairies (76%) en comparaison du RPG global du bassin versant où les prairies sont autour de 60 à 65 %. De plus, les exploitations enquêtées sont pour la plupart engagées dans des dispositifs environnementaux, il convient donc de ne pas généraliser ces résultats. Cependant cela permet de s'intéresser à la réalité des utilisations de matières actives et de mettre cela au regard des résultats mesurés au captage et sur les différents points de suivi.



*Figure 49 : Assolement 2025 sur le bassin versant de la Touche Poupard chez les agriculteurs enquêtés*

Sur les 10 matières actives les plus utilisées, la majorité (7) sont des herbicides utilisés sur cultures de printemps ou céréales d'hiver. Parmi ces matières actives, cinq ont déjà été retrouvées au captage (ou leurs métabolites) : **prosulfoarbe, diméthénamide-P, mésotrione, métazachlore et propyzamide**.

Les quantités de matières actives utilisées ne reflètent pas forcément les surfaces concernées. Ainsi le métazachlore, 8<sup>ème</sup> molécule la plus utilisée en kg (9,21 kg), n'a pourtant été appliquée que sur 13,95 ha (colza), soit moins d'1% de la SAU enquêtée, et seulement un peu plus de 3% des surfaces en grandes cultures enquêtées (exclusion des prairies). Ainsi il apparaît que certaines molécules problématiques au captage ne sont utilisées que sur très peu de surfaces, mais leur dosage important (300 gr de métazachlore par litre pour le produit commercial Anitop par exemple) entraîne une forte utilisation de matière active et des impacts sur le captage (détection du métabolite du Métazachlore (ESA) chaque année depuis 2017 avec des dépassements des 0,10 µg/L).



**Figure 50 :** Les 10 molécules les plus utilisées sur le bassin versant de la Touche Poupard chez les agriculteurs enquêtés

- Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO CD 79	74 034 €	74 015 €	En cours
<b>TOTAL</b>	<b>74 034 €</b>	<b>74 015 €</b>	
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	20 jours	20 jours	

<b>QEauSNA</b>	<b>Suivi Qualité de l'eau - Sèvre Niortaise amont</b>	Fiche n°14
----------------	---	------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
<b>Constat</b>	<p><b>Nitrates</b> : La pluviométrie influence fortement les concentrations et les flux de nitrates. En moyenne 60% des flux d'azote transitent de décembre à mars. L'étude de 2012 a estimé que 80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du sous-bassin versant du Pamproux.</p> <p><b>Produits phytosanitaires</b> : les détections sont régulières et les objectifs du contrat 2014-2018 n'ont pas été respectés. Un traitement curatif est indispensable avant distribution. Les molécules détectées sont principalement des herbicides.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	Connaître précisément les flux de polluants. Suivre l'ensemble des molécules phytosanitaires utilisées sur le territoire	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	/	<b>Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<p><b>Maintenir un protocole de suivi pertinent de la qualité de l'eau sur le bassin versant :</b></p> <p>* <b>Nitrates</b> : Les nitrates sont mesurés au niveau de 9 points en plus du captage, 2 fois par mois pour 3 points et 1 fois par mois pour les 6 autres. Ces fréquences et localisations pourront être revues au cours du contrat, si besoin.</p> <p>* <b>Pesticides</b> : En plus du captage (autocontrôle CC HVS + contrôle sanitaire), il y a 3 points de suivi sur le bassin versant (2 sur la Sèvre et 1 sur le Pamproux). Les prélèvements ont lieu 2 fois par mois. La liste des molécules recherchées est mise à jour en fonction de l'accès à la BNVD acheteur final permettant d'estimer les molécules utilisées sur le territoire ainsi que des possibilités croissantes d'analyses des laboratoires. <b>Pour 2025, la liste mise à jour comportera 408 molécules par analyse.</b></p> <p><b>Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant :</b></p> <p>Récupération régulières des résultats, mise en forme, valorisation et diffusion des données.</p> <p>* <b>Nitrates</b> : Prélèvements et analyses réalisés par la CC Haut Val de Sèvre.</p> <p>* <b>Phytosanitaires</b> : Prélèvements réalisés par la CC Haut Val de Sèvre et analyses par un laboratoire extérieur.</p>	<p style="color: blue; font-size: small;">Pas de coût</p> <p style="color: blue; font-size: small;">Animation SERTAD (jour)</p> <p style="color: blue; font-size: small;">Coût analyses</p> <p style="color: blue; font-size: small;">Animation SERTAD (jour)</p>
	2
	27 324 €
	20

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des concentrations en nitrates aux différents points de suivi</li> <li>- Evolution des concentrations mesurées et des molécules phytosanitaires détectées aux différents points de suivi</li> </ul>
<b>Objectifs Qualité de l'eau du contrat territorial (+ 6 ans)</b>	<p>* <b>Nitrates</b>      <u>Captage</u> : Concentration maximale &lt; 50 mg/L et P90 &lt; 35 mg/L  <u>Pamproux</u> : P90 &lt; 44 mg/L</p> <p>* <b>Phytosanitaires</b>    <u>Somme des molécules</u> : 80% des prélèvements &lt; 0.30 µg/L et aucun prélèvement &gt; 0.50 µg/L  <u>Par molécule</u> : Concentration maximale &lt; 0.10 µg/L</p>
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	/
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CC Haut Val de Sèvre / ARS / ...      Ecophyto / BNVD / ...
<b>Engagement des partenaires</b>	CC Haut Val de Sèvre / Grand Poitiers Communauté Urbaine
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>

- **Actions réalisées en 2025**

Le détail des résultats du suivi qualité de l'eau est disponible dans la partie II. 2. Suivi de la qualité de l'eau de la Corbelière.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO SERTAD	27 324 €	27 700 €	En cours
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	22 jours		22 jours

<b>Com</b>	<b>Communication / Sensibilisation</b>	<b>Fiche n°15</b>
------------	--	-------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axe Transversal : Gestion intégrée de la ressource en eau	
<b>Constat</b>	Besoin de renforcer la communication et la sensibilisation des différents acteurs des territoires. Besoin de reconnaissance des efforts des agriculteurs et d'un dialogue renouvelé entre société civile et exploitants agricoles. Les élections municipales au printemps 2020 ont vu un fort taux de renouvellement des élus, il convient de les sensibiliser afin qu'ils intègrent l'enjeu qualité d'eau.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Etablir une stratégie de communication à destination des différents acteurs. Communiquer et sensibiliser auprès de différents acteurs aux enjeux de qualité de l'eau et des actions mises en place dans le cadre du contrat.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tous publics	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025								
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Tout public :</b> Participation au développement du nouveau site internet du SERTAD / Réseaux sociaux / Site internet Re-Resources régional / Articles dans la presse Sensibiliser aux enjeux liés à la qualité de l'eau (lettres d'informations, réunion publique...) Sensibilisation des élèves de lycées et collèges (interventions dans les établissements ou accueil à l'usine) Dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau sur le bassin de la Sèvre Niortaise amont : volet grand public et scolaire Evènement grand public (type ferme ouvertes - rand'eau) : 1 sur la période 2023-2025 Panneaux d'informations Touche Poupard Exposer les kakémonos sur l'élevage herbager Maquette du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont Création d'une banque de photos sur les territoires</li> <li><b>Collectivités :</b> Sensibiliser aux enjeux liés à la qualité de l'eau (lettres d'informations, réunion publique...) Formation des élus de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (CPIE GP) Intervention dans les Conseils communautaires et Conseils municipaux Mise à jour des plaquettes "Agir en tant qu' élu" et "Les alliés de l'eau potable"</li> <li><b>Agriculteurs :</b> Bulletins d'information (1/an) Panneaux bord de route pour mettre en avant les bonnes pratiques</li> <li><b>Volet pédagogique :</b> Sensibilisation d'une classe de collégiens aux enjeux liés à l'eau potable par le CPIE Gâtine Poitevine, DSNE et le GODS (4 séances ; en classe et sur le terrain ; 3 classes/an)</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td style="color: blue;">Coût Com Générale</td> <td style="text-align: right;">22 000 €</td> </tr> <tr> <td style="color: blue;">Coût Com Agricole</td> <td style="text-align: right;">2 000 €</td> </tr> <tr> <td style="color: blue;">Coût Volet pédagogique</td> <td style="text-align: right;">6 000 €</td> </tr> <tr> <td style="color: blue;">Animation SERTAD (jour)</td> <td style="text-align: right;">70</td> </tr> </table>	Coût Com Générale	22 000 €	Coût Com Agricole	2 000 €	Coût Volet pédagogique	6 000 €	Animation SERTAD (jour)	70
Coût Com Générale	22 000 €								
Coût Com Agricole	2 000 €								
Coût Volet pédagogique	6 000 €								
Animation SERTAD (jour)	70								

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Ensemble des actions du contrat territorial	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de communication réalisées / Nombre de personnes touchées</li> <li>- Nombre d'élus des territoires participants aux formations.</li> <li>- Nombre de panneaux en bordure de route</li> </ul>	
<b>Résultats à 3 ans</b>	100% des agriculteurs du territoire informés Organisation de 2 évènements grand public et sensibilisation de 80% des habitants (TP) et 80% des propriétaires de gouffres (SNA) Sensibilisation des élus représentant 25 % des communes des bassins versants	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	100% des habitants des bassins versants sensibilisés / 100% des agriculteurs du territoire informés Organiser 1 évènement grand public Intervenir dans l'ensemble des Conseils communautaires - Sensibiliser des élus représentant 25 % des communes des bassins versants	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Signataires du contrat	
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires du contrat	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

Poursuite de la **communication générale** via la presse et les réseaux sociaux, ainsi que la diffusion de campagnes mails auprès des exploitants agricoles des bassins versants et des partenaires agricoles à une fréquence d'un envoi par mois.

**Actualisation et diffusion des « fiches qualité de l'eau »** pour chaque bassin versant. Ces fiches ont vu le jour en 2023 avec pour objectif de produire un document synthétique, par captage, qui résume en deux pages les principaux enjeux et résultats de qualité d'eau. Ces fiches sont harmonisées (graphisme) à l'échelle de l'ensemble des captages Re-Sources des Deux-Sèvres. Ces fiches sont principalement destinées aux techniciens qui accompagnent les agriculteurs. Elles ont été distribuées à l'ensemble des OPA signataires du contrat et diffusés par mail à toutes les exploitations agricoles concernées.

Après le spectacle qui avait eu lieu en 2024 sur une ferme du bassin versant du SECO, **les collectivités porteuses de programmes Re-Sources en Gâtine (SERTAD, SEVT, SPL du Cébron, SECO) se sont de nouveau associées pour proposer un spectacle à la ferme en 2025**. Ce dernier s'est déroulé les 12 et 13 mai à Maisontiers (bassin versant du Cébron) dans le cadre de la 23<sup>ème</sup> édition du « Festival AH ? » sur une exploitation d'élevage en bovins laitiers. Ce spectacle intitulé **Le Berger des sons** et interprété par Alain Larribet, raconte à travers récits et chansons des histoires de pastoralisme à travers le monde. Lors de cet événement, les animateurs des programmes Re-Sources ont tenu un bar à eau pour sensibiliser à l'importance des prairies et de l'élevage herbager pour la qualité de l'eau brute, et ont proposé une dégustation de produits locaux pour encourager la consommation de viande locale, élevée à l'herbe, dans le respect de notre environnement. Au total, ces soirées ont réuni plus de 200 personnes.



Figure 51 – Alain Larribet a interprété son spectacle musical *Le Berger des Sons* sur une ferme du bassin versant du Cébron

### **Panneaux d'information et de sensibilisation sur le bassin versant de la Touche Poupard**

Après un travail d'une stagiaire en 2024, un nouveau projet de déploiement de panneaux sur le bassin versant de la Touche Poupard a été proposé, réfléchis et validé par les élus du SERTAD et la SPL de la Touche Poupard. A la suite, des rencontres fréquentes entre techniciens du SERTAD et du Conseil départemental se sont déroulées tout au long de l'année.

Au cours de l'automne, deux techniciens du SERTAD sont allés géolocaliser les points d'implantation de futurs panneaux. Ce projet de panneaux fait notamment suite aux préconisations de l'ARS lors de son inspection du barrage en septembre 2024 mais vise également à répondre à une volonté de sensibilisation du grand public fréquentant le site sur différents aspects.



Figure 52 – Géolocalisation des points d'implantation de futurs panneaux sur le bassin versant de la Touche Poupard

**Le SERTAD contribue à la sensibilisation de différents publics : scolaires, étudiants en formation aux métiers de l'agriculture et de l'environnement, grand public et élus.**

Ainsi un animateur agricole du SERTAD a participé les 25 et 26 septembre derniers à des journées de sensibilisation à destination des élus et de classes du lycée agricole de Melle, en partenariat avec le service Rivières du SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Deux sorties sur le terrain ont été organisées, tout d'abord sur la commune de Nanteuil auprès d'un éleveur bénéficiant notamment de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques rémunérant ses pratiques vertueuses pour la préservation de la ressource en eau, en lien également avec le site Natura 2000 de la Vallée du Magnerolles.

Le lendemain, ce sont des élus locaux (matin) puis des étudiants (après-midi) qui se sont rendus le long de la Sèvre Niortaise sur la commune de Chenay afin d'aborder les enjeux autour de la rivière (eau potable, biodiversité...) dans le cadre du festival de la Sèvre niortaise co-porté par le SMBVSN et le SMC.



Figure 53 – Interventions avec le SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

Le 4 novembre, un animateur agricole du SERTAD a co-animé avec BIO Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture une demi-journée à destination d'élèves du lycée agricole de Melle (Terminales CGEA, et BAC pro et

BTS production animale) sur une ferme d'élevage du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont. Cette intervention s'inscrivait dans le cadre du Mois de la Bio afin de sensibiliser aux enjeux de l'agriculture biologique et faire le lien avec la préservation de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau.

### **Programme de sensibilisation des collégiens**

Un programme porté sur la connaissance de la gestion et de la protection de la ressource en eau est mis en œuvre auprès de classes du secondaire. Pour l'année 2025, les 3 classes de 4<sup>ième</sup> du collège Roger Thabault de Mazières-en-Gâtine ont été sensibilisées, soit 64 élèves.

Les interventions ont été réalisées par trois associations spécialisées dans le domaine de l'environnement : le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Nature Environnement et le CPIE de Gâtine Poitevine. Au-delà des interventions en classes (3 interventions pour chaque classe en novembre et décembre), les élèves ont réalisé des sorties sur deux exploitations agricoles d'élevage concernées par le bassin versant de la Touche Poupard (communes d'Exireuil et de Verruyes). Une belle façon de faire le lien entre production agricole et préservation de la qualité de l'eau.



*Figure 54 – Visite des collégiens sur une ferme d'élevage à Verruyes (bassin versant de la Touche Poupard)*

**Les 21 mars et 8 avril, des Elus de la Communauté de Communes Mellois en Poitou ont bénéficié d'une journée de formation : « Ressources en eau et gouvernance, les clefs pour agir ! », co-organisée avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de Gâtine Poitevine.**

L'objectif était de permettre aux Elus de mieux identifier, sur leur commune, les acteurs de l'eau et leurs compétences respectives. Il s'agissait également de leur donner des pistes d'actions concrètes en faveur de la préservation de la qualité des ressources en eau. Au programme de ces deux journées, un atelier autour de la fresque de l'eau, présentation de la gouvernance de l'eau (qualité et quantité), du niveau national au niveau local, et des visites sur le terrain afin d'évoquer notamment la gestion des eaux pluviales ou encore le maintien des zones humides et rivières fonctionnelles.



*Figure 55 – Formation des élus autour de la fresque de l'eau*

**L'animatrice générale du programme Re-Ressources au SERTAD est intervenue le 4 juin lors d'un bureau de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre. L'objectif était de sensibiliser les élus aux enjeux de la qualité de l'eau aux captages de la Touche Poupard et de la Corbelière, présenter les actions menées et particulièrement celles concernant les actions foncières sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont où c'est la C.C. Haut Val de Sèvre qui se porte acquéreur.**

Le SERTAD, en partenariat avec le SECO, la SPL des eaux du Cébron et le SEVT, a participé au Festival de l'élevage et de la gastronomie à Parthenay les 19, 20 et 21 septembre. Deux animateurs.trices agricoles du SERTAD se sont relayés sur un stand accueillant notamment des classes d'écoles primaires toute la journée du vendredi et le grand public le week-end. Une occasion pour sensibiliser aux enjeux de la préservation de la qualité de l'eau et du lien avec l'agriculture.



Figure 56 – Animation auprès de scolaires lors du Festival de l'élevage et de la gastronomie de Parthenay

**Animation le 13 mai auprès de classes de la MFR de Beaussais-Vitré** d'une journée consacrée à l'eau potable avec une visite au barrage de la Touche Poupard suivie d'une visite de l'usine du SERTAD.

**Contribution à la rédaction du contenu du nouveau site internet du SERTAD**, mis en ligne en début d'année 2026.

#### **Dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau**

Mon Territoire au Fil de l'Eau (MTFE) est un dispositif éducatif dédié à l'eau qui a été coconstruit sur le territoire de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne puis par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il comporte un volet scolaire dédié à l'accompagnement de 2 classes et un volet grand public qui peut revêtir différentes formes. Le GRAINE Poitou-Charentes coordonne ce dispositif et fait appel aux structures locales pour mener les actions.

Sur l'Aire d'Alimentation de Captage de la Sèvre Niortaise, l'objectif est la sensibilisation des scolaires et du grand public à la protection des 29 gouffres répertoriés sur la commune de Rouillé, soit plus de la moitié des gouffres inventoriés sur la totalité de l'AAC.

Concernant la campagne 2024/25 du dispositif, une balade commentée sur le thème de l'eau et des haies à destination du grand public a été proposée le 24 mai 2025 dans le cadre de la Fête de la Nature organisée sur la commune de Rouillé. Côté scolaire, ce sont 2 classes (43 élèves) de CE1/CE2 et CM1 de l'école de Rouillé qui ont bénéficié du dispositif.



Pour 2025/2026, ce sont de nouveau 2 classes qui ont bénéficié d'ateliers dans le cadre de MTFE : la classe de CM1-CM2 de Saint-Sauvant, accompagnée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et la classe de la classe de 2<sup>nd</sup>e EATDD (Écologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable) du lycée agricole de Venours. Concernant le grand public, un évènement est prévu sur le Lycée agricole de Venours le 26 avril 2026.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés max	Soldés
MO SERTAD: <i>Com générale</i> <i>Com agricole</i> <i>Volet pédagogique</i>	22 000 € 2 000 € 6 000 €	6 647.59 € Pas de demande 6 000 €	En cours - En cours
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>12 647.59 €</b>	-
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	70 jours	80 jours	

## Fiches outils

<b>Diag</b>	<b>Diagnostic individuel d'exploitation</b>	<b>Fiche n°16</b>
-------------	---	-------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axes 1, 2, 3, 4, 5 : Développer les surfaces en herbe / Augmenter la couverture des sols en interculture / Favoriser les techniques alternatives et changements de système / Diversifier les assolements et allonger les rotations / Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	Dans le cadre des deux contrats 2014-2018, 132 diagnostics ont été réalisés sur les 280 prévus. Ces outils permettent un bon état des lieux de l'exploitation sur le plan technique mais manquent d'une approche socio-économique et n'ont pas été envisagés par les agriculteurs comme une opportunité d'évolution de leur exploitation, restant liés aux contractualisations MAEc (Evaluation SCE, 2019). L'approche individuelle reste intéressante pour faire évoluer les pratiques des exploitants. Le nouveau cadre méthodologique Re-Sources des diagnostics doit permettre une meilleure appropriation de cet outil par les OPA.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation pour accompagner les changements en cohérence avec la stratégie territoriale.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
Réaliser des diagnostics individuels et des simulations technico-économiques dans les exploitations des bassins versants, en intégrant une approche socio-économique.	Nb de diagnostics 25
Les diagnostics sont à dimension variable selon la thématique (système fourrager / conversion à l'agriculture biologique / etc.). Ils sont utilisés comme base de réflexion à la définition d'un projet d'exploitation qui répond aux enjeux du territoire à travers la mobilisation de leviers agronomiques pertinents.	Coût (PU = 2 025€*) 50 625 €
Tous les OPA signataires du contrat territorial peuvent contribuer à cette action. Le diagnostic devra traiter à minima des thématiques suivantes : pratiques à risque en lien avec la vulnérabilité du bassin versant, gestion de la fertilisation azotée, stratégie phytosanitaire, limitation des transferts vers la ressource en eau.	Animation SERTAD (jour) 16
Les actions d'accompagnement individuel des exploitations agricoles s'inscrivent dans le nouveau cadre méthodologique Re-Sources à l'oeuvre depuis mi-2022. Ce nouveau cadre permet plus de souplesse dans l'utilisation des outils de diagnostics (DiagAgroeco, outils de diagnostics des OPA préalablement validés...).	* Diagnostic de 3 à 6 jours max par exploitation, évalué à 4,5 jours en moyenne pour le dimensionnement financier Coût jour = 450€ max
En juin 2024, la possibilité de financement de diagnostics CAP2ER a été validée. Ce dernier sera valable sous condition d'utiliser le cadre méthodologique Re-Sources Nouvelle Aquitaine prévu.	
Des liens pourront être fait avec les diagnostics réalisés dans le cadre de la labellisation "au coeur des sols" par l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD).	

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Acc-Ind / Groupe / Jr COLIA / Expé / PDR et PAC	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de diagnostics réalisés - SAU diagnostiquée	
<b>Résultats à 3 ans</b>	17 diagnostics réalisés pour une surface de 1 205 ha	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	140 diagnostics réalisés pour une surface de 16 800 ha	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	OPA	
<b>Engagement des partenaires</b>	APAD, Bio NA, CAVEB, CA79, CA86, CERFRANCE, FDC79, CIVAM RCPC, ELVEA79, autres signataires RCPC	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>OPA signataires et SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

**La réalisation des diagnostics individuels d'exploitation** reste fortement liée à la dynamique de contractualisation MAEC. En effet, pour une contractualisation en MAEC, la réalisation d'un diagnostic agro-écologique d'exploitation est un critère d'éligibilité. L'accès à certaines aides matérielles peut également être conditionnée à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation. Ainsi en 2025, trois structures partenaires ont réalisé des diagnostics d'exploitation :

- **CAVEB** : 3 diagnostics chez des éleveurs (un sur le bassin versant de la Touche Poupard, deux sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont).
- **CER France** : 1 diagnostic chez un éleveur (bassin versant de la Touche Poupard)
- **BIO Nouvelle-Aquitaine** : une simulation technico-économique (éleveur sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont), un diagnostic de pérennisation (éleveur sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont) et un diagnostic agro-écologique visant une souscription MAEC (éleveur sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont).

Les diagnostics réalisés par la CAVEB et le CER France sont pris sur des demandes de subvention effectuées en 2023, la simulation technico-économique réalisée par BIO Nouvelle-Aquitaine est prise sur une demande de subvention réalisée en 2024.

Malgré la possibilité de réaliser des diagnostics CAP2'ER, ou des diagnostics en lien avec le Label Au cœur des sols de l'APAD, aucun de ces outils n'a été mobilisé. De plus, les diagnostics n'ont été réalisés que sur des exploitations d'élevage.

**En dehors des partenaires, un animateur agricole du SERTAD a également réalisé des diagnostics individuels d'exploitation :**

- Un diagnostic agroécologique dans le cadre d'un engagement MAEC dans la mesure NA\_BATP\_FER6 (bassin versant de la Touche Poupard)
- Deux diagnostics parcellaires dans le cadre d'engagements MAEC dans la mesure NA\_BATP\_CPRA (bassin versant de la Touche Poupard)
- Six diagnostics agroécologiques dans le cadre d'engagements MAEC dans les mesures NA\_SENA\_FER6 et NA\_SENA\_PHY6 (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont)
- Six diagnostics parcellaires dans le cadre d'engagements MAEC dans les mesures NA\_SENA\_CPRA et NA\_SENA\_MHU2 (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont).
- Deux diagnostics individuels d'exploitation dans le cadre de demandes de subvention à l'acquisition de matériel (AAP PVE), auprès d'une exploitation concernée par le bassin versant de la Touche Poupard et une sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
BIO NA	3 diagnostics 3 600 €	2 diagnostics 2 700 €	2 diagnostics 2 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 diagnostics 50 625 €</b>	<b>2 diagnostics 2 700 €</b>	<b>2 diagnostics 2 700 €</b>
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	16 jours	10 jours	

<b>Acc-Ind</b>	<b>Accompagnement technique individuel</b>	Fiche n°17
----------------	--	---------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axes 1, 2, 3, 4, 5 : Développer les surfaces en herbe / Augmenter la couverture des sols en interculture / Favoriser les techniques alternatives et changements de système / Diversifier les assolements et allonger les rotations / Protéger les zones sensibles	
<b>Constat</b>	L'accompagnement individuel reste essentiel pour "massifier" la mobilisation, mais les modalités de mise en œuvre seraient à revoir (donner de la souplesse à l'outil et y intégrer une approche davantage économique), (Evaluation SCE, 2019). Le nouveau cadre méthodologique Re-Sources de l'accompagnement individuel doit permettre une meilleure appropriation de cet outil par les OPA.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Accompagner individuellement les agriculteurs dans les modifications de systèmes en cohérence avec la stratégie territoriale	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs	Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025	
<p>Réaliser des accompagnements individuels auprès des agriculteurs des bassins pour favoriser les changements de pratiques et évolutions de systèmes en cohérence avec la stratégie territoriale (axes 1, 2, 3, 4, 5).</p> <p>→ Thématiques concernées : conduite d'un système herbager, d'un système en agriculture biologique, allongement de la rotation et gestion des intercultures, réduction de l'érosion par l'intégration d'éléments fixes paysagers/zones tampons, intégration de cultures à bas niveau d'impact (BNI) dans les systèmes, etc.</p> <p>→ Intégrer une approche socio-économique dans le suivi des exploitants.</p> <p>→ Réaliser des analyses si besoin (herbe, reliquats, effluents...).</p>	<b>Accompagnement MO OPA</b>	
	Nouveau suivi	5
	Cumul annuel	24
	Coût accompagnement (PU = 1 350€/an/acc-ind)	32 400 €
	Coûts associés (analyses, PU=240€)	5 760 €
<p>Travail au développement de cultures à bas niveau d'impact : accompagnement technique au développement de la silphie.</p>	<b>Accompagnement MO SERTAD</b>	
	Nombre d'ha	40
<p>Les actions d'accompagnement individuel des exploitations agricoles s'inscrivent dans le nouveau cadre méthodologique Re-Sources à l'oeuvre depuis mi-2022. Ce nouveau cadre permet plus de souplesse dans l'utilisation des outils d'accompagnement individuel.</p>	Coût accompagnement (225€/ha)	9 000 €
<p>Travail à coordonner avec l'animation CTGQ : les exploitations irrigantes (66 sur le bassin Sèvre Niortaise amont) ont des obligations en terme d'évolution de pratiques.</p>	Animation SERTAD (jour)	15

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Diag / Grpe / Jr Colla+Expé / PDR-PAC	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'exploitations suivies par thématique et SAU associée	
<b>Résultats à 3 ans</b>	15 exploitations suivies pour une surface de 1 738 ha	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	59 exploitations suivies pour une surface de 7 080 ha	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	OPA	
<b>Engagement des partenaires</b>	Bio NA, CAVEB, CER France, ELVEA79, autres signataires	
<b>Maître d'ouvrage</b>	OPA signataires et SERTAD	

- **Actions réalisées en 2025**

En 2025, une seule structure avait réalisé une demande de subvention afin d'effectuer des accompagnements techniques individuels auprès des exploitants agricoles des bassins versants :

- **BIO Nouvelle-Aquitaine** pour 9 jours d'accompagnement technique individuel auprès de trois exploitations (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont).

Ces accompagnements ont été réalisés entre mars et novembre 2025.

Un autre structure partenaire, la **CORAB**, a également réalisé un accompagnement technique individuel auprès de deux exploitations situées sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont. Cet accompagnement a pris la forme d'une prestation avec une maîtrise d'ouvrage du SERTAD, la CORAB n'atteignant notamment pas le plancher nécessaire pour réaliser une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO SERTAD	9 000 €	4 475 €	En cours
MO BIO NA	2 640 €	2 640 €	2 640 €
Autres MO	35 520 €	Pas de demande	-
<b>TOTAL</b>	<b>47 160 €</b>	<b>7 115 €</b>	
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	15 jours	5 jours	

<b>Grpe</b>	<b>Groupes d'échanges technico-économiques</b>	<b>Fiche n°18</b>
-------------	--	-------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axes 1, 2, 3, 4, T : Développer les surfaces en herbe / Augmenter la couverture des sols en interculture / Favoriser les techniques alternatives et changements de système / Diversifier les assolements et allonger les rotations / Axe transversal	
<b>Constat</b>	Les mesures collectives mobilisent peu d'agriculteurs mais elles leur permettent de se sécuriser dans les évolutions de pratiques, de confronter leur système d'exploitation et d'échanger entre professionnels. Elles sont l'occasion de démontrer / présenter les gains des changements de pratiques. Un suivi dans le temps des exploitations impliquées et de leurs résultats permettrait de prendre du recul sur les pratiques étudiées (Evaluation SCE, 2019).	
<b>Objectifs de l'action</b>	Accompagner et suivre les agriculteurs par petits groupes dans les évolutions de pratiques et changements de systèmes.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, animateurs de groupes	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025	
<p>Mise en place de groupes d'échange pour accompagner collectivement le développement de l'herbe / des légumineuses fourragères dans les systèmes d'élevage, le développement de la couverture du sol en interculture, les techniques alternatives et changements de système, la diversification des assolements, etc.</p> <p>→ Animation, interventions ponctuelles d'experts, analyses (reliquats/valeurs fourragères/effluents, etc), mise à disposition de matériel, suivi.</p> <p>→ Approche technico-économique et prise en compte de facteurs sociologiques (temps de travail, satisfaction des agriculteurs quant aux pratiques étudiées...)</p> <p>→ Groupes prévus dans le cadre du contrat territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 groupes "agriculture biologique"</li> <li>- 1 groupe "couverts végétaux à valorisation fourragère"</li> <li>- 2 groupes "système herbager et autonomie alimentaire"</li> <li>- 1 groupe "grandes cultures et réduction d'utilisation de phytosanitaires"</li> <li>- etc.</li> </ul> <p>Faire le lien avec les groupes existants sur le territoire hors du cadre du contrat territorial (Dephy, Fermes 30 000, groupes de développement agricole, etc.) : animation/sensibilisation, intervention, diffusion de certaines rencontres, etc. (AXE T).</p> <p>Favoriser l'émergence de nouveaux groupes d'échange sur les thématiques citées ci-dessus / visant</p>	Animation OPA (jour)	
	50	
	Coût (PU = 450€ max)	22 500 €
	Coûts associés (intervenant ext, analyses)	4 250 €
	Animation SERTAD (jour)	20

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Diag / Acc-Ind / JrCollIA+Expé / PDR-PAC / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Pour les groupes d'échanges mis en place dans le cadre du contrat territorial : nombre de groupes / pour chacun : nombre de réunions par an, nombre d'agriculteurs participants et SAU associée. Pour les groupes existants sur le territoire : nombre d'intervention / action commune avec Re-Sources, nombre d'agriculteurs des bassins participants dans chaque groupe et SAU associée.	
<b>Résultats à 3 ans</b>	- 3 groupes d'échanges (AB, APAD, CIVAM RCPC) - Plusieurs journées collectives réalisées. Pas de lien effectué avec des groupes existants sur le territoire (DEPHY / 30 000...)	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Poursuite du partenariat avec les groupes existants sur le territoire	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	OPA, Réseau Re-Sources	Life PTD, Groupes Dephy, Fermes 30 000, etc.
<b>Engagement des partenaires</b>	APAD / Bio NA / CA 79 / CER France / FR CIVAM / NACA / Océalia / Terrena	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Bio NA / CIVAM RCPC / SERTAD / autres OPA signataires</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

**L'ensemble des actions de la fiche [Grpe] citées ci-dessous ont été animées et proposées par le CIVAM Seuil du Poitou et/ou CIVAM de Gâtine.**

#### **Analyses de méteils**

Une campagne d'analyse de méteils fourragers était proposée à l'ensemble des éleveurs des bassins versants en partenariat avec le CIVAM Seuil du Poitou au printemps. Seulement deux exploitations (éleveurs caprins sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont) ont souhaité bénéficier d'une analyse. Une journée de restitution pour les éleveurs avec Julien Fortin, formateur à la Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou, s'est déroulée le mardi 10 juin à Melleran (aire d'alimentation de captage du Syndicat 4B, partenaire de l'action). 8 éleveurs étaient présents dont un seul concerné par les bassins versants du SERTAD.

#### **Formation « Optimiser son pâturage et adaptation au changement climatique »**

Le CIVAM de Gâtine proposait le jeudi 4 décembre à Parthenay une formation par Mathieu Bessiere, ingénieur en système d'élevage durable. Cette formation avait pour objectif de comprendre les principes et bénéfices du pâturage tournant dynamique, identifier les leviers techniques pour améliorer la gestion des prairies face aux aléas climatiques, découvrir des pratiques issues du pâturage régénératif et de l'agroforesterie, et analyser son système fourrager actuel et identifier les pistes de transition vers un système optimisé.

Dix agriculteurs étaient présents pour cette formation dont trois éleveurs bovins allaitants situés sur le bassin versant de la Touche Poupard, et un éleveur situé sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.

#### **Formation Gestion durable des arbres et haies champêtres**

Le CIVAM Seuil du Poitou a proposé en partenariat avec l'association Prom'haies un cycle de formation sur la gestion durable des arbres et des haies champêtres, destiné aux agriculteurs du territoire mais également à un public non agricole (collectivités notamment). Après une première journée en 2024 dédiée à présenter les grands principes de l'entretien des haies, deux autres sessions se sont déroulées en début d'année 2025 :

- Le mardi 14 janvier : une journée dédiée à la bonne implantation des haies et à l'entretien des premières années avec un atelier pratique de taille de jeunes arbres en alignement intra-parcellaire sur une parcelle du lycée agricole de Melle.
- Le mardi 18 février : une journée consacrée aux arbres fruitiers (choix, tailles de formation et d'entretien...) avec un atelier pratique sur un verger communal situé sur la commune de Melle.

Seulement 2 agriculteurs étaient présents sur ces journées de formation, sur la quinzaine de participants. A noter que des agents de gestion des espaces verts de la ville de Melle ont suivi ces formations.



*Figure 57 – Echanges au pied d'une haie du lycée agricole de Melle exploitée il y a un an*

Sur la même thématique de l'agroforesterie, une formation « gérer et valoriser les haies en plaquette sur ma ferme d'élevage » était prévue le mardi 9 décembre. Faute de participants, cette formation a été annulée.

#### **Formation « Réussir ses couverts végétaux sans intrants »**

Le CIVAM Seuil du Poitou proposait de nouveau en 2025 la formation prodiguée par l'ingénieur agronome suisse Nicolas Courtois visant à apprendre les clefs pour réussir ses couverts végétaux.

Cette formation s'est déroulée en trois sessions :

- Session 1 (21 janvier) : tous les apports théoriques sur les couverts végétaux, de son implantation à sa destruction sans intrant.
- Session 2 (11 février) : théories sur les mélanges de couvert et ateliers pratiques « Quels mélanges adaptés à mon contexte et mes objectifs sur ma ferme ? »
- Session 3 (20 novembre) : tour de parcelles avec les stagiaires ayant réalisé des couverts et des essais.

Plusieurs agriculteurs du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont ont suivi cette formation très appréciée.



*Figure 58 – Nicolas Courtois et les agriculteurs dans une parcelle de couverts végétaux*

- Bilan financier et Animation

Montant (TTC)	Prévisionnel	Engagé	Soldé
CIVAM Seuil du Poitou	10 800 €	10 800 €	En cours
Autres MO	15 950 €	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 750 €</b>	<b>10 800 €</b>	
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	20 jours		20 jours

<b>JrCollIA +Expé</b>	<b>Journées collectives agricoles et Expérimentations</b>	Fiche n°19
---------------------------	---	---------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axes 1, 2, 3, 4, 5, T : Développer les surfaces en herbe / Augmenter la couverture des sols en interculture / Favoriser les techniques alternatives et changements de système / Diversifier les assolements et allonger les rotations / Protéger les zones sensibles / Axe transversal	
<b>Constat</b>	Les mesures collectives mobilisent peu d'agriculteurs mais elles leur permettent de se sécuriser dans les évolutions de pratiques, de confronter leur système d'exploitation et d'échanger entre professionnels. Elles sont l'occasion de démontrer / présenter les gains des changements de pratiques. Un suivi dans le temps des exploitations impliquées et de leurs résultats permettrait de prendre du recul sur les pratiques étudiées (Evaluation SCE, 2019).	
<b>Objectifs de l'action</b>	Sensibiliser et diffuser les pratiques et systèmes favorables à la qualité de l'eau	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, OPA, partenaires/filières	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025										
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des journées collectives et des expérimentations sur des systèmes agricoles ou pratiques favorables à la qualité de l'eau.</li> <li>Mettre en place des expérimentations et essais en lien avec le développement de l'herbe et des légumineuses fourragères, la couverture du sol, les techniques alternatives et changements de systèmes, la diversification des assolements, l'utilisation de matériels agricoles favorables à la qualité de l'eau etc. <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rédaction de protocoles, mise en place et suivi d'essais, analyses, semences, locations expérimentale, etc. Les cahiers des charges des expérimentations et protocoles devront être validés par l'Agence de l'eau en amont de la demande de subvention.</li> <li>→ Valorisation collective de chaque essai: en groupe ou en journée collective agricole. Présentation des résultats techniques, économiques et du bilan qu'en tirent les agriculteurs-expérimentateurs.</li> </ul> </li> <li>Organiser des journées collectives ciblant les acteurs des filières agricoles (lien axe 4) en vue de structurer / faire connaître / augmenter l'offre, la demande des filières des cultures BNI. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées sur l'agriculture biologique (1 journée annuelle d'information + participation à la journée annuelle bio interbassins 79)</li> <li>- Rendez-vous des couverts végétaux, présentation de plateformes sur les méteils, de résultats d'intercultures courtes</li> <li>- Journées sur l'élevage herbager (conduite technique, filière et circuit de commercialisation)</li> <li>- Journées sur les rotations/assolements (allongement/diversification, intégration de légumineuses, association de cultures, sursemis...)</li> <li>- Journées de démonstration de matériel (désherbage mécanique, triage..)</li> <li>- etc.</li> </ul> </li> </ul>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">Animation OPA (jour)</td> <td style="text-align: center;">45</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coût (PU = 450 € max)</td> <td style="text-align: center;">20 250 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Autres coûts (intervenant extérieur, analyses, mise en place d'essai)</td> <td style="text-align: center;">8 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Location expérimentale de matériels</td> <td style="text-align: center;">15 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Animation SERTAD (jour)</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> </table>	Animation OPA (jour)	45	Coût (PU = 450 € max)	20 250 €	Autres coûts (intervenant extérieur, analyses, mise en place d'essai)	8 000 €	Location expérimentale de matériels	15 000 €	Animation SERTAD (jour)	100
Animation OPA (jour)	45										
Coût (PU = 450 € max)	20 250 €										
Autres coûts (intervenant extérieur, analyses, mise en place d'essai)	8 000 €										
Location expérimentale de matériels	15 000 €										
Animation SERTAD (jour)	100										

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Diag / Acc-Ind / Grpe / PDR-PAC / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées d'actions réalisées et nombre d'agriculteurs des bassins participant et SAU associée</li> <li>- Nombre d'expérimentations et nombre de journées collectives agricoles associées pour diffusion</li> <li>- Suivi de réseau de parcelles : nombre d'agriculteurs participant et SAU associée</li> <li>- Mise à disposition expérimentale de matériels : nb de matériels mis à disposition / achetés par CUMA ou agriculteur / nb d'utilisateurs et SAU concernée (ha)</li> </ul>	
<b>Résultats à 3 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A minima 2 journées collectives organisées par an</li> <li>- Expérimentation chaque année sur les couverts en interculture courte / Journées techniques sur les filières (lupin, paillage bois)</li> <li>- mise à disposition expérimentale de matériels : rouleau hacheur de couverts végétaux / herse étrille pour désherbage mécanique</li> </ul>	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 journées collectives agricoles organisées par an</li> <li>- 12 essais / plateformes / suivis de réseaux d'exploitations mis en place</li> <li>- mise à disposition expérimentale de matériels : 60 agriculteurs utilisateurs / 9000 ha désherbés mécaniquement / 2 matériels achetés (en CUMA ou par un agriculteur)</li> </ul>	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ + +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	OPA, Instituts techniques agricoles et INRA, Filières agricoles, Réseau Re-Sources	Rendez-vous des couverts
<b>Engagement des partenaires</b>	OPA signataires	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>OPA signataires et SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

**Valoriser et échanger sur l'agriculture de conservation des sols avec l'APAD Centre Atlantique**

Trois collectivités porteuses de contrats Re-Sources (Communauté d'agglomération du Niortais, SMAEP 4B et SERTAD) se sont associées avec l'APAD (Association Pour une Agriculture Durable) Centre-Atlantique pour animer des temps d'échanges et formations sur l'agriculture de conservation des sols (ACS) depuis maintenant près de trois années.

L'ACS prône notamment le non-travail du sol et sa couverture permanente ainsi que la diversité des rotations et des espèces cultivées. Ce modèle agricole contribue à lutter contre la fuite des nitrates via une couverture qui se veut permanente des sols (limitation de la lixiviation et de l'érosion des sols).

Pour permettre la diffusion des connaissances entre les agriculteurs en ACS ou en transition vers ce système, des rendez-vous « bouts de champs », des journées techniques et formations sont organisés au fil de l'année sur les bassins versants partenaires.

Ainsi en 2025, 10 journées en partenariat avec l'APAD ont été organisées sur les bassins versants dont 4 demi-journées « bout de champ » sur trois fermes du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.



*Figure 59 – Bout de champ le 27 mai sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont*

**Journée technique « Accroître la robustesse des systèmes fourragers herbagers : exemple en caprins / ovins conduite bio »**

Le jeudi 4 septembre, BIO Nouvelle-Aquitaine organisait une demi-journée technique destinée aux systèmes fourragers sur une ferme du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont. Cette intervention se déroulait en lien avec les expérimentations menées depuis 2024 dans le cadre du contrat Re-Sources sur cette ferme avec le financement d'essais d'implantation de prairies sous couverts de céréales et le suivi par un technicien élevage de BIO Nouvelle-Aquitaine.

Cette demi-journée était l'occasion d'un tour de parcelles en présence d'un technicien élevage afin d'échanger sur l'implantation des prairies à flore variées, la gestion des parcelles de légumineuses en pures, la régénération des prairies permanentes ou encore la finition des agneaux grâce aux cultures dérobées (colza fourrager, raves).

4 exploitations agricoles étaient présentes pour ce tour de parcelles, dont une seule du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.



Figure 60 – Levée de colza fourrager destiné aux agneaux

### **Rencontre technique sur la filière viande bovine bio**

Le 4 juin, BION Nouvelle-Aquitaine organisait en partenariat avec Eleveurs bio du Poitou une rencontre technique sur la filière viande bovine bio. Cette rencontre s’est déroulée sur une ferme du bassin versant de la Touche Poupard, sur la commune de Verruyes. L’objectif était d’échanger sur l’état du marché de la filière viande bovine bio avec notamment l’intervention du groupement Eleveurs bio du Poitou, faire un rappel de la réglementation et identifier les perspectives.

Une quinzaine d’éleveurs était présent à cette journée dont un seul concerné par les bassins versants du SERTAD.

### **Action Interculture courte**

En lien avec la nouvelle stratégie territoriale 2020-2025 pour les captages de la Corbelière et de la Touche Poupard, un réseau « intercultures courtes » a vu le jour en 2020 en partenariat avec la Chambre d’agriculture interdépartementale Charente-Maritime et Deux-Sèvres, sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.

Cette expérimentation a pour objectif de tester des couverts d’intercultures courtes, en période estivale. Différentes modalités de semis et mélanges de couverts végétaux sont comparés afin de voir quels sont les leviers pour réussir des couverts courts, dans l’objectif de limiter les potentielles fuites de nitrates.

Après quatre années d’essais, le constat est que même avec un contexte pédoclimatique peu propice, les couverts courts peuvent fonctionner, à condition d’intervenir au bon moment (semis les plus précoces possibles), et avec des espèces qui résistent aux conditions séchantes (sorgho et moutarde brune tardive par exemple).

En 2025, 16 exploitations du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont ont bénéficié de semences pour 5 ha en interculture courte, avec six modalités au choix composés de 1,00 à 4,00 espèces parmi les suivantes : moha, sorgho, moutarde, phacélie et chia.

La totalité des parcelles engagée dans le dispositif expérimental ont pu être semées et 90% d’entre elles ont pu bénéficier d’une pesée MERCI.

Les pluies de fin juillet ont créé des conditions propices à la levée des couverts qui ont ensuite subit la sécheresse aoutienne avant de fortes pluies fin août qui ont pu relancer les croissances. Finalement la quasi-totalité des parcelles avaient un couvert suffisamment développé pour capter une quantité d’azote non négligeable : 14 parcelles ont capté une quantité d’azote comprise entre 40 kg/ha et 120 kg/ha.

Le bilan complet de cette action est à retrouver en [\[annexe XVI\]](#).



Figure 61 – Couvert d'interculture courte au 1<sup>er</sup> octobre

### **Essai « interculture longue et pilotage de la fertilisation » avec la Chambre d'agriculture 17-79**

Dans le cadre du programme d'actions Re-Sources, le SERTAD met en place des parcelles d'essais CIPAN afin de démontrer l'intérêt d'un couvert végétal en interculture longue à la fois pour capter l'azote avant l'hiver et également restituer de l'azote pour la culture suivante.

Le principe, semer un mélange d'espèces dont certaines vont capter l'azote avant l'entrée d'hiver, puis un relais d'espèces (trèfles) qui seront détruites au printemps avant l'implantation de la culture principale (ici du maïs).

Un suivi du développement du couvert ainsi que deux pesées de biomasse sont effectués par un technicien de la Chambre d'agriculture :

- Une pesée du couvert a été réalisée en novembre 2024 afin de mesurer l'azote capté avant l'entrée drainage.
- Une deuxième pesée a été faite en mars 2025 avant destruction définitive du couvert afin de déterminer le niveau de restitution en azote et établir un protocole d'essai de fertilisation de la culture de maïs suivante (2 modalités/parcelle d'essai)

Une mesure du rendement du maïs a ensuite été effectuée pour chaque modalité de fertilisation du maïs.

Dans un cas, un gros écart de rendement a été observé (résultat biaisé suite au non-respect d'une des modalités). Dans le 2<sup>ème</sup> essai, un très faible écart de rendement a été observé, la restitution d'azote par le couvert végétal ayant permis de compenser l'écart de fertilisation.

Le bilan complet de cette action est à retrouver en [\[annexe XVII\]](#).

### **Action de mise à disposition expérimentale de matériel favorable à la qualité de l'eau**

En partenariat avec la Fédération Départementale des CUMA des Deux-Sèvres (FD CUMA 79), le SERTAD a mis en place depuis 2021 une action de mise à disposition expérimentale de matériel favorable à la qualité de l'eau. L'objectif de cette action est de permettre aux adhérents des CUMA de tester un ou plusieurs matériels qui les intéressent, en vue d'un éventuel achat (individuel ou collectif).

Le matériel proposé doit répondre à des problématiques identifiées sur les bassins versants avec pour objectif une diminution de l'utilisation d'intrants néfastes pour la qualité de l'eau. Un cahier de suivi de l'utilisation du matériel est mis à disposition des exploitants agricoles utilisateurs afin de mesurer et localiser les surfaces concernées par l'action. Une convention est signée entre la CUMA qui porte la location et le SERTAD pour chaque mise à disposition.

En 2025, la CUMA de la Chambrille (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont) a bénéficié de la mise à disposition d'une herse étrille de marque TREFFLER (matériel de désherbage mécanique) à partir du 1<sup>er</sup> avril (convention jusqu'au 31/03/2026).

Suite au travail de prospection mené à l'automne 2024, la CUMA Sud Gâtine (bassin versant de la Touche Poupard) a quant à elle eu l'opportunité de tester un scalpeur de marque TREFFLER (outil de travail du sol superficiel) du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.



Figure 62 – Démonstration de prise en main du scalpeur le 17 juillet 2025

### **Formation « valoriser pleinement le potentiel de ses engrais organiques »**

Le jeudi 13 février, le SERTAD en partenariat avec le SECO ont proposé une formation sur la valorisation du potentiel de ses engrais organiques. Cette formation prodiguée par le CIVAM du Haut Bocage s'adressait principalement aux exploitants engagés dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Elle s'est déroulée sur la commune de Verruyes sur le bassin versant de la Touche Poupard, avec une matinée en salle puis un témoignage sur une exploitation agricole.

22 agriculteurs étaient présents à cette formation, dont 6 concernés par le bassin versant de la Touche Poupard et 4 par le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.



Figure 63 – Réalisation d'un profil de sol lors d'une formation le 13 février à Verruyes

### **Journée « plan d'action réduction des pesticides »**

Le CER France a proposé d'animer une journée intitulée « plan d'action réduction des pesticides » à destination des agriculteurs engagés en MAEC. Plusieurs sessions se sont déroulées à l'automne dont une en partenariat avec le SERTAD le 13 novembre à Melle.

L'objectif était d'accompagner l'agriculteur dans le calcul de son bilan IFT, identifier avec lui les pratiques les plus à risque au regard dans l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau, puis réfléchir ensemble à des pistes d'actions.

Concernant la journée du 13 novembre, seulement deux agriculteurs (concernés par le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont) étaient présents. Des exploitations des bassins versants se sont rendues sur des sessions organisées par d'autres porteurs de programmes Re-Resources (SECO notamment).

### **Formation « prairies multi-espèces »**

Philippe Desmaison, technicien élevage chez BIO Nouvelle-Aquitaine, proposait le 25 février une formation intitulé « prairies multi-espèces » à Parthenay. Cette dernière était notamment destinée aux agriculteurs engagés en MAEC sur les bassins versants.

Les objectifs étaient de donner les clefs pour gagner en autonomie décisionnelle pour concevoir ses mélanges prairiaux à flore variée et mobiliser les techniques d'implantation adaptées au contexte, robustes face aux aléas climatiques.

7 agriculteurs concernés par les bassins versants de la Touche Poupard et/ou de la Sèvre Niortaise amont étaient présents.



*Figure 64 – Échanges sur les mélanges prairiaux lors de la formation du 25 février par BIO Nouvelle-Aquitaine*

### **Formation à destination des éleveurs avec la CAVEB**

L'usine du SERTAD accueillait le 28 avril une formation à destination des éleveurs engagés en MAEC sur les bassins versants. Ce temps était animé par deux techniciens-nes de la coopérative CAVEB, avec une visite d'exploitation sur la commune de St-Martin-de-St-Maixent afin d'évoquer la gestion fourragère, la mise en place du pâturage tournant et le suivi des parcelles multi-espèces.

Au total, ce sont 15 exploitants qui ont suivi la journée de formation dont 3 concernés par le bassin versant de la Touche Poupard et 4 par le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.



Figure 65 – Agriculteurs et formateurs échangent sur une prairie humide à proximité du captage de la Corbelière

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
MO SERTAD	23 000 €	15 437.19 €	En cours
MO BIO NA	3 800 €	2 700 €	2 700 €
MO CIA 17-79	13 050 €	21 054 €	En cours
MO OCEALIA	6 302 €	2 751 €	2 751 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 152 €</b>	<b>26 505 €</b>	
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	100 jours	50 jours	

<b>Etudes</b>	<b>Etudes</b>	<b>Fiche n°20</b>
---------------	---------------	-------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axes 1, 2, 3, 4, 5, T : Développer les surfaces en herbe / Augmenter la couverture des sols en interculture / Favoriser les techniques alternatives et changements de système / Diversifier les assolements et allonger les rotations / Protéger les zones sensibles / Axe transversal	
<b>Constat</b>	La démarche Terres de Sources© développée sur le territoire du bassin rennais a permis aux collectivités de soutenir les exploitants locaux engagés dans des changements de pratique en leur fournissant des débouchés. La couverture des sols est le premier levier pour limiter les fuites de nitrates. Cependant aucune donnée n'existe sur l'état actuel de la couverture des sols sur les bassins versants.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Etudier l'opportunité et la faisabilité du développement de cette démarche localement Mieux connaître l'évolution de la couverture des sols	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, OPA, collectivités partenaires	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<b>Etude pour la mise en place de la démarche Terres de Sources©</b> Participer à une étude d'opportunité/faisabilité pour la mise en place d'une démarche de type Terres de Sources© en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté d'agglomération du Niortais et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre. Ce dispositif initié en Bretagne par la Collectivité Eau du Bassin Rennais a pour objectif d'encourager les exploitations agricoles engagées dans la préservation de la qualité d'eau en leur proposant de nouveaux débouchés via notamment la restauration collective.	Coût Subvention 2024 en cours Animation SERTAD (jour) 3
<b>Etude sur la couverture des sols</b> Poursuite de l'étude sur la couverture des sols en période de lixiviation sur le bassin versant du Pamproux (2ème année). Cette étude pilotée par le bureau d'étude Envilys s'appuie sur une méthodologie de cartographie des couverts hivernaux par télédétection. Elle permet de comprendre les systèmes de cultures/intercultures présents, de cartographie à des dates clés la nature et la qualité des couverts, de spatialiser les enjeux sur le territoire et d'analyser la trajectoire d'interculture pour caractériser les évolutions des potentiels et des risques de transferts.	Coût 32 000 € Animation SERTAD (jour) 20
<b>Exploitation des données sur les rotations culturales (RPG Explorer)</b>	Animation SERTAD (jour) 5

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Axe 1 / Axe 2 / Axe 3 / Axe 4 / Axe 5 / Axe T	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- nombre d'ha suivis	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Etudes réalisées Valorisation et diffusion des résultats	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Niort Agglo, CC Haut Val de Sèvre	Terres de sources© Eau du Bassin Rennais
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

### **Etude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en œuvre d'une démarche de type « Terres de Sources® »**

La Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et le SERTAD ont mené une étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en œuvre d'une démarche de type « Terre de Sources® » pour améliorer la qualité de l'eau et de l'air, développer les filières agricoles locales, accompagner les changements de pratiques agricoles et améliorer les approvisionnements de la restauration collective.

La première partie de l'étude (tranche ferme, étude d'opportunité) s'est déroulée de janvier 2024 à juin 2024.

Lors du Comité de pilotage du 11 juin 2024, la majorité des membres s'est prononcée pour une poursuite de l'étude (activation de la tranche optionnelle) en retenant le scénario n°2 « Terre de Sources adapté ».

La tranche optionnelle lancée à l'automne 2024 avait pour objectif d'étudier les conditions techniques, économiques, financières, juridiques et organisationnelles nécessaires à la faisabilité du scénario choisi. Elle s'est déroulée jusqu'au Comité de pilotage final qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Malheureusement, le travail incomplet des bureaux d'études, particulièrement sur les volets juridiques, n'a pas permis de donner une suite opérationnelle.

En parallèle, le groupement s'est rapproché d'autres collectivités afin de former une « alliance inter-territoriale » visant le déploiement du dispositif Terres de Sources. Cette alliance pilotée par Eau du bassin rennais, se compose des entités suivantes :

- Association Agri Paris Seine
- Communauté d'agglomération du Niortais et Communauté de communes Haut Val de Sèvre (représentent le groupement « Sud 79 » dont fait partie le SERTAD)
- EAU 17
- Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Brest Métropole
- Laval Agglomération
- Mayenne Communauté
- SOCOPRO (Belgique)

Ce groupement a déposé un dossier de candidature pour un financement européen Life en septembre 2025 (réponse de refus reçue en mars 2026).

De nombreux temps d'échanges sont organisés au sein de cette alliance territoriale, pour évoquer notamment les modalités organisationnelles, juridiques et techniques (cahiers des charges, PSE...).

### **Etude de la couverture des sols sur le bassin versant du Pamproux**

L'étude « ELLIAS » (Evaluer et limiter les lixiviations d'azote des agrosystèmes vers les eaux) réalisée lors du contrat territorial Re-Sources 2014-2018 de la Sèvre Niortaise amont, par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, a démontré que la couverture végétale des sols en période de lixiviation est le premier levier à mettre en œuvre afin de limiter les pertes d'azote. C'est pourquoi l'objectif d'augmentation de la couverture du sol en interculture est l'un des axes structurants de la stratégie territoriale 2020-2025.

Le cours d'eau du Pamproux contribue de façon importante au débit de la Sèvre Niortaise, cependant il présente une qualité de l'eau fortement dégradée avec des dépassements quasi continus de la valeur limite de qualité de l'eau brute de 50mg/L pour les nitrates. De ce fait, le sous-bassin versant du Pamproux a été classé dans les zones sensibles à partir du bilan intermédiaire du 1<sup>er</sup> contrat territorial en 2009, puis en zone prioritaire d'actions en 2019, et un objectif a été fixé dans la stratégie territoriale 2020-2025 d'arriver à 70% de la SAU des parcelles en cultures couvertes efficacement pour réduire les pertes d'azote en période à risque.

L'automne/hiver 2024-2025 était la seconde année de l'étude menée par Envyls sur la couverture des sols. Les résultats ont été présentés aux partenaires signataires du contrat territorial lors d'une réunion en visioconférence le 27 juin (18 participants – 14 structures). Les principales conclusions sont :

- Sur l'étude : des résultats avec un bon niveau de confiance (par rapport aux relevés terrain) sur les classes à enjeux et en bonne cohérence avec le RPG
- Seuls 15% de la SAU présentent des risques forts à très forts de fuites de nitrates, grâce notamment à un développement important de la biomasse (contre 30% sur la période 2023/2024)
- Une quasi absence de sols nus avant les potentielles cultures de printemps mais des levées et développement tardifs de CIPAN (développement à partir d'octobre).

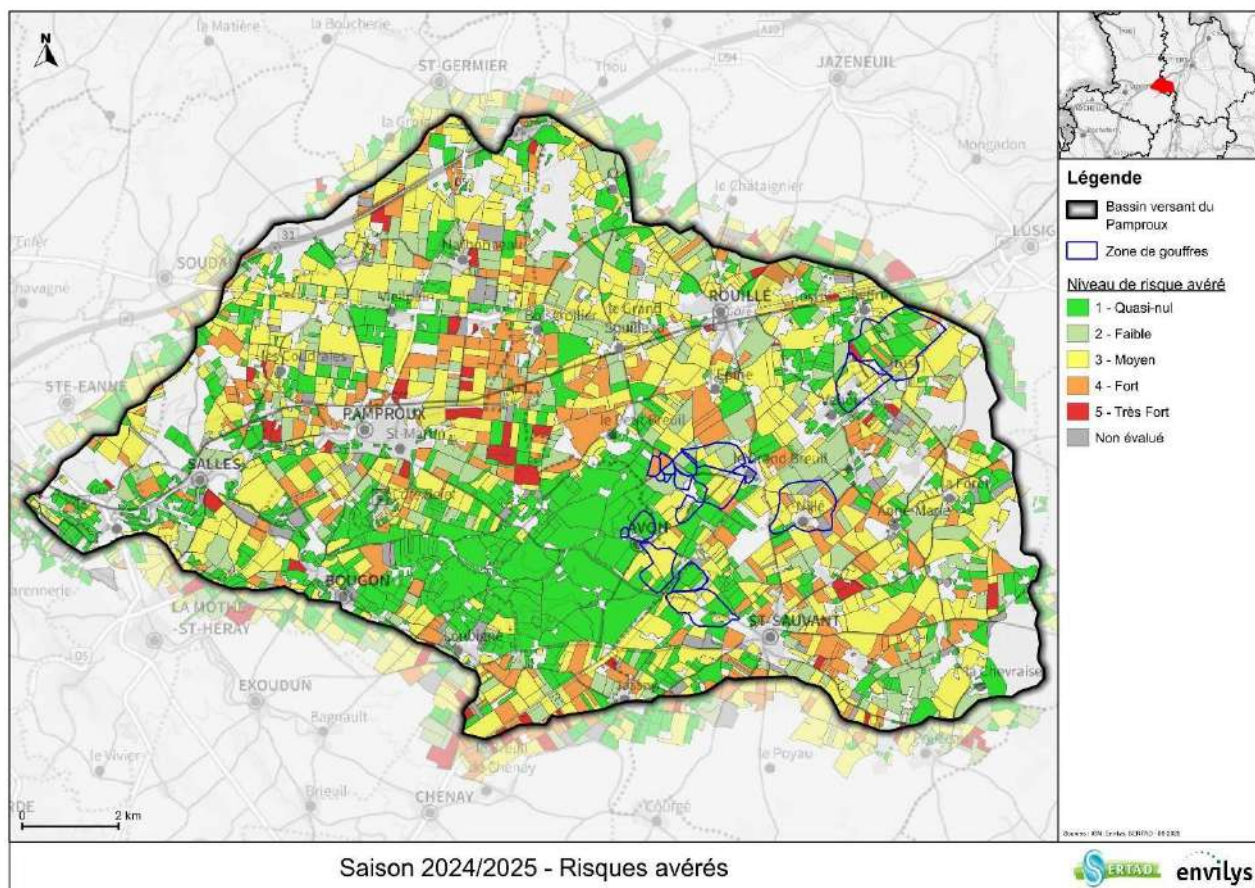


Figure 66 – Cartographie des parcelles selon le niveau de risque constaté pour la fuite de nitrates sur la période de lixiviation 2024/2025

Les données présentées ont été communiquées à l'ensemble des partenaires du Contrat Re-Resources.

Une troisième saison d'analyse s'est déroulée à partir de l'automne 2025, avec notamment trois sessions de relevés sur le terrain par deux animateurs du SERTAD :

- Les 16, 17 et 18 septembre ;
- Les 28 et 29 octobre ;
- Les 17 et 18 décembre.

Les données recueillies sur le terrain (387 parcelles enregistrées sur une application SIG mobile) ont été transmises au bureau d'étude ENVILYS. Les résultats de cette seconde campagne d'étude seront présentés au printemps 2026.

### **Réunion sur les besoins de connaissance des territoires sur les données d'irrigation**

Un animateur agricole du SERTAD a participé le 8 octobre à une réunion d'échange dans le cadre du projet SolEaux'Div. Ce projet est porté en collaboration entre Envilys, LaTeleScop, Aquadoc et l'INRAE. L'objectif est de développer une méthode opérationnelle semi-supervisée pour cartographier les zones irriguées à l'échelle de la

parcelle, sans nécessiter d'observation in situ, en s'appuyant sur des données satellitaires gratuites Sentinel-1 et Sentinel-2.

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des pressions qualitatives et quantitatives sur la ressource, la connaissance et le suivi des usages de l'eau sont fondamentaux. C'est particulièrement le cas sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont, fortement concerné par l'irrigation agricole.

### **Echanges sur la possibilité de développement d'une filière châtaigne**

Le 23 décembre, deux animateur.trices du SERTAD ont rencontré un technicien de la Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres pour évoquer le développement d'une filière châtaigne. En effet, la Chambre d'agriculture 17-79 souhaite accompagner le développement d'une filière châtaigne en Deux-Sèvres, pour répondre notamment à une demande croissante des transformateurs face à la difficulté croissante rencontrée sur les bassins de production historiques (péninsule ibérique, Italie). Dans ce cadre-là, la Chambre a organisé une rencontre technique destinée aux agriculteurs le mardi 2 décembre à Sepvret, sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont. L'objectif est aujourd'hui de prospecter pour trouver de nouveaux porteurs de projets et d'accompagner techniquement les producteurs. Un lien peut se faire avec les actions de préservation de la ressource en eau, le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont étant fortement concerné par des terres propices au développement de cette culture. De plus la commune de Sepvret est au cœur du projet, avec un verger conservatoire et un agriculteur moteur.

### **Participation au projet PEI-DECISIF de la Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine**

Le SERTAD est partenaire de la Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine depuis le lancement en 2023 du projet PEI-DECISIF (Partenariat Européen pour l'Innovation – Décrire et Expertiser une Culture d'Intérêt : la Silphie perFoliée).

Le projet vise, dans différents contextes pédoclimatiques, à répondre à la problématique suivante : quelle est la faisabilité technique, et quels sont les intérêts agro-environnementaux et économiques d'implanter de la silphie perfoliée dans une exploitation agricole pour une double fin : élevage et méthanisation ?

Le SERTAD accompagne le projet en effectuant notamment le suivi d'une parcelle implantée en silphie chez un agriculteur du bassin de la Sèvre Niortaise amont (commune de Sepvret) : suivi du développement foliaire, pesées de biomasse, pression adventice...

Un animateur agricole du SERTAD participe aux différents temps d'échanges avec l'ensemble des partenaires du projet (réunions les 15/01, 17/02, 27/05 et 15/02 mars, 6 juin + journée technique le 02/09).



*Figure 67 – Comptage réalisé le 4 avril 2025*

- Bilan financier et Animation

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
Participation Terres de Sources Etude MO SERTAD	Subvention 2023 en cours 32 000 €	- 31 353 € (en cours)	- -
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 €</b>	<b>31 353 €</b>	-
<b>Animation SERTAD</b>	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	
	28 jours	28 jours	

<b>PDR-PAC</b>	<b>Mesures PDR et PAC</b>	<b>Fiche n°21</b>
----------------	---------------------------	-------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Phosphore / Phytosanitaires</b>	
<b>Axe</b>	Axes 1, 3, 4, 5, T : Développer les surfaces en herbe / Favoriser les techniques alternatives et changements de système / Diversifier les assolements et allonger les rotations / Protéger les zones sensibles / Gestion intégrée de la ressource en eau	
<b>Constat</b>	Un nouveau régime d'aide de la PAC, 2023-2027, se met en place avec des évolutions (nouvelles MAEC, création des éco-régimes, évolution de l'aide à l'agriculture biologique...). Il conviendra d'animer localement les outils disponibles au travers de la PAC, et notamment les MAEC. Les outils type AAP et AMI se développent et nécessitent un relai d'animation sur le territoire pour trouver écho chez un maximum d'acteurs.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Assurer ou soutenir l'animation voire la mise en place des MAEC / AAP et AMI / aides aux investissements / etc. sur le territoire. Animer le PSE Gâtine.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, OPA, collectivités partenaires	<b>Touche Poupard et Sèvre Niortaise amont</b>

Descriptif et calendrier prévisionnels de l'Action	2025
<p>L'objectif de ce temps d'animation est de participer / valoriser au mieux les dispositifs PDR-PAC et PSE susceptibles de favoriser la qualité de l'eau en cohérence avec les axes stratégiques de ce contrat territorial.</p> <p style="text-align: right;"><i>Animation SERTAD (jours)</i> <i>Pas de coût</i></p> <p>- Poursuivre l'expérimentation du PSE Gâtine via l'accompagnement des exploitations de la Touche Poupard engagées dans le dispositif (recueil annuel des indicateurs, calcul des rémunérations, échanges avec le Conseil départemental organisme instructeur du PSE Gâtine). - Animer le dispositif MAEC dans le cadre de la PAC 2023-2027: proposer et animer des mesures adaptées aux enjeux identifiés dans la stratégie territoriale de ce contrat. - Suivi des évolutions réglementaires liées à la PAC et à la Directive Nitrates. Veille, diffusion, relais d'animation des appels à projets, appels à manifestations d'intérêt et des autres dispositifs d'aides aux investissements auprès de leur cible sur le territoire (agriculteurs, OPA, collectivités signataires). - etc.</p>	80

<b>Liens Axes / Fiches outils</b>	Diag / Acc-Ind / Grpe / JrCollA+Expé / Com	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'hectares contractualisés en MAEC / PSE / etc.	
<b>Résultats à 3 ans</b>	Opérateur et animateur sur les PAEC "Bassin versant de la Touche Poupard" et "Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont et Plaine de La Mothe Saint-Héray Lezay" Mise en place du dispositif expérimental des Paiements pour services environnementaux à destination de 5 exploitations d'élevage de la Touche Poupard	
<b>Objectifs de résultats (+ 6 ans)</b>	Animer les dispositifs PDR et PAC sur le territoire de façon à pouvoir soutenir les systèmes agricoles favorables à la qualité de l'eau, notamment les systèmes herbagers (maintien et évolution).	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ +	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Réseau Re-Resources, DRAAF, Région NA, CD79, réseau CIVAM, etc.	
<b>Engagement des partenaires</b>	Signataires	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SERTAD</b>	

- **Actions réalisées en 2025**

### **Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2025**

Après la validation de la CRAEC Nouvelle-Aquitaine des PAEC de la Sèvre Niortaise amont et la Touche Poupard, une animation du dispositif a été réalisée auprès des agriculteurs des bassins versants et des techniciens d’OPA.

L’animation 2025 a notamment consisté à :

- Communiquer via les canaux habituels (mail, courrier, réseaux sociaux) auprès des exploitants et techniciens ;
- Rencontrer individuellement les exploitants intéressés afin de leur expliciter les différentes MAEC contractualisables ;
- Accompagner les techniciens d’OPA qui réalisaient des diagnostics individuels d’exploitation (CAVEB, CER France, BIO Nouvelle-Aquitaine) ;
- Réaliser des diagnostics agroécologiques pour les exploitations n’étant pas accompagnées par des OPA ;
- Compléter les différents cahiers des charges des mesures et rédiger les notices de territoire ;
- Être en relation avec l’autorité de gestion (échanges techniques, suivi des webinaires, envoi des documents de consommation budgétaire...);
- Transmettre aux DDT l’ensemble des pièces nécessaires à l’instruction des demandes (diagnostics agroécologiques, bilans IFT pour les MAEC systèmes).

⇒ **PAEC de la Touche Poupard**

5 exploitations ont réalisé une demande d’engagement en MAEC pour la campagne PAC 2025, pour une enveloppe budgétaire sollicitée de 222 262 €, un montant inférieur à l’enveloppe réservataire initialement prévue pour le PAEC par le comité des financeurs (330 279 €).

La dynamique sur ce territoire vis-à-vis des MAEC est donc toujours positive en 2025 même si un ralentissement est constaté du fait des engagements importants réalisés en 2023 et 2024.

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Montants unitaires €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées (campagne 2025)	Montant annuel prévisionnel	Montant prévisionnel sur 5 ans
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides	Système	212,00 €	1	56,60 ha	12 000 €	60 000 €
MAEC - Création de prairies	Localisée	358,00 €	2	6,85 ha	2 452 €	12 262 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	Système	177,00 €	1	101,70	18 000 €	90 000 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	Système	233,00 €	1	51,50	12 000 €	60 000 €

## ⇒ PAEC de la Sèvre Niortaise amont

Sur le bassin de la Sèvre Niortaise amont, la dynamique de contractualisation a été très positive en 2025. Cela s'explique notamment par une forte contractualisation d'exploitations en agriculture biologique (4).

Le budget sollicité se monte à 712 182 €, bien au-delà de l'enveloppe réservataire attribuée au territoire (273 864 €). Suite à une décision du comité des financeurs, les besoins exprimés ont pu être honorés.

9 exploitations ont réalisé des demandes d'engagement dans des mesures dites systèmes et 6 dans des mesures dites localisées (engagement à la parcelle). Il est à noter que près de 50 ha ont été remis en prairies dans des bassins versants de gouffres prioritaires, avec absence d'utilisation de pesticides pendant 5 ans (mesure CPRA).

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Montants unitaires €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées (campagne 2025)	Montant annuel prévisionnel	Montant prévisionnel sur 5 ans
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides	Système	212,00 €	6	371,17 ha	78 688 €	393 440 €
MAEC Eau – Pesticides – Grandes cultures Niveau 3	Système	306,00 €	3	135,95 ha	41 601 €	208 004 €
MAEC - Création de prairies	Localisée	358,00 €	4	55,47 ha	19 858 €	99 291 €
MAEC – Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	201,00 €	2	11,39 ha	2 289 €	11 447 €

## Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2025

Un animateur du SERTAD a répondu à l'Appel à projet : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en Nouvelle-Aquitaine pour la campagne 2026. Cet appel à projet lancé par la DRAAF était ouvert du 15 septembre au 15 octobre 2025.

La reconduction des deux PAEC à enjeu eau sur les bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard a été proposée, avec une estimation fine des surfaces visées à la contractualisation.

Un retour officiel est prévu pour le 27 avril 2026, indiquant si les PAEC sont retenus et quelles sont les enveloppes financières attribuées.

Un animateur du SERTAD a participé aux différents webinaires organisés par l'autorité de gestion (DRAAF).

## Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, le dispositif PSE rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Localement, ce dispositif est animé sur trois bassins versants de la Gâtine (Cébron, Touche Poupard, Seneuil) au travers du PSE « Gâtine ».

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres et les collectivités que sont le SERTAD, le SEVT et la SPL du Cébron animent ce PSE « Gâtine » depuis 2020, de la création du dispositif jusqu'à son animation aujourd'hui auprès des

17 exploitations agricoles engagées. L'outil PSE Gâtine a pour objectif de maintenir les surfaces en prairies et les haies, en accompagnant les élevages herbagers sur ces trois bassins d'alimentation d'eau potable.

Ce dispositif prend la forme d'un engagement contractuel de 5 ans. Ce sont cinq exploitations du bassin versant de la Touche Poupard qui sont engagées.

Le suivi du dispositif PSE s'est fait tout au long de l'année, avec plusieurs temps importants :

- Printemps 2025 : suivi administratif avec réalisation d'avenants aux contrats en raison de la modification des modalités d'entrée dans le Label Haies.
- Septembre/octobre 2025 : recueil auprès des agriculteurs engagés de l'ensemble des informations nécessaires au calcul des indicateurs. Réalisation des simulations financières pour la quatrième année d'engagement sous l'outil WEBPSE. Saisie sur la plateforme Démarches simplifiées.
- Présentation des montants financiers et des indicateurs de la troisième année d'engagement en Commission de financement le 5 novembre 2025 au Cébron.

### Veille et diffusion des appels à projets

- Diffusion auprès de l'ensemble des exploitants des bassins versants de **l'appel à projet Plan Végétal Environnement** porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, ouvert de novembre 2024 à mars 2025, puis du 6 novembre 2025 au 6 mars 2026. Cet appel à projets permet de bénéficier d'une aide financière pour l'achat de matériels concourant à une réduction de l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires, engrais...).

Un animateur agricole du SERTAD a accompagné **deux exploitations agricoles concernées par les bassins versants dans leur demande d'aide** :

- o Une exploitation céréalière concernée par le bassin versant de la Touche Poupard pour l'acquisition d'un semoir de type strip-till,
- o Une exploitation en polyculture-élevage concernée par le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont pour l'acquisition d'un scalpeur.
- Diffusion auprès de l'ensemble des exploitants des bassins versants des appels à projet **MAEC Bas Carbone et MAEC Autonomie Protéique**, portés par la Région Nouvelle-Aquitaine. 2025 était la troisième année pour le dispositif sur la réduction des émissions carbone et la première année pour l'autonomie protéique. Seulement un agriculteur concerné par les bassins versants a réalisé une demande (MAEC Bas Carbone).
- Diffusion auprès de l'ensemble des exploitants agricoles concernés du **dispositif d'aide « investissement immobilier spécifique agricole » porté par la Communauté de communes Mellois en Poitou**. Ce dispositif a pour objectif d'apporter un soutien au développement des productions locales via une aide financière sous forme d'une subvention destinée à la réalisation d'un projet d'investissement immobilier à vocation agricole.
- Diffusion auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du dispositif régional d'aide au soutien à l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ porté par la Région Nouvelle-Aquitaine (15 juillet au 26 novembre 2025). Un éleveur du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont a été accompagné par le CER France afin de solliciter ce dispositif. Des échanges réguliers ont eu lieu entre techniciens du CER France et du SERTAD.
- Diffusion auprès de l'ensemble des exploitants agricoles de **l'appel à projets Plan de Modernisation des Elevages (PME)**. Ce dernier vise à renforcer la compétitivité des élevages en soutenant des projets de construction, rénovation, modernisation, aménagement et équipement de bâtiments d'élevage et de leurs abords. Il est financé par l'Union européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

### Données du Registre parcellaire graphique

Chaque année, le SERTAD réalise une demande auprès des services de l'Etat (DRAAF) afin d'obtenir les données sous format SIG du Registre Parcellaire Graphique (RPG) pour les bassins versants. Le RPG est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la PAC. Il permet de caractériser et de suivre l'évolution du foncier agricole ainsi que l'usage du sol. Cette donnée est indispensable pour suivre les objectifs fixés

dans le cadre du contrat Re-Resources mais également pour pouvoir contacter les agriculteurs concernés par les aires d'alimentation de captage.

Les données transmises étant anonymisées depuis 2020, un travail fastidieux est réalisé par l'animateur agricole du SERTAD afin de retrouver les coordonnées des exploitations agricoles. De plus, les données sont transmises avec deux années de décalage. Ainsi au printemps 2025, les données concernant le RPG 2023 ont été communiquées.

En décembre 2025, une nouvelle demande a été réalisée pour obtenir en 2026 les données du RPG 2024.

- **Bilan financier et Animation**

Montants (TTC)	Prévisionnels	Engagés	Soldés
	Coût reporté dans les fiches outils		
Animation SERTAD	Prévisionnel		Réalisé
	80 jours		80 jours

## IV. Bilan financier

Montant prévisionnel 2025	Montant engagé
2 581 438 €	467 277 €
Dont 78 % (2 025 400 €) pour le volet foncier	Soit 18 % avec le volet foncier Et 84 % sans le volet foncier

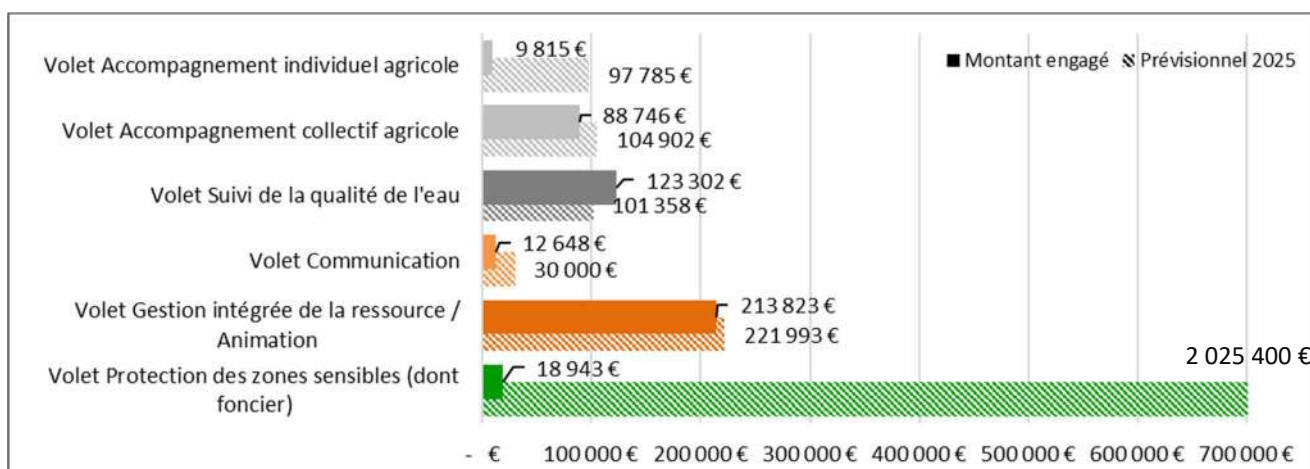


Figure 68 : Répartition par thématique des montants prévisionnels et engagés en 2025

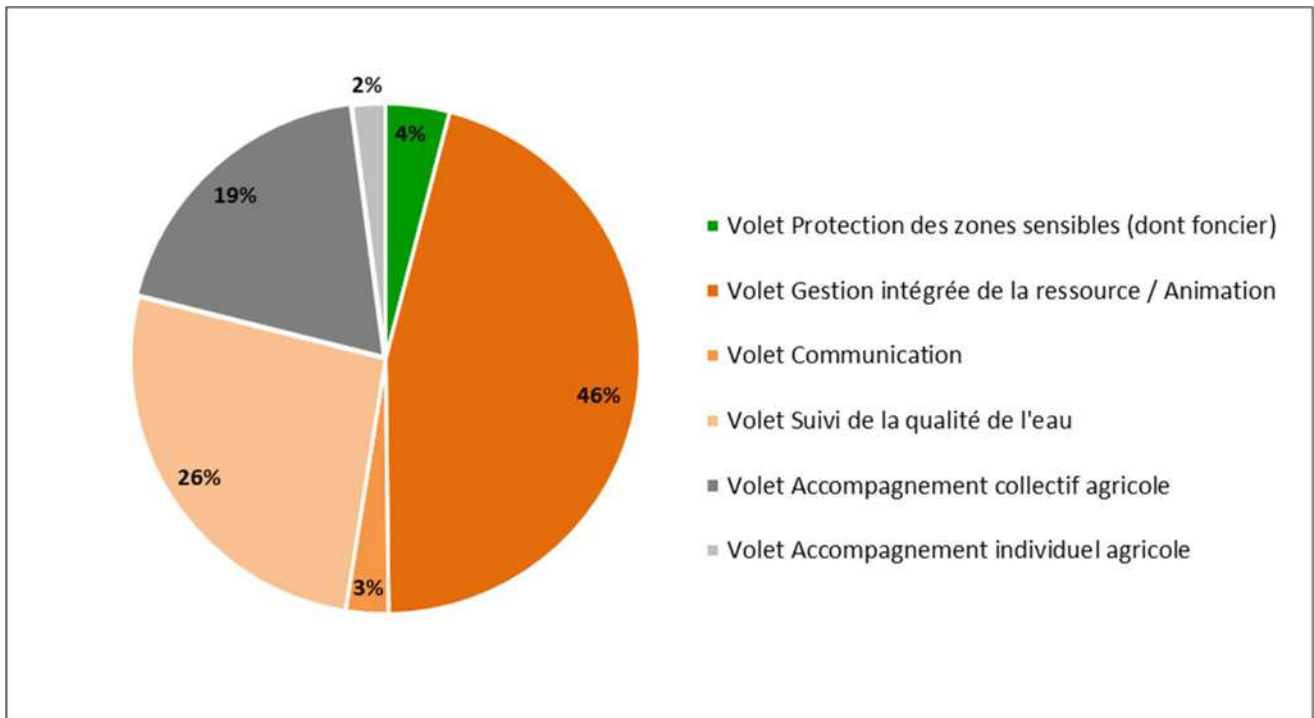


Figure 69 : Répartition des montants engagés par thématique en 2025

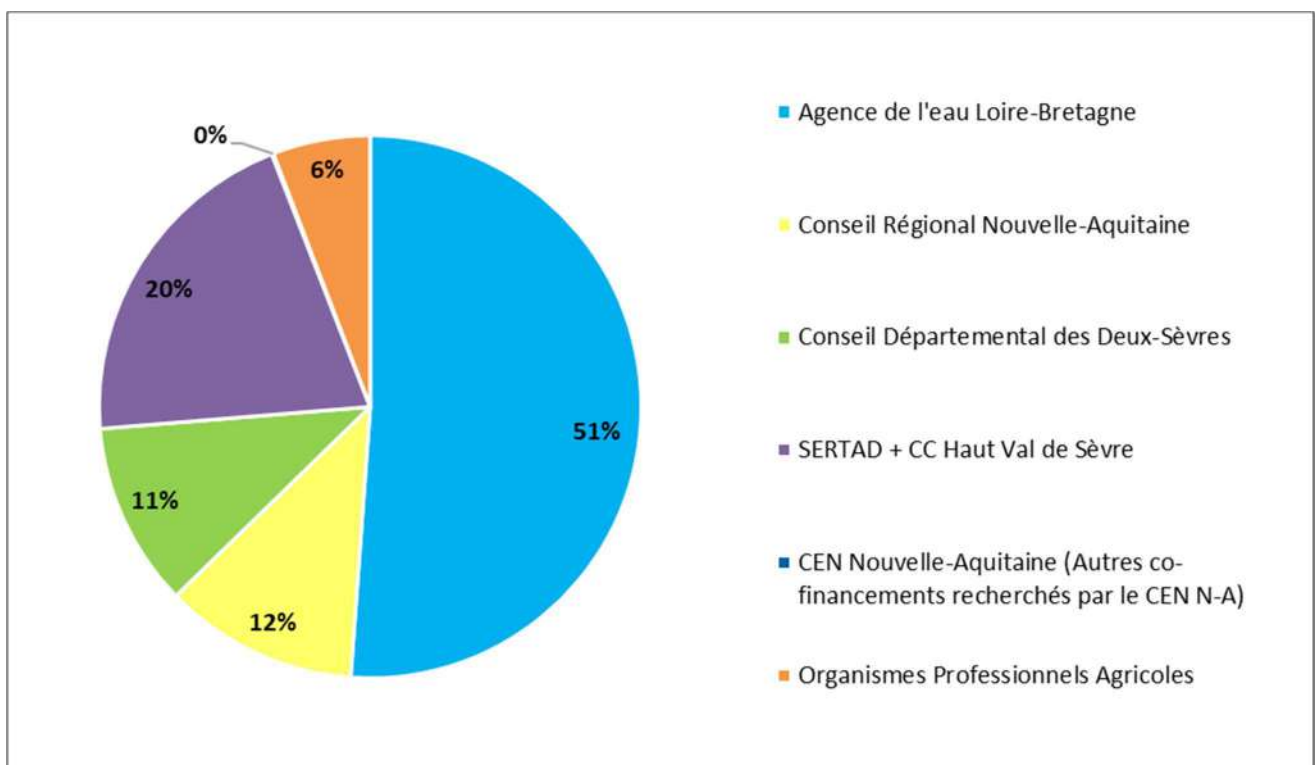


Figure 70 : Répartition par financeur du montant total engagé en 2025

Pour plus de détails, voir le bilan financier en annexe [cf. Annexe XVIII].

## Annexes

**Annexe I** : Masses d'eau concernées par les bassins versants et objectifs du SDAGE 2022-2027

**Annexe II** : Détails des suivis de la qualité de l'eau réalisés sur le bassin versant de la Touche Poupard

**Annexe III** : Suivi Phosphore - 7 affluents Touche Poupard depuis 2017

**Annexe IV** : Suivi Phosphore - Amont plan d'eau TP depuis 2006

**Annexe V** : Suivi Nitrates - Captage Touche Poupard depuis 2005

**Annexe VI** : Suivi Nitrates - 7 affluents Touche Poupard depuis 2017

**Annexe VII** : Suivi Nitrates - Amont plan d'eau TP depuis 2006

**Annexe VIII** : Suivi Phytosanitaires - Captage Touche Poupard depuis 2006

**Annexe IX** : Suivi Phytosanitaires - Amont plan d'eau TP depuis 2006

**Annexe X** : Suivi Phytosanitaires - Affluents du plan d'eau - Suivi 2025

**Annexe XI** : Suivi Phytosanitaires – Captage – Agence de l'Eau Loire-Bretagne – 2007 à 2025

**Annexe XII** : Détails des suivis de la qualité de l'eau réalisés sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

**Annexe XIII** : Suivi Nitrates - Captage Corbelière depuis 2005

**Annexe XIV** : Suivi Phytosanitaires - Captage Corbelière depuis 2006

**Annexe XV** : Suivi Phytosanitaires - Points de suivi BV depuis 2006

**Annexe XVI** : Bilan de l'action sur les intercultures courtes

**Annexe XVII** : Bilan de l'action sur les intercultures longues

**Annexe XVIII** : Bilan synthétique par fiche action (Montants financiers + Animation)

## ANNEXE I

Masses d'eau concernées par les bassins versants  
et objectifs du SDAGE 2022-2027

### Bassin versant de la Touche Poupard :

Masse d'eau	Etat des lieux DCE du bassin	Sdage 2010-2015			Evaluation de l'état des eaux		Objectifs inscrits dans le Sdage 2016-2021					
	2004	Objectifs environnementaux			Année 2010-2011		Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
	Cause(s) du risque(s)	Type d'objectif	Délai	Cause(s) du risque(s) justifiant le report en 2021 ou 2027	Classe d'état de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRGR1514 – Le Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de la Touche Poupard	Morphologie Hydrologie	Ecologique	2015	-	Très Mauvais	Fort	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
FRGL141 – Retenue de la Touche Poupard	Trophie	Ecologique	2021	Trophie	Bon	Faible	Bon potentiel	2021	Bon état	ND	Bon potentiel	2021

### Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :

Masse d'eau	Etat des lieux DCE du bassin	Sdage 2010-2015			Evaluation de l'état des eaux		Objectifs inscrits dans le Sdage 2016-2021					
	2004	Objectifs environnementaux			Année 2010-2011		Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
	Cause(s) du risque(s)	Type d'objectif	Délai	Cause(s) du risque(s) justifiant le report en 2021 ou 2027	Classe d'état de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRGR0393a – La Dive de Couhé et ses affluents depuis la source jusqu'à Couhé	Nitrates Pesticides Morphologie	Ecologique	2027	Nitrates Pesticides Morphologie	Mauvais	Faible	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
FRGR1829 – La Sèvre Niortaise et des affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil	Nitrates Pesticides Morphologie Hydrologie	Ecologique	2015	-	Bon	Faible	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
FRGR1851 – Le Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise	Pesticides Hydrologie	Ecologique	2015	-	Très Mauvais	Fort	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
FRGR1468 – Le Puits d'Enfer et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise	Macropoll. Pesticides Morphologie Hydrologie	Ecologique	2015	-	Moyen	Faible	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
FRGR0558 – La Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon	Nitrates Pesticides Morphologie	Ecologique	2021	Morphologie	Moyen	Fort	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
FRG062 – Calcaires et marnes du Lias et du Dogger du bassin amont de la Sèvre Niortaise	Nitrates Pesticides Quantitatif	Chimique Quantitatif	2021	Nitrates Pesticides Quantitatif	Médiocre	/						

## ANNEXE II

Détails des suivis de la qualité de l'eau réalisés  
sur le bassin versant de la Touche Poupard

## Touche Poupard

Problématique : Eutrophisation (phosphore/nitrates) + Pesticides

Paramètre	Localisation	Type suivi	MO	Labo	Nb de points	Données à partir de	Fréquence
Phosphore	Captage	Autocontrôle	SERTAD	SERTAD	1	2013	hebomadaire
	Captage	Contrôle sanitaire	ARS	QUALYSE (Lasat)	1	2009	6 /an
	Plan d'eau	Suivi plan d'eau	AELB	Aquabio	1	2007	tous les 3 ans (4 mesures)
	Barrage	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	4 prof.	2006	4/an
	Chambon amont	Réseau dép.	CD 79	QUALYSE (Lasat)	1	2006	hebdomadaire
	Chambon amont	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	1	2019	
	7 affluents TP (PM1 à PM7)	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	7	2017	
Nitrates	Captage	Autocontrôle	SERTAD	SERTAD	1	2002	variable (tous les jours ouvrables)
	Captage	Contrôle sanitaire	ARS	QUALYSE (Lasat)	1	2005	variable (6/an)
	Plan d'eau	Suivi plan d'eau	AELB	Aquabio	1	2007	tous les 3 ans (4 mesures)
	Barrage	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	4 prof.	2006	4/an
	Chambon amont	Réseau dép.	CD 79	QUALYSE (Lasat)	1	2004	6/an + 6/an
	Chambon amont	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	1	2019	en complément
	7 affluents TP (PM1 à PM7)	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	7	2017	12/an à partir de 2019
Cyanobactéries	Captage	Autocontrôle	SERTAD	IANESCO (Aquagestion)	1	2014	hebdomadaire de Juillet à fin Octobre
	Captage	Contrôle sanitaire	ARS	QUALYSE (Lasat)	1	2014	variable
	Plan d'eau	Suivi dép.	CD 79	QUALYSE (Lasat)	5 pts à 1m de prof.	2018	de juin à octobre (quantité variable, environ tous les 15 jours)
	Barrage	Suivi exploitant	CAEDS -> SPL TP	QUALYSE (Lasat)	4 prof.	2019	1/mois de juil. à sept.
Pesticides	Captage	Autocontrôle	SERTAD	IANESCO	1	2005	12 / an
	Captage	Contrôle sanitaire	ARS	QUALYSE (Lasat)	1	2005	6 /an
	Plan d'eau	Suivi plan d'eau	AELB	Aquabio	1	2007	tous les 3 ans (4 mesures)
	Chambon amont	Réseau dép.	CD 79	QUALYSE (Lasat)	1	2005	6/an
PE	Chambon amont	Réseau dép.	CD 79	QUALYSE (Lasat)	1	2019	4/an

## ANNEXE III

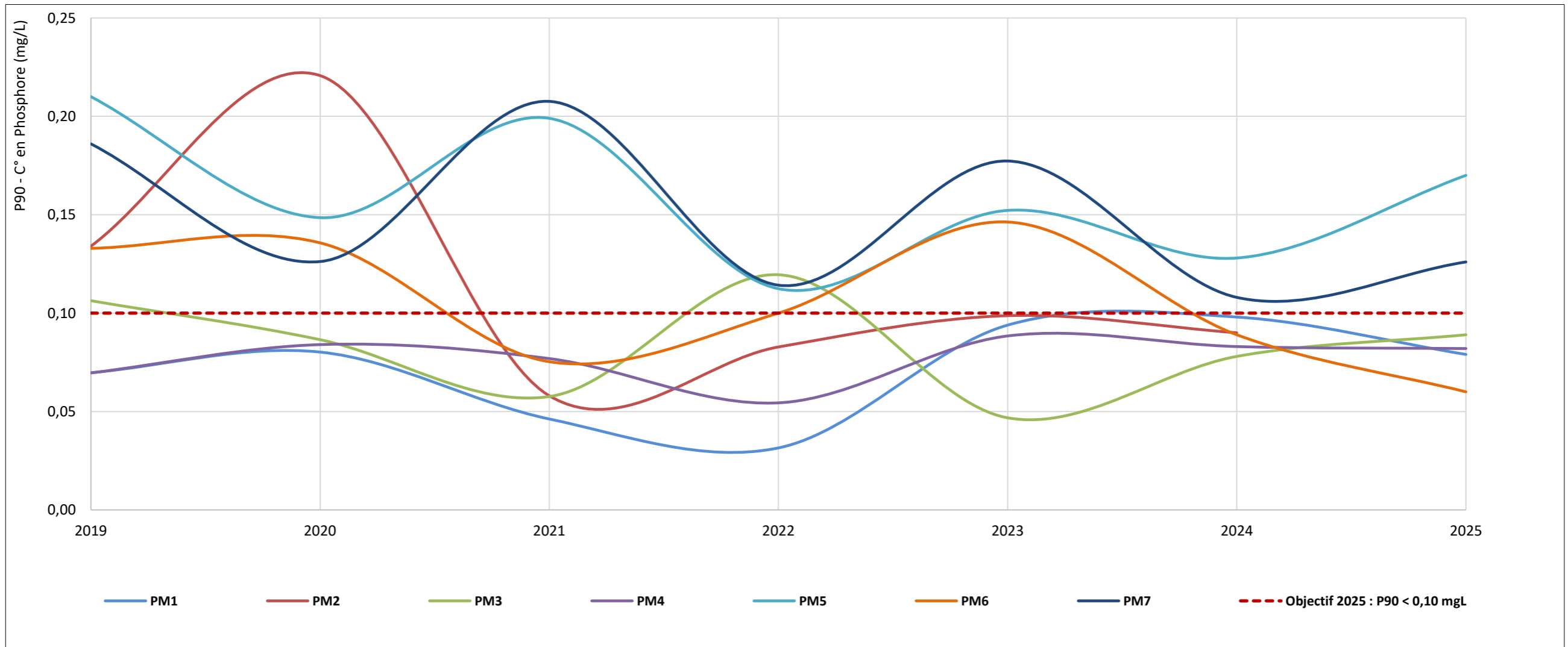
Suivi Phosphore  
7 affluents Touche Poupard depuis 2017

# ANALYSES PHOSPHORE - Affluents Touche Poupard - Suivi CD 79 / SPL TP

Phosphore		2017				2018				2019				2020				2021				2022			
		Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90
04741003	PM1	3	0,058	0,082	0,075	4	0,066	0,099	0,090	8	0,042	0,076	0,070	9	0,042	0,137	0,080	7	0,030	0,048	0,046	6	0,019	0,035	0,032
04741004	PM2	4	0,069	0,077	0,076	3	0,045	0,055	0,054	11	0,072	0,177	0,134	12	0,105	0,288	0,221	12	0,063	0,273	0,058	12	0,057	0,097	0,083
04741005	PM3	3	0,023	0,028	0,027	2	0,026	0,028	0,028	12	0,063	0,127	0,106	12	0,055	0,119	0,087	12	0,062	0,329	0,058	12	0,053	0,170	0,120
04741006	PM4	2	0,019	0,021	0,021	1	0,023	0,023	0,023	9	0,041	0,112	0,070	11	0,046	0,090	0,084	8	0,052	0,114	0,077	7	0,033	0,076	0,054
04741007	PM5	6	0,098	0,151	0,147	4	0,106	0,151	0,138	11	0,107	0,232	0,210	12	0,100	0,192	0,149	11	0,121	0,360	0,199	9	0,090	0,154	0,112
04741008	PM6	5	0,147	0,351	0,266	4	0,078	0,087	0,085	12	0,077	0,163	0,133	12	0,091	0,260	0,136	12	0,050	0,115	0,075	11	0,066	0,141	0,100
04741009	PM7	5	0,115	0,152	0,146	4	0,129	0,202	0,178	11	0,102	0,199	0,186	12	0,102	0,285	0,126	7	0,113	0,372	0,208	10	0,074	0,197	0,114

Phosphore		2023				2024				2025			
		Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90
04741003	PM1	8	0,046	0,180	0,094	9	0,057	0,250	0,098	8	0,041	0,100	0,079
04741004	PM2	12	0,061	0,132	0,099	11	0,055	0,100	0,090	10	0,055	0,100	0,082
04741005	PM3	12	0,038	0,070	0,047	12	0,043	0,090	0,078	12	0,060	0,210	0,089
04741006	PM4	9	0,041	0,122	0,088	10	0,051	0,110	0,083	9	0,044	0,090	0,082
04741007	PM5	12	0,104	0,310	0,152	12	0,094	0,210	0,128	11	0,112	0,200	0,170
04741008	PM6	12	0,086	0,208	0,146	12	0,056	0,110	0,089	12	0,054	0,160	0,060
04741009	PM7	12	0,100	0,289	0,177	12	0,078	0,150	0,108	12	0,069	0,150	0,126

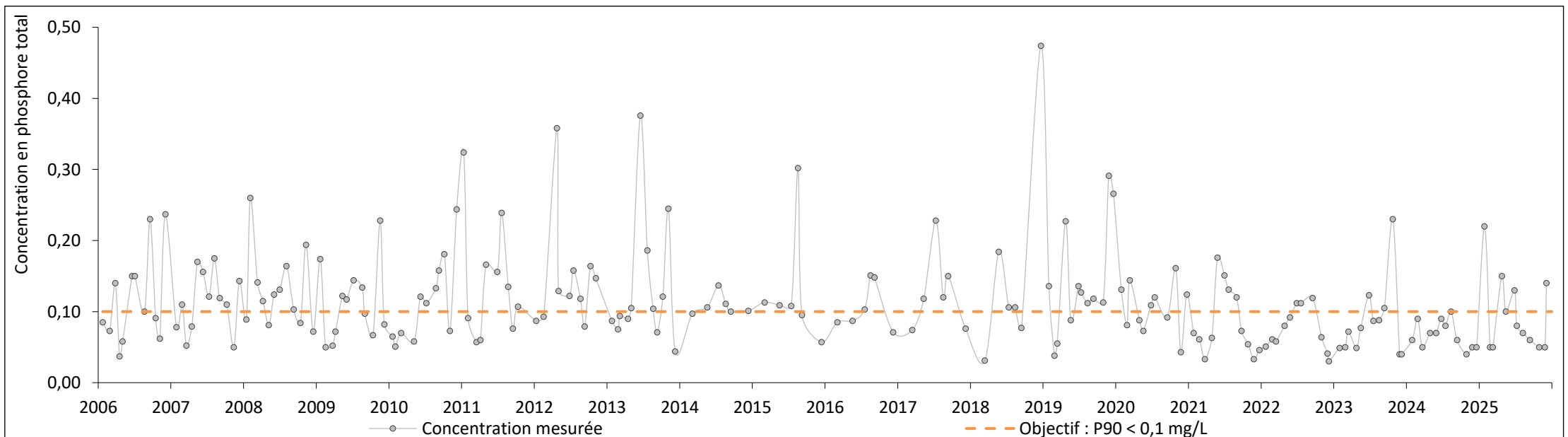
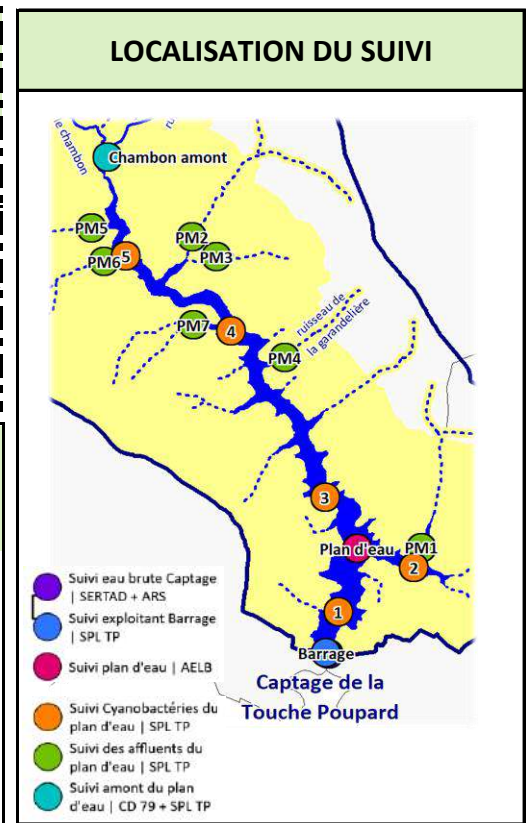


## ANNEXE IV

Suivi Phosphore  
Amont plan d'eau TP depuis 2006

RESULTATS	2006	Contrat Territorial 2007-2011 <i>Pas d'objectif sur ce paramètre</i>					2012	2013	CT 2014-2018	
		2007	2008	2009	2010	2011			2014	2015
Nombre de prélèvements (> au seuil de quantification)	12	12	12	12	11	10	10	12	6	6
Valeur moyenne (mg/L)	0,12	0,11	0,13	0,11	0,12	0,14	0,15	0,13	0,11	0,13
Valeur maximale (mg/L)	0,24	0,18	0,26	0,23	0,24	0,32	0,36	0,38	0,14	0,30
Percentile 90 (mg/L)	0,22	0,17	0,19	0,17	0,18	0,25	0,18	0,24	0,12	0,21
Nb de prélèvements > 0,10 mg/L	5	8	8	6	6	6	7	6	4	4
Fréquence de dépassement	41,67%	66,67%	66,67%	50,00%	54,55%	60,00%	70,00%	50,00%	66,67%	66,67%

RESULTATS	CT 2014-2018 <i>Objectifs : P90 &lt; 0,1 mg/L</i>			2019	Stratégie Territoriale 2020-2025 <i>Objectifs : P90 &lt; 0,1 mg/L</i>					
	2016	2017	2018		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements (> au seuil de quantification)	6	6	6	12	11	12	11	12	12	12
Valeur moyenne (mg/L)	0,11	0,13	0,16	0,14	0,106	0,084	0,075	0,084	0,068	0,096
Valeur maximale (mg/L)	0,15	0,23	0,47	0,29	0,161	0,176	0,119	0,230	0,100	0,220
Percentile 90 (mg/L)	0,15	0,19	0,33	0,26	0,144	0,149	0,112	0,121	0,090	0,149
Nb de prélèvements > 0,10 mg/L	3	4	4	9	6	4	3	3	0	4
Fréquence de dépassement	50,00%	66,67%	66,67%	75,00%	54,55%	33,33%	27,27%	25,00%	0,00%	33,33%



## ANNEXE V

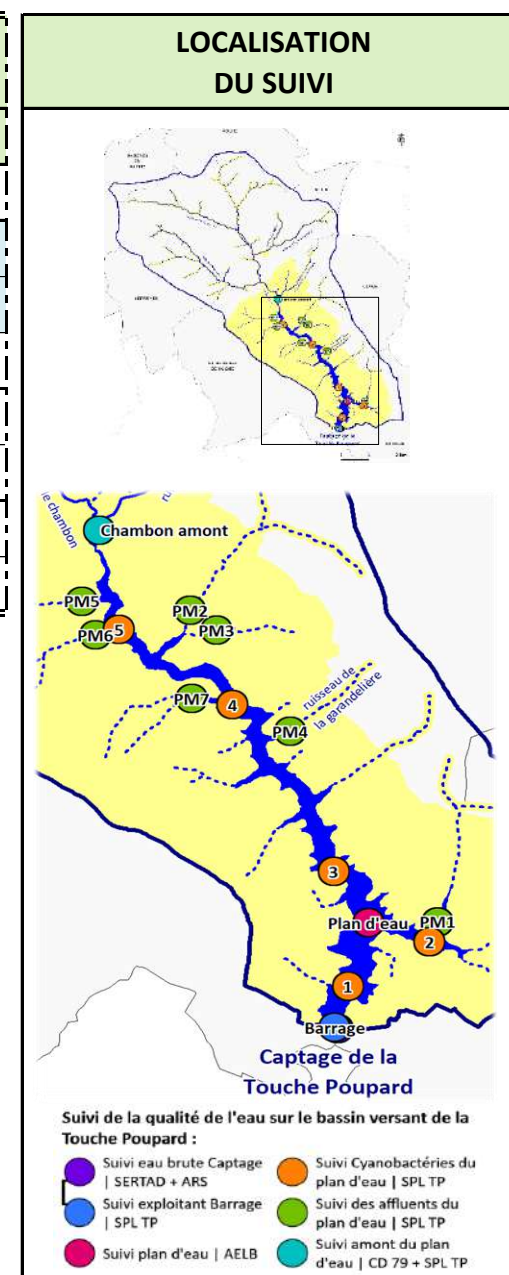
Suivi Nitrates  
Captage Touche Poupard depuis 2005

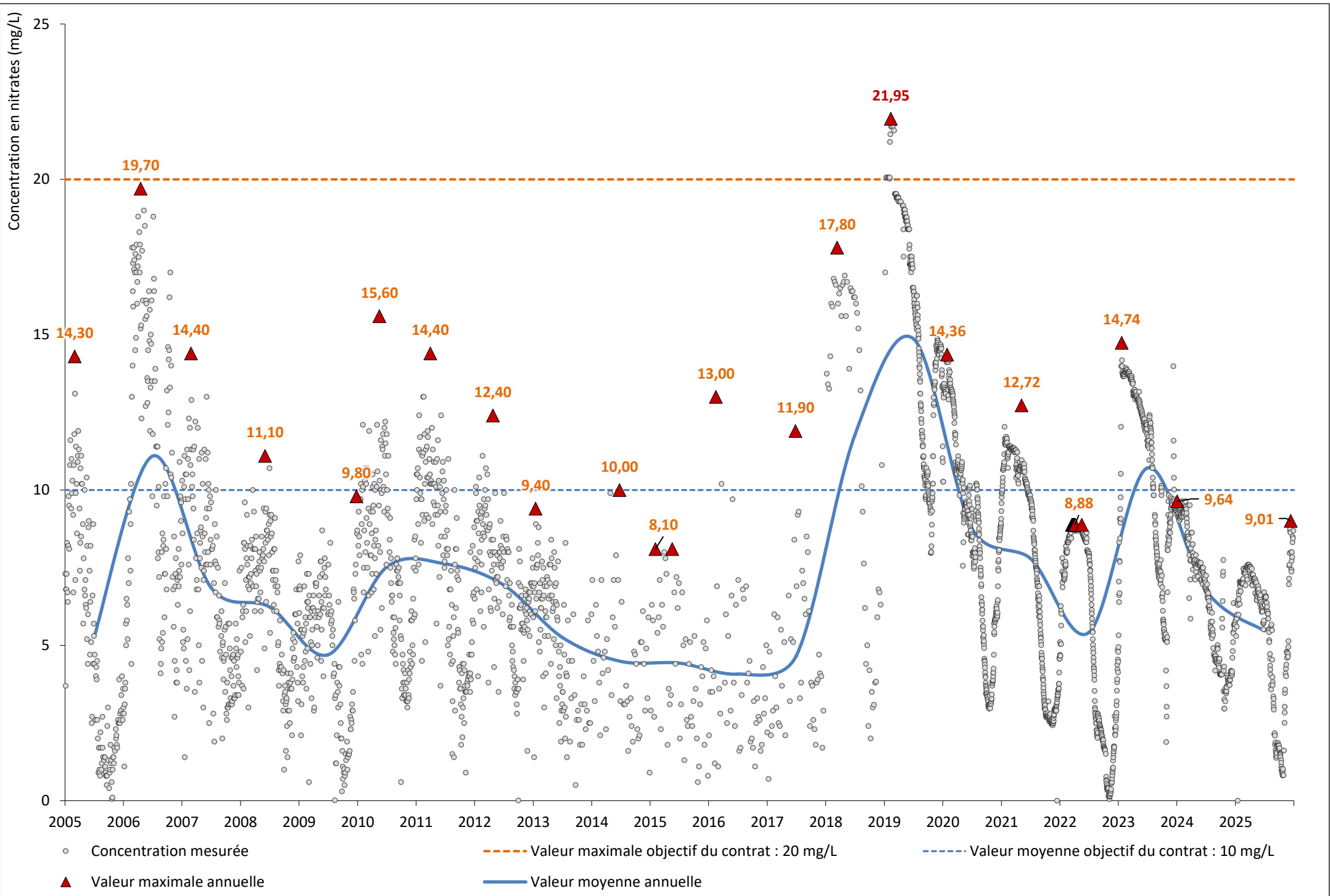
# ANALYSES NITRATES - Point 1 : Captage de la Touche Poupard

Bassin Versant  
Touche Poupard

RESULTATS	2005	2006	Contrat Territorial 2007-2011 <i>Objectifs : max &lt; 20 mg/L et moyenne &lt; 10 mg/L</i>					2012	2013	CT 2014-2018	
			2007	2008	2009	2010	2011			2014	2015
Nombre de prélèvements	136	140	144	147	140	154	151	149	109	49	50
Valeur moyenne (mg/L)	5,26	11,09	6,86	6,24	4,70	7,52	7,63	6,94	5,26	4,49	4,43
Valeur maximale (mg/L)	14,30	19,70	14,40	11,10	9,80	15,60	14,40	12,40	9,40	10,00	8,10
Percentile 90 (mg/L)	10,75	17,31	11,07	8,70	7,30	10,70	11,20	9,32	7,62	7,10	7,21
Nombre de dépassements de la limite de qualité des eaux brutes (50 mg/L)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre de dépassements de la valeur maximale objectif du contrat (20 mg/L)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

RESULTATS	CT 2014-2018 <i>Objectifs identiques au précédent CT</i>			2019	Stratégie Territoriale 2020-2025 <i>Objectifs identiques au précédent CT</i>					
	2016	2017	2018		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	47	47	49	283	366	360	351	353	264	238
Valeur moyenne (mg/L)	4,08	4,67	11,77	14,87	8,77	7,80	5,42	10,71	6,77	5,47
Valeur maximale (mg/L)	13,00	11,90	17,80	21,95	14,36	12,72	8,88	14,74	9,64	9,01
Percentile 90 (mg/L)	6,90	8,16	16,70	19,40	13,23	11,34	8,76	13,73	9,39	7,53
Nombre de dépassements de la limite de qualité des eaux brutes (50 mg/L)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre de dépassements de la valeur maximale objectif du contrat (20 mg/L)	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	4,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%





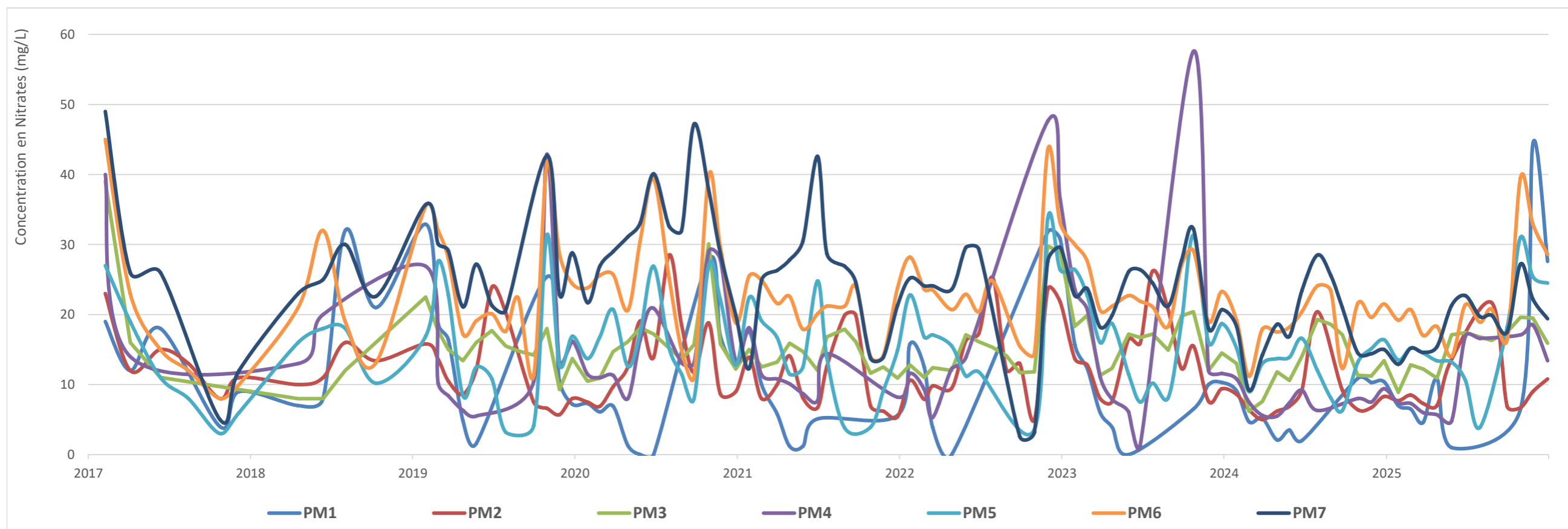
## ANNEXE VI

Suivi Nitrates  
7 affluents Touche Poupard depuis 2017

## ANALYSES NITRATES - Affluents Touche Poupard - Suivi CD 79 / SPL TP

Nitrates		2017				2018				2019				2020				2021				2022			
		Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90
04741003	PM1	5	12,4	19,0	18,6	4	17,00	32,00	28,70	8	14,69	32,90	27,65	7	11,33	27,80	21,32	7	6,64	17,60	13,04	5	18,96	31,80	31,40
04741004	PM2	6	13,7	23,0	19,0	4	12,60	16,00	15,22	11	12,06	23,90	20,30	12	13,73	28,50	19,07	12	10,98	19,90	19,32	12	14,35	25,30	23,42
04741005	PM3	3	22,0	39,0	34,4	3	9,33	12,00	11,20	12	15,65	22,50	17,97	12	15,84	30,10	18,01	12	14,09	17,90	16,73	12	16,08	29,80	27,72
04741006	PM4	2	27,0	40,0	37,4	2	16,50	20,00	19,30	9	15,56	42,90	30,10	11	15,96	29,00	27,90	8	11,18	18,10	15,51	7	19,50	47,60	40,94
04741007	PM5	6	12,3	27,0	23,0	4	15,55	18,00	18,00	11	15,23	31,40	27,60	12	17,08	27,00	26,43	11	13,86	24,80	22,40	9	17,66	33,70	27,86
04741008	PM6	6	18,8	45,0	34,0	4	21,28	32,00	28,70	12	24,83	41,60	35,15	12	25,43	39,80	38,52	12	20,91	25,50	24,81	11	24,60	43,50	33,10
04741009	PM7	5	23,6	49,0	39,8	4	25,15	30,00	28,50	10	27,95	42,70	36,40	12	31,68	47,20	39,87	12	24,47	42,60	30,32	10	21,89	29,60	29,60
Nitrates		2023				2024				2025															
		Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90	Nb	Moy	Max	P90												
04741003	PM1	7	9,24	15,70	13,66	9	6,47	10,90	10,50	8	13,55	44,40	32,64												
04741004	PM2	12	13,85	26,20	20,28	11	8,48	20,40	9,20	10	9,92	21,70	14,41												
04741005	PM3	12	16,21	20,40	19,89	12	12,84	19,30	18,45	11	15,28	19,60	19,50												
04741006	PM4	9	16,88	57,60	30,40	10	7,72	10,80	9,54	10	11,37	18,50	17,24												
04741007	PM5	12	17,17	31,30	26,03	12	12,71	16,60	16,28	11	16,67	31,00	25,40												
04741008	PM6	12	23,48	30,00	28,95	12	18,91	24,10	23,22	12	22,31	39,50	32,47												
04741009	PM7	12	23,44	32,20	27,57	12	18,30	28,50	25,38	12	19,00	27,20	22,65												

Objectif Nitrates :  $C_{max} < 20 \text{ mg/L}$  et  $C_{moy} < 10 \text{ mg/L}$



## ANNEXE VII

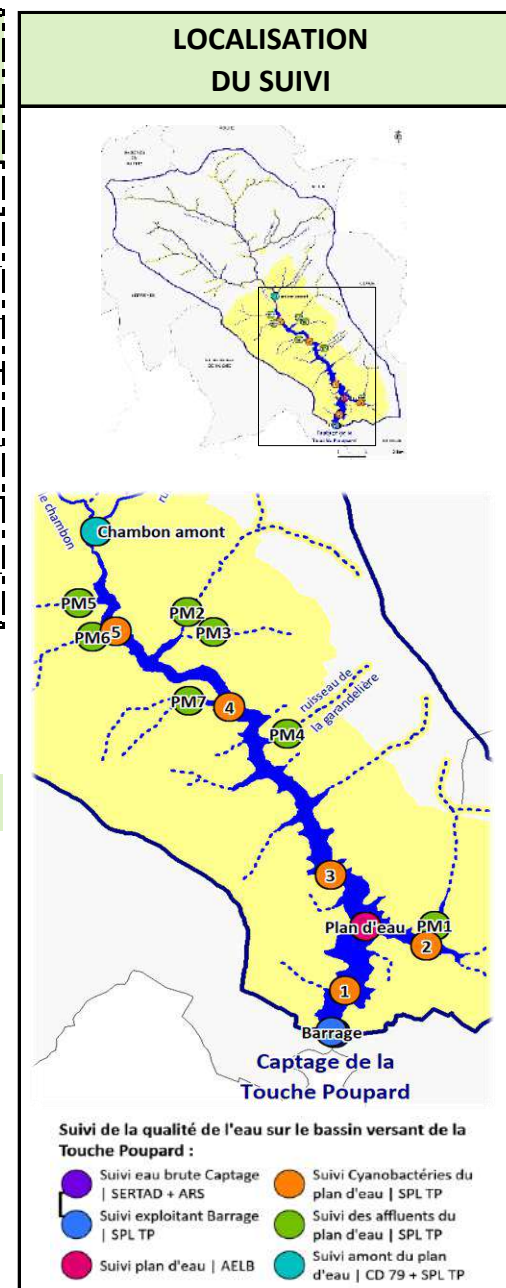
Suivi Nitrates  
Amont plan d'eau TP depuis 2006

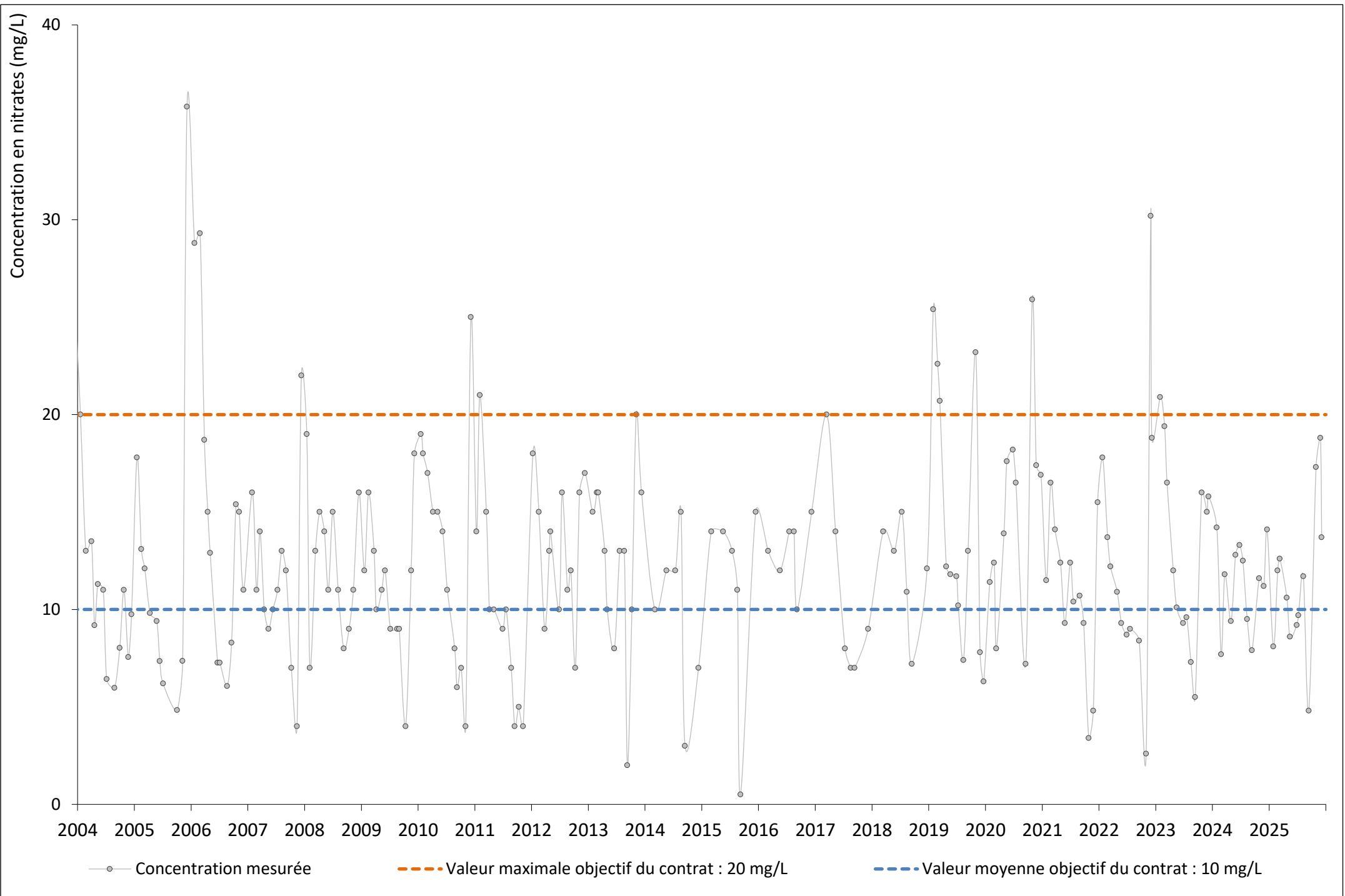
# ANALYSES NITRATES - Point 2 : Moulin des Isles (Suivi CD 79 / SPL TP)

*Bassin Versant*  
**Touche Poupard**

RESULTATS			Contrat Territorial 2007-2011 <i>Objectifs : max &lt; 20 mg/L et moyenne &lt; 10 mg/L</i>							CT 2014-2018	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de prélèvements	10	12	12	12	12	12	11	12	12	6	6
Valeur moyenne (mg/L)	12,38	14,58	11,58	12,42	11,25	13,25	9,91	13,17	12,67	9,83	11,25
Valeur maximale (mg/L)	35,80	29,30	22,00	19,00	18,00	25,00	21,00	18,00	20,00	15,00	15,00
Percentile 90 (mg/L)	19,60	27,79	15,80	15,90	15,70	18,90	15,00	16,90	16,00	13,50	14,50
Nombre de dépassements de la limite de qualité des eaux brutes (50 mg/L)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre de dépassements de la valeur maximale objectif du contrat (20 mg/L)	1	2	1	0	0	1	1	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	10,00%	16,67%	8,33%	0,00%	0,00%	8,33%	9,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

RESULTATS	CT 2014-2018 <i>Objectifs identiques au précédent CT</i>			2019	Stratégie Territoriale 2020-2025 <i>Objectifs identiques au précédent CT</i>					
	2016	2017	2018		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	6	6	6	12	11	12	11	12	12	12
Valeur moyenne (mg/L)	13,00	10,83	12,03	14,36	15,04	10,86	12,87	13,12	11,33	11,43
Valeur maximale (mg/L)	15,00	20,00	15,00	25,40	25,90	16,50	30,20	20,90	14,20	18,80
Percentile 90 (mg/L)	14,50	17,00	14,50	23,14	18,20	15,36	18,80	19,11	14,02	16,94
Nombre de dépassements de la limite de qualité des eaux brutes (50 mg/L)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre de dépassements de la valeur maximale objectif du contrat (20 mg/L)	0	0	0	4	1	0	1	1	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	33,33%	9,09%	0,00%	9,09%	8,33%	0,00%	0,00%





## ANNEXE VIII

Suivi Phytosanitaires  
Captage Touche Poupard depuis 2006





# ANALYSES PESTICIDES - Point 1 : Captage



- Point de Captage
- Autre point de Suivi

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Barrage de la  
Touche Poupard

Commune  
Exireuil / St Georges de Noisé

### Stratégie Territoriale 2020-2025

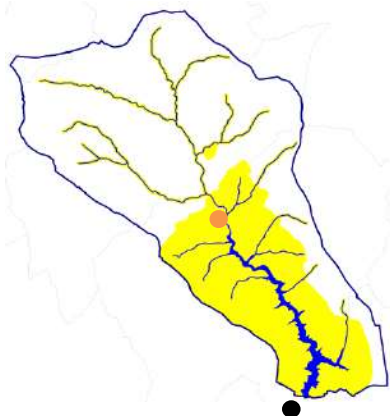
*Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,1  $\mu\text{g/L}$  et aucun prélèvement > 0,3  $\mu\text{g/L}$  | Par molécule :  $C^\circ$  < 0,1  $\mu\text{g/L}$*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Nombre de prélèvements</b>	18	21	18	20	18	19	18
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,1 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	18 100,00%	21 100,00%	18 100,00%	20 100,00%	18 100,00%	18 94,74%	18 100,00%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	15 83,33%	7 33,33%	13 72,22%	12 60,00%	18 100,00%	9 47,37%	13 72,22%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	5 27,78%	0 0,00%	0 0,00%	2 10,00%	8 44,44%	2 10,53%	0 0,00%
<b>Nb de prélèv. non conformes Obj. CT</b>	18 100,00%	21 100,00%	18 100,00%	19 95,00%	18 100,00%	17 89,47%	13 72,22%
<b><math>C^\circ</math> max <math>\Sigma</math> molécules (<math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	0,573	0,400	0,475	0,544	0,628	0,622	0,451
<b>Nombre de molécules détectées</b>	10 / 105	10 / 113	13 / 251	9 / 246	13 / 286	15 / 287	13 / 291
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 <math>\mu\text{g/L}</math></b>	27 2,32%	22 1,67%	21 1,15%	20 0,87%	22 0,50%	17 0,37%	11 0,25%
<b>Liste des molécules détectées (<math>C^\circ</math> max en <math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,36 Détection 18 / 18	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,250 Détection 21 / 21	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,280 Détection 18 / 18	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,250 Détection 20 / 20	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,260 Détection 18 / 18	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,37 Détection 19 / 19	Chlorothalonil-R471811 $C^\circ$ max 0,10 Détection 18 / 18
	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,15 Détection 18 / 18	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,082 Détection 19 / 21	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,100 Détection 18 / 18	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,130 Détection 20 / 20	Chlorothalonil-R471811 $C^\circ$ max 0,084 Détection 10 / 10	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,08 Détection 18 / 19	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,13 Détection 17 / 18
	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,04 Détection 13 / 18	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,250 Détection 9 / 21	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,056 Détection 13 / 18	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,056 Détection 16 / 20	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,130 Détection 17 / 18	Chlorothalonil-R471811 $C^\circ$ max 0,07 Détection 17 / 19	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,06 Détection 16 / 18
	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,06 Détection 11 / 18	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,043 Détection 8 / 21	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,032 Détection 11 / 18	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,079 Détection 15 / 20	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,110 Détection 17 / 18	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,08 Détection 14 / 19	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,18 Détection 14 / 18
	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,04 Détection 6 / 18	Glyphosate $C^\circ$ max 0,035 Détection 4 / 21	Propyzamide $C^\circ$ max 0,091 Détection 3 / 4	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,061 Détection 12 / 20	Flufénacet ESA $C^\circ$ max 0,061 Détection 16 / 18	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,06 Détection 8 / 19	Flufénacet ESA $C^\circ$ max 0,06 Détection 13 / 18
	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,01 Détection 6 / 18	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,027 Détection 4 / 21	Flufénacet ESA $C^\circ$ max 0,029 Détection 3 / 6	Propyzamide $C^\circ$ max 0,051 Détection 6 / 7	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,059 Détection 14 / 18	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 6 / 19	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,05 Détection 13 / 18
	Glyphosate $C^\circ$ max 0,04 Détection 2 / 18	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 21	Glufosinate $C^\circ$ max 0,110 Détection 3 / 18	Flufénacet ESA $C^\circ$ max 0,038 Détection 6 / 7	Propyzamide $C^\circ$ max 0,030 Détection 10 / 18	Propyzamide $C^\circ$ max 0,04 Détection 5 / 19	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,08 Détection 10 / 18
	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,06 Détection 1 / 18	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,020 Détection 2 / 21	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,031 Détection 3 / 18	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,012 Détection 3 / 20	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,016 Détection 3 / 18	Diflufenicanil $C^\circ$ max 0,03 Détection 4 / 19	Propyzamide $C^\circ$ max 0,03 Détection 10 / 18
	AMPA $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 18	(S-)Métolachlore NOA $C^\circ$ max 0,050 Détection 1 / 2	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,020 Détection 3 / 18	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,024 Détection 2 / 20	Oxadixyl $C^\circ$ max 0,020 Détection 2 / 18	Prosulfocarbe $C^\circ$ max 0,04 Détection 3 / 19	Dinoterbe $C^\circ$ max 0,06 Détection 1 / 6
	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,01 Détection 1 / 18	Diméthachlore ESA $C^\circ$ max 0,021 Détection 1 / 2	AMPA $C^\circ$ max 0,032 Détection 2 / 18		Napropamide $C^\circ$ max 0,010 Détection 2 / 18	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,02 Détection 3 / 19	Prosulfocarbe $C^\circ$ max 0,03 Détection 2 / 18
			Diméthénamide ESA $C^\circ$ max 0,028 Détection 1 / 1		(S-)Métolachlore NOA $C^\circ$ max 0,040 Détection 1 / 12	Propazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 19	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 18
			Métribuzine $C^\circ$ max 0,098 Détection 1 / 6		Chlortoluron $C^\circ$ max 0,037 Détection 1 / 18	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 19	Diméthachlore CGA 369873 $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 12
			Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,022 Détection 1 / 18		2-hydroxydéisopropylatrazine $C^\circ$ max 0,012 Détection 1 / 18	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 19	Diflufenicanil $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 18
						Mesosulfuron methyle $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 13	
						Mésotrione $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 19	
<b>Molécule détectée le plus souvent</b>							
<b>Molécule ayant la <math>C^\circ</math> maximale</b>							
<b><math>C^\circ</math> max &gt; objectif du contrat : 0,10 <math>\mu\text{g/L}</math></b>							

## ANNEXE IX

Suivi Phytosanitaires  
Amont plan d'eau TP depuis 2006

# ANALYSES PESTICIDES - Point 2 : Moulin des Isles (Suivi CD79)



- Point de Suivi
- Point de Captage

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
Le Chambon

Commune  
Saint Lin

## Contrat Territorial 2007-2011

*Objectif : maximum < 0,3 µg/L (somme des molécules) et < 0,1 µg/L (par molécule)*

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de prélèvements</b>	3	3	3	3	3	3	3
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,1 µg/L Σ molécules</b>	3    100,00%	1    33,33%	3    100,00%	3    100,00%	2    66,67%	2    66,67%	1    33,33%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 µg/L Σ molécules</b>	1    33,33%	1    33,33%	3    100,00%	1    33,33%	0    0,00%	1    33,33%	1    33,33%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 µg/L Σ molécules</b>	1    33,33%	1    33,33%	2    66,67%	0    0,00%	0    0,00%	0    0,00%	1    33,33%
<b>Nb de prélèv. non conformes Eau Potable</b>	3    100,00%	1    33,33%	3    100,00%	2    66,67%	2    66,67%	2    66,67%	1    33,33%
<b>C° max Σ molécules (µg/L)</b>	4,780	1,010	0,700	0,350	0,260	0,370	0,590
<b>Nombre de molécules détectées</b>	4 / 28	8 / 39	8 / 23	8 / 24	4 / 24	2 / 24	5 / 25
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 µg/L</b>	6    7,69%	4    3,42%	5    7,25%	2    2,86%	2    2,78%	2    2,78%	3    4,00%
<b>Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)</b>	<b>AMPA</b> C° max 0,21    Détection 3 / 3	<b>Métolachlore</b> C° max 0,26    Détection 1 / 3	<b>AMPA</b> C° max 0,19    Détection 3 / 3	<b>AMPA</b> C° max 0,13    Détection 2 / 3	<b>AMPA</b> C° max 0,14    Détection 2 / 3	<b>AMPA</b> C° max 0,32    Détection 2 / 3	<b>AMPA</b> C° max 0,29    Détection 1 / 3
	<b>Diuron</b> C° max 4,50    Détection 2 / 3	<b>AMPA</b> C° max 0,25    Détection 1 / 3	<b>Atrazine déséthyl</b> C° max 0,03    Détection 3 / 3	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,10    Détection 2 / 3	<b>Glyphosate</b> C° max 0,10    Détection 1 / 3	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,05    Détection 1 / 3	<b>Glyphosate</b> C° max 0,13    Détection 1 / 3
	<b>Glyphosate</b> C° max 0,11    Détection 1 / 3	<b>Atrazine</b> C° max 0,18    Détection 1 / 3	<b>Diuron</b> C° max 0,07    Détection 2 / 3	<b>Isoproturon</b> C° max 0,29    Détection 1 / 3	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,03    Détection 1 / 3		<b>Bentazone</b> C° max 0,11    Détection 1 / 3
	<b>Atrazine déséthyl</b> C° max 0,05    Détection 1 / 3	<b>Glyphosate</b> C° max 0,15    Détection 1 / 3	<b>Métolachlore</b> C° max 0,05    Détection 2 / 3	<b>Métolachlore</b> C° max 0,07    Détection 1 / 3	<b>Atrazine déséthyl</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3		<b>Diméthénamide</b> C° max 0,06    Détection 1 / 3
		<b>Diuron</b> C° max 0,07    Détection 1 / 3	<b>Glyphosate</b> C° max 0,47    Détection 1 / 3	<b>Carbofuran</b> C° max 0,04    Détection 1 / 3			<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3
		<b>Alachlore</b> C° max 0,04    Détection 1 / 3	<b>Dimethenamide</b> C° max 0,20    Détection 1 / 3	<b>Atrazine</b> C° max 0,03    Détection 1 / 3	<b>Atrazine</b> C° max 0,03    Détection 1 / 3		
		<b>Carbofuran</b> C° max 0,04    Détection 1 / 3	<b>Atrazine</b> C° max 0,03    Détection 1 / 3	<b>Bentazone</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3	<b>Bentazone</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3		
		<b>Acétochlore</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3	<b>Isoproturon</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3	<b>Diuron</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3	<b>Diuron</b> C° max 0,02    Détection 1 / 3		
<b>Molécule détectée le plus souvent</b>							
<b>Molécule ayant la C° maximale</b>							
<b>C° max &gt; objectif du contrat : 0,10 µg/L</b>							

# ANALYSES PESTICIDES - Point 2 : Moulin des Isles (Suivi CD79)



- Point de Suivi
- Point de Captage

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
Le Chambon

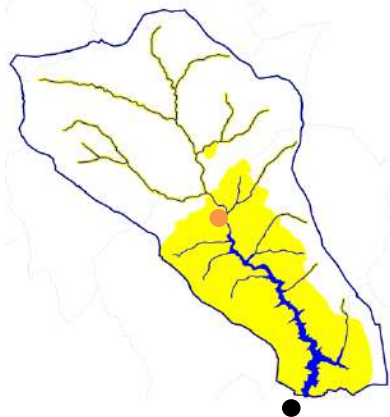
Commune  
Saint Lin

## Contrat Territorial 2014-2018

Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,3  $\mu\text{g/L}$  et aucun prélèvement > 0,5  $\mu\text{g/L}$  | Par molécule :  $C^\circ < 0,1 \mu\text{g/L}$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de prélèvements	3	3	0	0	0	0	0
Nb de prélèv. > 0,1 $\mu\text{g/L}$ $\Sigma$ molécules	2    66,67%	2    66,67%					
Nb de prélèv. > 0,3 $\mu\text{g/L}$ $\Sigma$ molécules	2    66,67%	1    33,33%					
Nb de prélèv. > 0,5 $\mu\text{g/L}$ $\Sigma$ molécules	1    33,33%	1    33,33%					
Nb de prélèv. non conformes Eau Potable	2    66,67%	2    66,67%					
$C^\circ$ max $\Sigma$ molécules ( $\mu\text{g/L}$ )	0,63	0,60					
Nombre de molécules détectées	5 / 25	3 / 25					
Nombre de détections > 0,1 $\mu\text{g/L}$	3    4,00%	4    5,33%					
<b>Liste des molécules détectées</b> ( $C^\circ$ max en $\mu\text{g/L}$ )	AMPA $C^\circ$ max 0,36    Détection 2 / 3	AMPA $C^\circ$ max 0,19    Détection 2 / 3					
	Glyphosate $C^\circ$ max 0,08    Détection 2 / 3	Métolachlore $C^\circ$ max 0,22    Détection 1 / 3					
	Atrazine $C^\circ$ max 0,21    Détection 1 / 3	Glyphosate $C^\circ$ max 0,19    Détection 1 / 3					
	Métolachlore $C^\circ$ max 0,05    Détection 1 / 3						
	Bentazone $C^\circ$ max 0,02    Détection 1 / 3						
	(Empty row)						
	(Empty row)						
Molécule détectée le plus souvent							
Molécule ayant la $C^\circ$ maximale							
$C^\circ$ max > objectif du contrat : 0,10 $\mu\text{g/L}$							

# ANALYSES PESTICIDES - Point 2 : Moulin des Isles (Suivi CD79)



- Point de Suivi
- Point de Captage

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
Le Chambon  
  
Commune  
Saint Lin

### Stratégie Territoriale 2020-2025

Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,1  $\mu\text{g/L}$  et aucun prélèvement > 0,3  $\mu\text{g/L}$  | Par molécule :  $C^\circ$  < 0,1  $\mu\text{g/L}$

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Nombre de prélèvements</b>	6	6	6	6	6	6	6	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,1 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	6 / 100,00%	4 / 66,67%	4 / 66,67%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	4 / 66,67%	2 / 33,33%	0 / 0,00%	3 / 50,00%	3 / 50,00%	5 / 83,33%	3 / 50,00%	
<b>Nb de prélèv. non conformes Obj. CT</b>	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	6 / 100,00%	
<b><math>C^\circ</math> max <math>\Sigma</math> molécules (<math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	2,129	2,279	0,437	1,369	1,145	1,160	0,879	
<b>Nombre de molécules détectées</b>	18 / 147	21 / 240	12 / 240	19 / 307	17 / 301	19 / 303	19 / 366	
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 <math>\mu\text{g/L}</math></b>	13 / 1,50%	10 / 0,81%	8 / 0,68%	12 / 0,65%	11 / 0,61%	12 / 0,66%	13 / 0,59%	
<b>Liste des molécules détectées (<math>C^\circ</math> max en <math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,640 Détection 6 / 6</small>	(S-)Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,700 Détection 6 / 6</small>	(S-)Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,310 Détection 6 / 6</small>	(S-)Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,740 Détection 6 / 6</small>	(S-)Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,550 Détection 6 / 6</small>	(S-)Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,38 Détection 6 / 6</small>	(S-)Métolachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,26 Détection 6 / 6</small>	
	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,120 Détection 4 / 6</small>	(S-)Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,450 Détection 4 / 6</small>	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,170 Détection 4 / 6</small>	(S-)Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,180 Détection 6 / 6</small>	Chlorothalonil-R471811 <small><math>C^\circ</math> max 0,180 Détection 2 / 2</small>	(S-)Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,06 Détection 6 / 6</small>	Chlorothalonil-R471811 <small><math>C^\circ</math> max 0,19 Détection 6 / 6</small>	
	2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,028 Détection 4 / 6</small>	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,076 Détection 3 / 6</small>	(S-)Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,034 Détection 4 / 6</small>	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,079 Détection 4 / 6</small>	(S-)Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,200 Détection 5 / 6</small>	Chlorothalonil-R471811 <small><math>C^\circ</math> max 0,150 Détection 6 / 6</small>	Métazachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,360 Détection 4 / 6</small>	
	Métolachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,019 Détection 4 / 6</small>	2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,012 Détection 3 / 6</small>	Diméthénamide <small><math>C^\circ</math> max 0,012 Détection 2 / 6</small>	Métazachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,310 Détection 2 / 6</small>	Métazachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,120 Détection 3 / 6</small>	2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 3 / 6</small>	Diméthénamide ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,07 Détection 4 / 6</small>	
	Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,190 Détection 3 / 6</small>	Métazachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,470 Détection 2 / 6</small>	Glyphosate <small><math>C^\circ</math> max 0,120 Détection 1 / 6</small>	Triclopyr <small><math>C^\circ</math> max 0,110 Détection 2 / 6</small>	2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,018 Détection 3 / 6</small>	Diméthénamide ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,06 Détection 3 / 6</small>	(S-)Métolachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,04 Détection 3 / 6</small>	
	Diméthénamide <small><math>C^\circ</math> max 0,038 Détection 3 / 6</small>	Métazachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,340 Détection 2 / 6</small>	Prosulfocarbe <small><math>C^\circ</math> max 0,076 Détection 1 / 6</small>	Métazachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,071 Détection 2 / 6</small>	Glyphosate <small><math>C^\circ</math> max 0,110 Détection 2 / 6</small>	Métazachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,15 Détection 3 / 6</small>	Métaldéhyde <small><math>C^\circ</math> max 0,15 Détection 2 / 6</small>	
	Diméthachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,073 Détection 2 / 6</small>	Chlortoluron <small><math>C^\circ</math> max 0,098 Détection 2 / 6</small>	Métaldéhyde <small><math>C^\circ</math> max 0,059 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,017 Détection 2 / 6</small>	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,069 Détection 2 / 6</small>	Métazachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,06 Détection 3 / 6</small>	Métazachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,13 Détection 2 / 6</small>	
	Métaldéhyde <small><math>C^\circ</math> max 0,044 Détection 2 / 6</small>	Diméthénamide <small><math>C^\circ</math> max 0,017 Détection 2 / 6</small>	Triclopyr <small><math>C^\circ</math> max 0,032 Détection 1 / 6</small>	Prothioconazole <small><math>C^\circ</math> max 0,150 Détection 1 / 6</small>	Métazachlore OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,024 Détection 2 / 6</small>	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,05 Détection 2 / 6</small>	AMPA <small><math>C^\circ</math> max 0,05 Détection 2 / 6</small>	
	Déséthylatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,015 Détection 2 / 6</small>	Pendiméthaline <small><math>C^\circ</math> max 0,014 Détection 2 / 6</small>	Nicosulfuron <small><math>C^\circ</math> max 0,020 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore NOA <small><math>C^\circ</math> max 0,052 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore NOA <small><math>C^\circ</math> max 0,063 Détection 1 / 6</small>	Glyphosate <small><math>C^\circ</math> max 0,60 Détection 2 / 6</small>	Glyphosate <small><math>C^\circ</math> max 0,09 Détection 1 / 6</small>	
	2,4-MCPA <small><math>C^\circ</math> max 0,840 Détection 1 / 6</small>	Biphényle <small><math>C^\circ</math> max 0,002 Détection 1 / 4</small>	Imidaclopride <small><math>C^\circ</math> max 0,014 Détection 1 / 6</small>	Flufenacet ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,035 Détection 1 / 6</small>	Imidaclopride <small><math>C^\circ</math> max 0,045 Détection 1 / 6</small>	Quinmerac <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 2 / 6</small>	Tébuconazole <small><math>C^\circ</math> max 0,07 Détection 1 / 6</small>	
	Atrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,480 Détection 1 / 6</small>	Quinmerac <small><math>C^\circ</math> max 0,072 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,011 Détection 1 / 6</small>	Glyphosate <small><math>C^\circ</math> max 0,034 Détection 1 / 6</small>	Métazachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,025 Détection 1 / 6</small>	Propyzamide <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 2 / 6</small>	2,4-MCPA <small><math>C^\circ</math> max 0,04 Détection 1 / 6</small>	
	Glyphosate <small><math>C^\circ</math> max 0,200 Détection 1 / 6</small>	Métaldéhyde <small><math>C^\circ</math> max 0,044 Détection 1 / 6</small>	2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,010 Détection 1 / 6</small>	Diméthénamide ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,027 Détection 1 / 6</small>	Butoxyde de piperonyle <small><math>C^\circ</math> max 0,024 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,01 Détection 1 / 6</small>	Propyzamide <small><math>C^\circ</math> max 0,04 Détection 1 / 6</small>	
	Epoxiconazole <small><math>C^\circ</math> max 0,190 Détection 1 / 6</small>	Métazachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,040 Détection 1 / 6</small>		2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,026 Détection 1 / 6</small>	Quinmerac <small><math>C^\circ</math> max 0,024 Détection 1 / 6</small>	2,4-MCPA <small><math>C^\circ</math> max 0,14 Détection 1 / 6</small>	2-hydroxyatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 1 / 6</small>	
	Flurtamone <small><math>C^\circ</math> max 0,063 Détection 1 / 6</small>	Diméthachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,033 Détection 1 / 6</small>	<b>+ détections de 12 autres molécules sous forme de traces lors du prélèvement du 24 mars</b>	Diméthachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,026 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,021 Détection 1 / 6</small>	Aclonifen <small><math>C^\circ</math> max 0,13 Détection 1 / 6</small>	Diméthénamide OXA <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 1 / 6</small>	
	Aclonifen <small><math>C^\circ</math> max 0,023 Détection 1 / 6</small>	Prosulfocarbe <small><math>C^\circ</math> max 0,025 Détection 1 / 6</small>		Dicamba <small><math>C^\circ</math> max 0,025 Détection 1 / 6</small>	Dichlorprop <small><math>C^\circ</math> max 0,021 Détection 1 / 6</small>	Bentazone <small><math>C^\circ</math> max 0,03 Détection 1 / 6</small>	Métobromuron <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 1 / 6</small>	
	Nicosulfuron <small><math>C^\circ</math> max 0,016 Détection 1 / 6</small>	(S-)Métolachlore <small><math>C^\circ</math> max 0,025 Détection 1 / 6</small>		Tébuconazole <small><math>C^\circ</math> max 0,024 Détection 1 / 6</small>	Diméthénamide ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,020 Détection 1 / 6</small>	Linuron <small><math>C^\circ</math> max 0,02 Détection 1 / 6</small>	Diméthénamide <small><math>C^\circ</math> max 0,01 Détection 1 / 6</small>	
	Diffufenicanil <small><math>C^\circ</math> max 0,015 Détection 1 / 6</small>	Propyzamide <small><math>C^\circ</math> max 0,025 Détection 1 / 6</small>		Mésotrione <small><math>C^\circ</math> max 0,016 Détection 1 / 6</small>	Endosulfan béta <small><math>C^\circ</math> max 0,004 Détection 1 / 6</small>	Trifluraline <small><math>C^\circ</math> max 0,01 Détection 1 / 6</small>	Mercaptodiméthur <small><math>C^\circ</math> max 0,01 Détection 1 / 6</small>	
	Molécule détectée le plus souvent	Propiconazole <small><math>C^\circ</math> max 0,012 Détection 1 / 6</small>		Aclonifen <small><math>C^\circ</math> max 0,016 Détection 1 / 6</small>	Déséthylatrazine <small><math>C^\circ</math> max 0,011 Détection 1 / 6</small>		Diméthachlore ESA <small><math>C^\circ</math> max 0,03 Détection 1 / 6</small>	Metsulfuron méthyle <small><math>C^\circ</math> max 0,01 Détection 1 / 6</small>
	Molécule ayant la $C^\circ$ maximale			Métobromuron <small><math>C^\circ</math> max 0,015 Détection 1 / 6</small>			Prosulfocarbe <small><math>C^\circ</math> max 0,05 Détection 1 / 6</small>	Tolyltriazole <small><math>C^\circ</math> max 0,01 Détection 1 / 6</small>
				Isoxaben <small><math>C^\circ</math> max 0,014 Détection 1 / 6</small>				
				Mésotrione <small><math>C^\circ</math> max 0,010 Détection 1 / 6</small>				
	<b><math>C^\circ</math> max &gt; objectif du contrat : 0,10 <math>\mu\text{g/L}</math></b>							

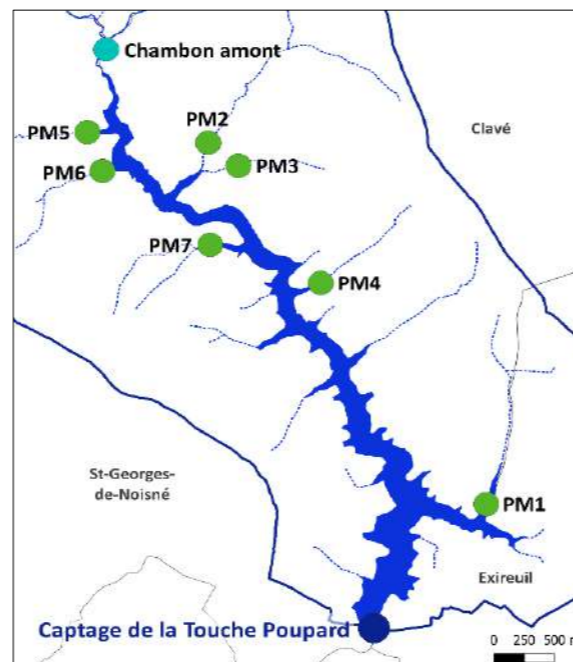
## ANNEXE X

Suivi Phytosanitaires  
Affluents du plan d'eau - Suivi 2025

# ANALYSES Phytosanitaires

## Suivi affluents 2025

### CD 79



- PM1 (04741003) : JARRIES A EXIREUIL  
 PM2 (04741004) : LA JOUINIÈRE A CLAVE  
 PM3 (04741005) : L'EPINAIE A CLAVE  
 PM4 (04741006) : LA GUARANDELIÈRE A CLAVE  
 PM5 (04741007) : ST GEORGES A ST GEORGES DE NOISNE  
 PM6 (04741008) : LA GREDAZIÈRE A ST GEORGES DE NOISNE  
 PM7 (04741009) : LA MICHENARDIÈRE A ST GEORGES DE NOISNE

#### Suivi des affluents du plan d'eau :

● Chambon amont

● Affluents du plan d'eau

#### Données générales :

— Cours d'eau permanents

- - - Cours d'eau intermittents

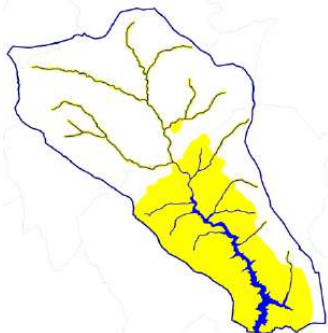
▭ Bassin versant de la Touche Poupard

□ Communes

	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	PM6	PM7
<b>Nombre de prélèvements</b>	6	6	6	6	6	6	6
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,1 µg/L Σ molécules</b>	6 100,00%	6 100,00%	3 50,00%	4 66,67%	6 100,00%	6 100,00%	6 100,00%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 µg/L Σ molécules</b>	6 100,00%	4 66,67%	0 0,00%	0 0,00%	3 50,00%	4 66,67%	0 0,00%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 µg/L Σ molécules</b>	5 83,33%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	3 50,00%	2 33,33%	0 0,00%
<b>Nb de prélèv. non conformes Eau Potable</b>	6 100,00%	4 66,67%	1 16,67%	2 33,33%	4 66,67%	4 66,67%	4 66,67%
<b>C° max Σ molécules (µg/L)</b>	3,039	0,477	0,192	0,237	1,891	1,089	0,240
<b>Nombre de molécules détectées</b>	19 / 390	11 / 390	7 / 390	5 / 390	15 / 390	16 / 390	7 / 390
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 µg/L</b>	17 0,73%	7 0,30%	1 0,04%	2 0,09%	7 0,30%	6 0,26%	4 0,17%
<b>Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)</b>	Chlorothalonil R471811 C° max 0,260 Détection 6 / 6	Chlorothalonil R471811 C° max 0,200 Détection 6 / 6	Chlorothalonil R471811 C° max 0,130 Détection 6 / 6	Chlorothalonil R471811 C° max 0,170 Détection 6 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,090 Détection 6 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,140 Détection 6 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,150 Détection 6 / 6
	Métolachlore ESA C° max 0,130 Détection 6 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,180 Détection 5 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,025 Détection 2 / 6	Métolachlore ESA C° max 0,050 Détection 5 / 6	AMPA C° max 0,160 Détection 4 / 6	Chlorothalonil R471811 C° max 0,063 Détection 6 / 6	Chlorothalonil R471811 C° max 0,061 Détection 4 / 6
	Diméthénamide ESA C° max 0,120 Détection 6 / 6	Métolachlore OXA C° max 0,069 Détection 4 / 6	Clopyralide C° max 0,057 Détection 1 / 6	Phosphate de tributyle C° max 0,020 Détection 3 / 6	2-hydroxyatrazine C° max 0,017 Détection 4 / 6	Diméthénamide ESA C° max 0,150 Détection 4 / 6	Métazachlore ESA C° max 0,094 Détection 2 / 6
	Métazachlore OXA C° max 0,400 Détection 4 / 6	Métaldéhyde C° max 0,190 Détection 2 / 6	N,N-diméthyl-N'- C° max 0,035 Détection 1 / 6	N,N-diméthyl-N'- C° max 0,088 Détection 1 / 6	Métazachlore ESA C° max 0,610 Détection 3 / 6	Métazachlore ESA C° max 0,200 Détection 3 / 6	2-hydroxyatrazine C° max 0,026 Détection 2 / 6
	Métazachlore ESA C° max 0,960 Détection 3 / 6	Diméthénamide ESA C° max 0,032 Détection 2 / 6	Fluroxypyr C° max 0,027 Détection 1 / 6	Galaxolide C° max 0,038 Détection 1 / 6	Diméthénamide ESA C° max 0,120 Détection 3 / 6	2-hydroxyatrazine C° max 0,016 Détection 3 / 6	Métolachlore OXA C° max 0,024 Détection 2 / 6
	Flufénacet ESA C° max 0,560 Détection 3 / 6	2-hydroxyatrazine C° max 0,019 Détection 2 / 6	Diméthénamide ESA C° max 0,023 Détection 1 / 6		Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,056 Détection 3 / 6	Diméthénamide OXA C° max 0,060 Détection 2 / 6	N,N-diméthyl-N'- C° max 0,024 Détection 1 / 6
	Diméthénamide OXA C° max 0,210 Détection 2 / 6	N,N-diméthyl-N'- C° max 0,300 Détection 1 / 6	2-hydroxyatrazine C° max 0,017 Détection 1 / 6		Metsulfuron méthyle C° max 0,035 Détection 2 / 6	Métaldéhyde C° max 0,580 Détection 1 / 6	Mercaptodiméthur C° max 0,012 Détection 1 / 6
	Flufénacet OXA C° max 0,160 Détection 2 / 6	Métazachlore ESA C° max 0,076 Détection 1 / 6			Benzotriazole C° max 0,033 Détection 2 / 6	N,N-diméthyl-N'- C° max 0,130 Détection 1 / 6	1-(2,4-dichlorophényl)urée C° max Détection 0 / 6
	2-hydroxyatrazine C° max 0,028 Détection 2 / 6	Galaxolide C° max 0,037 Détection 1 / 6			Chlordane cis (alpha) C° max 0,880 Détection 1 / 6	Fluroxypyr C° max 0,085 Détection 1 / 6	
	Prothioconazole C° max 1,000 Détection 1 / 6	Imazamox C° max 0,013 Détection 1 / 6			Fluroxypyr C° max 0,043 Détection 1 / 6	Métazachlore OXA C° max 0,040 Détection 1 / 6	
	N,N-diméthyl-N'- C° max 0,320 Détection 1 / 6	Tolyltriazole C° max 0,012 Détection 1 / 6			Métazachlore OXA C° max 0,035 Détection 1 / 6	Flufénacet ESA C° max 0,030 Détection 1 / 6	
	Flufénacet C° max 0,260 Détection 1 / 6				Galaxolide C° max 0,030 Détection 1 / 6	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,025 Détection 1 / 6	
	Fluoxastrobine C° max 0,099 Détection 1 / 6				Tolyltriazole C° max 0,015 Détection 1 / 6	Flufénacet OXA C° max 0,023 Détection 1 / 6	
	Quinmerac C° max 0,049 Détection 1 / 6				Propyzamide C° max 0,011 Détection 1 / 6	Métolachlore OXA C° max 0,023 Détection 1 / 6	
	C° max > objectif du contrat : 0,10 µg/L	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,043 Détection 1 / 6			Méthoxychlore p,p' C° max 0,010 Détection 1 / 6	Diméthénamide C° max 0,019 Détection 1 / 6	
		Metsulfuron méthyle C° max 0,026 Détection 1 / 6				Metsulfuron méthyle C° max 0,013 Détection 1 / 6	
		Phtalimide C° max 0,016 Détection 1 / 6					
		Tolyltriazole C° max 0,012 Détection 1 / 6					
		Mercaptodiméthur C° max 0,010 Détection 1 / 6					

## ANNEXE XI

Suivi Phytosanitaires du captage  
par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2007 à 2025



# ANALYSES PESTICIDES - Plan d'eau de la Touche Poupard - Suivi AELB

## LOCALISATION DU SUIVI

Plan d'eau de la  
Touche Poupard

Commune  
Exireuil / St Georges de Noisé / Clavé

	2007	2010	2013	2016	2019		
Nombre de prélèvements	4	4	4	4	4		
Nb de prélèv. > 0,3 µg/L Σ molécules	0 0,00%	0 0,00%	2 50,00%	4 100,00%	4 100,00%		
Nb de prélèv. > 0,5 µg/L Σ molécules	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	4 100,00%	1 25,00%		
Nb de prélèv. non conformes obj. CT	0 0,00%	2 50,00%	2 50,00%	4 100,00%	4 100,00%		
C° max Σ molécules (µg/L)	0,100	0,200	0,461	0,960	0,828		
Nombre de molécules détectées	1	1	19	29	24		
Nombre de détections > 0,1 µg/L	0	1	2	7	5		
Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)	Isoproturon C° max 0,10 Détection 1 / 4	Aminotriazole C° max 0,20 Détection 1 / 4	Métolachlore C° max 0,15 Détection 4 / 4	Metolachlor ESA C° max 0,26 Détection 4 / 4	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,02 Détection 1 / 4	Metolachlor ESA C° max 0,37 Détection 4 / 4	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,01 Détection 1 / 4
			2-hydroxy atrazine C° max 0,02 Détection 4 / 4	Nicosulfuron C° max 0,15 Détection 4 / 4	Bentazone C° max 0,01 Détection 1 / 4	Metolachlor OXA C° max 0,13 Détection 4 / 4	Pendiméthaline C° max 0,01 Détection 1 / 4
			Imidaclopride C° max 0,10 Détection 3 / 4	Dimethenamide C° max 0,09 Détection 4 / 4	Chlortoluron C° max 0,01 Détection 1 / 4	Diméthachlore ESA C° max 0,04 Détection 4 / 4	Isoxaben C° max 0,00 Détection 1 / 4
			Nicosulfuron C° max 0,06 Détection 3 / 4	Metolachlor OXA C° max 0,07 Détection 4 / 4	Propyzamide C° max 0,01 Détection 1 / 4	Chlortoluron C° max 0,04 Détection 4 / 4	Diflufenicanil C° max 0,00 Détection 1 / 4
			Dimethenamide C° max 0,04 Détection 3 / 4	Métolachlore NOA 413173 C° max 0,05 Détection 4 / 4	Isoxaben C° max 0,01 Détection 1 / 4	Métazachlore ESA C° max 0,04 Détection 4 / 4	Boscalid C° max 0,00 Détection 1 / 4
			Mécoprop C° max 0,02 Détection 3 / 4	Métazachlore ESA C° max 0,04 Détection 4 / 4	Diflufenicanil C° max 0,01 Détection 1 / 4	Flufenacet ESA C° max 0,02 Détection 4 / 4	
			Isoproturon C° max 0,01 Détection 3 / 4	Diméthénamide ESA C° max 0,03 Détection 4 / 4	Acétochlore C° max 0,01 Détection 1 / 4	2-Hydroxy atrazine C° max 0,01 Détection 4 / 4	
			Mésotrione C° max 0,03 Détection 2 / 4	Isoproturon C° max 0,02 Détection 4 / 4	Flurtamone C° max 0,01 Détection 1 / 4	Dimethenamide C° max 0,01 Détection 4 / 4	
			AMPA C° max 0,02 Détection 2 / 4	Diméthachlore ESA C° max 0,02 Détection 4 / 4	Diméthachlore OXA C° max 0,01 Détection 1 / 4	Diméthachlore C° max 0,01 Détection 4 / 4	
			Triclopyr C° max 0,01 Détection 2 / 4	Métolachlore C° max 0,12 Détection 3 / 4	Métazachlore OXA C° max 0,01 Détection 1 / 4	Dinitrocresol C° max 0,01 Détection 4 / 4	
			Fluroxypyr C° max 0,01 Détection 2 / 4	Flufenacet ESA C° max 0,02 Détection 3 / 4		Atrazine déséthyl C° max 0,00 Détection 4 / 4	
			Dichlorprop C° max 0,08 Détection 1 / 4	Diméthénamide OXA C° max 0,02 Détection 3 / 4		Métolachlore NOA 413173 C° max 0,06 Détection 3 / 4	
			Dichlorprop-P C° max 0,08 Détection 1 / 4	Boscalid C° max 0,01 Détection 3 / 4		Dimethenamid ESA C° max 0,03 Détection 3 / 4	
			Glyphosate C° max 0,02 Détection 1 / 4	Glyphosate C° max 0,04 Détection 2 / 4		Métazachlore OXA C° max 0,02 Détection 2 / 4	
			2,4-MCPA C° max 0,01 Détection 1 / 4	Imidaclopride C° max 0,04 Détection 2 / 4		Diméthénamide OXA C° max 0,02 Détection 2 / 4	
	Molécule détectée le plus souvent		Bromoxynil C° max 0,01 Détection 1 / 4	AMPA C° max 0,03 Détection 2 / 4		Métolachlore C° max 0,01 Détection 2 / 4	
			Dicamba C° max 0,01 Détection 1 / 4	Cyproconazole C° max 0,01 Détection 2 / 4		Thiaflumide C° max 0,00 Détection 2 / 4	
			Dinitrocresol C° max 0,01 Détection 1 / 4	S-Métolachlore C° max 0,12 Détection 1 / 4		Métalaxyl C° max 0,00 Détection 2 / 4	
			2,4-D C° max 0,01 Détection 1 / 4	Métaldéhyde C° max 0,03 Détection 1 / 4		Prosulfocarbe C° max 0,02 Détection 1 / 4	
	C° max > objectif du contrat : 0,10 µg/L						



## ANNEXE XII

Détails des suivis de la qualité de l'eau réalisés  
sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

## Contrat territorial Sèvre Niortaise amont

Problématique : Nitrates + Pesticides

Paramètre	Localisation	Type suivi	MO	Prélèvements	Analyses	Nb de points	Données à partir de	Fréquence	Commentaires
Nitrates	Captage	Auto-contrôle	Régie Eau CC HVS	Régie Eau CC HVS	Régie Eau CC HVS	1	2004	Quotidienne	Point 1
	Captage	Contrôle sanitaire	ARS	QUALYSE	QUALYSE	1	2006	Variable	Point 1   2022 : 4 analyses / 2021 : 4 analyses
	Bassin versant	Suivi territoire	SERTAD	Régie Eau CC HVS	Régie Eau CC HVS	6	2006	12 / an	Points 3, 5, 6, 9,10 et 11 (pt 8 arrêté en 2017)
	Bassin versant	Suivi territoire	SERTAD	Régie Eau CC HVS	Régie Eau CC HVS	3	2006	24 / an	Points 2, 4 et 7
	Bassin versant	Suivi territoire	SERTAD	SERTAD	SERTAD	1	2011	Hebdomadaire	Pamproux au niveau du Pont de Salles
Pesticides	Captage	Auto-contrôle	Régie Eau CC HVS	CARSO	CARSO (depuis 2026, Qualyse auparavant)	1	2006	Variable	Point 1   2022 : 27 analyses / 2021 : 29 analyses
	Captage	Contrôle sanitaire	ARS	QUALYSE	QUALYSE	1	2006	Variable	Point 1   2022 : 4 analyses / 2021 : 4 analyses
	Bassin versant	Suivi territoire	SERTAD	Régie Eau CC HVS	IANESCO	3	2004	24 / an	Points 2, 4 et 7 -> Bancarisation des données

## ANNEXE XIII

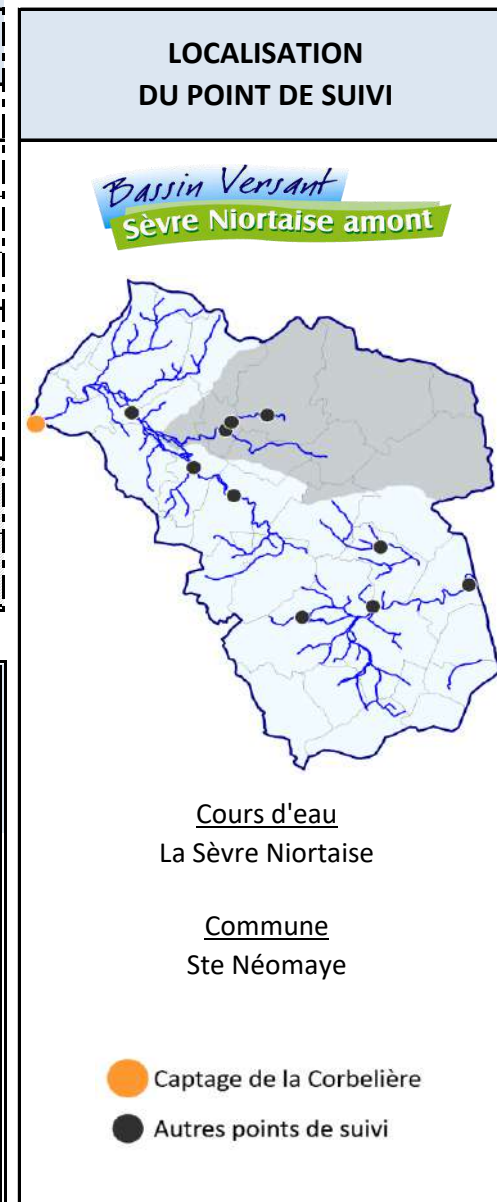
Suivi Nitrates  
Captage Corbelière depuis 2005

# ANALYSES NITRATES - Point 1 : Captage de la Corbelière

Note : Les mesures sont faites par un nitramètre en continu, ainsi c'est la valeur maximale de la journée qui est retenue.

RESULTATS	2004	2005	2006	Contrat Territorial 2007-2011					2012	2013	CT
				Objectifs : maximum < 48 mg/L et moyenne < 35 mg/L							2014 -2018
				2007	2008	2009	2010	2011			2014
Nombre de prélèvements	205	180	219	306	269	276	227	280	314	362	365
Valeur moyenne (mg/L)	31,44	27,08	40,82	40,77	41,08	42,12	42,52	38,95	39,81	43,06	40,21
Valeur maximale (mg/L)	42,80	36,90	<b>59,70</b>	<b>50,85</b>	49,10	49,90	<b>54,40</b>	<b>53,90</b>	48,90	<b>50,50</b>	49,00
Percentile 90 (mg/L)	34,94	33,51	49,86	47,75	46,20	47,80	46,86	48,81	46,30	47,25	44,00
Nombre de dépassements de la limite de qualité des eaux brutes (50 mg/L)	0	0	22	4	0	0	11	17	0	2	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	10,05%	1,31%	0,00%	0,00%	4,85%	6,07%	0,00%	0,55%	0,00%
Nombre de dépassements de la valeur maximale objectif du contrat (48 mg/L)	0	0	40	29	4	22	18	42	9	28	
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	18,26%	9,48%	1,49%	7,97%	7,93%	15,00%	2,87%	7,73%	

RESULTATS	Contrat Territorial 2014-2018				2019	Stratégie Territoriale 2020-2025					
	Objectifs : maximum < 50 mg/L et P90 < 38 mg/L					Obj. : max < 50 mg/L et P90 < 35 mg/L					
	2015	2016	2017	2018		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de prélèvements	365	366	365	362	355	363	355	333	362	355	350
Valeur moyenne (mg/L)	37,15	35,94	35,20	39,89	39,81	40,53	38,94	36,18	38,64	40,17	39,38
Valeur maximale (mg/L)	45,10	42,90	44,48	<b>51,70</b>	<b>51,50</b>	<b>52,20</b>	46,40	43,60	49,90	44,90	44,80
Percentile 90 (mg/L)	41,40	39,65	39,46	45,39	47,52	44,88	44,06	41,30	44,69	43,90	42,11
Nombre de dépassements de la limite de qualité des eaux brutes (50 mg/L)	0	0	0	9	7	1	0	0	0	0	0
Fréquence de dépassement	0,00%	0,00%	0,00%	2,49%	1,97%	0,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%



## ANNEXE XIV

Suivi Phytosanitaires  
Captage Corbelière depuis 2006

# ANALYSES PESTICIDES | Autocontrôle + Contrôle sanitaire ARS | Point 1 : Captage



● Captage de la Corbelière  
● Autres points de suivi

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
La Sèvre Niortaise  
  
Commune  
Ste Néomaye

### Contrat Territorial 2007-2011

Objectif : maximum < 0,5 µg/L (somme des molécules) et < 0,3 µg/L (par molécule)

	ZOU6	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Nombre de prélèvements	12	22	19	22	24	30	31	
Nb de prélèv. > 0,3 µg/L Σ molécules	2 16,67%	3 13,64%	0 0,00%	8 36,36%	1 4,17%	5 16,67%	2 6,45%	
Nb de prélèv. > 0,5 µg/L Σ molécules	1 8,33%	1 4,55%	0 0,00%	3 13,64%	0 0,00%	2 6,67%	0 0,00%	
Nb de prélèv. non conformes Eau Potable	6 50,00%	6 27,27%	4 21,05%	12 54,55%	7 29,17%	17 56,67%	12 38,71%	
C° max Σ molécules (µg/L)	0,610	0,550	0,300	0,670	0,370	0,660	0,440	
Nombre de molécules détectées	14 / 88	14 / 52	16 / 52	16 / 52	10 / 64	15 / 65	13 / 53	
Nombre de détections > 0,1 µg/L	4 0,85%	7 0,79%	4 0,50%	14 1,59%	7 0,75%	22 1,79%	13 0,98%	
Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)	Déséthylatrazine C° max 0,07 Détection 10 / 12	Déséthylatrazine C° max 0,05 Détection 20 / 22	Déséthylatrazine C° max 0,05 Détection 19 / 19	Déséthylatrazine C° max 0,04 Détection 21 / 23	Déséthylatrazine C° max 0,04 Détection 17 / 21	Déséthylatrazine C° max 0,03 Détection 23 / 27	AMPA C° max 0,14 Détection 26 / 31	
	Métazachlore C° max 0,08 Détection 4 / 7	Bentazone C° max 0,23 Détection 18 / 22	Bentazone C° max 0,08 Détection 12 / 19	AMPA C° max 0,45 Détection 16 / 23	AMPA C° max 0,22 Détection 9 / 21	2-hydroxyatrazine C° max 0,11 Détection 19 / 27	2-hydroxyatrazine C° max 0,10 Détection 23 / 31	
	Oxadiazon C° max 0,02 Détection 3 / 7	2-hydroxyatrazine C° max 0,04 Détection 11 / 22	2-hydroxyatrazine C° max 0,06 Détection 9 / 19	2-hydroxyatrazine C° max 0,03 Détection 7 / 23	Bentazone C° max 0,08 Détection 6 / 21	AMPA C° max 0,28 Détection 18 / 27	Déséthylatrazine C° max 0,20 Détection 19 / 31	
	AMPA C° max 0,17 Détection 3 / 12	AMPA C° max 0,18 Détection 4 / 22	Isoproturon C° max 0,06 Détection 5 / 19	Glyphosate C° max 0,21 Détection 5 / 23	Glyphosate C° max 0,20 Détection 3 / 21	Acétochlore C° max 0,14 Détection 3 / 22	Glyphosate C° max 0,19 Détection 9 / 31	
	Glyphosate C° max 0,44 Détection 2 / 12	Diuron C° max 0,04 Détection 4 / 22	AMPA C° max 0,17 Détection 4 / 19	Bentazone C° max 0,18 Détection 4 / 23	2-hydroxyatrazine C° max 0,10 Détection 3 / 21	Glyphosate C° max 0,20 Détection 2 / 27	Acétochlore C° max 0,15 Détection 3 / 25	
	Isoproturon C° max 0,20 Détection 2 / 12	Glyphosate C° max 0,21 Détection 3 / 22	Glyphosate C° max 0,14 Détection 3 / 19	2-hydroxysimazine C° max 0,04 Détection 3 / 16	Mercaptodiméthur C° max 0,05 Détection 1 / 15	Bentazone C° max 0,10 Détection 2 / 27	Métazachlore C° max 0,03 Détection 2 / 25	
	Bentazone C° max 0,06 Détection 2 / 12	Atrazine C° max 0,03 Détection 3 / 22	Diuron C° max 0,07 Détection 3 / 19	Acétochlore C° max 0,03 Détection 2 / 16	Imazaméthabenz-méthyl C° max 0,02 Détection 1 / 15	Métaldéhyde C° max 0,24 Détection 1 / 22	Bentazone C° max 0,08 Détection 2 / 31	
	Simazine C° max 0,05 Détection 2 / 12	Diméthénamide C° max 0,06 Détection 2 / 20	Acétochlore C° max 0,14 Détection 2 / 15	Isoproturon C° max 0,09 Détection 2 / 23	Métazachlore C° max 0,02 Détection 1 / 15	Nicosulfuron C° max 0,16 Détection 1 / 22	(S-)Métolachlore C° max 0,04 Détection 2 / 31	
	Métaldéhyde C° max 0,07 Détection 1 / 7	Carbofuran C° max 0,06 Détection 2 / 22	2-hydroxysimazine C° max 0,06 Détection 2 / 15	Diméthénamide C° max 0,08 Détection 2 / 23	(S-)Métolachlore C° max 0,02 Détection 1 / 21	Flurochloridone C° max 0,02 Détection 1 / 22	Nicosulfuron C° max 0,04 Détection 1 / 25	
	Carbendazime C° max 0,06 Détection 1 / 7	(S-)Métolachlore C° max 0,03 Détection 2 / 22	Hexazinone C° max 0,07 Détection 2 / 19	Diuron C° max 0,04 Détection 2 / 23	Diuron C° max 0,03 Détection 1 / 24	Oxadiazon C° max 0,02 Détection 1 / 22	Diuron C° max 0,11 Détection 1 / 31	
	Trifluraline C° max 0,05 Détection 1 / 7	Acétochlore C° max 0,03 Détection 1 / 16	Mécoprop C° max 0,02 Détection 1 / 4	Atrazine C° max 0,03 Détection 2 / 23		Carbofuran C° max 0,05 Détection 1 / 27	Isoproturon C° max 0,08 Détection 1 / 31	
	Diméthénamide C° max 0,03 Détection 1 / 7	Dicamba C° max 0,09 Détection 1 / 22	Métazachlore C° max 0,02 Détection 1 / 15	Métaldéhyde C° max 0,05 Détection 1 / 16		Chlortoluron C° max 0,03 Détection 1 / 27	Chlortoluron C° max 0,04 Détection 1 / 31	
	Molécule détectée le plus souvent	2-hydroxyatrazine C° max 0,04 Détection 1 / 12	Isoproturon C° max 0,06 Détection 1 / 22	Oxadixyl C° max 0,02 Détection 1 / 15	Flazasulfuron C° max 0,02 Détection 1 / 16		(S-)Métolachlore C° max 0,02 Détection 1 / 27	Alachlore C° max 0,02 Détection 1 / 31
	Molécule ayant la C° maximale	Terbutylazine C° max 0,03 Détection 1 / 12	Alachlore C° max 0,02 Détection 1 / 22	Carbofuran C° max 0,08 Détection 1 / 19	Dicamba C° max 0,23 Détection 1 / 22		Isoproturon C° max 0,08 Détection 1 / 29	
				Chlortoluron C° max 0,04 Détection 1 / 19	Carbofuran C° max 0,04 Détection 1 / 22		Diuron C° max 0,02 Détection 1 / 29	
	C° max > objectif du contrat : 0,30 µg/L			Diméthénamide C° max 0,04 Détection 1 / 19	(S-)Métolachlore C° max 0,07 Détection 1 / 23			
C° max > norme eau potable : 0,10 µg/L								

# ANALYSES PESTICIDES | Autocontrôle + Contrôle sanitaire ARS | Point 1 : Captage



● Captage de la Corbelière

● Autres points de suivi

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
La Sèvre Niortaise

Commune  
Ste Néomaye

## Contrat Territorial 2014-2018

Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,3  $\mu\text{g/L}$  et aucun prélèvement > 0,5  $\mu\text{g/L}$  | Par molécule :  $C^\circ < 0,1 \mu\text{g/L}$

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Nombre de prélèvements	36	42	37	43	36	36	
Nb de prélèv. > 0,3 $\mu\text{g/L}$ $\Sigma$ molécules	7 19,44%	7 16,67%	5 13,51%	3 6,98%	4 11,11%	16 44,44%	
Nb de prélèv. > 0,5 $\mu\text{g/L}$ $\Sigma$ molécules	3 8,33%	3 7,14%	3 8,11%	1 2,33%	1 2,78%	5 13,89%	
Nb de prélèv. non conformes Eau Potable	7 19,44%	9 21,43%	11 29,73%	17 39,53%	20 55,56%	23 63,89%	
$C^\circ$ max $\Sigma$ molécules ( $\mu\text{g/L}$ )	1,040	1,840	2,630	1,200	1,021	2,467	
Nombre de molécules détectées	17 / 54	15 / 54	15 / 89	14 / 117	17 / 195	29 / 152	
Nombre de détections > 0,1 $\mu\text{g/L}$	15 0,93%	16 0,89%	17 0,98%	19 0,60%	25 0,95%	46 0,90%	
Liste des molécules détectées ( $C^\circ$ max en $\mu\text{g/L}$ )	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,13 Détection 29 / 36	AMPA $C^\circ$ max 0,16 Détection 36 / 41	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,05 Détection 33 / 37	AMPA $C^\circ$ max 0,24 Détection 33 / 38	AMPA $C^\circ$ max 0,18 Détection 33 / 36	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,69 Détection 29 / 36	Fluroxypyr $C^\circ$ max 0,01 Détection 1 / 30
	AMPA $C^\circ$ max 0,43 Détection 23 / 36	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,06 Détection 34 / 41	AMPA $C^\circ$ max 0,17 Détection 32 / 37	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,03 Détection 31 / 43	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,11 Détection 11 / 13	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 28 / 36	Bentazone $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 35
	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,03 Détection 10 / 36	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 20 / 41	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,57 Détection 16 / 37	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,27 Détection 13 / 43	Glyphosate $C^\circ$ max 0,16 Détection 11 / 36	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,47 Détection 27 / 34	2,4-MCPA $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 35
	Glyphosate $C^\circ$ max 0,34 Détection 9 / 36	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,96 Détection 17 / 41	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,03 Détection 16 / 37	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 8 / 43	2-hydroxyatrazine $C^\circ$ max 0,05 Détection 11 / 36	Métazachlore ESA $C^\circ$ max 0,30 Détection 26 / 34	Dicamba $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 35
	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,31 Détection 6 / 31	Glyphosate $C^\circ$ max 0,24 Détection 15 / 41	Glyphosate $C^\circ$ max 0,10 Détection 10 / 37	Glyphosate $C^\circ$ max 0,07 Détection 6 / 38	(S-)Métolachlore ESA $C^\circ$ max 0,10 Détection 7 / 13	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 21 / 36	Terbutylazine $C^\circ$ max 0,07 Détection 1 / 36
	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,36 Détection 6 / 36	Isoproturon $C^\circ$ max 0,22 Détection 8 / 41	Métaldéhyde $C^\circ$ max 1,10 Détection 6 / 34	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,59 Détection 5 / 43	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,63 Détection 5 / 36	AMPA $C^\circ$ max 0,19 Détection 14 / 35	Pyridafol $C^\circ$ max 0,05 Détection 1 / 36
	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,18 Détection 6 / 36	(S-)Métolachlore $C^\circ$ max 0,20 Détection 8 / 41	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,47 Détection 5 / 37	Isoproturon $C^\circ$ max 0,27 Détection 3 / 43	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 5 / 36	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,15 Détection 10 / 36	Prosulfuron $C^\circ$ max 0,04 Détection 1 / 36
	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,17 Détection 4 / 31	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,07 Détection 6 / 35	Isoproturon $C^\circ$ max 0,07 Détection 4 / 37	Imidaclopride $C^\circ$ max 0,03 Détection 2 / 9	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,03 Détection 3 / 36	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,17 Détection 8 / 34	Aclonifen $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36
	Bentazone $C^\circ$ max 0,05 Détection 3 / 36	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,34 Détection 6 / 36	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,73 Détection 3 / 35	Diméthénamide $C^\circ$ max 0,19 Détection 2 / 43	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 36	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,28 Détection 8 / 36	Isoproturon $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36
	Isoproturon $C^\circ$ max 0,10 Détection 2 / 36	Bentazone $C^\circ$ max 0,10 Détection 5 / 41	Bentazone $C^\circ$ max 0,10 Détection 3 / 37	Déséthylatrazine $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 9	Mécoprop $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 3	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,38 Détection 6 / 34	Flurochloridone $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36
	Acétochlore $C^\circ$ max 0,05 Détection 1 / 31	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,07 Détection 4 / 41	Diméthachlore $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 3	1(4-isopropylphényl), 3- $C^\circ$ max 0,05 Détection 1 / 34	Imidaclopride $C^\circ$ max 0,01 Détection 1 / 3	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,16 Détection 5 / 34	Tébuconazole $C^\circ$ max 0,01 Détection 1 / 36
	Boscalide $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 31	Métazachlore $C^\circ$ max 0,02 Détection 3 / 35	Métazachlore $C^\circ$ max 0,03 Détection 2 / 35	Métazachlore $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 43	Métazachlore OXA $C^\circ$ max 0,11 Détection 1 / 13	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,09 Détection 4 / 36	
	Flurochloridone $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 31	Diméthachlore $C^\circ$ max 0,03 Détection 2 / 2	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,05 Détection 2 / 37	Chlortoluron $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 43	(S-)Métolachlore OXA $C^\circ$ max 0,04 Détection 1 / 13	Mésotriène $C^\circ$ max 0,19 Détection 3 / 30	
	Molécule détectée le plus souvent	Métazachlore $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 31	Flurochloridone $C^\circ$ max 0,05 Détection 1 / 35	Prosulfuron $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 2	Nicosulfuron $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 43	Métaldéhyde $C^\circ$ max 0,13 Détection 1 / 36	Prosulfocarbe $C^\circ$ max 0,08 Détection 3 / 30
	Molécule ayant la $C^\circ$ maximale	Atrazine $C^\circ$ max 0,03 Détection 1 / 36	Diuron $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 41	Flurochloridone $C^\circ$ max 0,04 Détection 1 / 35		Chlortoluron $C^\circ$ max 0,09 Détection 1 / 36	Propyzamide $C^\circ$ max 0,03 Détection 3 / 30
		Chlortoluron $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36				Métazachlore $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36	Imidaclopride $C^\circ$ max 0,06 Détection 3 / 36
	$C^\circ$ max > norme eau potable et objectif du contrat : 0,10 $\mu\text{g/L}$	Diuron $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36				Prochloraze $C^\circ$ max 0,02 Détection 1 / 36	Flurtamone $C^\circ$ max 0,04 Détection 2 / 30
						Quinmerac $C^\circ$ max 0,02 Détection 2 / 36	



● Captage de la Corbellière  
● Autres points de suivi

# ANALYSES PESTICIDES | Autocontrôle + Contrôle sanitaire ARS | Point 1 : Captage

**LOCALISATION DU POINT DE SUIVI**

Cours d'eau : La Sèvre Niortaise  
Commune : Ste Néomaye

## Stratégie Territoriale 2020-2025

Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,3 µg/L et aucun prélèvement > 0,5 µg/L | Par molécule : C° < 0,1 µg/L

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Nombre de prélèvements</b>	30	34	33	31	34	32	31
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 µg/L <math>\Sigma</math> molécules</b>	5 16,67%	13 38,24%	6 18,18%	4 12,90%	22 64,71%	31 96,88%	29 93,55%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 µg/L <math>\Sigma</math> molécules</b>	4 13,33%	8 23,53%	2 6,06%	2 6,45%	13 38,24%	31 96,88%	23 74,19%
<b>Nb de prélèv. non conformes Obj. CT</b>	9 30,00%	22 64,71%	7 21,21%	7 22,58%	28 82,35%	32 100,00%	31 100,00%
<b>C° max <math>\Sigma</math> molécules (µg/L)</b>	1,218	3,283	3,303	1,236	1,301	2,022	0,983
<b>Nombre de molécules détectées</b>	14 / 170	34 / 178	19 / 318	25 / 317	27 / 318	26 / 353	27 / 359
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 µg/L</b>	18 0,37%	34 0,63%	12 0,13%	10 0,11%	46 0,47%	75 0,74%	49 0,51%
<b>Liste des 22 molécules les plus détectées (C° max en µg/L)</b>	(S)-Métolachlore ESA C° max 0,36 Détection 24 / 30	(S)-Métolachlore ESA C° max 0,49 Détection 34 / 34	Diméthachlore CGA 369873 C° max 1,062 Détection 27 / 29	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,072 Détection 27 / 27	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,09 Détection 28 / 28	(S)-Métolachlore ESA C° max 0,24 Détection 31 / 31	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,617 Détection 30 / 31
	Déséthylatrazine C° max 0,02 Détection 17 / 30	Métazachlore ESA C° max 0,17 Détection 26 / 34	(S)-Métolachlore ESA C° max 1,130 Détection 24 / 32	(S)-Métolachlore ESA C° max 0,250 Détection 18 / 31	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,510 Détection 19 / 20	Chlorothalonil-R471811 C° max 0,81 Détection 32 / 32	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,093 Détection 28 / 30
	(S)-Métolachlore C° max 0,06 Détection 15 / 30	(S)-Métolachlore C° max 1,40 Détection 25 / 34	(S)-Métolachlore C° max 0,036 Détection 22 / 33	AMPA C° max 0,150 Détection 18 / 31	(S)-Métolachlore C° max 0,190 Détection 25 / 34	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,12 Détection 29 / 29	(S)-Métolachlore ESA C° max 0,15 Détection 28 / 31
	Métazachlore ESA C° max 0,20 Détection 13 / 30	AMPA C° max 0,12 Détection 17 / 34	AMPA C° max 0,130 Détection 16 / 33	(S)-Métolachlore C° max 0,044 Détection 17 / 31	(S)-Métolachlore ESA C° max 0,290 Détection 24 / 34	(S)-Métolachlore C° max 0,06 Détection 27 / 31	AMPA C° max 0,18 Détection 22 / 31
	AMPA C° max 0,07 Détection 11 / 30	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,38 Détection 9 / 34	Déséthylatrazine C° max 0,015 Détection 13 / 33	Déséthylatrazine C° max 0,019 Détection 16 / 31	Métazachlore ESA C° max 0,150 Détection 15 / 34	Métazachlore ESA C° max 0,15 Détection 27 / 31	Métazachlore ESA C° max 0,15 Détection 22 / 31
	Métaldéhyde C° max 0,49 Détection 5 / 30	Métaldéhyde C° max 0,20 Détection 7 / 34	Métazachlore ESA C° max 1,100 Détection 12 / 32	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,073 Détection 5 / 31	AMPA C° max 0,190 Détection 13 / 34	Métazachlore OXA C° max 0,08 Détection 16 / 31	(S)-Métolachlore C° max 0,03 Détection 14 / 31
	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,14 Détection 4 / 30	Chlortoluron C° max 0,15 Détection 7 / 34	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,034 Détection 4 / 32	Métazachlore ESA C° max 0,089 Détection 3 / 31	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,120 Détection 10 / 34	AMPA C° max 0,19 Détection 10 / 31	Diméthénamide C° max 0,03 Détection 9 / 31
	Métazachlore OXA C° max 0,09 Détection 2 / 30	Déséthylatrazine C° max 0,01 Détection 7 / 34	Chlortoluron C° max 0,022 Détection 4 / 33	Métazachlore OXA C° max 0,039 Détection 3 / 31	Métazachlore OXA C° max 0,260 Détection 8 / 34	Diméthénamide C° max 0,23 Détection 10 / 31	Métaldéhyde C° max 0,04 Détection 6 / 31
	Diméthénamide C° max 0,03 Détection 2 / 30	Bentazone C° max 0,07 Détection 6 / 34	Propyzamide C° max 0,052 Détection 3 / 32	2,4-D C° max 0,510 Détection 2 / 31	Diméthénamide C° max 0,028 Détection 7 / 34	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,08 Détection 8 / 31	Diméthénamide ESA C° max 0,05 Détection 5 / 28
	Chlortoluron C° max 0,04 Détection 1 / 30	Diméthachlore CGA 369873 C° max 0,06 Détection 6 / 6	Glyphosate C° max 0,042 Détection 3 / 33	Propyzamide C° max 0,083 Détection 2 / 31	Chlortoluron C° max 0,032 Détection 6 / 34	Bentazone C° max 0,03 Détection 5 / 31	Métazachlore OXA C° max 0,07 Détection 5 / 31
	2,4-MCPA C° max 0,02 Détection 1 / 30	Diméthénamide C° max 0,07 Détection 4 / 34	Mécoprop C° max 0,041 Détection 2 / 32	Diméthénamide C° max 0,066 Détection 2 / 31	2-hydroxyatrazine C° max 0,020 Détection 6 / 34	Diméthénamide ESA C° max 0,16 Détection 4 / 29	Métazachlore C° max 0,02 Détection 5 / 31
	2-hydroxyatrazine C° max 0,02 Détection 1 / 30	Propyzamide C° max 0,06 Détection 4 / 28	Bentazone C° max 0,037 Détection 2 / 32	Chlortoluron C° max 0,044 Détection 2 / 31	Déséthylatrazine C° max 0,013 Détection 6 / 34	Glyphosate C° max 0,13 Détection 4 / 31	Propyzamide C° max 0,10 Détection 4 / 31
	Terbutylazine C° max 0,01 Détection 1 / 30	Diméthachlore ESA C° max 0,05 Détection 4 / 6	Flufénacet ESA C° max 0,032 Détection 2 / 32	2-hydroxyatrazine C° max 0,020 Détection 2 / 31	Diméthénamide ESA C° max 0,058 Détection 4 / 28	Métaldéhyde C° max 0,14 Détection 4 / 31	Flufénacet ESA C° max 0,08 Détection 4 / 31
	Déséthylterbutylazine C° max 0,01 Détection 1 / 30	Prosulfocarbe C° max 0,12 Détection 3 / 28	Métazachlore OXA C° max 0,030 Détection 2 / 32	Diméthachlore ESA C° max 0,021 Détection 1 / 27	Glyphosate C° max 0,110 Détection 4 / 34	Propyzamide C° max 0,03 Détection 3 / 31	(S)-Métolachlore OXA C° max 0,04 Détection 4 / 31
		(S)-Métolachlore NOA C° max 0,07 Détection 3 / 6	Diméthénamide C° max 0,032 Détection 2 / 33	Flufénacet OXA C° max 0,020 Détection 1 / 27	Bentazone C° max 0,054 Détection 4 / 34	Aclonifen C° max 0,03 Détection 2 / 31	Glyphosate C° max 0,08 Détection 3 / 31
		Glyphosate C° max 0,06 Détection 2 / 34	Oxadiazon C° max 0,003 Détection 1 / 30	Fénuron C° max 0,011 Détection 1 / 27	Flufénacet ESA C° max 0,092 Détection 3 / 34	Cyprosulfamide C° max 0,02 Détection 2 / 31	(S)-Métolachlore NOA C° max 0,07 Détection 2 / 30
	<b>Molécule détectée le plus souvent</b>	2,4-D C° max 0,04 Détection 2 / 34	Métaldéhyde C° max 0,036 Détection 1 / 33	Fosetyl C° max 0,260 Détection 1 / 31	Métaldéhyde C° max 0,087 Détection 3 / 34	(S)-Métolachlore NOA 413173 C° max 0,08 Détection 1 / 29	Chlortoluron C° max 0,04 Détection 2 / 31
		2-hydroxyatrazine C° max 0,01 Détection 2 / 34	Atrazine C° max 0,017 Détection 1 / 33	Glyphosate C° max 0,180 Détection 1 / 31	Quinmerac C° max 0,026 Détection 3 / 34	Diméthachlore ESA C° max 0,02 Détection 1 / 29	Flufénacet C° max 0,03 Détection 2 / 31
	<b>Molécule ayant la C° maximale</b>	Flufénacet C° max 0,02 Détection 2 / 28	Quinmerac C° max 0,016 Détection 1 / 33	Prothioconazole C° max 0,160 Détection 1 / 31	Flufénacet C° max 0,011 Détection 3 / 34	Diméthénamide OXA C° max 0,09 Détection 1 / 29	Diméthachlore C° max 0,01 Détection 2 / 31
		Flufénacet ESA C° max 0,06 Détection 2 / 6		Bentazone C° max 0,036 Détection 1 / 31	Oxadiazon C° max 0,003 Détection 2 / 34	2-hydroxyatrazine C° max 0,01 Détection 1 / 31	Flufénacet OXA C° max 0,02 Détection 1 / 21
	<b>C° max &gt; objectif du contrat : 0,10 µg/L</b>	Flurochloridone C° max 0,13 Détection 1 / 34		Flufénacet ESA C° max 0,035 Détection 1 / 31	Diméthachlore ESA C° max 0,025 Détection 1 / 28	Acétochlore OXA C° max 0,03 Détection 1 / 31	Alachlore ESA C° max 0,02 Détection 1 / 24
		Nicosulfuron C° max 0,10 Détection 1 / 34		Bifénox C° max 0,031 Détection 1 / 31	Propyzamide C° max 0,120 Détection 1 / 34	Azoxystrobine C° max 0,01 Détection 1 / 31	Diméthachlore ESA C° max 0,02 Détection 1 / 28
					Chlortoluron C° max 0,03 Détection 1 / 31	Diméthénamide OXA C° max 0,02 Détection 1 / 28	
					Flufénacet C° max 0,01 Détection 1 / 31	Chlorothalonil-R417888 C° max 0,01 Détection 1 / 28	
					Métobromuron C° max 0,01 Détection 1 / 31	Bromuconazole C° max 0,04 Détection 1 / 30	
					Tébuconazole C° max 0,01 Détection 1 / 31	2-hydroxyatrazine C° max 0,01 Détection 1 / 31	
						Déséthylatrazine C° max 0,01 Détection 1 / 31	

## ANNEXE XV

Suivi Phytosanitaires  
Points de suivi BV depuis 2006



# ANALYSES PESTICIDES - Point 2 : Pont de Mouné

- Point de suivi
- Captage de la Corbelière
- Autres points de suivi

**LOCALISATION DU POINT DE SUIVI**

Cours d'eau  
La Sèvre Niortaise

Commune  
Nanteuil

*Pour rappel :*  
2004 : 1 analyse  
2005 : 3 analyses

**Contrat Territorial 2007-2011**  
*Objectif : maximum < 0,5 µg/L (somme des molécules) et < 0,3 µg/L (par molécule)*

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de prélèvements</b>	3	6	22	18	19	19	21
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 µg/L Σ molécules</b>	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	1 4,76%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 µg/L Σ molécules</b>	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
<b>Nb de prélèv. non conformes Eau Potable</b>	0 0,00%	0 0,00%	3 13,64%	2 11,11%	0 0,00%	1 5,26%	2 9,52%
<b>C° max Σ molécules (µg/L)</b>	0,090	0,240	0,260	0,210	0,270	0,300	0,400
<b>Nombre de molécules détectées</b>	1 / 19	5 / 22	16 / 33	8 / 31	13 / 34	14 / 32	12 / 34
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 µg/L</b>	0 0,00%	0 0,00%	3 0,61%	2 0,50%	0 0,00%	1 0,24%	2 0,43%
<b>Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)</b>	Isoproturon <i>C° max 0,09 Détection 1 / 3</i>	Déséthylatrazine <i>C° max 0,05 Détection 4 / 4</i>	Déséthylatrazine <i>C° max 0,04 Détection 21 / 21</i>	Déséthylatrazine <i>C° max 0,04 Détection 17 / 17</i>	Déséthylatrazine <i>C° max 0,05 Détection 17 / 19</i>	Déséthylatrazine <i>C° max 0,04 Détection 18 / 18</i>	2-hydroxyatrazine <i>C° max 0,07 Détection 19 / 19</i>
		Bentazone <i>C° max 0,04 Détection 4 / 4</i>	Bentazone <i>C° max 0,06 Détection 18 / 21</i>	2-hydroxyatrazine <i>C° max 0,02 Détection 5 / 14</i>	2-hydroxyatrazine <i>C° max 0,10 Détection 6 / 16</i>	2-hydroxyatrazine <i>C° max 0,07 Détection 15 / 16</i>	Déséthylatrazine <i>C° max 0,03 Détection 14 / 20</i>
		2-hydroxyatrazine <i>C° max 0,02 Détection 2 / 4</i>	2-hydroxyatrazine <i>C° max 0,05 Détection 9 / 19</i>	Bentazone <i>C° max 0,13 Détection 4 / 17</i>	Bentazone <i>C° max 0,04 Détection 5 / 19</i>	AMPA <i>C° max 0,11 Détection 6 / 19</i>	Isoproturon <i>C° max 0,11 Détection 2 / 19</i>
		AMPA <i>C° max 0,07 Détection 2 / 6</i>	Isoproturon <i>C° max 0,11 Détection 4 / 19</i>	Acétochlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 9</i>	Métolachlore <i>C° max 0,04 Détection 2 / 10</i>	Isoproturon <i>C° max 0,07 Détection 2 / 16</i>	Acétochlore <i>C° max 0,09 Détection 2 / 7</i>
		Glyphosate <i>C° max 0,07 Détection 1 / 6</i>	AMPA <i>C° max 0,10 Détection 4 / 22</i>	Diméthénamide <i>C° max 0,02 Détection 1 / 9</i>	Imidaclopride <i>C° max 0,02 Détection 2 / 2</i>	Bentazone <i>C° max 0,06 Détection 2 / 12</i>	Glyphosate <i>C° max 0,08 Détection 2 / 21</i>
			Diméthénamide <i>C° max 0,03 Détection 2 / 8</i>	Métolachlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 9</i>	Isoproturon <i>C° max 0,03 Détection 1 / 16</i>	Métolachlore <i>C° max 0,02 Détection 2 / 10</i>	AMPA <i>C° max 0,06 Détection 2 / 21</i>
			Métolachlore <i>C° max 0,02 Détection 2 / 8</i>	AMPA <i>C° max 0,11 Détection 1 / 18</i>	Diméthénamide <i>C° max 0,03 Détection 1 / 9</i>	1(4-isopropylphényl), 3-méthylurée <i>C° max 0,02 Détection 2 / 16</i>	Boscalide <i>C° max 0,04 Détection 2 / 2</i>
			Glyphosate <i>C° max 0,08 Détection 2 / 22</i>	Glyphosate <i>C° max 0,07 Détection 1 / 18</i>	2-hydroxysimazine <i>C° max 0,04 Détection 1 / 1</i>	Imidaclopride <i>C° max 0,02 Détection 2 / 2</i>	Diméthénamide <i>C° max 0,02 Détection 2 / 7</i>
			Bromoxynil <i>C° max 0,11 Détection 1 / 8</i>		Imazaquin <i>C° max 0,06 Détection 1 / 1</i>	Chlortoluron <i>C° max 0,06 Détection 1 / 16</i>	Imidaclopride <i>C° max 0,02 Détection 2 / 2</i>
			2-hydroxysimazine <i>C° max 0,10 Détection 1 / 1</i>		Sulcotrione <i>C° max 0,08 Détection 1 / 1</i>	2-hydroxysimazine <i>C° max 0,05 Détection 1 / 1</i>	Chlortoluron <i>C° max 0,04 Détection 1 / 19</i>
			Chlortoluron <i>C° max 0,06 Détection 1 / 19</i>		2-hydroxyterbutylazine <i>C° max 0,04 Détection 1 / 1</i>	Acétochlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 8</i>	Métolachlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 7</i>
			Acétochlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 8</i>		Thifensulfuron méthyl <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>	Diméthénamide <i>C° max 0,02 Détection 1 / 9</i>	Métazachlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>
	<b>Molécule détectée le plus souvent</b>		Diuron <i>C° max 0,02 Détection 1 / 19</i>		Métazachlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>	Métazachlore <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>	
	<b>Molécule ayant la C° maximale</b>		Flazasulfuron <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>			Flurochloridone <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>	
			Carbofuran <i>C° max 0,02 Détection 1 / 8</i>				
<b>C° max &gt; objectif du contrat : 0,30 µg/L</b>		Atrazine <i>C° max 0,02 Détection 1 / 1</i>					
<b>C° max &gt; norme eau potable : 0,10 µg/L</b>							



# ANALYSES PESTICIDES - Point 2 : Pont de Mouné

**LOCALISATION DU POINT DE SUIVI**

Cours d'eau  
La Sèvre Niortaise

Commune  
Nanteuil

**Contrat Territorial 2014-2018**  
Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,3  $\mu\text{g/L}$  et aucun prélèvement > 0,5  $\mu\text{g/L}$  | Par molécule :  $C^\circ < 0,1 \mu\text{g/L}$

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de prélèvements</b>	26	24	24	24	24	24	24
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	1    3,85%	1    4,17%	1    4,17%	3    12,50%	3    12,50%	10   41,67%	7    29,17%
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	0    0,00%	1    4,17%	1    4,17%	1    4,17%	0    0,00%	4    16,67%	4    16,67%
<b>Nb de prélèv. non conformes Eau Potable</b>	1    3,85%	1    4,17%	1    4,17%	3    12,50%	2    8,33%	11   45,83%	9    37,50%
<b>C° max <math>\Sigma</math> molécules (<math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	0,330	0,880	0,510	0,820	0,453	1,472	0,683
<b>Nombre de molécules détectées</b>	13 / 35	12 / 34	9 / 33	10 / 33	16 / 72	15 / 71	11 / 72
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 <math>\mu\text{g/L}</math></b>	1    0,18%	3    0,54%	2    0,36%	4    0,73%	3    0,24%	21   1,23%	17   0,98%
<b>Liste des molécules détectées (C° max en <math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,07 Détection 21 / 21	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,05 Détection 18 / 19	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 19 / 22	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,03 Détection 19 / 19	<b>Métazachlore ESA</b> C° max 0,11 Détection 12 / 12	<b>Métazachlore ESA</b> C° max 0,27 Détection 24 / 24	<b>Métazachlore ESA</b> C° max 0,25 Détection 24 / 24
	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,03 Détection 10 / 24	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,03 Détection 13 / 22	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,04 Détection 16 / 19	<b>AMPA</b> C° max 0,10 Détection 9 / 24	<b>Métolachlore ESA</b> C° max 0,07 Détection 10 / 12	<b>Métolachlore ESA</b> C° max 0,13 Détection 24 / 24	<b>Métolachlore ESA</b> C° max 0,23 Détection 22 / 24
	<b>Bentazone</b> C° max 0,03 Détection 4 / 16	<b>Bentazone</b> C° max 0,03 Détection 9 / 19	<b>AMPA</b> C° max 0,07 Détection 9 / 24	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 8 / 22	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,04 Détection 10 / 24	<b>Métazachlore OXA</b> C° max 0,15 Détection 14 / 24	<b>Métazachlore OXA</b> C° max 0,09 Détection 11 / 24
	<b>AMPA</b> C° max 0,05 Détection 4 / 26	<b>AMPA</b> C° max 0,10 Détection 7 / 24	<b>Métolachlore</b> C° max 0,25 Détection 6 / 9	<b>Bentazone</b> C° max 0,05 Détection 6 / 15	<b>AMPA</b> C° max 0,09 Détection 6 / 24	<b>Bentazone</b> C° max 0,15 Détection 10 / 24	<b>Métolachlore</b> C° max 0,15 Détection 8 / 24
	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,11 Détection 2 / 2	<b>Métolachlore</b> C° max 0,25 Détection 6 / 9	<b>Bentazone</b> C° max 0,05 Détection 6 / 17	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,04 Détection 6 / 19	<b>Glyphosate</b> C° max 0,11 Détection 5 / 24	<b>Métolachlore</b> C° max 0,05 Détection 6 / 24	<b>Métolachlore OXA</b> C° max 0,08 Détection 6 / 24
	<b>Nicosulfuron</b> C° max 0,05 Détection 2 / 2	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,07 Détection 6 / 20	<b>Glyphosate</b> C° max 0,06 Détection 5 / 24	<b>Isoproturon</b> C° max 0,53 Détection 4 / 19	<b>Métolachlore</b> C° max 0,04 Détection 5 / 24	<b>Métolachlore OXA</b> C° max 0,07 Détection 5 / 24	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,03 Détection 4 / 24
	<b>Métolachlore</b> C° max 0,03 Détection 2 / 9	<b>Glyphosate</b> C° max 0,19 Détection 5 / 24	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,15 Détection 1 / 21	<b>Métolachlore</b> C° max 0,04 Détection 4 / 9	<b>Bentazone</b> C° max 0,03 Détection 5 / 24	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,23 Détection 4 / 24	<b>AMPA</b> C° max 0,05 Détection 3 / 24
	<b>Métazachlore</b> C° max 0,02 Détection 2 / 2	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,07 Détection 4 / 19	<b>Isoproturon</b> C° max 0,08 Détection 1 / 19	<b>Glyphosate</b> C° max 0,23 Détection 2 / 24	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,05 Détection 4 / 24	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 3 / 24	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,14 Détection 1 / 24
	<b>Glyphosate</b> C° max 0,05 Détection 1 / 26	<b>Isoproturon</b> C° max 0,07 Détection 3 / 19	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,02 Détection 1 / 19	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,13 Détection 2 / 19	<b>Nicosulfuron</b> C° max 0,04 Détection 3 / 12	<b>Nicosulfuron</b> C° max 0,04 Détection 2 / 24	<b>Glyphosate</b> C° max 0,14 Détection 1 / 24
	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,04 Détection 1 / 21	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,19 Détection 2 / 2		<b>1(4-isopropylphényl), 3-</b> C° max 0,05 Détection 2 / 19	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 3 / 24	<b>Glyphosate</b> C° max 0,04 Détection 2 / 24	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,08 Détection 1 / 24
	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,02 Détection 1 / 9	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,02 Détection 1 / 19			<b>Glufosinate</b> C° max 0,17 Détection 1 / 12	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,03 Détection 2 / 24	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24
	<b>Isoproturon</b> C° max 0,02 Détection 1 / 21	<b>Métazachlore</b> C° max 0,02 Détection 1 / 22			<b>Métazachlore OXA</b> C° max 0,09 Détection 1 / 12	<b>Tébuconazole</b> C° max 0,99 Détection 1 / 24	
	<b>Florasulam</b> C° max 0,02 Détection 1 / 1				<b>Métolachlore OXA</b> C° max 0,03 Détection 1 / 12	<b>2,4-MCPA</b> C° max 0,06 Détection 1 / 24	
	<b>Molécule détectée le plus souvent</b>				<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,07 Détection 1 / 24	<b>AMPA</b> C° max 0,04 Détection 1 / 24	
	<b>Molécule ayant la C° maximale</b>				<b>Isoproturon</b> C° max 0,04 Détection 1 / 24	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24	
	<b>C° max &gt; norme eau potable et objectif du contrat : 0,10 <math>\mu\text{g/L}</math></b>				<b>Diméthénamide</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24		





# ANALYSES PESTICIDES - Point 4 : Pamproux aval



- Point de suivi
- Captage de la Corbelière
- Autres points de suivi

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
Le Pamproux  
  
Commune  
Salles

### Contrat Territorial 2014-2018

*Objectif : Σ molécules : 80% des prélèvements < 0,3 µg/L et aucun prélèvement > 0,5 µg/L | Par molécule : C° < 0,1 µg/L*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<b>Nombre de prélèvements</b>	26	24	24	24	23	24	24	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 µg/L Σ molécules</b>	0 0,00%	2 8,33%	1 4,17%	2 8,33%	7 30,43%	21 87,50%	19 79,17%	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 µg/L Σ molécules</b>	0 0,00%	1 4,17%	1 4,17%	1 4,17%	2 8,70%	13 54,17%	8 33,33%	
<b>Nb de prélèv. non conformes Eau Potable</b>	1 3,85%	2 8,33%	1 4,17%	2 8,33%	6 26,09%	23 95,83%	24 100,00%	
<b>C° max Σ molécules (µg/L)</b>	0,23	0,63	0,71	2,96	0,84	1,15	0,936	
<b>Nombre de molécules détectées</b>	14 / 34	11 / 34	11 / 33	12 / 33	16 / 72	14 / 71	13 / 72	
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 µg/L</b>	1 0,18%	3 0,53%	1 0,18%	3 0,55%	10 0,85%	43 2,52%	36 2,08%	
<b>Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)</b>	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,06 Détection 21 / 21	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,05 Détection 18 / 20	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 20 / 22	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,07 Détection 7 / 9	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,12 Détection 18 / 23	<b>Métazachlore ESA</b> C° max 0,50 Détection 24 / 24	<b>Métazachlore ESA</b> C° max 0,41 Détection 24 / 24	
	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,04 Détection 16 / 19	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 16 / 22	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,08 Détection 17 / 21	<b>Bentazone</b> C° max 0,06 Détection 7 / 15	<b>Bentazone</b> C° max 0,08 Détection 12 / 23	<b>(S-)Métolachlore ESA</b> C° max 0,14 Détection 24 / 24	<b>(S-)Métolachlore ESA</b> C° max 0,25 Détection 24 / 24	
	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 11 / 24	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,04 Détection 14 / 19	<b>Bentazone</b> C° max 0,07 Détection 11 / 17	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,03 Détection 5 / 19	<b>Métazachlore ESA</b> C° max 0,18 Détection 11 / 11	<b>Bentazone</b> C° max 0,26 Détection 23 / 24	<b>Bentazone</b> C° max 0,04 Détection 23 / 24	
	<b>Métazachlore</b> C° max 0,03 Détection 9 / 9	<b>Bentazone</b> C° max 0,08 Détection 11 / 19	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,49 Détection 9 / 9	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 4 / 22	<b>(S-)Métolachlore ESA</b> C° max 0,12 Détection 11 / 11	<b>Métazachlore OXA</b> C° max 0,23 Détection 22 / 24	<b>Métazachlore OXA</b> C° max 0,17 Détection 20 / 24	
	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,03 Détection 8 / 13	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,03 Détection 7 / 10	<b>Métazachlore</b> C° max 0,03 Détection 5 / 22	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,02 Détection 4 / 15	<b>Métazachlore OXA</b> C° max 0,13 Détection 10 / 11	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,20 Détection 20 / 24	<b>(S-)Métolachlore</b> C° max 0,07 Détection 20 / 24	
	<b>Bentazone</b> C° max 0,05 Détection 7 / 16	<b>Métazachlore</b> C° max 0,02 Détection 6 / 22	<b>AMPA</b> C° max 0,03 Détection 3 / 24	<b>Glyphosate</b> C° max 0,10 Détection 3 / 24	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,05 Détection 9 / 23	<b>(S-)Métolachlore OXA</b> C° max 0,08 Détection 10 / 24	<b>(S-)Métolachlore OXA</b> C° max 0,17 Détection 10 / 24	
	<b>AMPA</b> C° max 0,04 Détection 3 / 26	<b>Isoproturon</b> C° max 0,03 Détection 4 / 19	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,02 Détection 3 / 19	<b>AMPA</b> C° max 0,05 Détection 4 / 24	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,03 Détection 6 / 23	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,06 Détection 7 / 24	<b>Glyphosate</b> C° max 0,33 Détection 3 / 24	
	<b>Glyphosate</b> C° max 0,13 Détection 2 / 26	<b>AMPA</b> C° max 0,11 Détection 3 / 24	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,02 Détection 2 / 19	<b>Isoproturon</b> C° max 2,60 Détection 2 / 19	<b>Nicosulfuron</b> C° max 0,06 Détection 5 / 11	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,30 Détection 4 / 24	<b>Diméthénamide</b> C° max 0,03 Détection 3 / 24	
	<b>Nicosulfuron</b> C° max 0,02 Détection 2 / 2	<b>Glyphosate</b> C° max 0,38 Détection 2 / 24	<b>Glyphosate</b> C° max 0,07 Détection 1 / 24	<b>1(4-isopropylphényl), 3-</b> C° max 0,27 Détection 2 / 19	<b>Glyphosate</b> C° max 0,23 Détection 5 / 23	<b>Métazachlore</b> C° max 0,03 Détection 4 / 24	<b>AMPA</b> C° max 0,04 Détection 2 / 24	
	<b>Isoproturon</b> C° max 0,02 Détection 1 / 21	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,07 Détection 2 / 2	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,02 Détection 1 / 19	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,03 Détection 2 / 19	<b>Métazachlore</b> C° max 0,04 Détection 3 / 23	<b>Glyphosate</b> C° max 0,15 Détection 2 / 24	<b>Chlortoluron</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24	
	<b>Boscalide</b> C° max 0,02 Détection 1 / 1	<b>Mesosulfuron methyle</b> C° max 0,03 Détection 1 / 1	<b>Isoproturon</b> C° max 0,02 Détection 1 / 19	<b>Métazachlore</b> C° max 0,03 Détection 2 / 22	<b>AMPA</b> C° max 0,08 Détection 3 / 23	<b>Nicosulfuron</b> C° max 0,03 Détection 2 / 24	<b>Métaldéhyde</b> C° max 0,07 Détection 1 / 24	
	<b>Diméthachlore</b> C° max 0,02 Détection 1 / 1			<b>Chlortoluron</b> C° max 0,02 Détection 1 / 19	<b>Diméthachlore</b> C° max 0,03 Détection 2 / 11	<b>AMPA</b> C° max 0,04 Détection 1 / 24	<b>Diuron</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24	
	<b>Imidaclopride</b> C° max 0,02 Détection 1 / 1				<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 2 / 23	<b>Diuron</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24	<b>2-hydroxyatrazine</b> C° max 0,03 Détection 1 / 24	
	<b>Molécule détectée le plus souvent</b>	<b>2-hydroxyterbutylazine</b> C° max 0,02 Détection 1 / 1				<b>Diflufenicanil</b> C° max 0,07 Détection 1 / 11	<b>Déséthylatrazine</b> C° max 0,02 Détection 1 / 24	
	<b>Molécule ayant la C° maximale</b>					<b>(S-)Métolachlore OXA</b> C° max 0,06 Détection 1 / 11		
	<b>C° max &gt; norme eau potable et objectif du contrat : 0,10 µg/L</b>					<b>Chlortoluron</b> C° max 0,06 Détection 1 / 23		

# ANALYSES PESTICIDES - Point 4 : Pamproux aval



- Point de suivi
- Captage de la Corbelière
- Autres points de suivi

<b>LOCALISATION DU POINT DE SUIVI</b>	Cours d'eau : Le Pamproux Commune : Salles
---------------------------------------	---

## Startégie Territoriale 2020-2025

Objectif :  $\Sigma$  molécules : 80% des prélèvements < 0,3  $\mu\text{g/L}$  et aucun prélèvement > 0,5  $\mu\text{g/L}$  | Par molécule : C° < 0,1  $\mu\text{g/L}$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Nombre de prélèvements</b>	24	24	24	24	24	24	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	19    79,17%	24    100,00%	23    95,83%	23    95,83%	24    100,00%	24    100,00%	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 <math>\mu\text{g/L}</math> <math>\Sigma</math> molécules</b>	7    29,17%	11    45,83%	8    33,33%	18    75,00%	24    100,00%	24    100,00%	
<b>Nb de prélèv. non conformes Obj. CT</b>	23    95,83%	19    79,17%	19    79,17%	21    87,50%	24    100,00%	24    100,00%	
<b>C° max <math>\Sigma</math> molécules (<math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	0,755	1,070	1,076	20,157	1,882	1,43	
<b>Nombre de molécules détectées</b>	10 / 72	16 / 65	12 / 65	28 / 301 à 325	22 / 392	15 / 381	
<b>Nombre de détections &gt; 0,10 <math>\mu\text{g/L}</math></b>	38    2,20%	41    2,63%	35    2,24%	71    0,96%	86    0,91%	75    0,82%	
<b>Liste des 22 molécules les plus détectées (C° max en <math>\mu\text{g/L}</math>)</b>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,460 Détection 24 / 24</small>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,360 Détection 24 / 24</small>	Diméthachlore CGA 369873 <small>C° max 0,370 Détection 24 / 24</small>	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,890 Détection 24 / 24</small>	Chlorothalonil-R471811 <small>C° max 0,570 Détection 24 / 24</small>	Chlorothalonil-R471811 <small>C° max 0,550 Détection 24 / 24</small>	
	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,210 Détection 24 / 24</small>	Diméthachlore CGA 369873 <small>C° max 0,290 Détection 24 / 24</small>	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,210 Détection 24 / 24</small>	Chlorothalonil-R471811 <small>C° max 0,530 Détection 8 / 8</small>	Diméthachlore CGA 369873 <small>C° max 0,250 Détection 24 / 24</small>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,250 Détection 24 / 24</small>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,250 Détection 24 / 24</small>
	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,120 Détection 20 / 24</small>	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,230 Détection 24 / 24</small>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,160 Détection 24 / 24</small>	Diméthénamide <small>C° max 0,760 Détection 23 / 24</small>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,320 Détection 24 / 24</small>	Diméthachlore CGA 369873 <small>C° max 0,240 Détection 23 / 24</small>	Diméthachlore CGA 369873 <small>C° max 0,240 Détection 23 / 24</small>
	Métazachlore OXA <small>C° max 0,055 Détection 20 / 24</small>	Métazachlore OXA <small>C° max 0,088 Détection 22 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,054 Détection 24 / 24</small>	Métazachlore ESA <small>C° max 0,430 Détection 23 / 24</small>	Métazachlore OXA <small>C° max 0,170 Détection 24 / 24</small>	Métazachlore OXA <small>C° max 0,096 Détection 23 / 24</small>	Métazachlore OXA <small>C° max 0,096 Détection 23 / 24</small>
	Bentazone <small>C° max 0,130 Détection 14 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,072 Détection 18 / 24</small>	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,080 Détection 21 / 24</small>	Diméthachlore CGA 369873 <small>C° max 0,270 Détection 23 / 24</small>	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,290 Détection 24 / 24</small>	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,220 Détection 13 / 24</small>	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,220 Détection 13 / 24</small>
	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,072 Détection 12 / 24</small>	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,073 Détection 17 / 24</small>	Métazachlore OXA <small>C° max 0,130 Détection 19 / 24</small>	(S-)Métolachlore ESA <small>C° max 0,250 Détection 23 / 24</small>	Diméthénamide <small>C° max 0,069 Détection 13 / 24</small>	Diméthénamide <small>C° max 0,057 Détection 9 / 24</small>	Diméthénamide <small>C° max 0,057 Détection 9 / 24</small>
	Diméthénamide <small>C° max 0,054 Détection 9 / 24</small>	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,051 Détection 11 / 24</small>	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,094 Détection 10 / 24</small>	Métazachlore OXA <small>C° max 0,290 Détection 21 / 24</small>	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,082 Détection 12 / 24</small>	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,082 Détection 12 / 24</small>	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,082 Détection 12 / 24</small>
	Flufénacet <small>C° max 0,026 Détection 2 / 24</small>	Diméthénamide <small>C° max 0,032 Détection 4 / 24</small>	Diméthénamide <small>C° max 0,051 Détection 3 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,110 Détection 18 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,041 Détection 7 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,038 Détection 3 / 24</small>	Diméthénamide ESA <small>C° max 0,038 Détection 3 / 24</small>
	Métaldéhyde <small>C° max 0,026 Détection 1 / 24</small>	AMPA <small>C° max 0,084 Détection 3 / 24</small>	Glyphosate <small>C° max 0,670 Détection 2 / 24</small>	(S-)Métolachlore OXA <small>C° max 0,076 Détection 13 / 24</small>	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,028 Détection 5 / 24</small>	Diméthachlore <small>C° max 0,020 Détection 3 / 24</small>	Diméthachlore <small>C° max 0,020 Détection 3 / 24</small>
	Métazachlore <small>C° max 0,026 Détection 1 / 24</small>	Diméthachlore ESA <small>C° max 0,051 Détection 3 / 24</small>	Chlortoluron <small>C° max 0,240 Détection 2 / 24</small>	(S-)Métolachlore NOA <small>C° max 0,059 Détection 5 / 24</small>	Propachlore ESA <small>C° max 0,160 Détection 5 / 24</small>	Flufénacet ESA <small>C° max 0,064 Détection 2 / 24</small>	Flufénacet ESA <small>C° max 0,064 Détection 2 / 24</small>
		Glyphosate <small>C° max 0,084 Détection 2 / 24</small>	AMPA <small>C° max 0,100 Détection 1 / 24</small>	AMPA <small>C° max 0,055 Détection 5 / 24</small>	Diméthénamide ESA <small>C° max 0,081 Détection 4 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,026 Détection 2 / 24</small>	Bentazone <small>C° max 0,026 Détection 2 / 24</small>
		Atrazine <small>C° max 0,047 Détection 2 / 24</small>	Propyzamide <small>C° max 0,055 Détection 1 / 24</small>	Métaldéhyde <small>C° max 0,190 Détection 3 / 24</small>	AMPA <small>C° max 0,036 Détection 2 / 24</small>	Prosulfocarbe <small>C° max 0,035 Détection 1 / 24</small>	Prosulfocarbe <small>C° max 0,035 Détection 1 / 24</small>
		Chlortoluron <small>C° max 0,093 Détection 1 / 24</small>		Chlortoluron <small>C° max 0,180 Détection 3 / 24</small>	Diméthénamide OXA <small>C° max 0,040 Détection 2 / 24</small>	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,023 Détection 1 / 24</small>	(S-)Métolachlore <small>C° max 0,023 Détection 1 / 24</small>
		Propyzamide <small>C° max 0,024 Détection 1 / 24</small>		Métazachlore <small>C° max 0,024 Détection 3 / 24</small>	Glyphosate <small>C° max 0,054 Détection 2 / 24</small>	Propyzamide <small>C° max 0,020 Détection 1 / 24</small>	Propyzamide <small>C° max 0,020 Détection 1 / 24</small>
		Métazachlore <small>C° max 0,022 Détection 1 / 24</small>		Prosulfocarbe <small>C° max 19,000 Détection 2 / 24</small>	Métaldéhyde <small>C° max 0,086 Détection 2 / 24</small>	Métaldéhyde <small>C° max 0,011 Détection 1 / 24</small>	Métaldéhyde <small>C° max 0,011 Détection 1 / 24</small>
		Diflufenicanil <small>C° max 0,021 Détection 1 / 24</small>		Propyzamide <small>C° max 0,100 Détection 2 / 24</small>	(S-)Métolachlore NOA <small>C° max 0,049 Détection 2 / 24</small>		
	<b>Molécule détectée le plus souvent</b>			Flufénacet ESA <small>C° max 0,092 Détection 2 / 24</small>	Propyzamide <small>C° max 0,063 Détection 2 / 24</small>		
				Glyphosate <small>C° max 0,057 Détection 2 / 24</small>	Diméthachlore ESA <small>C° max 0,041 Détection 1 / 24</small>		
	<b>Molécule ayant la C° maximale</b>			Diméthachlore ESA <small>C° max 0,043 Détection 2 / 24</small>	Dinoterbe <small>C° max 0,068 Détection 1 / 24</small>		
				Métobromuron <small>C° max 0,084 Détection 1 / 24</small>	Flufénacet OXA <small>C° max 0,022 Détection 1 / 24</small>		
	<b>C° max &gt; objectif du contrat : 0,10 <math>\mu\text{g/L}</math></b>			Dichlorprop <small>C° max 0,079 Détection 1 / 24</small>	Imidaclopride <small>C° max 0,023 Détection 1 / 24</small>		
				Dinoterbe <small>C° max 0,074 Détection 1 / 24</small>	Métazachlore <small>C° max 0,032 Détection 1 / 24</small>		



- Point de suivi
- Captage de la Corbelière
- Autres points de suivi

# ANALYSES PESTICIDES - Point 7 : Fontaine Bouillonnante

## LOCALISATION DU POINT DE SUIVI

Cours d'eau  
La Sèvre Niortaise

Commune  
Exoudun

*Pour rappel :*  
2004 : 1 analyse  
2005 : 3 analyses

### Contrat Territorial 2007-2011

Objectif : maximum < 0,5 µg/L (somme des molécules) et < 0,3 µg/L (par molécule)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
<b>Nombre de prélèvements</b>	3	6	22	16	18	15	21	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,3 µg/L Σ molécules</b>	0 0,00%	0 0,00%	2 9,09%	1 6,25%	0 0,00%	0 0,00%	1 4,76%	
<b>Nb de prélèv. &gt; 0,5 µg/L Σ molécules</b>	0 0,00%	0 0,00%	1 4,55%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	
<b>Nb de prélèv. non conformes Eau Potable</b>	1 33,33%	0 0,00%	3 13,64%	1 6,25%	1 5,56%	2 13,33%	2 9,52%	
<b>C° max Σ molécules (µg/L)</b>	0,14	0,14	0,54	0,32	0,14	0,25	0,40	
<b>Nombre de molécules détectées</b>	1 / 19	3 / 22	13 / 35	9 / 36	4 / 32	10 / 35	9 / 34	
<b>Nombre de détections &gt; 0,1 µg/L</b>	1 1,75%	0 0,00%	4 0,80%	1 0,26%	1 0,24%	2 0,54%	3 0,64%	
<b>Liste des molécules détectées (C° max en µg/L)</b>	Isoproturon C° max 0,14 Détection 1 / 3	2-hydroxyatrazine C° max 0,07 Détection 4 / 4	Déséthylatrazine C° max 0,04 Détection 18 / 21	Déséthylatrazine C° max 0,05 Détection 16 / 16	2-hydroxyatrazine C° max 0,11 Détection 16 / 16	2-hydroxyatrazine C° max 0,11 Détection 15 / 15	2-hydroxyatrazine C° max 0,15 Détection 19 / 19	
		Déséthylatrazine C° max 0,05 Détection 4 / 4	2-hydroxyatrazine C° max 0,08 Détection 17 / 19	2-hydroxyatrazine C° max 0,09 Détection 13 / 14	Déséthylatrazine C° max 0,06 Détection 10 / 18	Déséthylatrazine C° max 0,05 Détection 13 / 15	Déséthylatrazine C° max 0,03 Détection 10 / 20	
		Bentazone C° max 0,04 Détection 2 / 4	Bentazone C° max 0,05 Détection 13 / 21	2-hydroxysimazine C° max 0,04 Détection 4 / 4	Isoproturon C° max 0,02 Détection 1 / 16	Bentazone C° max 0,05 Détection 2 / 10	Imidaclopride C° max 0,03 Détection 3 / 3	
			Isoproturon C° max 0,34 Détection 4 / 19	Isoproturon C° max 0,05 Détection 2 / 14	Imidaclopride C° max 0,03 Détection 2 / 2	Isoproturon C° max 0,06 Détection 2 / 15	Chlortoluron C° max 0,08 Détection 2 / 19	
			1(4-isopropylphényl), 3- C° max 0,03 Détection 2 / 19	Bentazone C° max 0,04 Détection 2 / 16		Acétochlore C° max 0,02 Détection 1 / 6	Boscalide C° max 0,13 Détection 1 / 1	
			Carbofuran C° max 0,11 Détection 1 / 9	Métolachlore C° max 0,14 Détection 1 / 8		Chlortoluron C° max 0,08 Détection 1 / 15	Glyphosate C° max 0,07 Détection 1 / 21	
			Diuron C° max 0,04 Détection 1 / 19	Déséthylsimazine C° max 0,03 Détection 1 / 1		2-hydroxysimazine C° max 0,09 Détection 1 / 1	Diméthénamide C° max 0,02 Détection 1 / 7	
			Chlortoluron C° max 0,02 Détection 1 / 19	Métaldéhyde C° max 0,05 Détection 1 / 1		Imidaclopride C° max 0,02 Détection 1 / 1	2-hydroxysimazine C° max 0,02 Détection 1 / 1	
			AMPA C° max 0,05 Détection 1 / 22	Métazachlore C° max 0,03 Détection 1 / 1		Flurochloridone C° max 0,03 Détection 1 / 1	Métolachlore C° max 0,02 Détection 1 / 8	
			2-hydroxysimazine C° max 0,03 Détection 2 / 2			Diffufenicanil C° max 0,02 Détection 1 / 1		
			Flazasulfuron C° max 0,20 Détection 1 / 1					
			Hexazinone C° max 0,03 Détection 1 / 1					
			Metsufuron méthyl C° max 0,03 Détection 1 / 1					
	<b>Molécule détectée le plus souvent</b>							
	<b>Molécule ayant la C° maximale</b>							
	<b>C° max &gt; objectif du contrat : 0,30 µg/L</b>							
<b>C° max &gt; norme eau potable : 0,10 µg/L</b>								





## ANNEXE XVI

### Bilan de l'action sur les intercultures courtes

# Action couverture des sols en InterCulture Courte (ICC) Année 2025

- CT Sèvre Niortaise Amont



# Sommaire

---



- 1. Contexte de l'étude**
- 2. Conditions climatiques**
- 3. ICC 2025 : Bilan**
- 4. Conclusions expérimentations**
- 5. Photos**



# 1. Contexte et enjeux



Action réalisée dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Contrat territorial Re-Ressources 2020-2025 : Programme **volontariste** avec les acteurs du territoire.

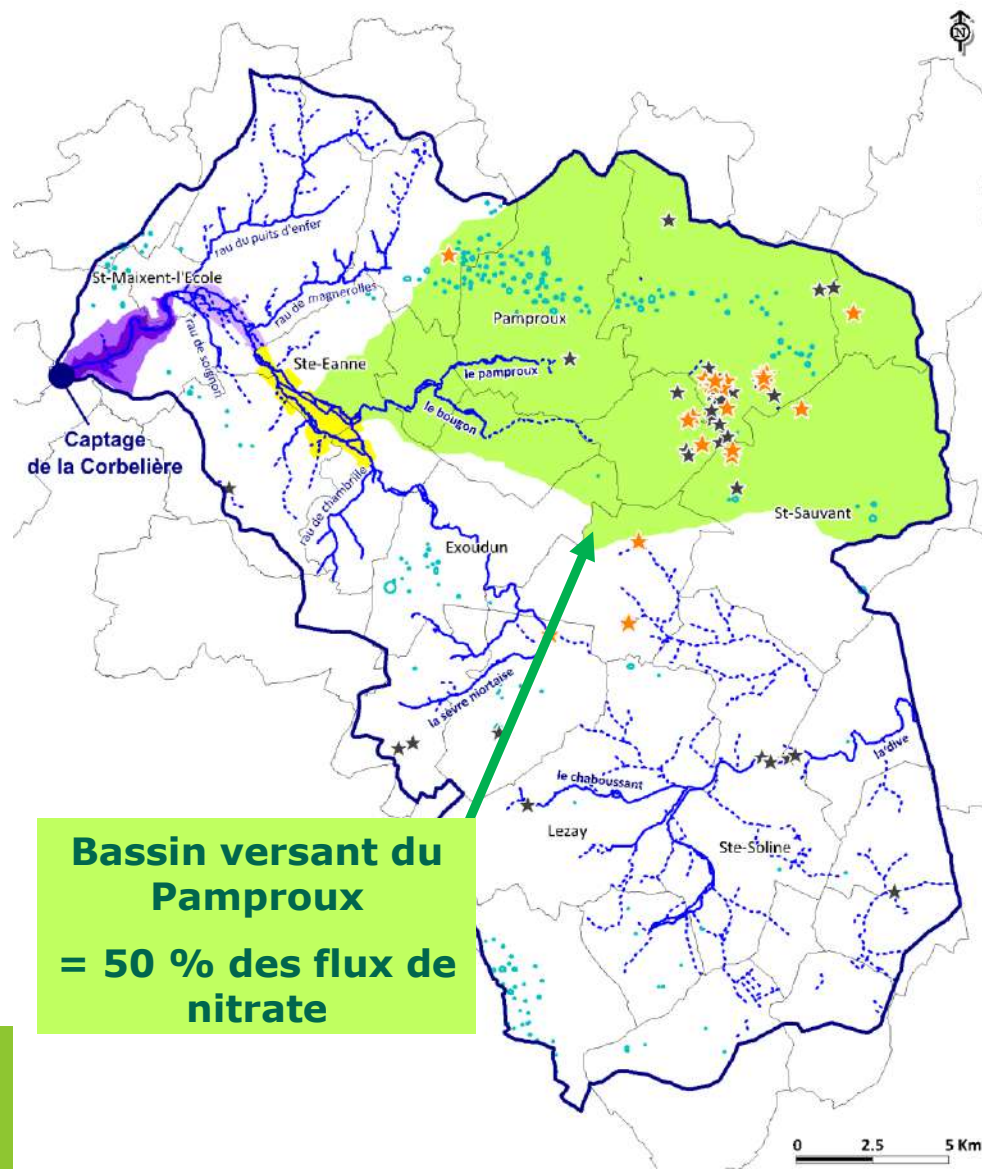
**Réelle problématique nitrates au captage** (valeur limite de 50 mg/L, valeur moyenne mesurée en 2024 de 40,17mg/L soit la deuxième plus forte moyenne en 10 ans)



les **couverts végétaux en interculture** sont le premier levier pour limiter les fuites d'azote



L'action porte sur la faisabilité de capter le maximum d'azote dans le cadre d'**interculture courte**



**Bassin versant du Pamproux = 50 % des flux de nitrate**

# 1. Contexte de l'étude



- **Interculture Courte (ICC) : entre une culture récoltée en début d'été et une culture implantée à l'automne :**
  - *Céréale d'hiver / céréale d'hiver*
  - *Protéagineux / céréale d'hiver*
  
- **Objectif du couvert en ICC :** capter l'azote avant l'implantation de cultures d'hiver (en dehors des repousses de colza)
  
- **Objectif de l'action :** Etude de la faisabilité et conditions de réussite de la mise en place de couverts végétaux en ICC



## Faisabilité dans un contexte pas évident !

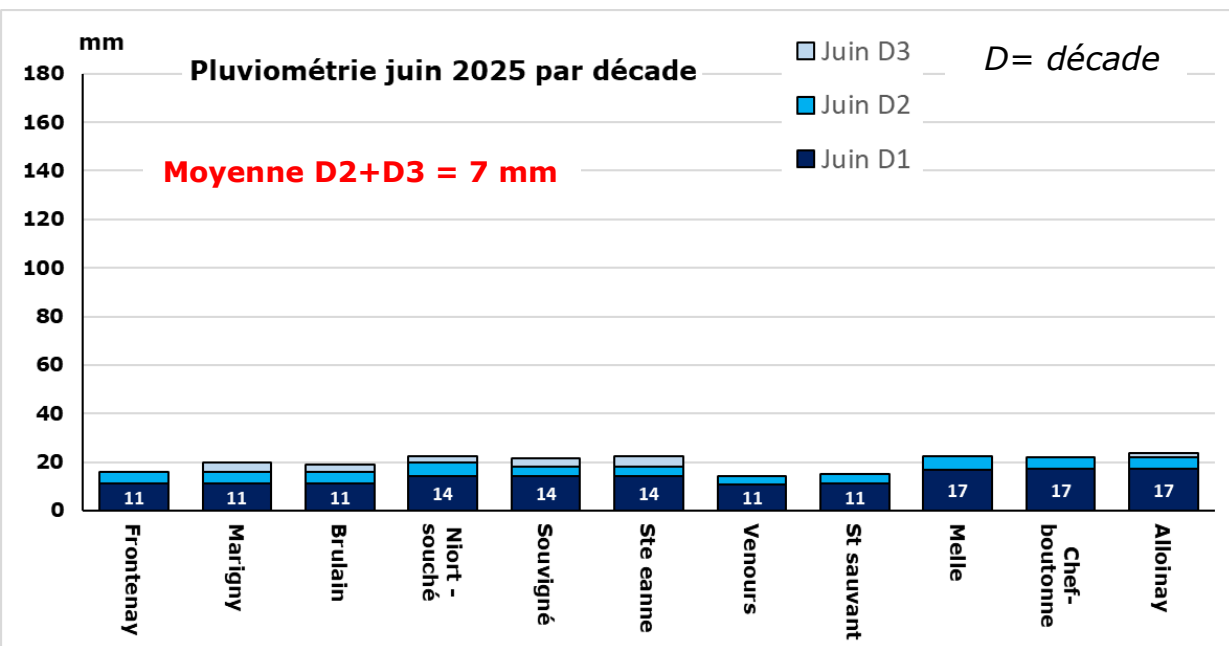
- Aléas des **dates de récolte** du précédent et gestion des pailles en cas d'exportation
- **Temps restreint** du fait de la charge de travail à cette période
- **Gestion du salissement** des parcelles :
  - Adventices problématiques : chardons, ambroisie..
  - Faux semis...
- **Conditions climatiques estivales souvent peu favorables** (chaleurs et sécheresse) : Sols souvent durs et difficiles à travailler, difficultés de levée, croissance compliquée

## 2. IC Courte 2025 : conditions climatiques



- Un mois de juin très sec et très chaud : **Très peu propice à la levée des semis avant récolte**
- Puis **Absence de pluie du 1 au 19 juillet** : conditions de semis difficiles
- **Des récoltes globalement très précoces** : beaucoup de céréales récoltées avant la fin juin
- **Pluies du 20 au 23 juillet** : favorable pour les semis  
Puis **Aucune pluie conséquente jusqu'au 29 août**

## 2. IC Courte 2025 : conditions climatiques



**Absence de pluviométrie**

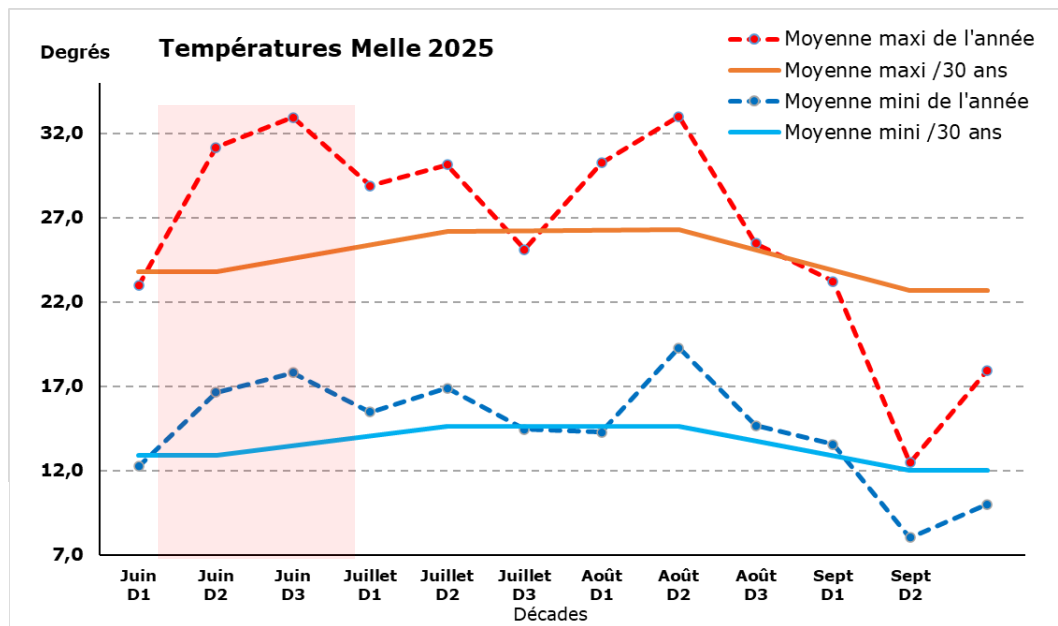
+

**Des températures caniculaires**

||

- Récoltes très précoces
- Semis à la volée très peu propices
- Mauvaises conditions pour des semis juste après la récolte

Niort et Melle : station Météofrance  
Les autres : réseau Weenat



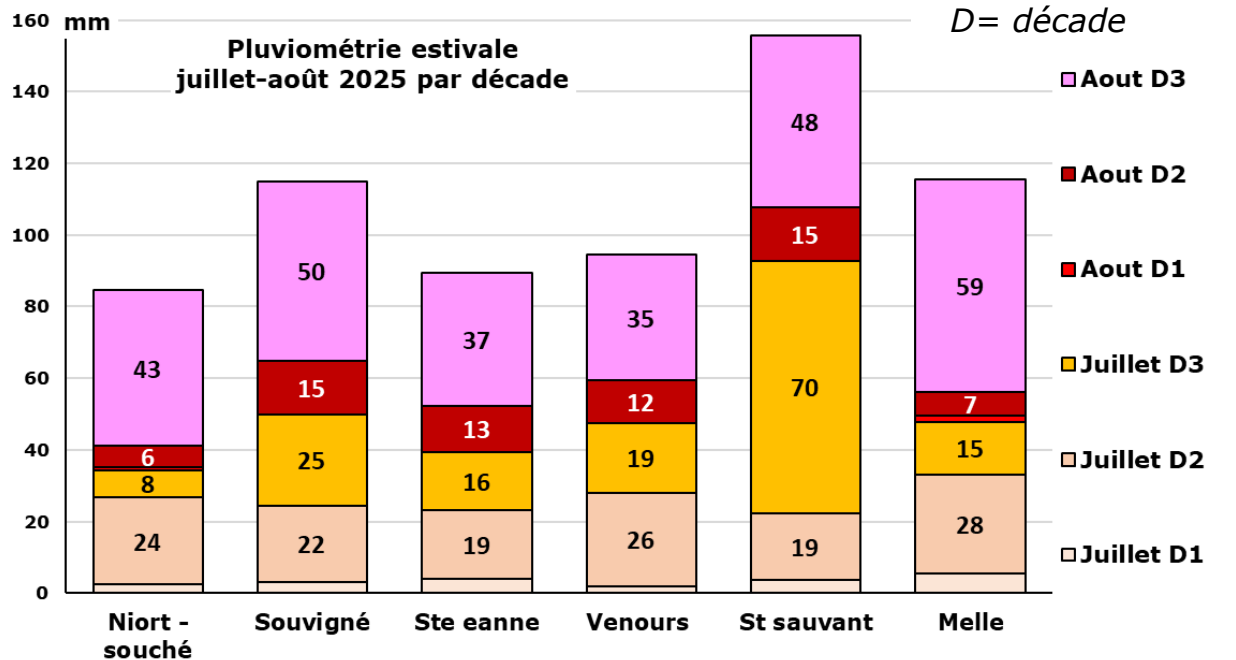
## 2. IC Courte 2025 : conditions climatiques



### Juillet-Août

Août D1 = 0 mm  
 Août D2 = pluie uniquement le 20/8

? Pluviométrie St Sauvant le 24/7 53 mm

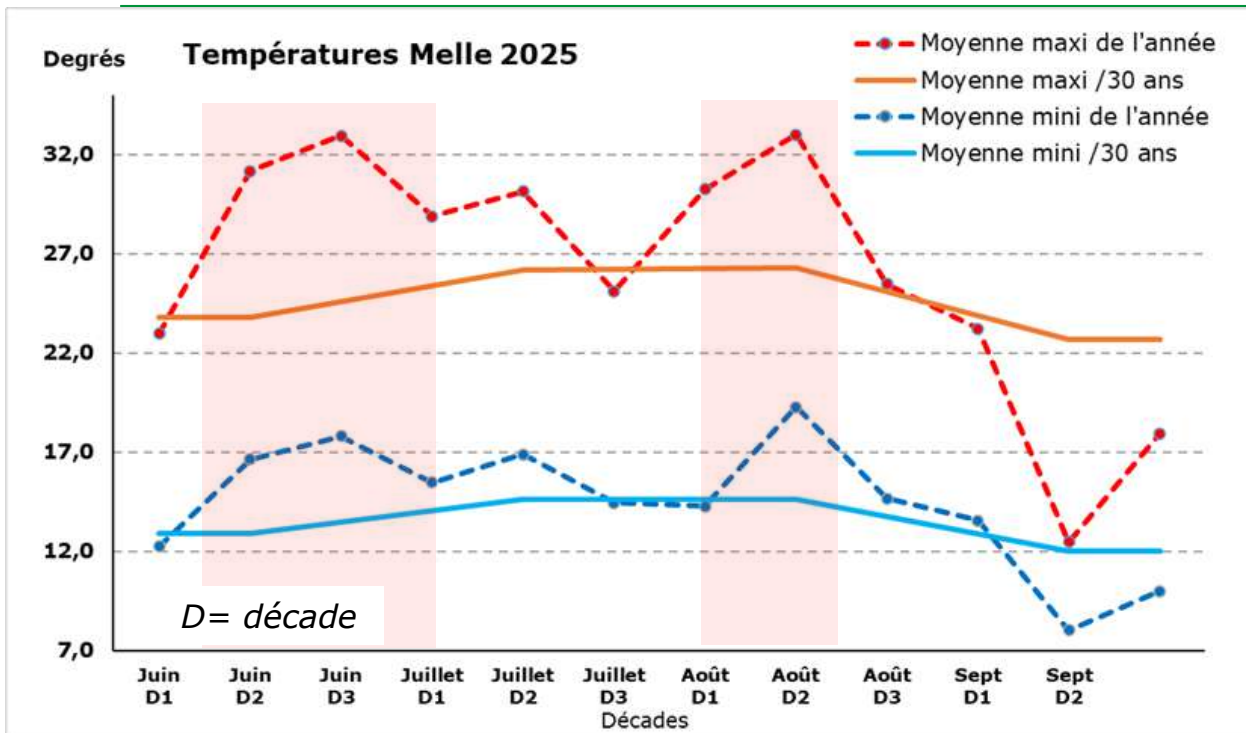


Une pluviométrie estivale marquée par **3 épisodes pluvieux très courts** :

- Du 20 au 23/07 : 18 à 35 mm (40 mm en plus sur St Sauvant le 24/7)
- Le 20/08 : 12 à 15 mm
- Les 29 et 31/08 : 35 à 50 mm)

**2025 : Conditions climatiques moyennement favorables pour les couverts en interculture courte mais un développement tardif**

## 2. IC Courte 2025 : conditions climatiques

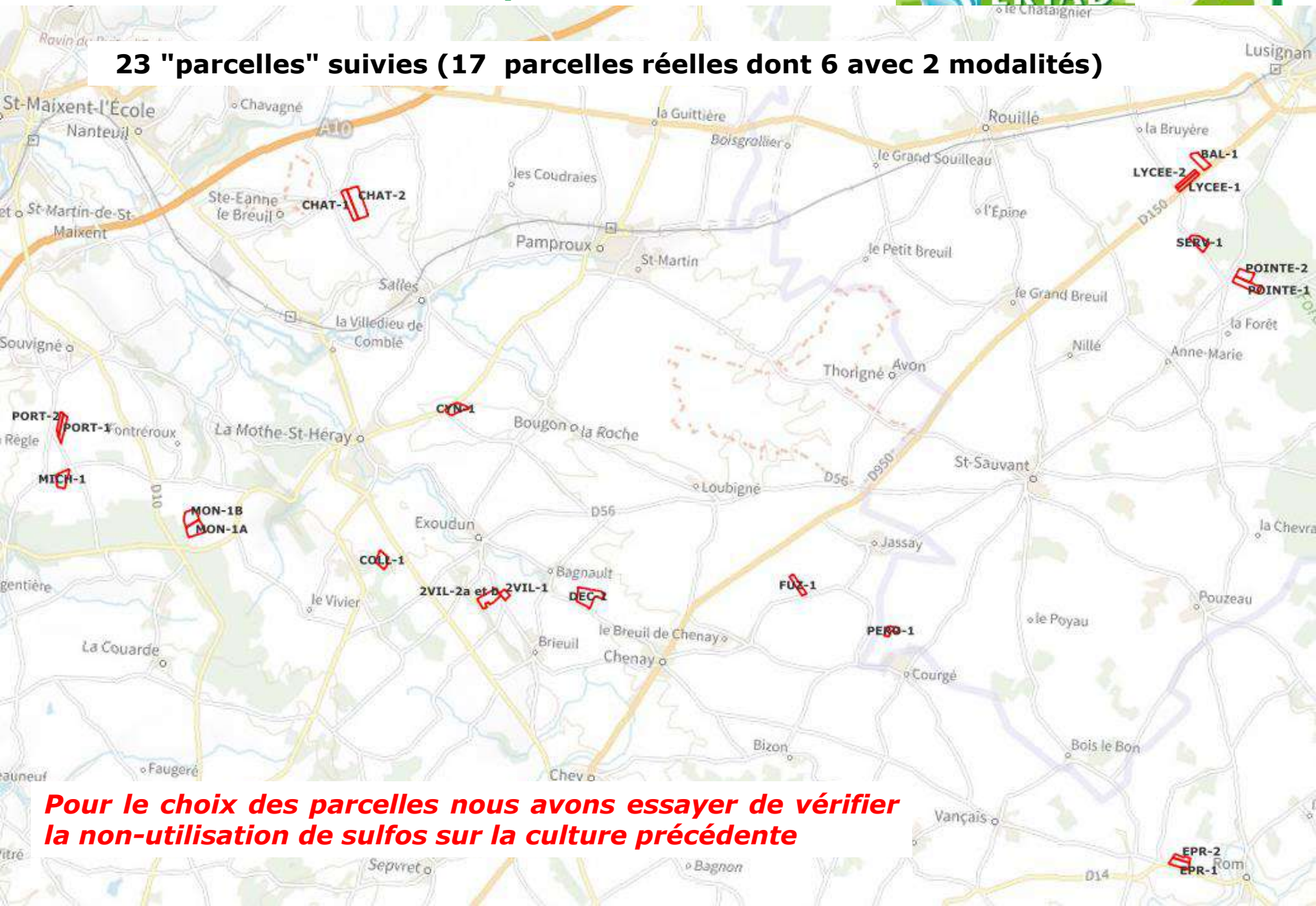


**Des températures très élevées en juin D2 et D3 ainsi que début juillet puis autour du 15 août**

**Rafraichissement important en septembre après les pluies de fin août**

### 3. ICC 2025 : réseau de parcelles

**23 "parcelles" suivies (17 parcelles réelles dont 6 avec 2 modalités)**



***Pour le choix des parcelles nous avons essayer de vérifier la non-utilisation de sulfos sur la culture précédente***

### 3. ICC 2025 : bilan



- **23 parcelles** : 23 semées
  - 9 semées avant le 24/7
  - 11 parcelles semées entre le 28/7 et le 30/7
  - 3 parcelles semées le 4/8
- 6 types de couverts distribués : Phacélie/chia/sorgho/moha (6) - Phacélie/chia/sorgho (1) - Sorgho/moha (2) - Sorgho/Moutarde tardive (4) - Sorgho pur (1) - Moha pur (1)
  - + 3 couverts de Moha purs de l'année précédente
  - + 5 autres couverts d'agriculteurs
- 6 périodes d'observation des parcelles :
  - 30 juillet / 7 août / 22 août / 9 septembre / 19 septembre
  - 23 et 24 septembre + 1<sup>er</sup> octobre avec pesées

Semis bcp plus précoces que 2024

Observations : adventices / densité du couvert / développement du couvert

### 3. ICC 2025 : bilan – point des suivis



observations du 07/08/2025	Nbre parcelles
<b>Couvert à maturité</b>	<b>0</b>
<b>Couvert bien développé</b>	<b>0</b>
<b>Couvert peu développé</b>	13
<b>Absence de couvert</b>	<b>10</b>
<b>Non semé</b>	<b>0</b>

**Des couverts qui ont eu du mal à lever**

observations du 18/08/2025	Nbre parcelles
<b>Couvert à maturité</b>	<b>0</b>
<b>Couvert bien développé</b>	<b>0</b>
<b>Couvert peu développé</b>	17
<b>Absence de couvert</b>	<b>6</b>
<b>Non semé</b>	<b>0</b>

**Des couverts qui ont ensuite eu du mal à se développer**

observations du 09/09/2025	Nbre parcelles
<b>Couvert à maturité</b>	<b>1</b>
<b>Couvert bien développé</b>	<b>9</b>
<b>Couvert peu développé</b>	9
<b>Absence de couvert</b>	<b>4</b>
<b>Non semé</b>	<b>0</b>

**Des couverts qui se sont développés avec les pluies de fin août**

observations du 19/09/2025	Nbre parcelles
<b>Couvert à maturité</b>	<b>2</b>
<b>Couvert bien développé</b>	<b>13</b>
<b>Couvert peu développé</b>	4
<b>Absence de couvert</b>	<b>4</b>
<b>Non semé</b>	<b>0</b>

### 3. IC Courte 2025 : bilan – mesures in situ



- Au 1<sup>er</sup> octobre **20 parcelles**<sup>1</sup> ont fait l'objet d'une mesure de biomasse (près de 90% des parcelles semées)
- 3 parcelles n'avaient quasiment aucun couvert
- 2 placettes prélevées par parcelle
- Prélèvements réalisés les 23 et 24 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre

**Rappel :** Les IC courtes sont le plus souvent mises en place avant une céréale d'hiver. Pesées à réaliser "avant les préparations de terrain pour les semis de cultures d'hiver (à partir du 15/10)"

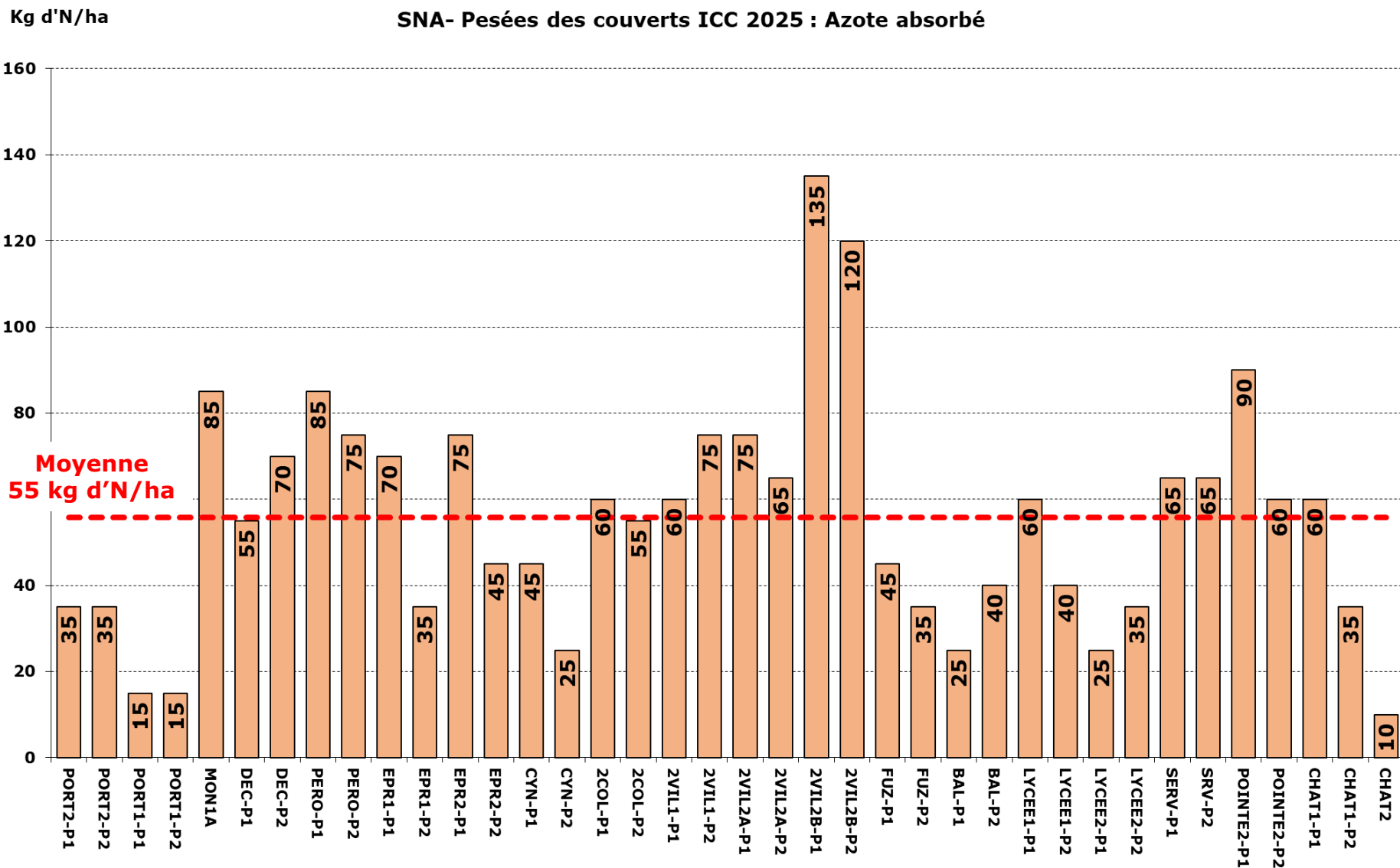
<sup>1</sup> : Une parcelle (MON1A) a été pesée uniquement sur la partie où le couvert était présent car irrigué mais ne représentait pas la situation globale de la parcelle (80% sans couvert)



### 3. ICC 2025 : bilan – mesures in situ



#### Azote absorbé (estimation MERCI)





#### Résumé :

- Un mois de juin très sec et des récoltes très précoces pas propice aux semis à la volée avant récolte
- Une pluie de fin juillet propice aux levées mais globalement des conditions climatiques difficiles pour un bon développement des couverts
- Une réelle croissance à partir des fortes pluies de fin août
- **Enfin une majorité des parcelles avaient un couvert suffisamment développé pour capter une quantité d'azote non négligeable : 14 parcelles ont capté une quantité d'azote comprise entre 40 kg/ha et 120 kg/ha**

## 4. Conclusions expérimentations



### 2. Comment réussir une interculture courte ?

- Nécessité d'une **levée homogène** (le couvert résiste bien)
- **Eviter les parcelles avec trop d'adventices** : empêchant la levée du couvert (liserons, renouées) ou problématiques à l'avenir (vivaces)
- Eviter les espèces à cycle trop court : moutarde blanche, cameline, radis fourrager – **Détruire le couvert à la floraison**
- Le **semis direct** est bien adapté : coût, débit de chantier, maintien de l'humidité.
- Envisager le **semis à la volée** avant récolte : coût et temps d'implantation faible (hors semences !), conditions climatiques souvent favorables (**pas en 2025**), nombreux points techniques à valider
- **Précédent orge** : forte concurrence des repousses + *effets d'allélopathie*
- Attention à la **rémanence des herbicides** (*sulfonylurées en sortie d'hiver et printemps avec peu de pluviométrie à suivre*)

## 5. Couverts 2025 en photos



### **Couvert 2VIL2B au 01/10/25**

Composition (/ha): Moutarde 2kg + Moha 5kg + Sorgho 5kg

Date semis: **21/07**

N absorbé (MERC): **127,5kg/ha**



## 5. Couverts 2025 en photos



### **Couvert PERO au 01/10/25**

Composition (/ha): Moha tardif 20kg

Date semis: **23/07**

N absorbé (MERCİ): **80kg/ha**



## 5. Couverts 2025 en photos



### **Couvert POINTE2 au 01/10/25**

Composition (/ha): phacélie 2kg + chia 2kg  
+ sorgho 10kg

Date semis: **22/07**

N absorbé (MERC): **75kg/ha**



## 5. Couverts 2025 en photos



### **Couvert SERV au 01/10/25**

Composition (/ha): Phacélie 2kg + chia 2kg  
+ moha 2kg + sorgho 5kg

Date semis: **29/07**

N absorbé (MERC): **65kg/ha**



## 5. Couverts 2025 en photos



### **Couvert EPR-1 au 01/10/25**

Composition (/ha): sorgho en pur

Date semis: **30/07**

N absorbé (MERC): **52,5kg/ha**



## 5. Couverts 2025 en photos



### **Couvert COUD-1 au 01/10/25**

Composition (/ha): Moha 15kg + sorgho 10kg + colza

Date semis: **21/07**

N absorbé (MERC): **62,5kg/ha**



## ANNEXE XVII

Bilan de l'action sur les intercultures longues

# Mise en place d'une expérimentation sur la fertilisation et restitution CIPAN –2024/2025

Essais Maïs grain :  
1- Souvigné  
2- Ste Eanne

1

# Caractéristique des essais 1 et 2: composition des couverts

## Agro'CIMS Multimax

- Sorgho fourrager KING 61 17%
- tournesol PEREDOVICK 7%
- Vesce Velue VILLANA 12%
- Vesce du Bengale (Pourpre) POPANY 13%
- Phacélie STALA 8%
- Trèfle Incarnat RED/SIGNAL/HEUSER OSTAAT 8%
- Trèfle squarosum tardif 8%
- Radis Asiatique ARCHITECT 779 3,5%
- Radis fourrager SIRIUS 3,5%
- Avoine rude AVELUX 10%
- Seigle fourrager ANTONINSKIE 10%

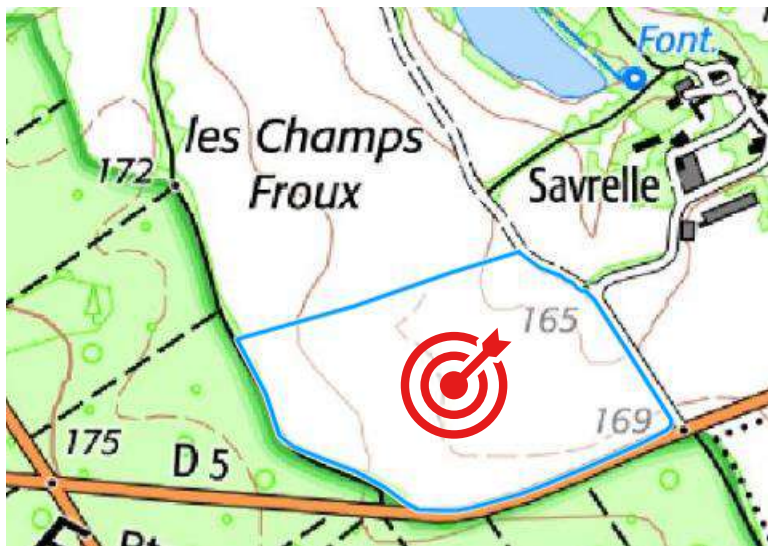
+

## MALIBU



2

## Essai 1 : Souvigné (Savrelle)



## ➤ **Caractéristique de l'essai 1**

---

- **Parcelle de limon argileux moyennement profond**
- **Maïs grain irrigué** (objectif de rendement de 75 qx/ha)
- Exploitation en Agriculture de Conservation des Sols (aucun travail du sol)
  
- **Couvert Intermédiaire Piège à Nitrates (CIPAN):** Agro'CIMS Multimax + mélange de trèfles annuels d'hiver MALIBU
  - Pesée du 14/11/24 : Azote absorbé = 95 kg/ha
  - Pesée du 01/03/25 : Azote absorbé = 125 kg/ha → **N restitué = 47 kg/ha**
  
- **Objectif de l'essai :** Tester des modalités de fertilisation en incluant les restitutions du couvert

## ➤ Modalités de l'essai 1

---

- Apport de 20 tonnes de fumier de bovin le 20/02/2025 non enfoui
- **Modalité 1** : Fertilisation agriculteur : 138 Kg d'azote/ha en Urée 46
- **Modalités 2**: Fertilisation agriculteur - restitutions CIPAN :  $138 - 47 = 90$  Kg/ha  
Finalement il n'y a eu **aucun apport minéral** sur cette modalité

## ➤ Résultats de l'essai 1

Modalités	Echantillon 1+2 (2*2 rangs de 10 ml) en kg	Nbre pieds	Humidité 1 (%)	Humidité 2 (%)	Humidité moyenne %
Modalité 1	30,54	169	24,6	25,8	25,2
Modalité 2 (aucune ferti minérale)	15,68	171	22,6	22,5	22,55

Surface récoltée (m <sup>2</sup> ) parcelle	Poids grains récolté (kg)	Rendement ramené à 15% d'humidité	Ecart au témoin
24	30,54	111,98	Témoin
24	15,68	59,53	-47%

**Conclusion : Gros écart de rendement du fait de l'absence totale de fertilisation minérale sur la deuxième modalité**

## Essai 2 : Sainte Eanne (SMC)



7

## ➤ Caractéristique de l'essai 2

---

- **Parcelle de groie argileuse**
- **Maïs grain irrigué** (objectif de rendement de 100 qx/ha)
- **Couvert Intermédiaire Piège à Nitrates (CIPAN)** : Agro'CIMS Multimax + mélange de trèfles annuels d'hiver MALIBU
  - Pesée du 14/11/24 : Azote absorbé = 50 kg/ha
  - Pesée du 01/03/25 : Azote absorbé = 85 kg/ha → **N restitué = 39 kg/ha**
- **Objectif de l'essai** : Tester des modalités de fertilisation en incluant les restitutions du couvert

## ➤ Modalités de l'essai 2

---

- **Modalité 1** : Fertilisation agriculteur : 96 Kg d'azote/ha en Urée 46
- **Modalités 2**: Fertilisation agriculteur - restitutions CIPAN :  $96 - 39 = 57$  Kg d'azote/ha (60 Kg d'azote/ha au final)

## ➤ Résultats de l'essai 2

	Quantité récoltée en kg	Humidité %	Rdt en quintaux	Rendement ramené à 15% d'humidité	Rendement en % de la moyenne
<b>Modalité 1</b>	2740	21	27,40	<b>25,47</b>	<b>Témoin</b>
<b>Modalité 2</b>	2660	20,2	26,60	<b>24,97</b>	<b>-2%</b>

10

**Conclusion : Très faible écart de rendement.**

**La restitution d'azote par le couvert végétal a permis de compenser l'écart de fertilisation.**

→ Economie d'engrais: 36 unités soit 78 kg d'urée (environ 4€/ha)

## ANNEXE XVIII

Bilan synthétique par fiche action  
(Montants financiers + Animation)

N° Fiche / Code action	Intitulé action	Montant prévisionnel (TTC)	Montant max engagé (TTC)	% de réalisation	Jours d'animation générale et agricole	
					Prévus CT	Réalisés
1	Axe 1 Développer les surfaces en herbe dans les élevages	Coût reporté dans les fiches outils			Jours reportés dans les autres fiches	
2	Axe 2 Augmenter la couverture du sol en intercultures	Coût reporté dans les fiches outils			Jours reportés dans les autres fiches	
3	Axe 3 Favoriser les techniques alternatives et changements de système	Coût reporté dans les fiches outils			Jours reportés dans les autres fiches	
4	Axe 4 Diversifier les assolements / Allonger les rotations	Coût reporté dans les fiches outils			Jours reportés dans les autres fiches	
5	Axe 5 Protéger les zones sensibles	Coût reporté dans les fiches outils			Jours reportés dans les autres fiches	
6	AmFonTP Aménagement foncier (Touche Poupard)	MO CD 79 1 154 000 €	Pas de demande		5,0 j	0,0 j
7	EtudesFonc Etudes et accompagnement protection zones sensibles	MO SERTAD 40 000 €	Pas de demande		20,5 j	7,0 j
		MO CD 79 15 000 €	Pas de demande			
		MO CEN N-A 6 900 €	3 543 €	51%		
8	AcqFonc Acquisition foncière	MO SERTAD Acquisitions hors ZH 140 000 €	Pas de demande		35,0 j	10,0 j
		MO CD 79 Acquisitions en ZH 18 000 €	0 €	Prévu en 2026		
		MO CEN N-A Acquisitions hors ZH	Pas de demande			
9	TravFonc Travaux et gestion des parcelles acquises	MO SERTAD Travaux ZH 13 500 €	Pas de demande		20,0 j	5,0 j
		MO SERTAD Travaux hors ZH 58 500 €	Pas de demande			
		MO CD 79 Travaux ZH 108 500 €	Pas de demande			
		MO CEN N-A Travaux hors ZH 6 000 €	Pas de demande			
10	OutilsFonc Outils Fonciers	MO SERTAD Veille foncière 3 000 €	3 000 €	100%	15,0 j	8,0 j
		MO SERTAD Réserves foncières 240 000 €	12 400 €	5%		
11	AXE T Gestion intégrée de la ressource en eau	MO SERTAD 48 000 €	31 115 €	65%	180,0 j	215,0 j
12	AnimG+A Animation/coordination générale + Animation/coordination agricole	MO SERTAD Animation Générale 74 813 €	71 225 €	95%		
		MO SERTAD Animation Agricole 99 179 €	111 484 €	112%		
13	QEauTP Suivi Qualité de l'eau - Touche Poupard	MO CD 79 74 034 €	95 602 €	129%	20,0 j	20,0 j
14	QEauSNA Suivi Qualité de l'eau - Sèvre Niortaise amont	MO SERTAD 27 324 €	27 700 €	101%	22,0 j	22,0 j
15	Com Communication / Sensibilisation	MO SERTAD Communication générale 22 000 €	6 648 €	30%	70,0 j	80,0 j
		MO SERTAD Communication agricole 2 000 €	Pas de demande			
		MO SERTAD Volet pédagogique 6 000 €	6 000 €	100%		
16	Diag Diagnostic individuel d'exploitation	MO OPA 50 625 €	2 700 €	5%	16,0 j	10,0 j
17	Acc-Ind Accompagnement technique individuel	MO SERTAD 9 000 €	4 475 €	50%	15,0 j	5,0 j
		MO OPA 38 160 €	2 640 €	7%		
18	Grpe Groupes d'échanges technico-économiques	MO OPA 26 750 €	10 800 €	40%	20,0 j	20,0 j
19	JrCollA +Expé Journées collectives agricoles et Expérimentations	MO SERTAD 23 000 €	15 437 €	67%	100,0 j	50,0 j
		MO OPA 23 152 €	31 156 €	135%		
20	Etudes Etudes	Etude MO SERTAD 32 000 €	31 353 €	98%	28,0 j	28,0 j
		Subvention 2023 en cours	0 €	Prévu en 2026		
21	PDR-PAC Mesures PDR et PAC	Pas de coût dans le cadre du contrat			80,0 j	80,0 j
<b>TOTAL</b>		<b>2 581 438 €</b>	<b>467 277 €</b>	<b>18%</b>	<b>646,5 j</b>	<b>560,0 j</b>



**Cellule Animation – Qualité Eau Brute**

05 49 25 22 27 – 06 71 72 98 83

E-mail : [bassinversant@sertad.fr](mailto:bassinversant@sertad.fr)

Syndicat des Eaux du SERTAD – La Chesnaye – 79260 S<sup>TE</sup> NEOMAYE